

# Site Patrimonial Remarquable

D U

Q U E S N O Y

DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL, URBAIN ET  
PAYSAGER

SEPTEMBRE 2024  
Mis à jour Juillet 2025



---

Photographie des remparts du Quesnoy, AEI 2023.



Alice CHEVILLARD - Architecte des Patrimoines  
Charlotte MISPLON - Architecte des Patrimoines  
Hermine JOUBERT - Paysagiste





|          |                                                                                    |            |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION</b>                                                                | <b>5</b>   |
| I.       | Préambule                                                                          | 6          |
| II.      | Sites patrimoniaux remarquables (SPR) - Procédure                                  | 7          |
| III.     | Objectifs de la mission et méthodologie                                            | 8          |
| IV.      | Collecte de donnée                                                                 | 8          |
| <b>2</b> | <b>SITUATION RÉGLEMENTAIRE &amp; DYNAMIQUES QUERCITAINES ACTUELLES</b>             | <b>11</b>  |
| I.       | Présentation / contexte                                                            | 12         |
| II.      | Aspect réglementaire et servitudes                                                 | 14         |
| III.     | Les inventaires et protections                                                     | 18         |
| IV.      | Identité culturelle                                                                | 25         |
| V.       | Projets d'aménagement sur le territoire                                            | 30         |
| VI.      | Aides à la conservation du patrimoine                                              | 33         |
| <b>3</b> | <b>SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE URBAINE</b>                                              | <b>35</b>  |
| I.       | Introduction                                                                       | 36         |
| II.      | Protohistoire et période gallo-romaine                                             | 37         |
| III.     | Les origines de la première Cité Quercitaine                                       | 38         |
| IV.      | L'enceinte urbaine primitive du XIVe siècle                                        | 39         |
| V.       | Période espagnole - fortifications à bastions                                      | 40         |
| VI.      | Période française - les fortifications Vauban - Louvois                            | 44         |
| VII.     | Guerre de Succession d'Espagne et renforcement des fortifications au XVIIIe siècle | 48         |
| VIII.    | L'ouverture de la cité fortifiée (gare) - XIXe siècle                              | 53         |
| IX.      | D'une ville militaire à une cité industrielle et de villégiature                   | 55         |
| X.       | L'étalement urbain par le lotissement - vieille ville et ville nouvelle            | 61         |
| XI.      | Synthèse historique et conclusion                                                  | 63         |
| <b>4</b> | <b>ANALYSE DU CONTEXTE PAYSAGER</b>                                                | <b>65</b>  |
| I.       | Éléments de compréhension paysagère                                                | 66         |
| II.      | Analyse sensible du territoire                                                     | 76         |
| <b>5</b> | <b>ANALYSE DE LA STRUCTURE URBAINE</b>                                             | <b>95</b>  |
| I.       | Espace public                                                                      | 96         |
| II.      | Analyse typo morphologique des secteurs                                            | 119        |
| <b>6</b> | <b>PAYSAGE ARCHITECTURAL</b>                                                       | <b>137</b> |
| I.       | Paysage architectural du Quesnoy                                                   | 138        |
| II.      | Analyse des typologies                                                             | 141        |
| <b>7</b> | <b>PROPOSITION D'UN PÉRIMÈTRE POUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE</b>             | <b>155</b> |
| I.       | Enjeux de protection et de valorisation                                            | 156        |
| II.      | Définition du périmètre                                                            | 169        |
| III.     | Les outils envisagés                                                               | 172        |
| <b>8</b> | <b>ANNEXES</b>                                                                     | <b>179</b> |
| I.       | Glossaire - Architecture militaire                                                 | 180        |
| II.      | Vocabulaire - Fortification Vauban                                                 | 182        |
| III.     | Atlas de cartes - Annexes                                                          | 184        |

Quesnoy.



# 1

## INTRODUCTION

< Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du Géographe Jacques de DEVENTER exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II.



La délibération de la Communauté de communes du Pays du Mormal, qui délègue à la commune du Quesnoy, en date du 31 mars 2022, prescrit la création d'un **Site Patrimonial Remarquable** (SPR). La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP) vise à clarifier et simplifier les outils de protection ainsi que les procédures du patrimoine.

Elle crée les Sites patrimoniaux remarquables, qui se substituent à trois dispositifs préexistants : les Secteurs sauvegardés, les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Le centre historique du Quesnoy possède un patrimoine monumental protégé au titre des monuments historiques, mais son patrimoine urbain n'est protégé qu'au titre des abords de monuments historiques.

Depuis 2008, Le Quesnoy souhaite atteindre de grands objectifs pour la préservation du patrimoine urbain et paysager avec une procédure non concrétisée de ZPPAUP.

L'étude est relancée en 2023 et la création du Site Patrimonial Remarquable est lancée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune du **Quesnoy**, en lien étroit avec les services de l'État (DRAC, ABF, PNR) et la communauté de Communes du Pays du Mormal, ayant délégué sa compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme,.

Le présent document vise à présenter les éléments de connaissance et d'analyse du diagnostic du **patrimoine architectural, urbain et paysager** (étude préalable).



Commune du Quesnoy - Orthophotographie, géoportail.gouv, 2023.



La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP) vise à clarifier et simplifier les outils de protection du patrimoine. Elle crée les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), qui se substituent à trois dispositifs préexistants : les Secteurs sauvegardés, les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Une ville, un village ou un quartier peuvent être classés au titre des Sites patrimoniaux remarquables, si leurs conservation, restauration, réhabilitation, ou mise en valeur représentent « *au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public* » (article L. 631-1 du Code du patrimoine).

Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers, un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

La procédure de création d'un SPR s'effectue en deux temps :

- **L'étude préalable** : qui permet de proposer le périmètre du futur classement, sur la base d'un argumentaire complet (diagnostic, enjeux, etc.). Cette étape doit aboutir à la décision de classement par le ministère de la Culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA). La notification précise le périmètre du SPR et le(s) outil(s) de gestion prescrit(s).
- **L'élaboration de l'outil de gestion du SPR** : un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et/ou un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Le décret du 29 mars 2017 modifiant les parties réglementaires des différents codes concernés précise les conditions et les procédures de classement des SPR et d'élaboration des PVAP, notamment :

- la **composition de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA)**, dont la première section est chargée des Sites patrimoniaux remarquables et des abords ;
- la **composition de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)**, dont la première section est chargée de la protection et la valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier ;
- la procédure de classement et de modifications des SPR, comme la procédure d'élaboration, de révision et de modification du PVAP, ainsi que son contenu.

La délimitation d'un Site patrimonial remarquable (SPR) doit justifier de son **intérêt architectural, archéologique, artistique ou paysager**. Le SPR peut couvrir tout ou partie du territoire communal, voire s'étendre sur plusieurs communes. Il est donc nécessaire, en premier lieu, d'élaborer un document afin de proposer le périmètre du futur classement, sur la base d'un argumentaire complet apportant la justification de sa délimitation par une étude préalable.

Le repérage et l'analyse du patrimoine reposent sur une connaissance fine et qualitative du territoire communal permettant de préciser les caractères spécifiques de son patrimoine architectural, urbain et paysager. Cette approche est double :

- **Rétrospective** : pour comprendre l'évolution du territoire communal et repérer les multiples traces laissées au cours des époques successives ;
- **Prospective** : pour identifier les potentialités, les enjeux de mise en valeur de toutes les composantes du patrimoine quercitain.

### III OBJECTIFS DE LA MISSION ET MÉTHODOLOGIE

Le projet de Site Patrimonial Remarquable du Quesnoy a pour objectif de :

- Mettre en valeur le bâti à caractère patrimonial du centre ancien du Quesnoy, au-delà de son architecture militaire;
- Affirmer sa «ceinture verte» de la ville enclose et son rapport au grand paysage en préservant les vues depuis la ville intra et extra-muros, renforcer la présence de l'eau avec le système de fortifications Vauban, préserver et valoriser les espaces urbains végétalisés ;
- Appréhender le patrimoine comme élément fondateur du vivre ensemble dans la ville et valoriser le patrimoine ancien tout en imaginant des modes de vie, des ambiances structurantes pour des projets de requalification urbaine, à l'initiative privée et publique.

Les grands objectifs et enjeux fixés en début d'étude étaient les suivants :

- Réaliser une étude historique, architecturale, urbaine et paysagère, présentant un diagnostic sectorisé en s'appuyant des études préexistantes,
- Proposer un périmètre pour le SPR, conformément aux articles L.631-2 et suivant du code du patrimoine, défini par un argumentaire justifiant la délimitation. Cet argumentaire s'appuie notamment sur la prise en compte des dimensions historiques, architecturales, archéologiques, artistiques du site et appréhende au mieux son rapport avec son patrimoine militaire monumental.
- Porter une réflexion sur la complémentarité des outils de protections et de mise en valeur du patrimoine urbain, bâti et paysager (périmètre délimité des abords, zone tampon UNESCO, PLUi, etc.)

### IV COLLECTE DE DONNÉE

#### 1. OBJECTIFS DE LA COLLECTE DES DONNÉES

La première tâche de l'étude a consisté en une collecte des données; les publications, les études, l'iconographie et les cartographies sur la ville.

Pour élaborer un diagnostic complet, deux sources sont essentielles : le terrain et la constitution d'une base de données (études déjà entreprises, publications, archives, etc.).

La collecte des données a donc pour objectifs :

- D'établir une bibliographie (non exhaustive) sur l'histoire et l'évolution de la commune;
- De recueillir les ouvrages spécifiques traitant des éléments importants du patrimoine;
- De recueillir des documents cartographiques et iconographiques sur le maximum de période de la ville

Il s'agit en outre de prendre connaissance de l'histoire de la ville afin de mieux comprendre cette dernière.

Ce travail de recherche documentaire confronté à l'enquête de terrain et aux réalités du site permet de caractériser les processus d'évolution de la ville et d'en mesurer les effets aux différentes échelles spatiales (territoire, paysage, ville, bâti).

Dans le cadre de la réalisation de la présente étude, la collecte des données a été facilitée par les recherches entreprises pour établir le rapport de présentation du projet de ZPPAUP et du dossier de candidature au classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

On notera également les publications portant sur les fortifications Vauban au Quesnoy.

#### 2. SOURCES

Aussi on distinguera dans la présentation deux types de sources :

- Les sources primaires : collectées auprès des archives et sur le terrain (observation directe)
- Les sources secondaires : études, publications, etc.

Les sources primaires sont principalement issues des recherches en archives (départementales) ainsi qu'en bibliothèque et notamment du département de cartographie de la Bibliothèque Nationale de France.

La bibliographie présentée ci-après est non exhaustive et pourra être enrichie lors de l'étude.



1702 - Plan du Quesnoy aux Pays-Bas dans la province du Hainaut en l'estat q[ue]l estoit en 1702 NOMP13, Paris BNF

## FONDS D'ARCHIVES

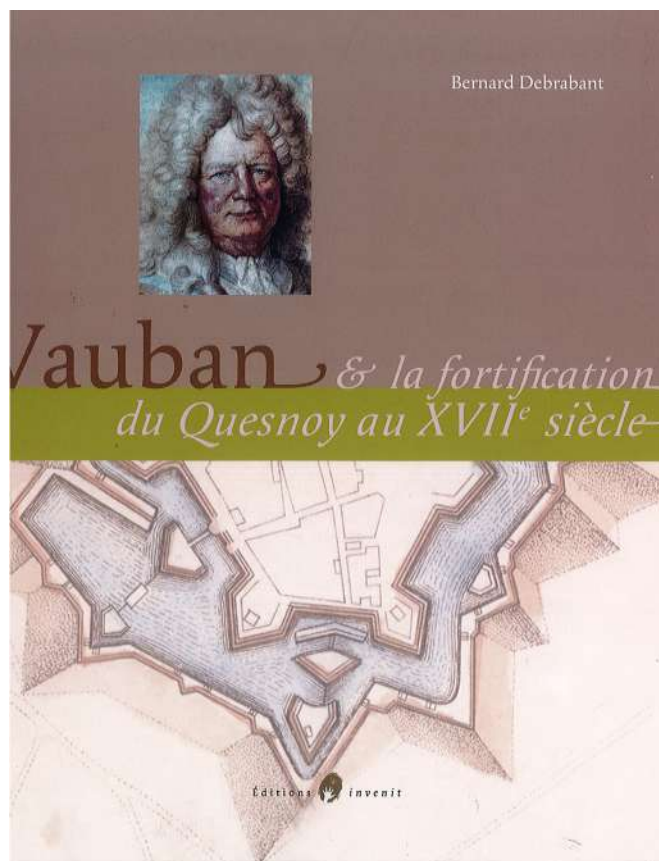
- Archives municipales du Quesnoy, dont un ensemble de plans historiques numérisés
- Archives Départementales du Nord, dont le cadastre napoléonien numérisé
- Bibliothèque Nationale de France et notamment département des cartes et plans
- Service historique de la Défense, Ministère des Armées
- Corpus récolté d'archives dans le dossier de candidature UNESCO
- Une série de cartes postales anciennes (fonds privés)
- Musée des plans-reliefs, Hôtel national des Invalides

## OUVRAGES

- Ouvrage de M. Bernard Brabant, *Vauban et la fortification du Quesnoy au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007.
- Ouvrage de M. Bruno Carpentier, *Le Quesnoy, l'Archétype du Hainaut, émancipation sociale, politique castrale et fortifications bastionnées*, 2005.

## ÉTUDES ET PUBLICATIONS

- Dossier de diagnostic et règlement non abouti de la ZPPAUP, Pattou Tandem / Pergame / François Bisman, 2008
- Le Plan local d'Urbanisme intercommunal du Pays du Mormal (cartes, rapport de présentation, annexe, PADD), (09/2019)
- Le Livret réalisé dans le cadre des Petites Cités de caractère (10/2021)
- Le dossier de candidature UNESCO (05/2014 et 05/2015)
- Étude CAUE «Le Quesnoy de la place forte d'hier ... à la ville de demain» (10/2022)
- Étude CAUE «Carnet des villes fortes, septentrion 2004», 2004
- Étude CAUE «Carnet des villes fortes, septentrion 2004, atelier urbain», 2004
- Étude CAUE «Le Quesnoy - De la ville forte à la ville durable - une démarche de projets à partager 2004», 2004
- Étude CAUE «Le Quesnoy, Connaissance d'une ville forte ou la métamorphose d'un lieu 1997», 1977
- Étude CAUE «Le Quesnoy (Nord), Vestiges de l'ancien château comtal (Caserne Cernay, tour-porte d'entrée / corps de garde, vestiges archéologiques, dossier de recensement, 2015», 2015
- Étude CAUE «Le château de Marie de Bourgogne» (02/2015)



Ouvrage de M. Bernard Brabant, *Vauban et la fortification du Quesnoy au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007.

## SITE WEB (de septembre 2022 à novembre 2023)

- <https://gallica.bnf.fr/>
- <https://www.pop.culture.gouv.fr/>
- <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- <https://www.caue-nord.com/>
- <https://remonterletemps.ign.fr/>
- <https://patrimoine-avesnois.fr/>
- <https://www.parc-naturel-avesnois.fr/>
- <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Paysages/L-atlas-des-paysages>
- <https://www.delcampe.net/fr/collections/>





## 2 SITUATION RÉGLEMENTAIRE & DYNAMIQUES QUERCITAINES ACTUELLES

< Photographie des remparts, AEI, 2023.



## 1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE - PAYS DE MORMAL

La commune fait partie de la Communauté de communes du pays de Mormal et y occupe une position centrale.

Créée le 1er janvier 2014, la communauté de Communes résulte de la fusion de trois communautés de communes: la communauté de communes du Pays de Mormal et Maroilles (2C2M); la communauté de communes du Quercitain; la communauté de communes du Bavaisis.

Elle réunit 53 communes.

Elle s'étend sur un territoire de 466, 92 km<sup>2</sup> hectares et accueille 48 363 habitants (INSEE 2019).

Le siège de la Communauté de communes du Pays de Mormal se situe à Le Quesnoy.

La Communauté de communes du pays de Mormal a pour compétences obligatoires :

- La mise en place d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- L'élaboration d'un plan de développement du territoire
- La recherche, la création et le développement de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales et touristiques, futures à créer.



Carte des communes de la CC Pays de Mormal



## 2. PRÉSENTATION DE LA VILLE

Située dans la région Hauts-de-France, dans le département du Nord, la commune du Quesnoy est implantée dans la partie nord du département.

La ville est limitrophe de neuf communes : Villers-Pol, Orsinval, Frasnay, Villereau, Potelle, Louvignies-Quesnoy, Ghisignies, Beaudignies, Ruesnes.

Le Quesnoy fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui regroupe 129 villes et villages et de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

Elle se situe à 70 km de Lille et à 3 km de la forêt de Mormal, au centre du triangle de Valenciennes, Cambrai, Maubeuge.

La ville est assise sur un plateau marécageux, d'une altitude de 130 mètres, partageant les eaux entre la Sambre et l'Escaut et contrôlant la vallée de l'Oise. Ce plateau met donc en relation le bassin parisien et les plaines du Hainaut.

Le site a longtemps tiré sa vocation défensive de cette position géographique. La ville du Quesnoy est prise entre les deux ruisseaux de l'Écaillon et de la Rhônelle, affluents de l'Escaut qui prennent leur source en forêt de Mormal.

La ville est reliée aux communes voisines par plusieurs routes départementales, ce qui a contribué à ce que Le Quesnoy, pourtant aux portes de l'Avesnois, se tourne vers le Valenciennais.

En matière d'activité économique, Le Quesnoy constitue un centre-bourg rural qui concentre principalement une population active du secteur tertiaire.

## 3. STRUCTURE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le Quesnoy est une commune rurale qui compte 4863 habitants (INSEE 2020), soit un dixième de la population de la Communauté de communes Pays de Mormal (C.C.P.M.).

Depuis la fin des années 2000, la ville est confrontée à une baisse démographique, sous l'influence d'une périurbanisation.

Si la densité moyenne de population sur le territoire de la C.C.P.M. est de 100 hab./km<sup>2</sup>, celle du Quesnoy est presque trois fois plus élevée avec 342 hab./km<sup>2</sup>.

### 1. Profil de la population

Les chiffres de l'INSEE, datant de 2020, permettent d'avoir une image de la population quercitaine. À l'échelle du Quesnoy, elle est assez diversifiée et les moins de 15 ans représentent près de 16,3 % de la population. La part des habitants de plus de 75 ans est quant à elle de 13,1%. La majorité de la population a entre 45 et 59 ans (18,4 %) et 60 et 74 ans (18,4%).

Les tranches d'âges inférieures à 45 ans sont en diminution depuis 2009. Les 60 à 74 ans ont augmenté sur la même période. La commune voit donc sa population vieillir sensiblement.

Si les retraités sont nombreux avec 29,8% des habitants, les catégories des employés (17,9%), des ouvriers (12,3%) et des professions intermédiaires (10,9%) sont bien représentés.

La part des personnes sans activité professionnelle est importante, elle représente 19 % de la population de plus de 15 ans. Le taux de chômage en 2020 sur la commune était de 21,5%.

Les ménages composés d'une seule personne sont moins nombreux que les familles, respectivement 25,9% et 34,3%, selon les chiffres de l'INSEE.

### 2. Logements (source INSEE - 2020)

Le parc de logements est dominé par l'habitat individuel et par les résidences principales. Elles représentent 89,2 % des logements (pour 0,7% de résidences secondaires).

Dans cette commune rurale, les maisons individuelles représentent 64,3 % du parc de logements.

L'étude de l'INSEE indique une majorité de locataires au Quesnoy avec 44,3 % des habitants contre 53,8 % pour les locataires.

La majorité des résidences principales possède cinq pièces et plus ou quatre pièces (respectivement 37,8% et 29,4 %).

L'étude de l'INSEE indique un taux de vacance de 10 %. Ce chiffre repart à la hausse depuis 2009 (7% de logements vacants).

Le parc de logements est relativement ancien et à adapter.

Près de 62,5 % du parc de logements a été construit avant 1971, il est caractérisé de «vieillissant» et «inconfortable». C'est un patrimoine bâti à réinvestir pour l'adapter aux besoins et attentes des ménages.

### 3. Emplois

Le nombre d'emplois est en hausse depuis 2009. Il était de 2737 en 2009 contre 3047 en 2020, puis il remonte depuis 2014 (2816). On compte 189,5 emplois pour 100 actifs.

Le secteur tertiaire est en développement, Le Quesnoy a ainsi gagné, ces dernières années, des emplois dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le tissu économique est tourné majoritairement vers le tertiaire. Il est constitué de petits établissements dont 68,5% comptent moins de 10 salariés.

### 1. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été approuvé en conseil communautaire le 24 septembre 2019.

Il détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire, du Pays de Mormal, pour les dix années à venir.

La communauté de commune a défini trois grands objectifs :

#### 1. Profiter du positionnement et du cadre de vie

- Tirer parti d'un territoire disposant des attraits et qualités des territoires ruraux, tout en étant à proximité immédiate de grands pôles urbains (Valenciennes, Maubeuge, Belgique).

- Un territoire situé dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, démontrant une reconnaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire

> Favoriser les échanges économiques et humains et tirer parti du dynamisme des territoires voisins;

> Apporter un soin aux entrées de ville et de villages, notamment aux abords des axes paysagers structurants;

> S'appuyer sur la trame paysagère et mettre en avant les atouts de ce paysage (à travers par exemple des espaces boisés classés). Prendre en compte la maîtrise de l'étalement urbain et la densification des noyaux dans les PLU.

#### 2. Veiller à l'équilibre du territoire

Trois pôles urbains sont identifiés sur le territoire : Bavay, Landrecies et Le Quesnoy. Ils présentent une perte d'attractivité de par le déclin démographique et des difficultés économiques.

> Conforter ces centralités et retrouver un dynamisme démographique

#### 3. Communiquer sur l'avenir du Pays de Mormal

Le troisième objectif du PADD est de faire de la Communauté de commune un territoire de projet, à travers l'activité économique, le tourisme et la mobilité.

Ces projets doivent être confortés par l'amélioration globale de l'accessibilité.

Le PADD propose trois grands axes pour satisfaire ces objectifs.

#### • Axe 1 - S'appuyer sur les atouts du Pays de Mormal pour développer l'économie locale

- **Renforcer l'attractivité économique du territoire:** en soutenant les pôles économiques structurants, en attirant de nouveaux investisseurs, en faisant attention à la gestion de la consommation foncière (favoriser les zones économiques existantes), en faisant la promotion de l'artisanat, du commerce et des savoir-faire locaux (maîtrise du rayonnement dans la zone commerciale du Quesnoy) et enfin en orientant le développement économique vers les secteurs d'avenir.

- **Placer le tourisme au cœur du développement économique intercommunal:** en structurant et modernisant les équipements touristiques existants. (par exemple la requalification de la base de loisir du Quesnoy), en facilitant la découverte du patrimoine naturel du territoire avec le déploiement de nouvelles liaisons douces, en valorisant et préservant le patrimoine architectural, développement d'un tourisme de mémoire.

- **Conserver le dynamisme de l'activité agricole:** en créant des conditions favorables au maintien des exploitations sur le territoire, en accompagnant les évolutions de l'agriculture.

#### • Axe 2 - Préserver les richesses des patrimoines naturel et culturel

- **Protéger les milieux naturels :** en protégeant les espaces naturels majeurs et caractéristiques du territoire, en s'appuyant sur la charte du PNR de l'Avesnois et sur les trames verte et bleue pour renforcer la biodiversité du territoire, en veillant à la compatibilité entre les projets et les dynamiques naturelles.

- **Tenir compte du réseau hydrographique et des milieux humides associés :** en protégeant les zones humides et en défendant un paysage favorable à la ressource en eau, avec notamment le maintien des éléments du paysage qui contribuent au fonctionnement et la qualité des milieux, en améliorant la qualité des eaux, en adoptant une gestion raisonnée des eaux pluviales (limiter l'imperméabilisation des sols...).

- **Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques:** en luttant contre les risques d'inondation et l'érosion des sols, en prenant en compte les autres risques en amont des opérations d'aménagement, en réduisant l'impact des nuisances sur la santé.

#### • Axe 3 - Maîtriser le développement urbain

- **Conforter l'attractivité du Pays de Mormal :** en assurant un développement résidentiel et démographique équilibré, en fixant les ménages en adaptant l'habitat, en définissant les conditions d'un urbanisme de qualité en respectant les formes urbaines et bâties locales.

- **Veiller à une gestion économe du foncier :** en investissant le potentiel foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines, en agissant sur la vacance des logements, notamment dans les pôles historiques, en restaurant le parc de logement existant

- **Allier développement urbain et mobilités :** en valorisant le pôle multimodal intercommunal du Quesnoy, en exploitant tous les moyens de transport, en assurant la sécurité des habitants dans leurs déplacements, en réglementant le stationnement de manière à favoriser la pratique des transports en commun

## 2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Mormal a été approuvé le 24 septembre 2019. Il répond aux grands objectifs du PADD.

### Sectorisation du PLUi.

Le PLUi est divisé en plusieurs secteurs. La commune du Quesnoy présente les secteurs suivants :

Les **zones urbaines** sont dénommées Ua, Ub, Uc et Ue

- La zone UA est une zone urbaine mixte de forte densité. Elle correspond au centre-ville du pôle historique (ville enclose, faubourg Fauroeux et quartier de la gare).

- La zone UB est une zone urbaine mixte de forte densité. Elle correspond au centre des polarités secondaires et aux faubourgs.

- La zone UC est une zone urbaine mixte de faible densité. Elle correspond à la périphérie de la commune ou aux zones de lotissement.

- La zone UE est une zone urbaine à vocation économique. Elle correspond aux zones d'activités.

- La zone UP est une zone destinée à la protection du patrimoine. La zone est dédiée aux constructions et installations permettant à sa valorisation. Elle correspond aux fortifications.

Les **zones à urbaniser** sont nommées 1AU, 1AUE

- Les 1AU sont des zones à urbaniser à court ou moyen termes et dédiées aux habitations, aux commerces et activités de services, aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités de bureau.

- La zone 1AUE est une zone d'urbanisation future à vocation économique. Elle correspond au développement des zones d'activités sur le territoire intercommunal. Elle comporte un secteur 1AUer : secteur économique destiné à l'aménagement de l'entreprise Refresco.

Les **zones agricoles** sont nommées A. Elles sont protégées en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

Les **zones naturelles** sont nommées N. Elles sont protégées en raison de la qualité des sites, des milieux et des espaces naturels ainsi que des paysages.

Le règlement énonce des dispositions réglementaires générales qui sont applicables à l'ensemble des zones, ainsi que des dispositions spécifiques à chaque zone.

### Protection du patrimoine naturel, bâti et paysager dans le PLUi

Les dispositions générales du règlement mettent en avant le maintien de la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère. Ainsi, de manière générale « un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

L'ensemble des zones comprend des **éléments de patrimoine architectural ou naturel à protéger**.

- Les éléments protégés pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural :
  - > Le petit patrimoine (oratoires, les kiosques, les lavoirs, les petits ponts, les bornes frontières, les barrières, les pigeonniers)
  - > Les habitations repérées
  - > Les périmètres bâtis remarquables
- Les éléments protégés pour des motifs d'ordre écologique
- Les points de vue et entrées de village
- Les espaces boisés classés

Tous les travaux ayant pour effet de détruire ou de nuire, à tout ou partie d'un élément de patrimoine protégé, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire.

Les éléments du petit patrimoine protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme peuvent faire l'objet de prescriptions spécifiques dans les fiches descriptives individuelles, en annexe du PLUi.

Pour le petit patrimoine repéré sont autorisés les travaux de gestion, de rénovation, de remise en état ou de restitution d'une des composantes d'origine de cet élément, dans la mesure où ils ne portent pas atteinte ni à son intérêt patrimonial ni à sa perception générale.

Pour les habitations repérées sont autorisés les travaux de gestion, de rénovation, de remise en état ou de restitution d'une des composantes d'origine de cet élément, ainsi que l'extension et le changement de destination, dans la mesure où ils ne portent pas atteinte ni à son intérêt patrimonial ni à sa perception générale.

Pour les périmètres bâtis remarquables, les dispositions particulières liées aux habitations restent applicables, avec en outre une attention spécifique portée à la valeur d'ensemble.

Le règlement est également complété d'une **OAP thématique pour la valorisation des axes paysagers structurants**. Cette dernière précise les éléments techniques et les clôtures (fiche n°2.4)

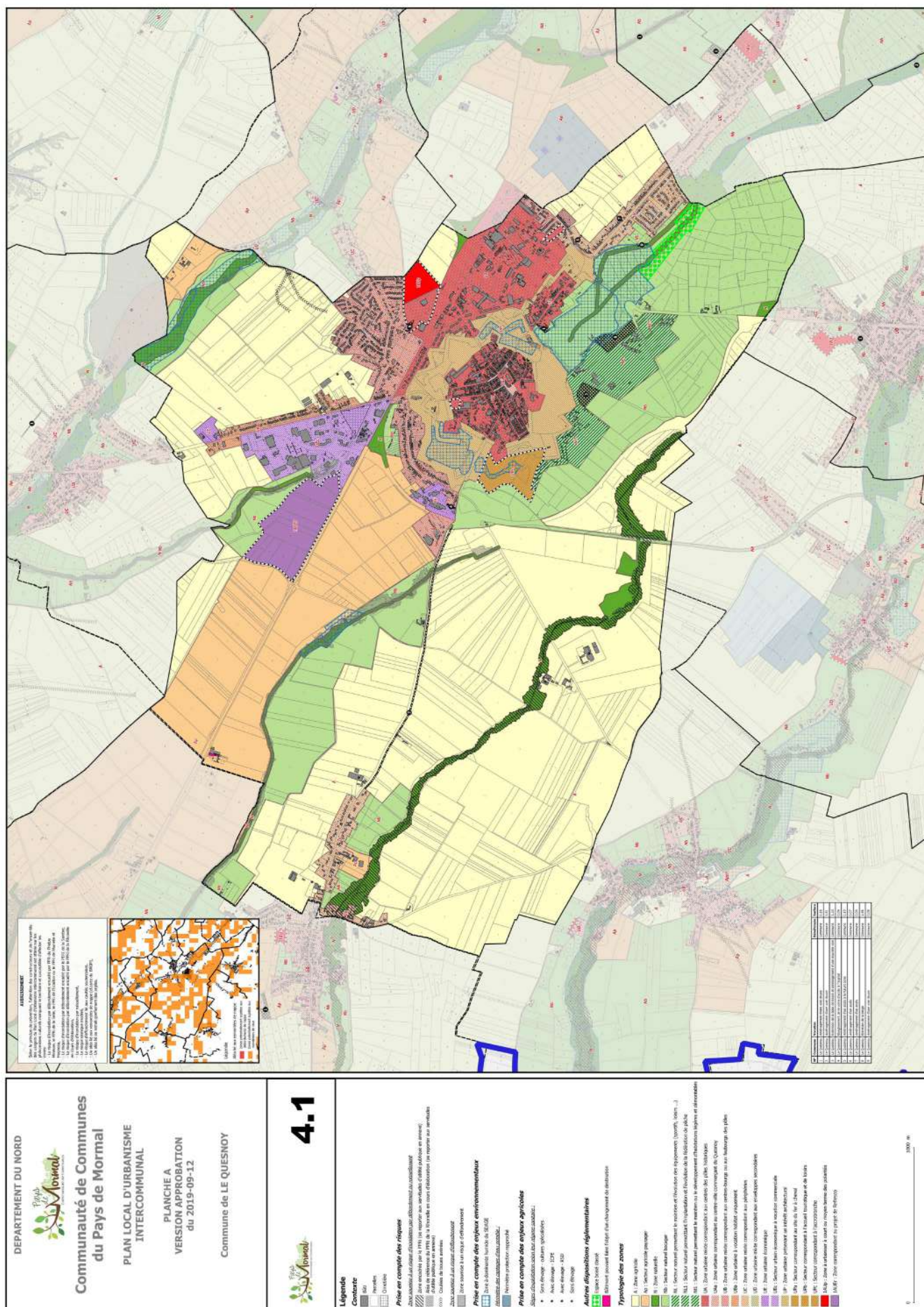
La qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysager bâti est également présentée par les fiches de l'OAP thématique à savoir :

- Fiche thématique 2.6 : Révéler le petit patrimoine par la valorisation des abords,
- Fiche thématique 2.10 : Planter des haies pour clôturer les terrains.

Des annexes complètent la protection du patrimoine à travers une liste des essences d'arbres locales et un nuancier pour la restauration du patrimoine bâti (menuiseries, devantures...).

En conclusion, le PLUi et le PADD tient compte des particularités du patrimoine architectural et naturel de la commune. Le règlement favorise le maintien du patrimoine architectural et son évolution dans le temps, ainsi que le maintien et la protection des paysages communaux.





Règlement graphique du PLUi - Le Quesnoy, 2019



### 3. LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

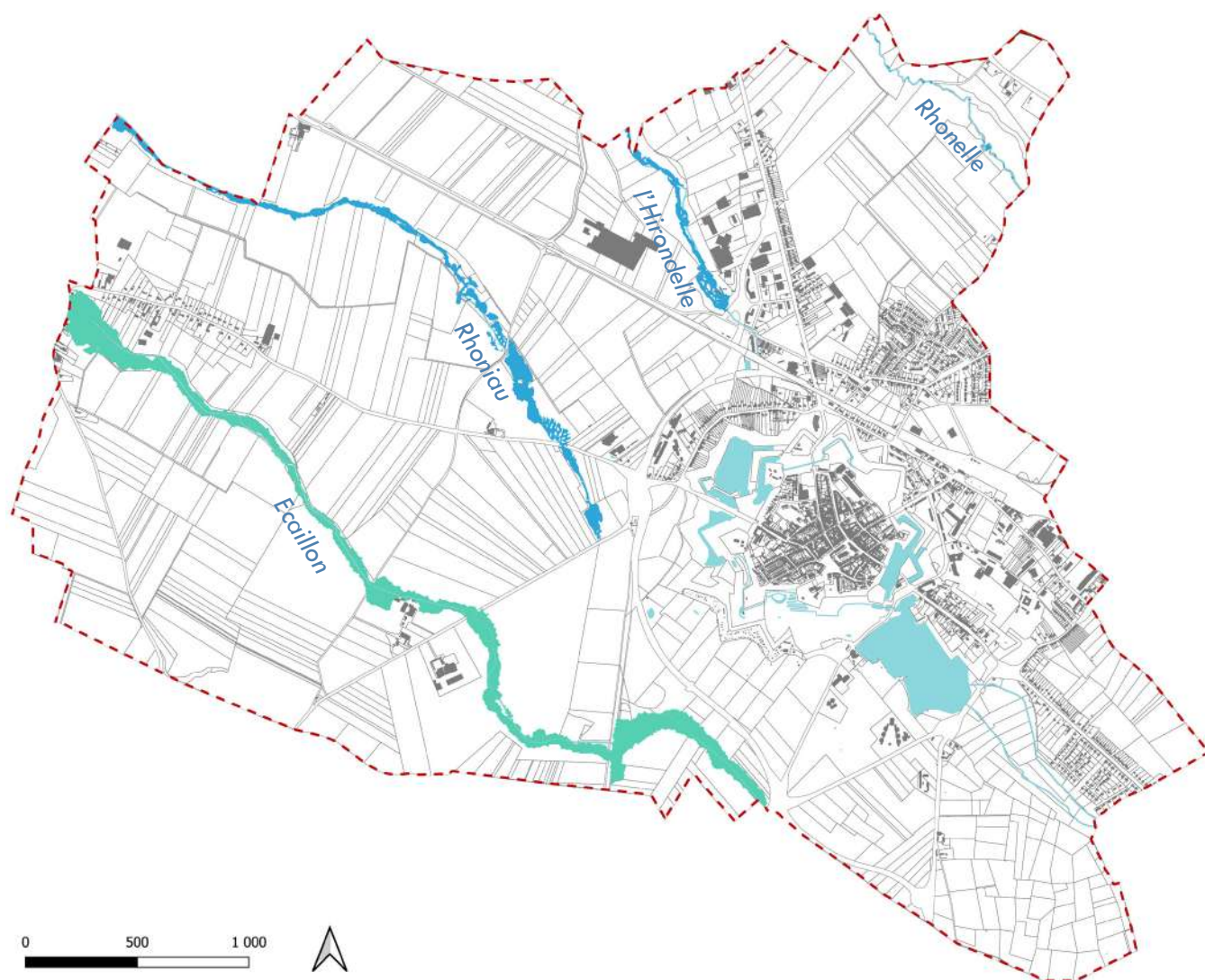
#### a. Plan de prévention du risque inondation (PPRI)

La commune du Quesnoy est concernée par 2 PPRI, tous deux annexés au PLUi :

- Le plan de prévention du risque inondation de la vallée de l'Ecaillon a été approuvé en février 2017.
- Le plan de prévention du risque inondation de la vallée de la Rhonelle en cours d'élaboration.

#### CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

- > Règles définies par les PPRI qui s'appliquent lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme
- > Définis des mesures de prévention, protections et de sauvegarde
- > Définis deux zonages :
  - zone inondable non urbanisée
  - zone inondable urbanisée (constructibilité sous réserve des conditions précisées au règlement)



0 500 1 000



#### LÉGENDE

■ PPRI

■ PPRI en cours d'élaboration (aléa de référence)

Cartographie du PPRI, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, d'après PROLOG-INGENERIE (2018), cartographie réalisée par AEI, 2023

## 1. LES PROTECTIONS PATRIMONIALES

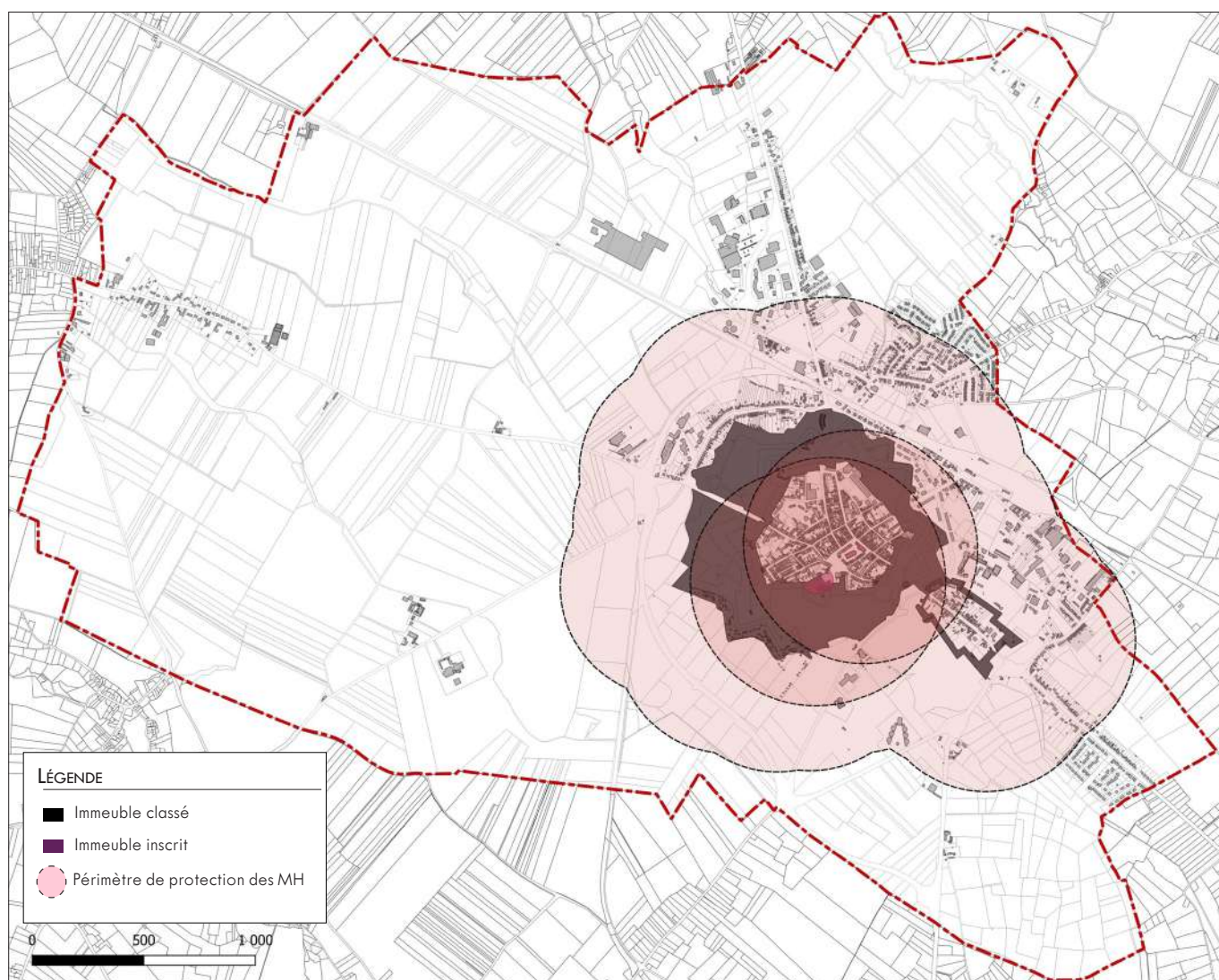
### a. Les monuments historiques

Quatre édifices quercitains sont protégés au titre des Monuments historiques. D'un point de vue juridique, les immeubles protégés ont une incidence sur leurs environnements immédiats. Ils génèrent en effet automatiquement un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres.

La liste ci-contre recense les Monuments historiques.

#### CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

- > L'architecte des bâtiments de France émet un avis sur l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées pour toutes les parcelles situées à l'intérieur du périmètre de protection. Le délai des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme est de ce fait prolongé.
- > Pour les travaux sur les immeubles classés Monument historique, ils ne sont pas soumis au dépôt de permis de construire, mais à une autorisation administrative particulière accordée par le préfet de région après consultation de la DRAC
- > Pour les travaux sur les immeubles inscrits Monument historique, les autorisations d'urbanisme « classiques » (permis de construire ou déclaration de travaux selon la nature des travaux) s'appliquent.



Cartographie de repérage des immeubles monuments historiques et de leur périmètre de protection sur le Quesnoy, AEI 2023.



| Appellation et précision protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Protection                                  | Photographie                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>Remparts</u></p> <p>Les remparts, ainsi que l'escarpe et la contrescarpe, les demi-lunes, les redoutes et les redans et les autres défenses isolées faisant partie de l'enceinte fortifiée : classement par arrêté du 14 mars 1944</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MH - classé le 14/03/1944                   |    |
| <p><u>Vestiges de l'ancien château comtal</u></p> <p>Les vestiges de l'ancien château comtal en totalité, comprenant la caserne Cernay (ancienne grande salle du château et pavillon du XVIIIe siècle avec leurs caves médiévales), la tour-porte d'entrée de corps de garde, les vestiges des deux tours, les sols des cours, les fossés et les vestiges qu'ils renferment, selon le plan annexé à l'arrêté (cad. E 793, 805 à 807, 1763 ; une partie de la place du Jeu de Balle, de la place du Général Leclerc, de l'avenue des Néo-Zélandais).</p> | MH - inscrit le 02/02/2016                  |   |
| <p><u>Hôtel de ville</u></p> <p>Les façades, les couvertures et à l'intérieur : l'escalier d'honneur : inscription par arrêté du 11 juillet 1942 - Le beffroi (cad. E 575) : inscription par arrêté du 19 avril 2006.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | MH - inscrit le 11/07/1942 et le 19/04/2006 |  |
| <p><u>Église Notre-Dame-de-l'Assomption</u></p> <p>L'église Notre-Dame-de-l'Assomption en totalité (façade, toiture, intérieur), l'ensemble est situé square de l'église, sur la parcelle n°603, figurant au cadastre section OE.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MH - inscrit le 25/02/2021                  |  |

## b. Le patrimoine quercitain protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Tout au long du Front Ouest de la Première Guerre mondiale, qui s'étend sur quelques 700 km de la mer du Nord à la frontière franco-suisse, un ensemble de 139 sites funéraires et mémoriels témoigne de la volonté commune aux diverses parties prenantes au conflit d'honorer leurs enfants qui sont tombés au combat.

Le cimetière militaire du Commonwealth du Quesnoy se situe dans l'extension du cimetière de la ville. Il a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le 20 septembre 2023. 137 soldats britanniques et néo-zélandais y reposent.

Le cimetière militaire s'articule avec le mémorial néo-zélandais dans le jardin du souvenir, et le musée néo-zélandais de la libération - Te Arawhata, inauguré à l'automne 2023.

L'ensemble des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) sont quotidiennement fréquentés par des pèlerins, des visiteurs individuels, des délégations officielles, des groupes scolaires, des représentants des communautés locales ou de descendants. Ils témoignent de pratiques funéraires et mémorielles toujours d'actualité puisque les dépouilles découvertes fortuitement ou à l'occasion de campagne de fouilles archéologiques y sont toujours inhumées avec les honneurs.

Par ailleurs, la ville du Quesnoy porte également un autre projet de candidature pour la protection des fortifications Vauban et ainsi compléter le réseau des sites majeurs Vauban existant. (Voir chapitre IV. Identité du territoire).



D'après les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest), Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, présentée par la Belgique et la France, Atlas, 2017.

- Limite proposée pour inscription (1.85 ha)
- Zone tampon UNESCO (79,33 ha)

Sources :

<https://whc.unesco.org/fr/list/1567/>

<https://villesetvillagesdelavesnois.org/musees/museelequesnoy/museeneozelandaislequesnoy.htm>



Cimetière militaire, depuis la route de Sepmeries

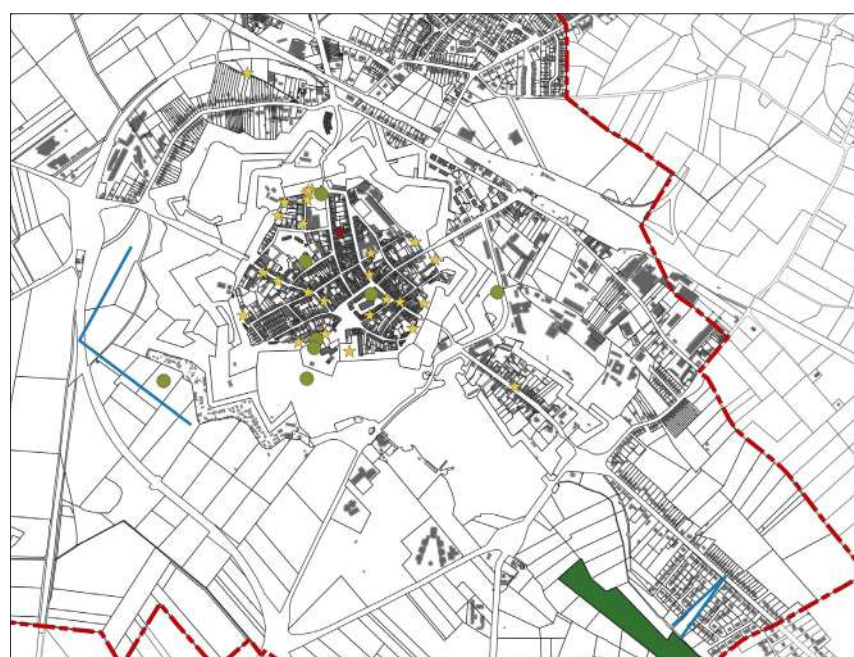


### c. Les éléments protégés au titre du PLUi

Plusieurs éléments sont protégés au titre du PLUi (cf. Chap II.2). Sur la commune du Quesnoy, il s'agit de :

- > 1 édifice remarquable (brasserie ruelle Barzille);
- > 37 éléments repérés au titre du petit patrimoine (chapelle, murs, puits, niches, pigeonnier, fontaine...);
- > 9 éléments paysagers autres (arbres, alignement d'arbres, mare , parc et jardins).
- > 3 points de vue;
- > 1 espace boisé classé;

Ils sont repérés sur le plan ci-dessous :



#### CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

> Chaque élément repéré fait l'objet d'une fiche descriptive en vue de sa protection.

#### LÉGENDE

- ★ Patrimoine bâti remarquable
- < Points de vue
- ☆ Petit patrimoine
- Éléments paysagers
- Espace boisé classé

Cartographie de repérage des protections issues du PLUi de Le Quesnoy / Zoom sur le centre ancien



Patrimoine bâti remarquable  
Brasserie Maret -  
Ruelle Barzille



Petit patrimoine  
Chapelle



Petit patrimoine  
Niche



Éléments paysagers autres  
Arbre  
Séquoia géant



## 2. LE PROJET DE ZPPAUP

Depuis quelques années, la ville souhaite se doter d'un outil de gouvernance urbaine pour préserver et valoriser son patrimoine, que ce soit par ses interventions sur les espaces ou équipements publics, ou par des incitations, un accompagnement et un « cadrage » des projets privés (réhabilitation, construction, ou démolition).

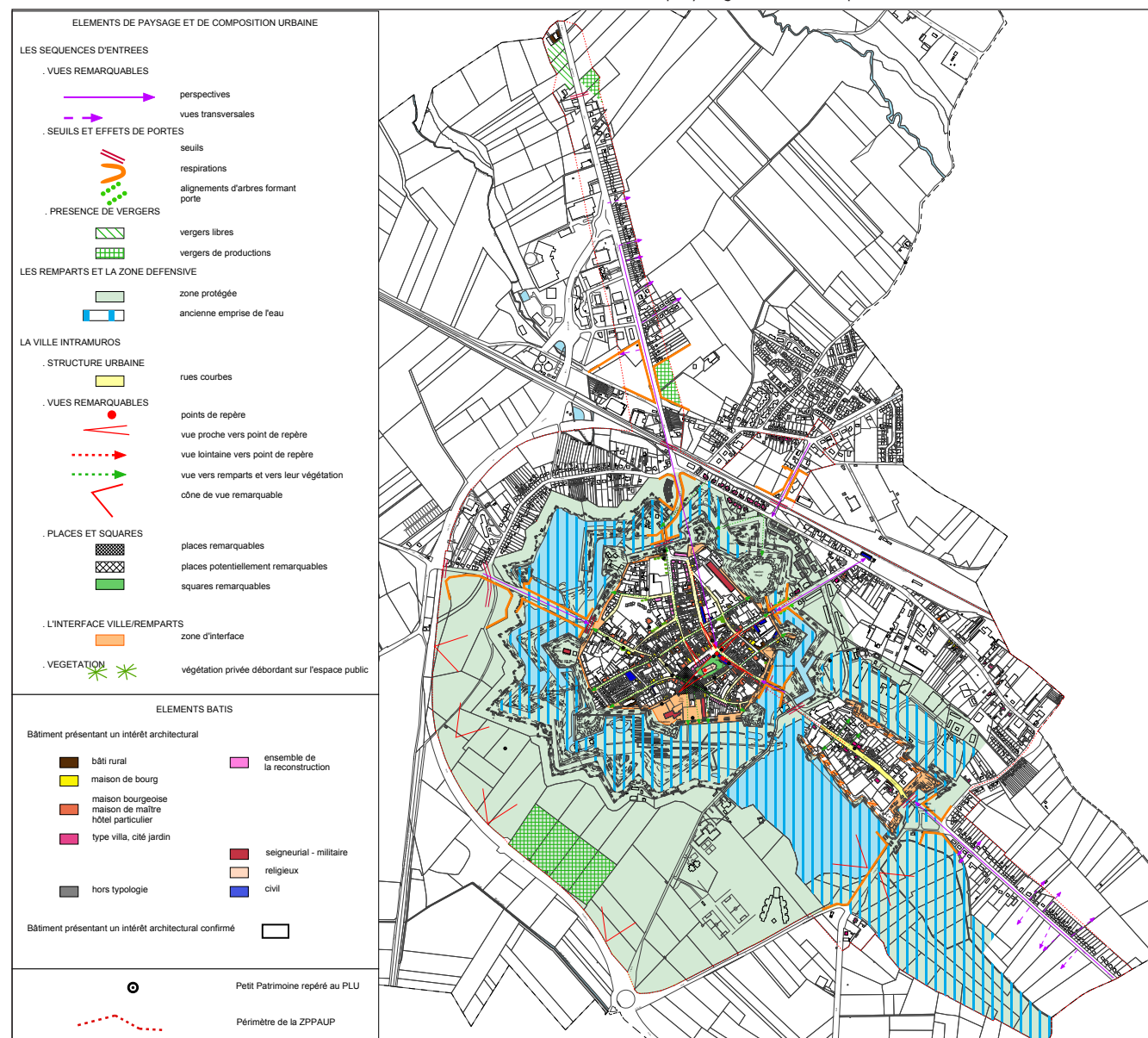
La commune avait par conséquent engagé une procédure de création d'une ZPPAUP - Zone de Protections du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. L'étude préliminaire a été réalisée par l'équipe Pattou Tandem / Pergame / François Bisman en 2008.

L'outil de la ZPPAUP visait à valoriser le patrimoine, en permettant à la fois de sensibiliser les habitants, les élus, les pétitionnaires de permis de construire, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre au respect et à la valorisation de ce patrimoine, mais également un guide pour les projets à venir.

Le dossier comportait le rapport de présentation, le règlement graphique et écrit. Toutefois, la procédure n'a pas abouti pour cause de changement de direction de politique de la ville. Depuis 2008, le contexte législatif a évolué avec la loi des créations des AVAP et de la loi LCAP.

Aujourd'hui, l'étude de la création d'un Site Patrimonial Remarquable s'appuie sur cette base de travail préexistante, tout en adaptant ses propos à la situation actuelle (mise à jour), aux autres outils mis en place depuis 2008, mais également à l'adaptation de la définition du SPR par la loi LCAP.

Le périmètre envisagé comprenait la ville enclose et sa périphérie entre les remparts et la voie ferrée, mais également les deux entrées de ville au nord (route de Valenciennes) et à l'est (Avenue de Verdun) jusqu'aux limites communales. Enfin, le périmètre tenait compte de la frange urbaine entre la voie ferrée et Bellevue, au nord-est et la zone paysagère des remparts au sud.



ZPPAUP du Quesnoy, carte des qualités architecturales, urbaines et paysagères, Pattou Tandem, Pergame, François Bisman, 11/2008

### 3. LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES

#### a. Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois

Depuis 1998, l'Avesnois est classé « Parc naturel régional ». Il s'étend sur près de 125 000 hectares.

Habitants, agriculteurs, élus, et enseignants des 142 communes du Parc se sont engagés afin de porter des actions en faveur du développement durable et du développement économique du territoire. C'est un territoire tout entier qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer.

Il s'agit d'une des zones les plus riches en biodiversité de la région Nord-Pas-de-Calais, jouant un important rôle de «réservoir» pour la trame verte régionale. Dans le cadre du réseau écologique paneuropéen, c'est une zone intermédiaire entre cette région et les Ardennes. Le bocage et la forêt ainsi que des reliques de cloisons forestières bordant les finages médiévaux (anciennes haies-frontières), telles que la Haie d'Avesnes sont les paysages les plus caractéristiques du parc.

Le PNR apporte son expertise dans la constitution des documents d'urbanisme (tels que le PLUi)

Source : <https://www.tourisme-avesnois.com/preparer-son-sejour/la-parenthese-nature-se-ressourcer/le-pnra/>



Le parc naturel régional d'Avesnois, DREAL Hauts-de-France, Ministère de la Transition écologique

#### b. 2 ZNIEFF sur le territoire

##### • Les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge

*ZNIEFF Continentale de type 1 - 12/05/2010*

La ZNIEFF de Le Quesnoy correspond à un des plus remarquables ensembles de fortifications de l'époque Vauban, avec remparts, douves, fossés, bastions. Cet ensemble est désormais voué à la promenade et aux loisirs, avec la création d'étangs (étang du Fer à cheval et étang du Pont Rouge).

Ces zones humides périurbaines ont donc de multiples vocations : historique, écologique, paysagère et pédagogique. La position périurbaine de ces écosystèmes les soumet fatalement à une forte pression humaine : promenade, camping, sport, restauration, etc. Les étangs sont voués à la pêche et à la baignade.

Il en résulte de nombreuses nuisances pour les phytocénoses : eutrophisation, rudéralisation, destruction directe, reprofilage des berges, etc. Le patrimoine floristique demeure cependant relativement intéressant pour un site urbain.

##### • Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées

*ZNIEFF Continentale de type 2) - 05/12/2014*

La ZNIEFF correspond au massif forestier de la forêt de Mormal et aux zones bocagères attenantes, caractéristiques de l'Avesnois.

La forêt domaniale de Mormal est le plus grand massif forestier d'un seul tenant de la région Nord-Pas de Calais. Sur le plan climatique, elle est à l'interface entre les influences atlantiques et médio-européennes comme en témoigne la coexistence de diverses espèces et communautés végétales caractéristiques de l'un ou l'autre de ces deux domaines biogéographiques. Logée sur un plateau, elle est limitée assez brutalement sur sa lisière Ouest par une ancienne voie romaine reliant Bavay et, à l'Est, par la vallée de la Sambre. Le réseau de routes départementales et de routes forestières crée une fragmentation écopaysagère importante. Une autre caractéristique de cette forêt est que Mormal est la seule forêt régionale à abriter en son sein un village tout entier.



La structure imperméable du sous-sol en fait un véritable château d'eau alimentant en eaux vives le pays quercitain. Ainsi, divers cours d'eau prennent en effet leur source dans la forêt de Mormal (Rhonelle, Aunelle...).

D'autres forêts sont présentes comme la forêt domaniale de Bois l'Évêque qui est un massif complémentaire de la forêt domaniale de Mormal.

En lisière de ces milieux forestiers se trouve un secteur bocager très original voué aux vergers principalement composés de hautes tiges. Le maillage de fruitiers crée un espace tampon entre les futaies sylvestres et les plateaux alentour. On y retrouve également des vestiges du réseau de haies vives, aux structures typiques du bocage de l'Avesnois et de la Thiérache, avec en particulier de remarquables lignes de charmes taillés en têtards.



|                                                                                     |          |                                                                                     |        |                                                                                     |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|  | PNR      |  | EBC    |  | Plan d'eau  |
|  | ZNIEFF 1 |  | Bocage |  | Zone humide |
|  | ZNIEFF 2 |                                                                                     |        |                                                                                     |             |

Cartes des protections paysagères et inventaires du Quesnoy, AEI, 2023.

### EFFETS DE SES PÉRIMÈTRES

- > Pour les ZNIEFF, pas de protection directe, mais dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, le zonage et le règlement doivent prendre en compte les ZNIEFF et veiller à appliquer la réglementation adéquate à la protection des espèces protégées présentes sur la zone
- > PNR : Avis du syndicat mixte sur les documents de planification
- > ZH : Compatibilité obligatoire des documents d'urbanisme
- > Le classement en espaces boisés empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

## 1. VAUBAN - L'ATOUT MAJEUR DE LA CITÉ QUERCITAINE

### a. L'empreinte Vauban - Un rayonnement à l'échelle nationale et internationale

L'essence et l'identité du Quesnoy résident dans l'empreinte Vauban. Ce patrimoine monumental prend appui sur une série de fortifications militaires du territoire communal et marque aujourd'hui encore l'identité de la ville.

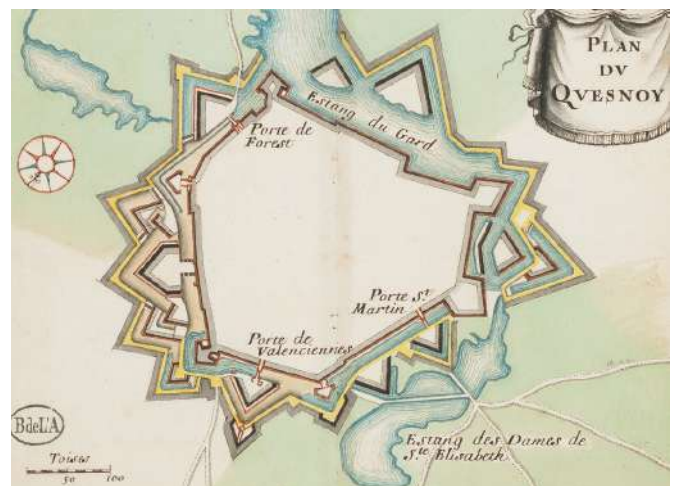
Les fortifications quercitaines sont exceptionnelles pour plusieurs raisons, leur caractère a participé au dossier de candidature pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO:

- Il s'agit d'un témoignage de l'approche de Vauban dans un **site déjà fortifié** qu'il a remanié à partir de l'existant pour satisfaire aux exigences défensives de son époque et aux critères de la rationalité de l'architecture bastionnée.
- La présence de **dispositifs hydrauliques**, présents dans un **état unique de conservation** et témoignant du travail d'hydraulicien de Vauban. Cette mise en œuvre est l'un des premiers exemples de Vauban qui tire son influence des architectes militaires hollandaises des XVIe et XVIIe siècles.
- Ces **travaux expérimentaux** de Vauban sur l'hydraulique, menés au Quesnoy, ont influencé l'ensemble de ses réalisations postérieures. Son génie militaire a permis de s'adapter aux ressources naturelles et géographiques du territoire.
- Le dessin des fortifications illustre la **maîtrise d'un vaste territoire** dans la conduite des eaux et leur évacuation. La mise en place de ce vaste dispositif hydraulique est toujours lisible et fonctionnel.
- L'**ouvrage à cornes** du faubourg Fauroeux est un ouvrage défensif unique en son genre, protégeant un faubourg «hors les murs», il constitue une porte fortifiée dans la ville.

Par ailleurs, Le Quesnoy et ses fortifications ont été le théâtre d'événements majeurs des deux conflits mondiaux contemporains. À l'exception des portes disparues (seul subsiste le passage piéton tardif pour les portes Saint-Martin, Fauroeux et de Landrecies sur Faubourg), la place forte du Quesnoy a conservé l'intégralité de ses composantes dans leurs dispositions d'origine telles que conçues par Vauban. Abstraction faite de quelques rares témoins des états médiévaux (château) et Renaissance (bastions César et Vert), de l'ouvrage à cornes du faubourg Fauroeux et de certaines contre-gardes réalisées au cours du XVIIIe siècle, des contrescarpes sur arcades et des couronnements réactualisés pour le fusil au XIXe siècle (suppression du cordon, du parapet à tablette et des guérites d'angle des bastions au profit d'un parapet gazonné à terre coulante sur tablette), l'intégralité du corps de place, des ouvrages hydrauliques et des dehors subsistent selon les dispositifs arrêtés par Vauban dans les années les plus fécondes

du début de sa carrière, période clé où il normalise le front bastionné. Des bâtiments intra-muros du XVIIe siècle (hôpital, arsenal, magasin aux vivres, casernes) ne subsistent par contre qu'un magasin à poudre de bastion.

La place forte du Quesnoy a par conséquent été durablement marquée par les travaux de la période Vauban. Son architecture militaire est ancrée dans son **identité** et les ouvrages défensifs. Jadis ouvrages de protections, ce patrimoine, constitue un pan essentiel du **paysage culturel et touristique**. Les fortifications sont donc un témoignage monumental et omniprésent de la ville; elles sont au cœur des enjeux de la création du Site Patrimonial Remarquable de la ville du Quesnoy.



1701 - réseau hydrographique\_ Bibliothèque nationale de France. Bibliothèque de l'Arsenal. Ms-6106



2006 - Photographie aérienne des fortifications du Quesnoy et l'étang du Pont Rouge, NAI



## c. La candidature UNESCO pour les fortifications

### 1. Les fortifications Vauban inscrites à l'UNESCO

Une partie des fortifications Vauban est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008.

L'œuvre de Vauban comprend douze groupes de bâtiments fortifiés et de constructions le long des frontières nord, est et ouest de la France. Ils constituent un panel complet du travail de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), l'architecte militaire de Louis XIV. Cette série comprend des villes neuves créées ex nihilo, des citadelles, des enceintes urbaines à bastions et des tours bastionnées. Y figurent aussi des forts de montagne, des forts de côtes, une batterie de montagne et deux structures de communication en montagne. Ces sites sont inscrits en tant que témoins de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale. Vauban a joué un rôle majeur dans l'histoire des fortifications en influençant l'architecture militaire en Europe, mais aussi sur les autres continents jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, la liste comprend la citadelle d'Arras, la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon, l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc, l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon, la tour Dorée à Camaret-sur-Mer, la ville neuve de Longwy, la place forte de Mont-Dauphin, la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis, la ville neuve de Neuf-Brisach, l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatiou, l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent.



Réseau des sites majeurs de Vauban, Ministère de la Culture, 06/2023

### 2. La candidature UNESCO du Quesnoy

Au regard de la qualité de conservation et de l'intérêt, l'UNESCO recommande en 2008 de déposer une candidature regroupant Le Quesnoy et la Citadelle de Lille, ainsi que la ville de Breisach Am Rhein, fortifications situées en Allemagne. Cela permet de démontrer à la fois la valeur universelle exceptionnelle des biens et de compléter les sites déjà protégés. En effet, cette candidature portait le projet de **compléter le réseau des sites majeurs Vauban** existant. L'étude a été réalisée sur cinq années, en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication et la DRAC Nord- Pas-de-Calais en 2014-2015 et visait à l'extension du bien «Fortifications de Vauban».



Les fortifications urbaines du Quesnoy sont un exemple remarquablement bien conservé de la fortification bastionnée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Le système d'inondation défensive est intègre et comprend également l'étang du Pont rouge, l'ouvrage à cornes, le déversoir, les remparts avec bastions, contrescarpes, talus et casemates. Le bien du Quesnoy répondait aux critères suivant :

- Critère (i) : Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain

- Critère (ii) : Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages

Critère (iv) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Malheureusement, la candidature n'a pas pu aboutir pour raisons politiques du côté de la municipalité de Lille, qui a avorté le projet d'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La commune du Quesnoy souhaite néanmoins poursuivre cette démarche.<sup>1</sup>

## b. Les autres réseaux Vauban

### 1. Réseau des sites majeurs de Vauban

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la liste du patrimoine mondial (UNESCO). Présidé par Jean-Louis Fousseret de 2005 à 2020, il est aujourd'hui présidé par Anne Vignot, Maire de Besançon et Présidente de Grand Besançon Métropole. Il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

Les remparts du Quesnoy ne sont pas intégrés aujourd'hui au réseau Vauban.

### 2. Les carnets de ville : Réseau Septentrion

Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement du Nord s'est associé, dans le cadre d'un Atelier régional, des services de l'état, universités, afin de développer le réseau Septentrion pour des études sur les cités Vauban du Nord dont Le Quesnoy; les carnets de ville. Le carnet de ville est un outil de compréhension de la ville d'aujourd'hui sur la base de son histoire en tant que ville bastionnée. Réalisé en 2006, Le Quesnoy complète l'étude des 21 villes de la région nord - Pas-de-Calais, de Belgique et du sud des Pays-Bas. Il s'agit d'un outil de comparaison et de compréhension du développement urbain à l'échelle d'une région du nord-ouest de l'Europe.

<sup>1</sup> <https://whc.unesco.org/fr/list/1283/>, <https://sites-vauban.org/decouvrir/les-sites-majeurs>



## 2. LE LIEN FRATERNEL ENTRE LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET LE QUESNOY

Lors de la Première Guerre mondiale, le 4 novembre 1918, les soldats néo-zélandais ont libéré la ville de l'occupation allemande. L'action militaire néo-zélandaise, en complète autonomie, a constitué un acte de reconnaissance et de naissance de la nation néo-zélandaise. Le Quesnoy est l'ultime bataille de la Division néo-zélandaise sur le front.

Cet épisode héroïque est l'un des faits marquants de la Grande Guerre pour les Néo-Zélandais et constitue le fondement de l'**amitié franco-néo-zélandaise**.

L'association de jumelage est née en 1999. À ce jour, Le Quesnoy reste la seule ville française à être jumelée avec une ville du bout du monde; Cambridge.

Chaque année, la Ville du Quesnoy commémore l'ANZAC DAY (acronyme Australian and New Zealand Army Corps) en hommage aux troupes originaires d'Océanie ayant combattu durant la Première Guerre mondiale le 25 avril. La Ville, en collaboration avec l'Ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris, les Forces armées néo-zélandaises et l'association Le Quesnoy-Nouvelle-Zélande, organise des conférences, concerts, expositions, colloques, spectacles, mapping et cérémonies officielles.

Cette amitié internationale plus que centenaire a permis de mettre en place un projet ambitieux pour la commune du Quesnoy: la création d'un **musée néo-zélandais**, financé par des fonds privés néo-zélandais. Installé dans une ancienne maison de Maître (et ancienne gendarmerie), au cœur de la cité, le musée complète les autres aménagements en lien avec la libération du Quesnoy et la toponymie des

rues (rue des Néo-Zélandais, place des All Blacks, Place de Cambridge / Place du Général Leclerc...), comme le jardin du souvenir, le monument néo-zélandais, mais également le cimetière militaire protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le musée de la Libération de la Nouvelle-Zélande, nommé «Te Arawhata», signifie l'échelle. Ce nom transmet la libération de la ville par une échelle. Le musée a été inauguré à l'automne 2023.

Le musée écrit ainsi une nouvelle page de l'histoire et de la Mémoire du Quesnoy.

Par ailleurs, la commune attire de nombreux touristes néo-zélandais, grâce à sa proximité avec Lille et accessible depuis Paris. Ces actions permettront un développement de ce tourisme déjà en place. Il est donc important, par la création du site patrimonial remarquable du Quesnoy, de mettre en valeur le patrimoine militaire français, libéré en 1918, qui rayonne jusqu'en Nouvelle-Zélande.

Enfin, les périodes troubles des deux Guerres mondiales ont également marqué le territoire communal. La ville a subi beaucoup de destructions liées aux bombardements. Elle s'est rebâtie d'**immeubles de la Reconstruction**, parfois avec des opérations concernant des îlots complets (voir Chapitres sur la synthèse de l'histoire urbaine et les typologies architecturales).

L'identité de la ville s'est bâtie peu à peu suivant les faits historiques, mais également par l'**entretien de sa mémoire collective**, et dont l'amitié avec la Nouvelle-Zélande est indissociable du Quesnoy.



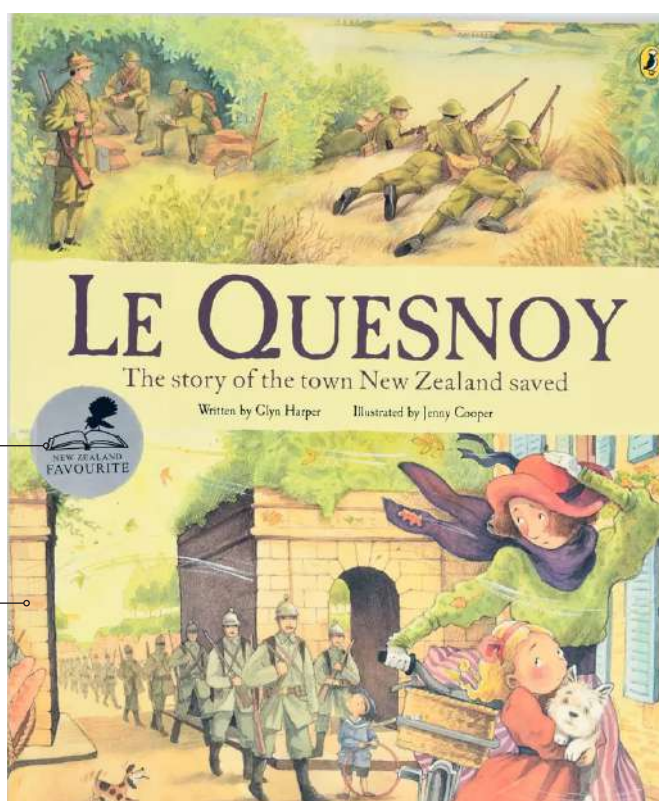
Vitrail du mémorial de l'église Saint-Andrew, Cambridge, en Nouvelle-Zélande

Les remparts en brique, libérés par les soldats néo-zélandais

«(New Zealand Favourite)»

Porte du faubourg Fauroeulx

Le Quesnoy, 4 novembre 1918



Le Quesnoy: the story of the town New Zealand saved, Glyn Harper, 2012



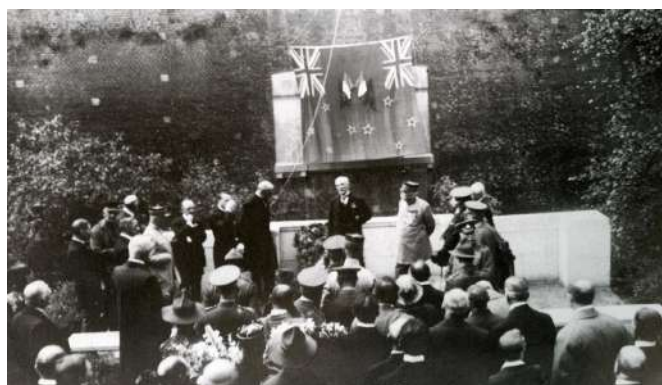
Le **mémorial néo-zélandais** commémore la libération de la ville par les troupes néo-zélandaises le 4 novembre 1918. Il est situé à l'emplacement même où l'assaut a été mené.

Il est composé d'un bas-relief inséré dans le parement de la courtine du rempart et d'une plate-forme située de l'autre côté du fossé afin de permettre l'observation du relief. Cette plateforme est posée sur la face arrière de la tenaille sur laquelle prend place un « jardin des souvenirs » accessible par deux portes depuis la ville (l'une date de cet aménagement). L'ensemble a été offert par la municipalité du Quesnoy afin de remercier les soldats néo-zélandais qui ont libéré la ville. Il a été conçu par l'architecte néo-zélandais Samuel Hurst Seager (1858-1933), auteur des mémoriaux de Longueval (France) et Messines (Belgique) et Chunuk Bair à Gallipoli (Gelibolu en Turquie), et inauguré le 15 juillet 1923 en présence du Maréchal Joffre et de Lord Milner, ancien ministre britannique.

Le « jardin des souvenirs » offre un point de vue sur le bas-relief situé sur l'emplacement même de l'exploit néo-zélandais. Il s'agit d'une plate-forme pavée et bordée par un muret de pierre portant l'inscription « *FROM THE UTTERMOST ENDS OF THE WORLD / DE L'AUTRE EXTRÉMITÉ DU MONDE* ».

Le **cimetière militaire du Commonwealth du Quesnoy** se situe dans l'extension du cimetière de la ville. Il a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le 20 septembre 2023. Il fait partie d'un ensemble de 139 sites funéraires et mémoriels qui témoignent de la volonté commune aux diverses parties prenantes au conflit d'honorer leurs enfants qui sont tombés au combat. 137 soldats britanniques et néo-zélandais y reposent.

Ces différents aménagements et actions menées afin d'entretenir la mémoire de la Libération du Quesnoy par les troupes néo-zélandaises font pleinement partie de l'identité du Quesnoy. À nouveau, les remparts sont au cœur des préoccupations quercitaines et sont la « colonne vertébrale », le noyau patrimonial du Quesnoy.<sup>1</sup>



Photographies de l'inauguration du mémorial, 15 juillet 1923, dossier de candidature UNESCO



Photographie de la cérémonie commémorative en 2023  
<https://nzliberationmuseum.com/>



Photographie prise par le Capitaine H.A Sanders, H1148, NZ RSA collection, Alexander Turnbull library, Wellington, Nouvelle-Zélande pendant la Première Guerre mondiale (<https://nzmmtlq.nz/>)



Photographie prise par le Capitaine H.A Sanders LE 5/10/1918 H1157, NZ RSA collection, Alexander Turnbull library, Wellington, Nouvelle-Zélande pendant la Première Guerre mondiale (<https://nzmmtlq.nz/the-le-quesnoy-story/>)



Le Quesnoy - Monument commémoratif érigé par les Néo-Zélandais en souvenir des leurs, tombés au Champ d'Honneur à la reprise de la ville, le 4 novembre 1918.

<sup>1</sup> Dossier de candidature UNESCO du Quesnoy, 2014.



### 3. LA PREMIÈRE PETITE CITÉ DE CARACTÈRE DES HAUTS-DE-FRANCE

Le Quesnoy est la première commune située dans les Hauts-de-France à avoir reçu le label touristique national de «Petite Cité de Caractère» depuis 2021.

En France, elle concerne 216 communes de moins de 6 000 habitants, afin de pouvoir promouvoir leur patrimoine, doté d'un bâti architectural de qualité et cohérent comme levier de développement, affirmant ainsi leur volonté de reconquête d'une vitalité touristique et commerciale.

Les objectifs principaux visés par le cahier des charges sont :

- Agglomération soumise à une protection au titre des Monuments historiques,
- Commune de moins de 6 000 habitants,
- Détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire,
- Avoir un programme pluriannuel de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels,
- S'inscrire dans la stratégie de développement touristique de son territoire.

Le Quesnoy, labellisé «Petites Cités de caractère», doit poursuivre la mise en œuvre des engagements de la charte pour :

- Entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine
- Embellir et requalifier les espaces publics,
- S'engager en faveur de l'accueil du public
- S'engager en faveur de l'animation

### 4. LE PROJET DE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

La communauté de Commune du Pays de Mormal porte les prémisses de réflexion sur une éventuelle candidature du label du pays d'Art et d'Histoire.

Le label «Villes et Pays d'art et d'histoire» est un label officiel français attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture et de la Communication aux communes ou pays de France qui s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel et industriel, ainsi que de l'architecture.

La création du site patrimonial remarquable du Quesnoy serait un levier dans la dynamique de valorisation du patrimoine urbain, paysager et architectural du territoire.



Couverture du dossier de candidature Petites Cités de Caractère

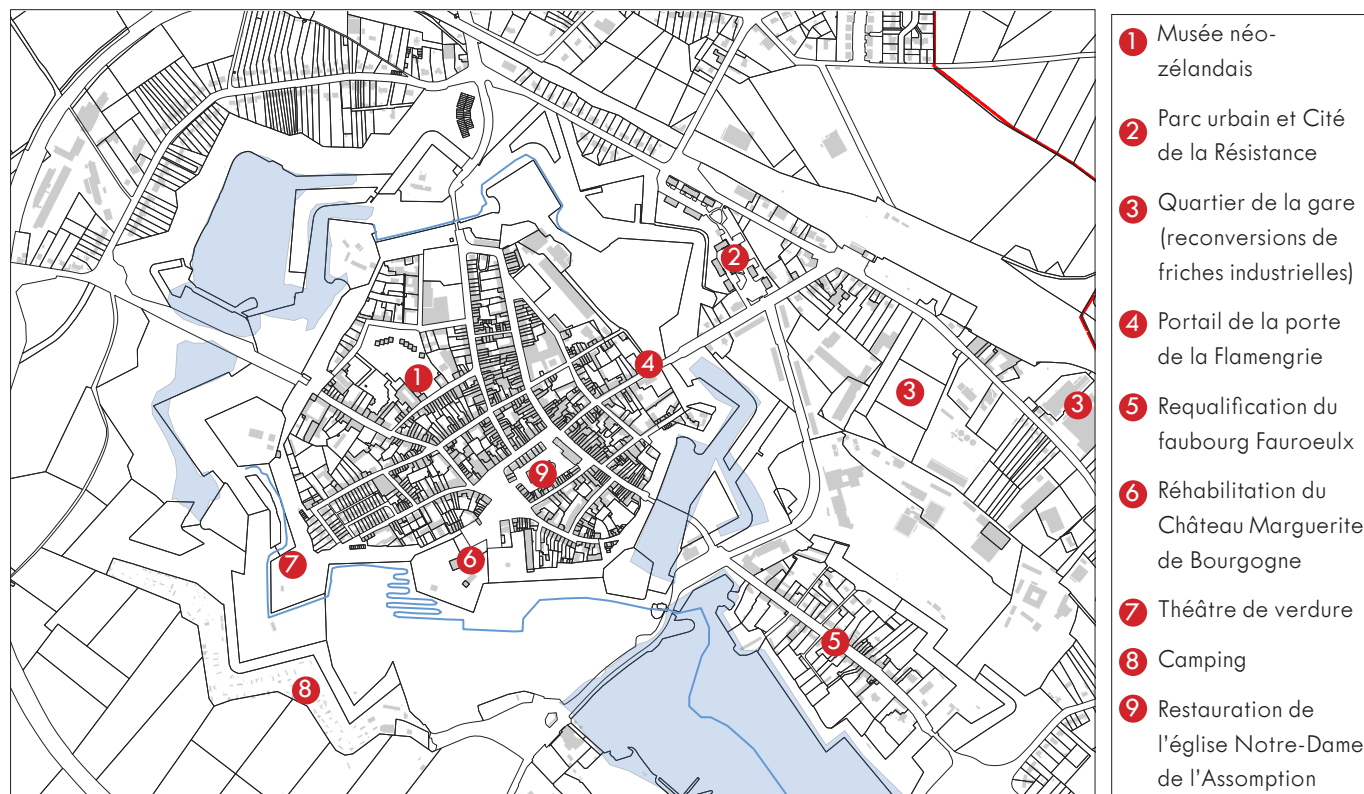
Source: Journal municipal, janvier 2023, numéro 13,  
<https://www.petitescitesdecaractere.com/fr>



Label, Ministère de la Culture et photographie du Château de Potelle

## V PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE

La mise en valeur du patrimoine par la création d'un Site Patrimonial Remarquable du Quesnoy s'accompagne également, en plus d'autres démarches de labellisation engagées, d'une multitude de projets sur le terrain, menés à la fois par la commune et le département. Ces vastes projets menés de front illustrent la motivation à mettre en valeur la commune, son centre historique, et son patrimoine naturel et bâti.



Les principaux projets engagés sur la commune du Quesnoy, 2023.

### • OPAH-RU

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) a débuté à l'échelle des 3 bourgs-centres de la Communauté de communes du Pays du Mormal. Le lancement de l'étude préopérationnelle, financée par l'État a débuté en janvier 2023.

Les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et chez les bailleurs
- Lutter contre la vacance
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées et handicapées à leur domicile
- Requalifier le centre-bourg, en perte d'attractivité par une stratégie renforcée en matière de façades, devantures commerciales, accessions, accès aux étages.

### • Le Musée néo-zélandais

Depuis 2014, dans le cadre de la relation particulière que la ville entretient avec la Nouvelle-Zélande, la commune a travaillé de concert avec le Trust (fiducie) néo-zélandais la création d'un musée commémoratif de la libération de la ville par les Néo-Zélandais. Le site prend place sur l'ancienne gendarmerie et un hôtel particulier. Le musée a ouvert ses portes à l'automne 2023.

### • La création d'un parc urbain et réhabilitation de la Cité de la Résistance

Une étude pour la requalification de la Cité de la Résistance a débuté en 2023. Cette cité, composée de 11 bâtiments portant tous un nom de célébrités différent, hébergeait deux compagnies de gardes mobiles arrivées en 1928. La réhabilitation des logements englobe également la création d'un parc en centre-ville. Ces aménagements permettront de relier les quartiers en périphérie du nord-ouest au centre-ville, notamment pour les piétons et les cyclistes.

### • Le quartier de la gare (reconversions de friches industrielles)

L'objectif est d'aménager les anciennes friches industrielles au niveau de la gare par la création d'un nouveau quartier avec de nouveaux équipements.





Photographies du Musée néo-zélandais de la Libération - Te Arawhata





La Cité des 3 chênes a engagé une profonde transformation de son quartier proche de la gare par la reconquête des friches industrielles inscrites sur le secteur et l'engagement de travaux de requalification initiée par le pôle gare. L'EPF accompagne la commune à travers une convention opérationnelle visant à assurer l'acquisition, le portage, la dépollution et les démolitions éventuelles sur les friches stratégiques du secteur. Une étude urbaine portée par l'EPF et la ville, établie par le cabinet AIA, a permis l'écriture d'un premier schéma directeur. Ils visent à retranscrire une orientation d'aménagement sur le secteur. À ce stade, les démolitions sont terminées, et la commune a lancé un appel à projets. Les friches concernées sont COFRADEC / UNEAL qui a fait l'objet d'une promesse de vente à l'été 2023 et prévoient un programme de 113 nouveaux logements sur 2,3 hectares.

- La remise en place du portail de la porte de la Flamengrie

Un projet de requalification des entrées de ville est en cours avec la restauration d'un ancien portail en ferronnerie de la porte de la Flamengrie.

- La requalification du faubourg Fauroeux

À l'image d'autres voies dans la ville enclose du Quesnoy, le faubourg Fauroeux fait l'objet d'une étude de requalification visant l'enfouissement des réseaux, la végétalisation de l'axe routier et la pacification des flux.

- la réhabilitation du Château Marguerite de Bourgogne

Le projet est soutenu par HISTOIRE ET PATRIMOINE et comprend la réhabilitation, en lien étroit avec l'UDAP et l'ABF, du château de Marguerite de Bourgogne et de la caserne Cernay pour la création de vingt-huit logements.

Les caves protégées au titre des monuments historiques restent toutefois gérées de la commune.

- Le camping du lac Vauban

La ville dispose d'un camping municipal qu'elle souhaite améliorer et optimiser par des travaux de réhabilitation. Le projet prévoit d'augmenter l'offre d'accueil par l'achat de chalets et logements insolite.

- La restauration de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption

Des travaux sur l'édifice ont permis la réfection des maçonneries, de la charpente, la couverture, les vitraux, les menuiseries extérieures et les plafonds en plâtre ainsi que l'installation d'un nouveau système de chauffage.

- La revalorisation touristique et environnementale

Plusieurs projets participent à la mise en valeur, des fortifications de Vauban, telle que la requalification des entrées de villes, la mise en place d'une signalétique directionnelle et historique, la création d'un théâtre de verdure pour accueillir des événements culturels dans un cadre exceptionnel lors de la belle saison, ainsi qu'un plan de mise en lumière des portes d'entrée de la ville.

Par ailleurs, la commune a engagé de nombreux travaux de requalification des espaces publics avec la question du partage de la rue faisant référence dans la région - piéton,

pistes cyclables, stationnement et voie automobile), comme la rue de la Nouvelle-Zélande. Elle aménage également ses espaces paysagers, notamment autour de l'étang du Pont Rouge avec la mise en place d'une promenade sur l'étang, la création d'une base de loisirs, la requalification du square des trois régiments, etc.



Requalification du faubourg Fauroeux



Requalification de la porte de Valenciennes



Restauration de l'état XIXe siècle de la porte de la Flamengrie



### 1. DES AIDES LIÉES AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - LE DISPOSITIF MALRAUX

Le dispositif Malraux permet d'aider financièrement les propriétaires privés qui réalisent des travaux sur un bâtiment, non protégé au titre des monuments historiques, mais situé dans un espace protégé comme le SPR.

Le dispositif Malraux est régi par l'article 199 bis du code général des impôts (CGI)

Il prévoit une réduction d'impôt sur le revenu en faveur des dépenses effectuées en vue de la restauration complète d'un immeuble bâti.

Le taux de réduction d'impôt dans un SPR (PVAP) s'élève à 22% du montant des travaux de restauration, dans la limite de 400 000€ pour une période de 4 ans. (30 % dans le cas d'un PSMV).

Lorsque le bien est situé dans un SPR, l'accord de l'ABF sur les travaux est requis dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme.

Le propriétaire est soumis à une obligation de location, pendant 9 ans (à usage de résidence principale du locataire, à une personne autre qu'un membre du foyer fiscal, un ascendant ou un descendant et pour une location effective et continue dans les 12 mois de l'achèvement des travaux.

### 2. LA FONDATION DU PATRIMOINE

Depuis décembre 2019, la ville a signé une convention avec la Fondation du patrimoine à destination des propriétaires qui s'engagent dans des travaux de restauration ou de rénovation. Ce dispositif concerne toutes les façades d'habitation, en dehors des vitrines et commerces, ces derniers pouvant disposer d'aides régionales dans le cadre du Soutien à l'artisanat-commerce.

La fondation du patrimoine a pour but : de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Elle attribue un label qui est délivré aux immeubles non protégés au titre des monuments historiques appartenant à des propriétaires privés.

Le label permet de bénéficier :

- soit d'une réduction au titre de l'impôt sur le revenu pour les travaux effectués
- soit, pour les propriétaires d'immeubles labellisés, non soumis à l'impôt sur le revenu, d'une subvention versée par la Fondation du patrimoine.

Le label s'applique aux immeubles situés dans le SPR. Ils doivent être visibles de la voie publique, c'est-à-dire les murs, façades et toitures. Les travaux intérieurs des immeubles habitables ne sont pas financés par le label de la Fondation du patrimoine.

Le programme de travaux doit être validé par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Le bénéficiaire doit s'être engagé à conserver la propriété de l'immeuble pendant au moins 15 ans à compter de son acquisition.

Chaque dossier de demande de label est transmis à la délégation régionale de la Fondation du patrimoine concernée. La délégation étudie le dossier, notamment l'éligibilité et l'opportunité du projet.

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant l'attribution du label. Il permet des déductions fiscales et une subvention de 2% minimum du montant des travaux de rénovation des façades.

### 3. PETITES VILLES DE DEMAIN

Ce dispositif, mis en place par l'état, permet à la commune de lancer des opérations de rénovations urbaines. Ce dispositif vise non seulement l'habitat, mais également le tissu commercial, en rachetant les pas-de-porte dégradés pour les restaurer et les revendre. L'objectif est de redynamiser les centres de bourg.

### 4. AUTRES MESURES

Il existe des aides pour les porteurs de projets privés ou ceux des communes et intercommunalités : aide de la fondation du patrimoine : «Patrimoine naturel et Biodiversité», «Patrimoine Emploi de la fondation du Patrimoine», «Patrimoine Tourisme local», «les Rubans du Patrimoine».

Sources : SPR, Procédure de création et de suivi, DRAC Hauts de France, Décembre 2020

[www.portailpatrimoine.fr/](http://www.portailpatrimoine.fr/) & <https://www.loi-malraux-immobilier.fr/index.html>

[www.fondation-patrimoine.org/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere](http://www.fondation-patrimoine.org/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere)

[www.lavoixdunord.fr/1255516/article/2023-11-19/le-quesnoy-bientot-un-label-pour-les-proprietaires-qui-renovent-leur-habitat](http://www.lavoixdunord.fr/1255516/article/2023-11-19/le-quesnoy-bientot-un-label-pour-les-proprietaires-qui-renovent-leur-habitat)

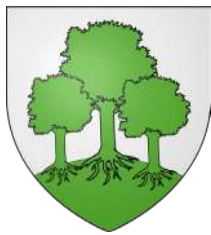




# 3

## SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE URBAINE

< 1794, Plan des fortifications, BNF GED-7533

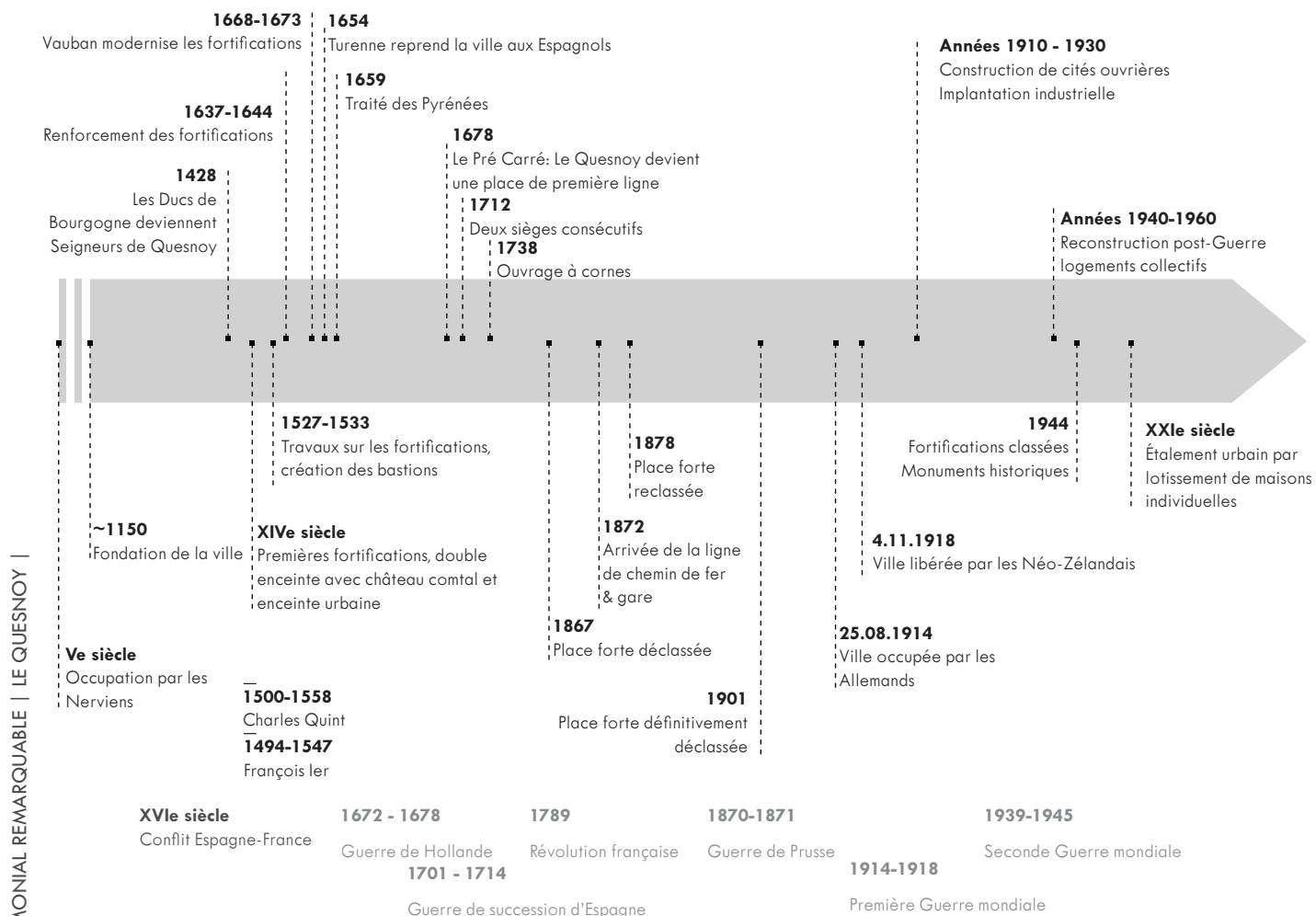


L'étude de l'histoire urbaine du Quesnoy peut prendre appui sur les enceintes successives, de façon chronologique et selon les grandes périodes historiques : protohistoire et époque gallo-romaine, Moyen-Âge, époque moderne et époque contemporaine. Son histoire urbaine est marquée par la grande Histoire, qui détermine des périodes de fortifications successives. Si la création de la ville du Quesnoy est assez tardive, la place forte semble naître à partir du XIIe siècle, se renforcer jusqu'au XIXe siècle, avant de perdre sa vocation initiale de défense.

L'étude de l'histoire urbaine du Quesnoy proposée dans le cadre du diagnostic du Site Patrimonial Remarquable ne prétend pas apporter de nouveautés dans les connaissances sur l'histoire communale, mais s'appuie sur les travaux antérieurs en proposant une synthèse décrivant les jalons de l'évolution de la ville et les grands marqueurs urbains de chaque période, en pointant les pôles de développement.

La présente étude historique est une synthèse des observations sur le terrain, mais également sur des études préexistantes, en particulier sur les études : « *Le Quesnoy, connaissance d'une ville forte ou la métamorphose d'un lieu* », réalisé par Béatrice AUXENT, Bernard DEBRABANT pour le CAUE en 1997, de l'ouvrage « *Vauban et la fortification du Quesnoy au XVIIe siècle* », Bernard DEBRABANT, édition Invenit, 2007, ainsi que du site Internet de la Commune, rubrique « L'histoire de la ville ».

La frise chronologique ci-dessous présente les grandes étapes d'édification de la commune :



Frise chronologique par éléments marqueurs du développement de la ville du Quesnoy, AEI, 2023.



## 1. UNE OCCUPATION NERVIIENNE DANS LA FORÊT DE MORMAL

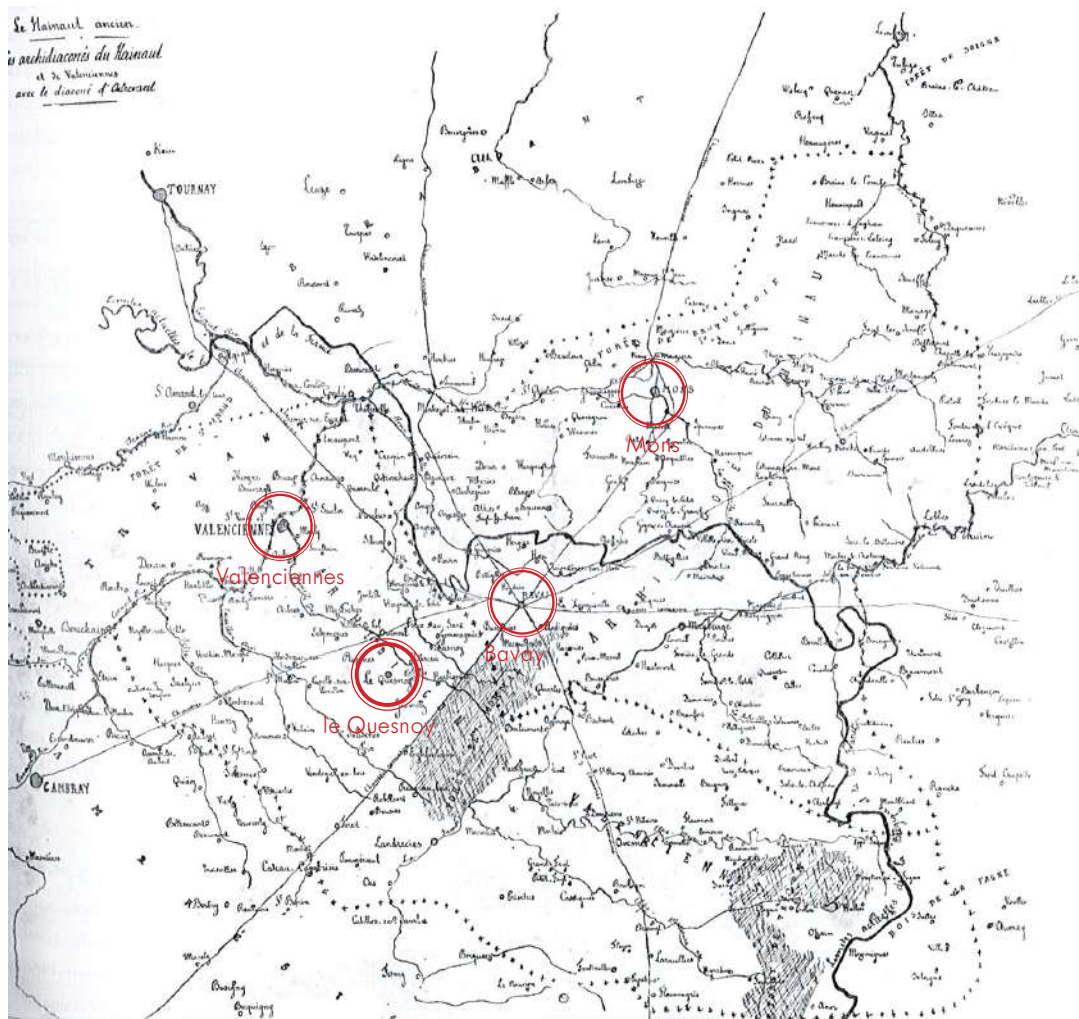
Avant les fortifications du Quesnoy que nous connaissons aujourd'hui ou même que l'existence de la ville soit attestée, il est important de noter l'attractivité de la région dès l'époque romaine. Ce territoire était occupé par les Nerviens. Il s'agissait d'un des peuples les plus puissants, venus de l'actuelle Belgique, au nord de la Gaule. Leur capitale était Bagacum, Bavay, située à une quinzaine de kilomètres de l'actuelle commune du Quesnoy.

Durant des fouilles archéologiques, quelques poteries romaines sont découvertes au niveau du faubourg Fauroeux. La présence d'une nécropole mérovingienne dans l'actuelle forêt de Mormal confirme l'occupation de l'homme dans ces terres assez marécageuses et très forestières. Par ailleurs, une voie romaine au sud-est du Quesnoy, qui part de Bagacum, est également attestée.

Dans cette forêt épaisse du Mormal se dessinaient quelques clairières permettant la culture. Il semblerait que ces zones et les défrichements ont attiré quelques peuplades dont l'importance s'accrut lentement avec les siècles.

Au IX<sup>e</sup> siècle, la région était occupée par les Vikings. Ces derniers furent bloqués vers Valenciennes à sous l'ère de Louis II le Jeune (844-875), car les cours d'eau étaient trop étroits pour les bateaux.

Toutefois, le Quesnoy en tant que bourg et village ne voit le jour qu'à partir du XI-XII<sup>e</sup> siècle. Les terres concernées étaient à l'origine un alleu<sup>1</sup>, portant le nom de Noflus, appartenant à la masse épiscopale de Cambrai. Il s'agit de terres dont le possesseur ne doit pas d'hommage ou de reconnaissance à un seigneur et ne paie pas de redevance seigneuriale. Ce dernier, alors peu habité et composé de terres incultivables dues à la présence de l'eau, est revendu en 1148 au Comte Baudouin IV du Hainaut par l'évêque Nicolas I<sup>er</sup>, de Chièvres.



La ville prend différents toponymes au cours des siècles sous les formes différentes:

*Caismoi, Caisnoit, Caisnoy, Caisnoyt, Caynoit, Chaynoct, Kaisnoi, Kaisnoit, Kanoyt, Kaynoit, Kesnoit, Keesnoit, Kesnoy, Quesnoet, Quesnoi, Quesnoit, Quesnoy, Quesnoyt, Quesnoy-le-Comte, Quercetum, Haymonis-Quercetum, Haimonchasnoit.*

Le blason de la ville se compose de trois chênes.

Carte «Le Hainaut ancien» extraite de l'ouvrage de M. Bruno Carpentier, *Le Quesnoy, l'Archétype du Hainaut, émancipation sociale, politique castrale et fortifications bastionnées*, 2005. page 35

<sup>1</sup> Domaine héréditaire conservé en toute propriété, libre et franc de toute redevance

### III LES ORIGINES DE LA PREMIÈRE CITE QUECITAINE

La cité de Quercitum, «lieu planté de chênes» va réellement se bâtir à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Bauduin IV, dit l'Édifieur, s'empresse d'élever un château fort sur la Motte de Noflus afin d'y établir sa domination sur la contrée qu'il venait d'acquérir. Sa situation géographique est stratégique entre Valenciennes et Saint-Quentin. Son emplacement est un passage aisé entre le bassin parisien et les plaines du nord, à proximité tangible avec la frontière de l'époque. Le bourg s'inscrit dans un réseau viaire déjà implanté.

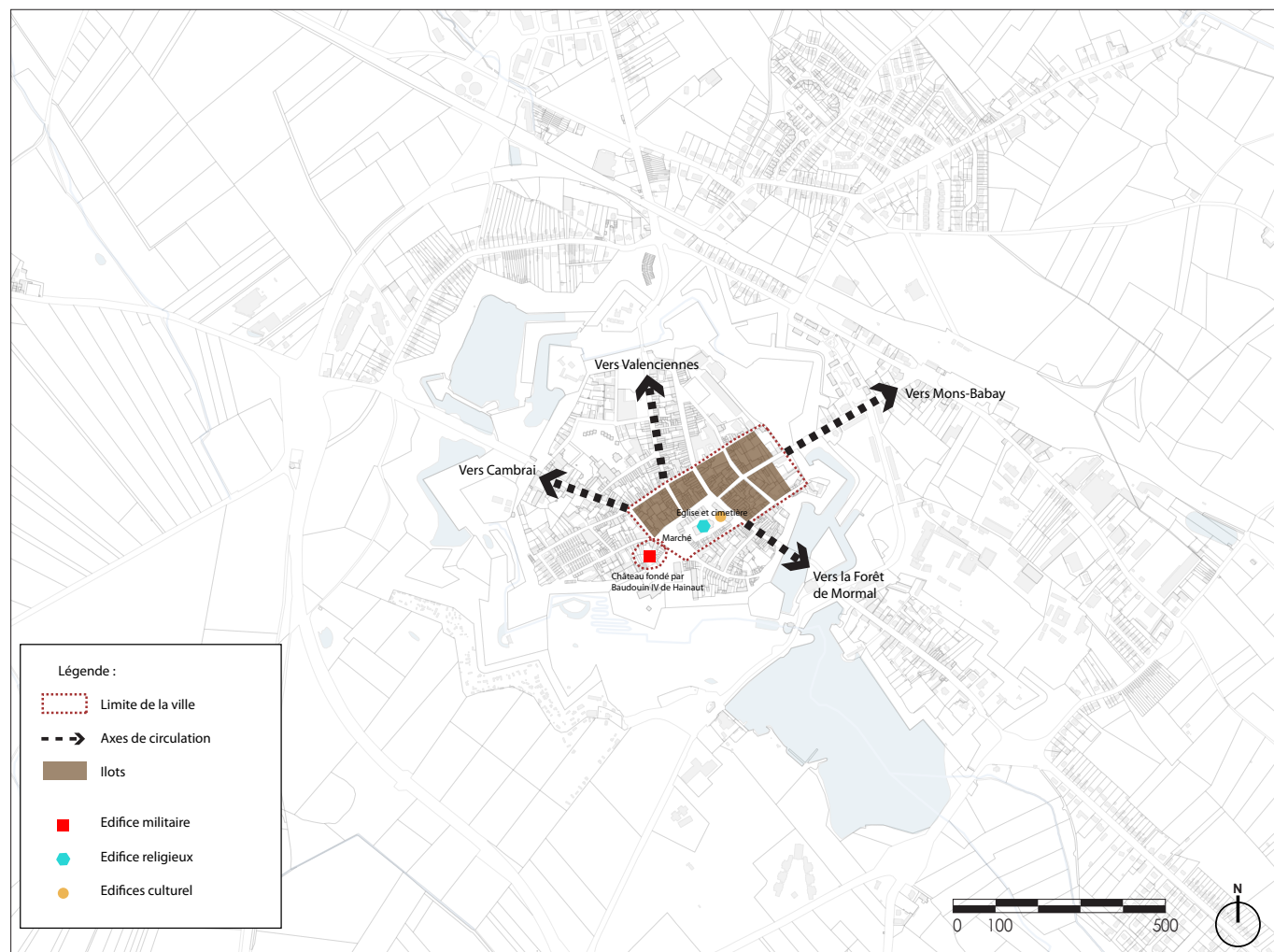
Un essor démographique touche l'Europe au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle. Pour nourrir la population croissante, il faut trouver de nouvelles terres à cultiver. L'origine des premiers Quercitains serait des familles venant du Nord.

L'alleu de Noflu initial est agrandi par des acquisitions du Comte Bauduin IV, qui rassemble les habitants du voisinage au pied du château. Il les protège alors par la toute première enceinte avec des fossés en 1150. Cette date est celle de la fondation du Quesnoy.

La ville est donc une résidence princière, dirigée par les seigneurs de Hainaut jusqu'en 1501. C'est avec le traité de Deft en 1428, Jacqueline de Bavière (comtesse du Hainaut) nomme Philippe le Bon (Duc de Bourgogne) héritier du Hainaut. La principauté revient alors aux Bourbons.

Le Quesnoy ne sera jamais capitale mais jouit toutefois d'une richesse, c'est un lieu de luxe et de plaisir. La résidence princière s'accompagne également d'une gestion militaire, financière, ainsi que de justice et police; ce qui favorise le développement du bourg. La création de la ville est volontaire, et non spontanée. Son implantation est principalement d'ordre stratégique et militaire.

Le bourg se développe progressivement au nord de la motte castrale et se constitue autour d'un croisement de deux voies; celles vers Valenciennes au Nord, la forêt du Mormal au Sud-Est, Mons-Babay au Nord-Est, Cambrai à l'Ouest. Ce sont des axes de contrôle de la région par le Comte du Hainaut. Une première église, entourée de son cimetière, structure les premiers îlots. Les rues principales aboutissent aux angles de la place triangulaire, nommée à l'origine Market, place de Marché. Il semblerait, par conséquent, que la ville n'avait pas de vocation militaire à ses débuts, mais qu'elle a dû s'adapter aux circonstances et conséquences géopolitiques. Rapidement, la ville va se doter de fortifications de plus en plus importantes.



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XII<sup>e</sup> siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.



## IV L'ENCEINTE URBAINE PRIMITIVE DU XIVE SIÈCLE

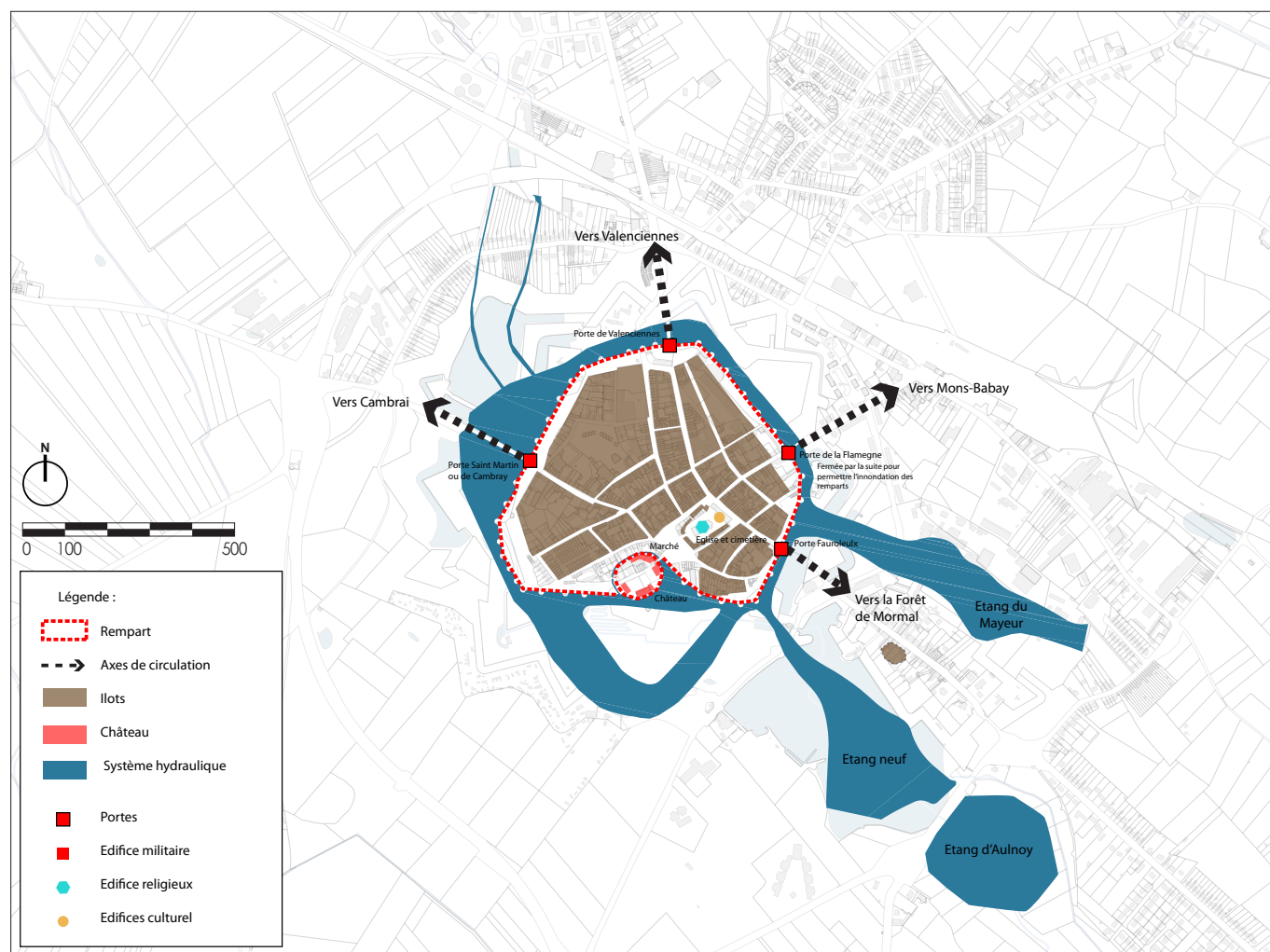
Afin de peupler la ville, le Comte de Hainaut édicte une charte qui accorde des privilèges importants aux habitants. En 1161 par exemple, un accord avec l'abbaye du Saint-Sépulchre de Cambrai laisse la possibilité aux habitants de moudre leurs grains à Villereau.

Bauduin IV l'Edifieur fait donc bâtir les premières fortifications médiévales durant la seconde moitié du XIIe siècle, des sortes de levées de terre avec des fossés. Ces ouvrages mutent peu à peu et sont renforcés par des murs maçonnés, puis en enceinte flanquée, renforcée de tours et de fossés. Quatre portes permettent d'entrer dans la cité : la porte de Fauroeux, la porte de Flamengrie, la porte de Valenciennes et la porte de Saint-Martin. La cité intra-muros s'organise; fours, moulins, chartes, droit de vinage (*droit seigneurial sur les vins produits ou transportés sur leurs terres*), taxes diverses, maladreries, prison, foires et marchés ponctuent la ville médiévale.

Le réseau hydrographique est peu à peu aménagé afin de retenir les eaux de ruissellement. Les étangs artificiels servent à la fois de réserve d'eau, mais également de viviers, tels que ceux du Neuf Vivier, de Saint-Martin ou encore celui du Gard.

Le donjon du château comtal devient alors une fortification de second rang assurant une fonction résidentielle. Une double enceinte est par conséquent visible; celle du château comtal et celle de la cité. Les jardins de Plaisance du château sont situés en dehors.

L'enceinte du Quesnoy forme un périmètre de protections d'environ 2,2 kilomètres. L'enceinte avait des dimensions conséquentes pour l'importance de la ville du XIIe siècle. À la fin du XVe siècle, elle était flanquée d'une trentaine de tours.



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XIVe siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Hainaut est un enjeu majeur entre la France de François I<sup>er</sup> et l'Espagne de Charles Quint.

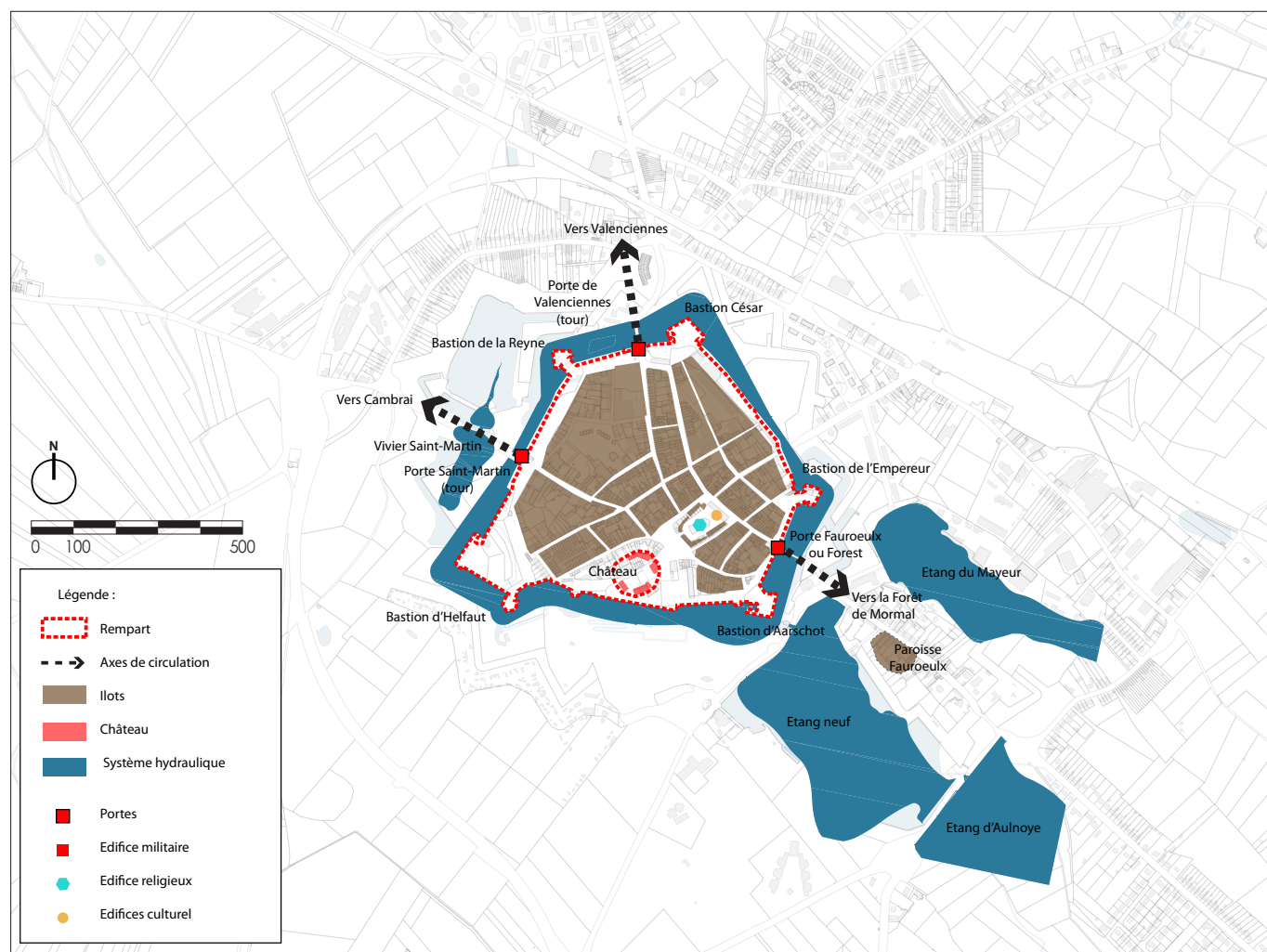
En effet, la fin du XVI<sup>e</sup> siècle est difficile pour Le Quesnoy, Charles le Téméraire est mort en 1477, ce qui génère des conflits Franco-Espagnols au niveau des frontières. Le Quesnoy est, à plusieurs reprises, assiégé, pillé, nécessitant de lourdes rançons, provoquant la fuite des habitants et la ruine de son économie et de son développement.

Le XVI<sup>e</sup> siècle commence sous de meilleurs auspices avec l'installation au château (seulement pour quelques mois) de Marguerite d'Autriche, tante et marraine de Charles de Habsbourg, futur roi d'Espagne et Empereur d'Autriche. Elle fonde l'église paroissiale du Quesnoy, une chapelle dédiée à Sainte-Marguerite et à Saint-Eloi. Elle est une personnalité marquante pour le Quesnoy; le château comtal porte encore son nom. Marguerite de Bourgogne décède au Quesnoy le 8 mars 1441 et est inhumée en l'église paroissiale, dans la chapelle de Sainte-Marguerite. En 1442 et 1449, deux incendies dévastent la ville. Pour aider les habitants, Philippe le Bon fait don de 356 chênes destinés à la reconstruction.

Il s'en suit une succession de conflits, en premier lieu des rivalités entre les maisons de France et d'Autriche, puis à l'échelle européenne à la montée au trône de Charles I<sup>er</sup>.

À partir de 1477, Le Quesnoy se fortifie afin de protéger ses habitants de ces conflits. Les travaux renforcent l'enceinte médiévale, notamment pour résister aux sièges et aux nouvelles munitions (boulet de canon plus performant).

Le renouveau catholique motive la construction d'édifices cultuels dans la ville ; quatre couvents, monastères et collège se construisent. Ils se repèrent aisément en raison de leur clocheton sur la gravure du XVII<sup>e</sup> siècle.



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XVI<sup>e</sup> siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.



L'avènement de Charles-Quint impacte la morphologie de la ville enclose. La puissance de l'Espagne est alors immense en Europe, comme en Amérique, où la conquête du Mexique lui a donné des mines d'or particulièrement riches.

François 1er étant venu ravager l'Ostrevant en 1521, Charles-Quint vient au Quesnoy en 1523 pour le combattre et décide de renforcer les fortifications de la ville dans les années 1527-1533. D'importants travaux de fortifications de la cité sont réalisés avec des bastions. Des ingénieurs italiens dessinent et réalisent cinq bastions à oreillons carrés. Cinq boulevards sont construits dans les fossés, l'enceinte est consolidée par un talus de terre et le système d'inondations défensives est amélioré. Le bastion César, au nord, est encore visible (car intégré à l'enceinte actuelle). La porte de la Flamengrie est fermée afin de renforcer et limiter les accès. Trois accès permettent donc d'accéder à la ville intra-muros : la porte de Valenciennes (avec tour), la porte Fauroeux (ou forest) vers la paroisse Fauroeux et la porte Saint-Martin (avec tour).

Charles-Quint, fatigué par ses nombreuses guerres, abdique en 1556. Son fils Philippe II lui succède. Le 12 novembre 1568, les troupes protestantes du Prince d'Orange mettent en déroute les Espagnols sous les murs du Quesnoy et s'emparent de la ville. C'est pendant cette période d'insécurité que l'on construit l'Hôtel de Ville et le Beffroi (1583).

Le Traité du Cateau-Cambrésis de 1559 met fin au conflit.

Avec Philippe III et Philippe IV (1598-1665), l'Espagne desserre son étreinte. On arrive alors à la période de la guerre de Trente Ans entre la France d'une part, l'Espagne et l'Autriche de l'autre. Les réquisitions appauvrissent les campagnes et une épidémie vient ajouter ses ravages en 1639 et beaucoup d'habitants du Quesnoy périssent. En 1654, la ville est libérée par Turenne. Les Espagnols ne manquent cependant pas de détériorer le plus possible les remparts avant de quitter la place.<sup>1</sup>



Ce plan très détaillé illustre Le Quesnoy au XVI<sup>e</sup> siècle. La représentation à la fois en plan et en axonométrie est très renseignée. On note les éléments structurants de la cité tels que le château, l'église et les institutions religieuses.

La partie au Nord et à l'Est est plus dense; elle abrite les habitations. Il s'agit de la partie la plus ancienne de la ville intra-muros. Des espaces non bâtis se repèrent à l'ouest et au sud. Ces derniers, qui sont plus bas et par conséquent plus humides, correspondent aux jardins de plaisance du château comtal ou encore aux emprises des congrégations religieuses (jardins potagers).

Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du Géographe Jacques de DEVENTER exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II, <https://villesetvillagesdelavesnois.org>, consultés en février 2023.

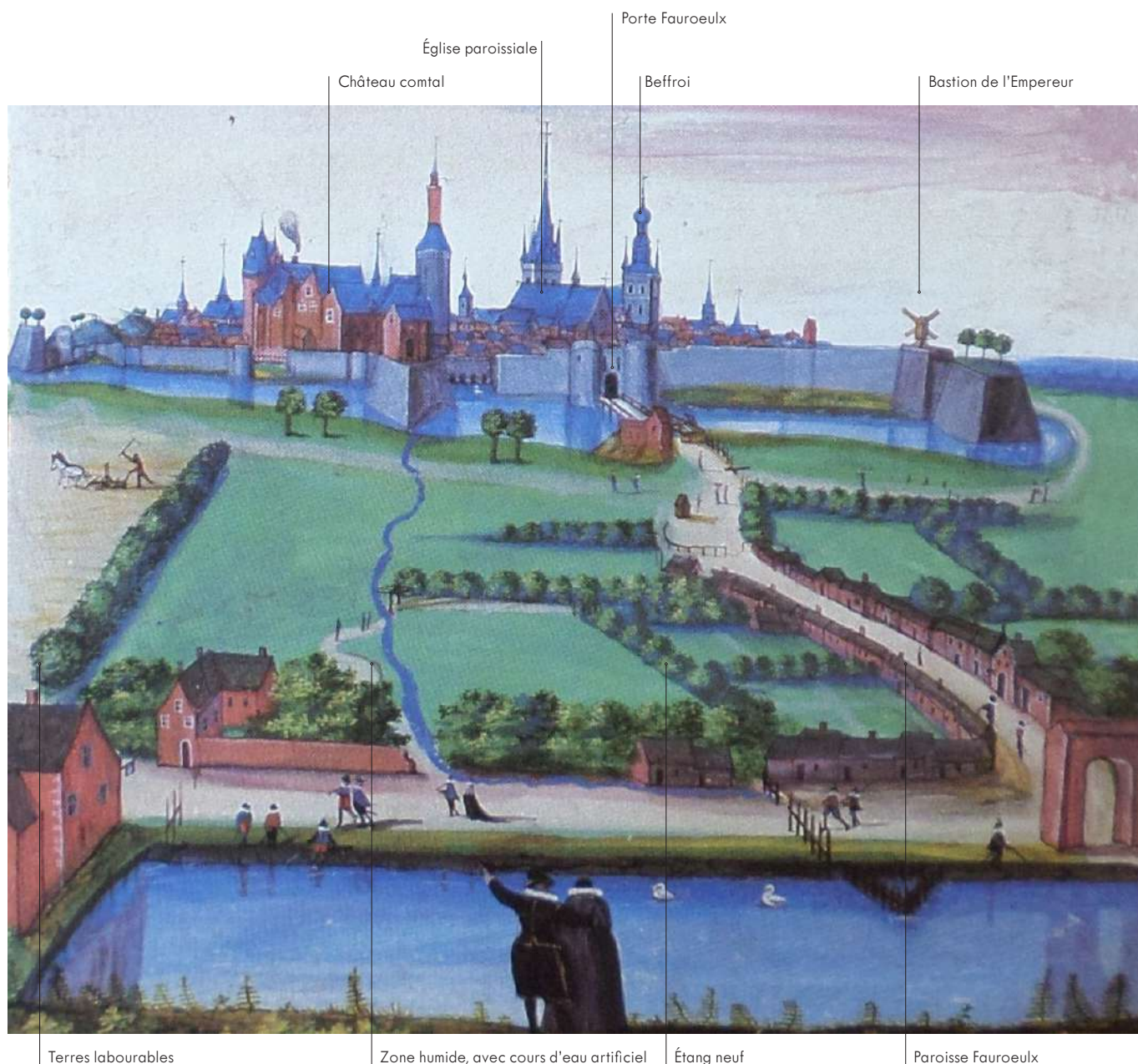
<sup>1</sup> « Histoire de la Ville de Le Quesnoy », de l'Abbé Paulin Giloteaux « Le Quesnoy, L'archétype du Hainaut », de Bruno Carpentier



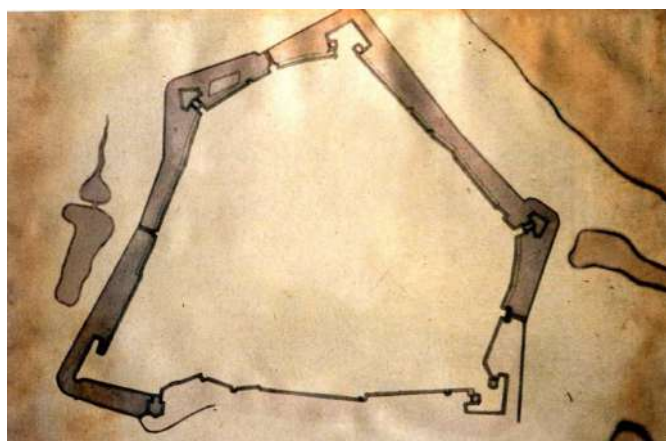
Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du Géographe Jacques de DEVENTER exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II, <https://villesetvillagesdelavesnois.org>

Ce même plan à une échelle plus large nous renseigne sur les abords immédiats du Quesnoy. Iconographie assez rare, elle illustre l'occupation des sols et leurs usages. On distingue les prémisses du faubourg Fauroeux et quelques fermes et exploitations agricoles éparses, le long des grands axes de communication. Les aplats bleus correspondent au cours d'eau en eau, avec quelques aménagements (au sud, en pointillée). Les parties vertes correspondent aux zones humides (lit majeur). Le beige est réservé aux cultures. Les zones en pointillés sont des espaces de boisements anthropisés, soit de jardins, soit de bois d'exploitation.





Gouache des albums de Croÿ, Comté d'Artois IV connaissance topographique des villes et villages des anciens Pays-Bas espagnols au tournant des XVIe et XVIIe siècles, archives du Nord, Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille et Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1986.



Plan du Quesnoy (après 1560), archives de l'état à Turin, Archivio di statodi Torino, Atlas d'architecture militaire, tome IV, folio 88

Il s'agit donc de l'enceinte qui déterminera la forme des suivantes. L'emprise du château est désormais incluse dans la ville intra-muros. La majorité des habitations s'installe à l'intérieur des remparts et le long du faubourg Fauroeux.

Sur l'iconographie, on note la présence des douves et des fortifications à bastion. Quelques arbres ponctuent les hauteurs des remparts, un moulin profite de l'exposition au vent.

Les nombreux clochers illustrent l'implantation progressive des institutions religieuses et l'élévation du château comtal (hors échelle) donne des renseignements sur la physionomie de ce dernier au XVIe siècle.

Prise par Turenne en 1654, et définitivement rattachée à la France en 1659 par le traité des Pyrénées, la place du Quesnoy subit un remaniement important qui donne à la ville son aspect définitif.

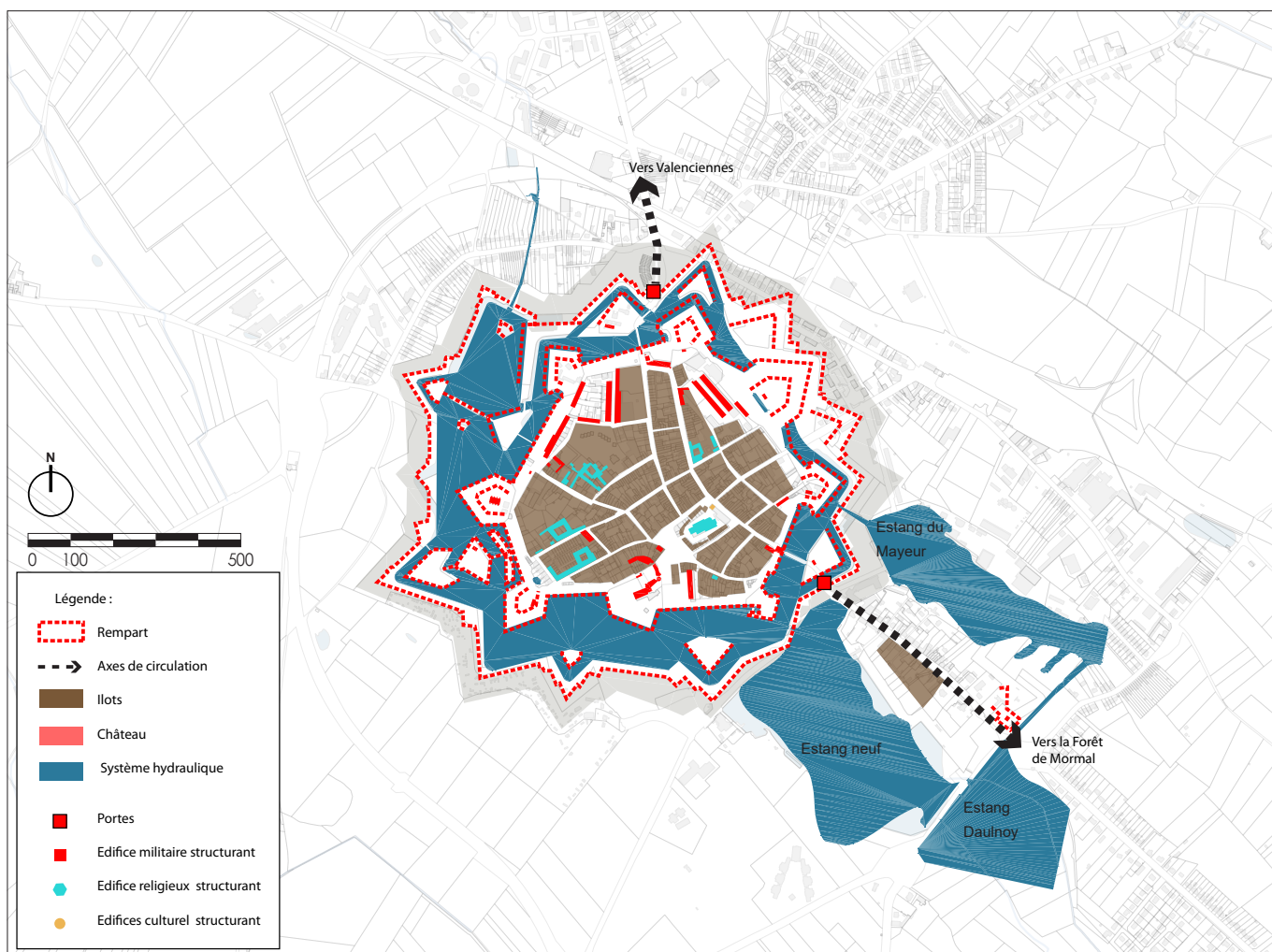
Le Quesnoy constitue pour Louis XIV une base avancée dans les territoires espagnols qu'il convient à tout prix de conserver. Le Roi et Louvois vont donc mettre les grands moyens pour la modernisation de la place : les travaux sont confiés à Vauban, qui en délègue l'exécution à La Touche, puis Aubigny. La modernisation des fortifications de la ville est menée entre 1667 et 1673 : le nouvel ensemble ellipsoïdal à huit bastions est renforcé par un système d'inondation des fossés. Le Quesnoy est l'une des premières expériences de Vauban en matière de fortifications avec des bastions à oreillons courbes, demi-lunes, tenailles, redoutes, étang, contre-gardes, glacis...

Soucieux de protéger son royaume, Louis XIV (1638-1715) charge également le jeune ingénieur Vauban de refondre la défense des frontières et y installe une garnison permanente. Il s'agit donc d'une modernisation à une très large échelle; la place du Quesnoy est ainsi intégrée à la première ligne du « Pré carré ».

### 1. Les modifications de Vauban

À partir de 1668, Vauban reçoit l'ordre de travailler à la modernisation des fortifications. Les travaux, qui consistent essentiellement à transformer le pentagone en un octogone mieux flanqué, sont orchestrés à distance par Louvois et dirigés sur place par l'entrepreneur/ingénieur La Touche. Ils se déroulent selon deux procédés : d'une part l'érection aux angles les plus exposés des bastions neufs (dont le bastion Royal au nord-est) de proportions équivalentes à ceux de la citadelle de Lille, d'autre part l'absorption en les doublant des petits bastionnets érigés pendant la période espagnole. Ainsi, la réutilisation maximale des fortifications antérieures permet une économie substantielle de temps et de finances.

### 2. Les fortifications intra-muros



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XVIIe siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.



Le tracé empiète sur l'espace urbain préexistant. Toutefois, il concerne peu de propriétés privées civiles, la plus grande partie des terrains intégrés aux nouvelles fortifications appartiennent au domaine; c'est-à-dire au Roi, et à des communautés religieuses qui sont indemnisées.

La modification entraîne la suppression de la porte Saint-Martin. L'une des rues principales devient une impasse et isole le quartier. Ce phénomène est encore visible actuellement. L'absence de commerces traduit le déplacement de la vie dynamique de la cité au niveau de la porte de Valenciennes.

Il n'y a donc, à cette époque, que deux accès possibles, celui vers Valenciennes et la porte du faubourg Fauroeulx.

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les soldats en garnison étaient logés directement chez les habitants (principalement les habitations bourgeoises). Cette situation le plus souvent conflictuelle motive la population à obtenir des exemptions ou bien à construire de constructions spécifiques (petites « casernes »). À partir de Louis XIV, le principe de logement des troupes en casernes devient la règle. Une nouvelle typologie d'édifices voit le jour au Quesnoy. La ville intra-muros se transforme et de nombreux édifices militaires et casernes y sont bâtis à partir des années 1674. Ces nouveaux quartiers permettent ainsi de soulager la population civile et de regrouper les troupes dans un esprit de discipline et d'efficacité. Le secteur nord de la ville devient un quartier militaire à part entière sur le tracé viaire préexistant : le pouvoir militaire s'adapte à l'urbanisme existant.

Les casernes s'accompagnent également de bâtiments annexes formant un ensemble militaire complet : écuries pour la cavalerie, arsenal pour l'artillerie et le génie, un hôpital, des magasins de stockage divers, sur les anciennes emprises religieuses.

À titre indicatif, sous Charles Quint, l'espace militaire ne représente que 10% (en comptant les jardins et terrains d'entraînement au tir) de la surface communale intra-muros contre 25% sous Louis XIV.

### **3. Les fortifications extra-muros**

La mise en place des glacis et des nouveaux fossés augmente considérablement l'emprise des fortifications. Son plan en étoile modifie également le grand paysage. Le creusement des fossés à fond plat et l'ensemble du système défensif en eau permettent un contrôle de la mise en eau du système avec des étendues constantes alimentées par les sources provenant de la forêt de Mormal et acheminées vers Le Quesnoy par le canal d'Ecaillon.

### **4. Vauban et l'eau**

Depuis sa création, l'eau est un facteur décisif dans l'aménagement du territoire. A la fois contrainte et atout, le réseau hydraulique est peu à peu dompté par les Quercitains et ingénieurs militaires et trouve son apogée sous l'ère Vauban. Il s'agit d'un des apports majeurs de l'intervention des ingénieurs Vauban à la place.

L'eau et sa maîtrise constituent un enjeu de pouvoir et un gage de puissance. En faisant de l'eau un matériau à part entière des villes ou une véritable « arme », les fortifications du Quesnoy peuvent être inondées et deviennent par conséquent inattaquables. Vauban ne considère pas l'eau comme un élément inerte, mais comme une source dynamique. Il tire son expérience à la fois de l'observation auprès d'autres systèmes défensifs (notamment dans les Flandres), de savants au sein de l'Académie des sciences (à partir de 1699), mais également par des mises en œuvre pragmatiques. Le Quesnoy sera une sorte de «laboratoire».

Le système ancien ne pouvant pas donner satisfaction, l'assemblage confus d'étangs, de viviers, de fossés et de marais est façonné par une organisation beaucoup plus rationnelle. L'eau est ainsi domestiquée. Bien creusés, les nouveaux fossés peuvent être asséchés ou inondés au gré de la demande (sauf au nord où ils sont toujours secs). Des digues et des batardeaux déterminent des compartiments autonomes et abritent les vannes qui permettent les manœuvres. Les ingénieurs ont utilisé la topographie qui existe entre l'étang du Gard et la sortie générale des eaux. La longueur et la largeur des fossés varient selon les secteurs de la fortification. Les deux étangs, du Gard et du Mayeur, qui encadrent le faubourg Fauroeulx, constituent des réservoirs pour les fossés de la place. Ils sont eux-mêmes approvisionnés par un ruisseau qui amène les eaux de la forêt de Mormal (par le canal dit de l'Écaillon). Deux étangs aménagés à chaque extrémité du ruisseau régularisent les apports : l'Écaillon, à l'orée de la forêt, Aulnoye, près de la place. Ce dernier communique avec l'étang du Mayeur.<sup>1</sup>

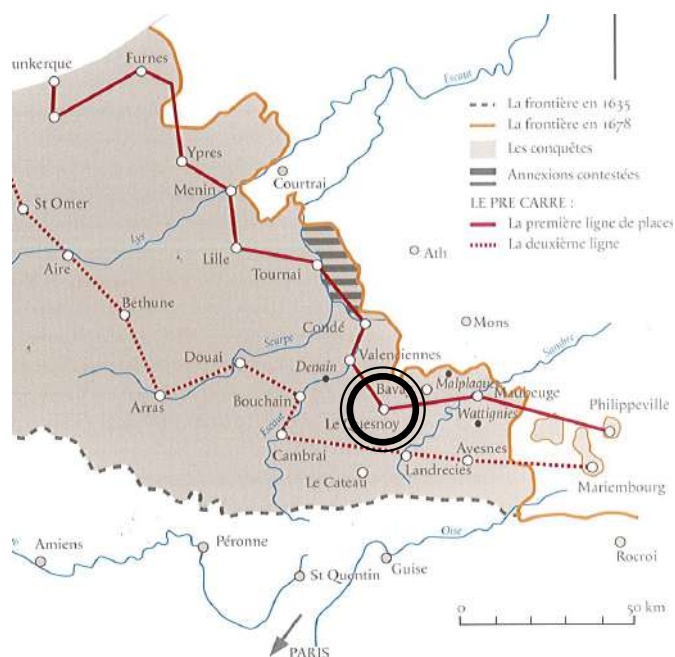
<sup>1</sup> Extrait du dossier de candidature UNESCO, 2008

## 5. Le Pré Carré

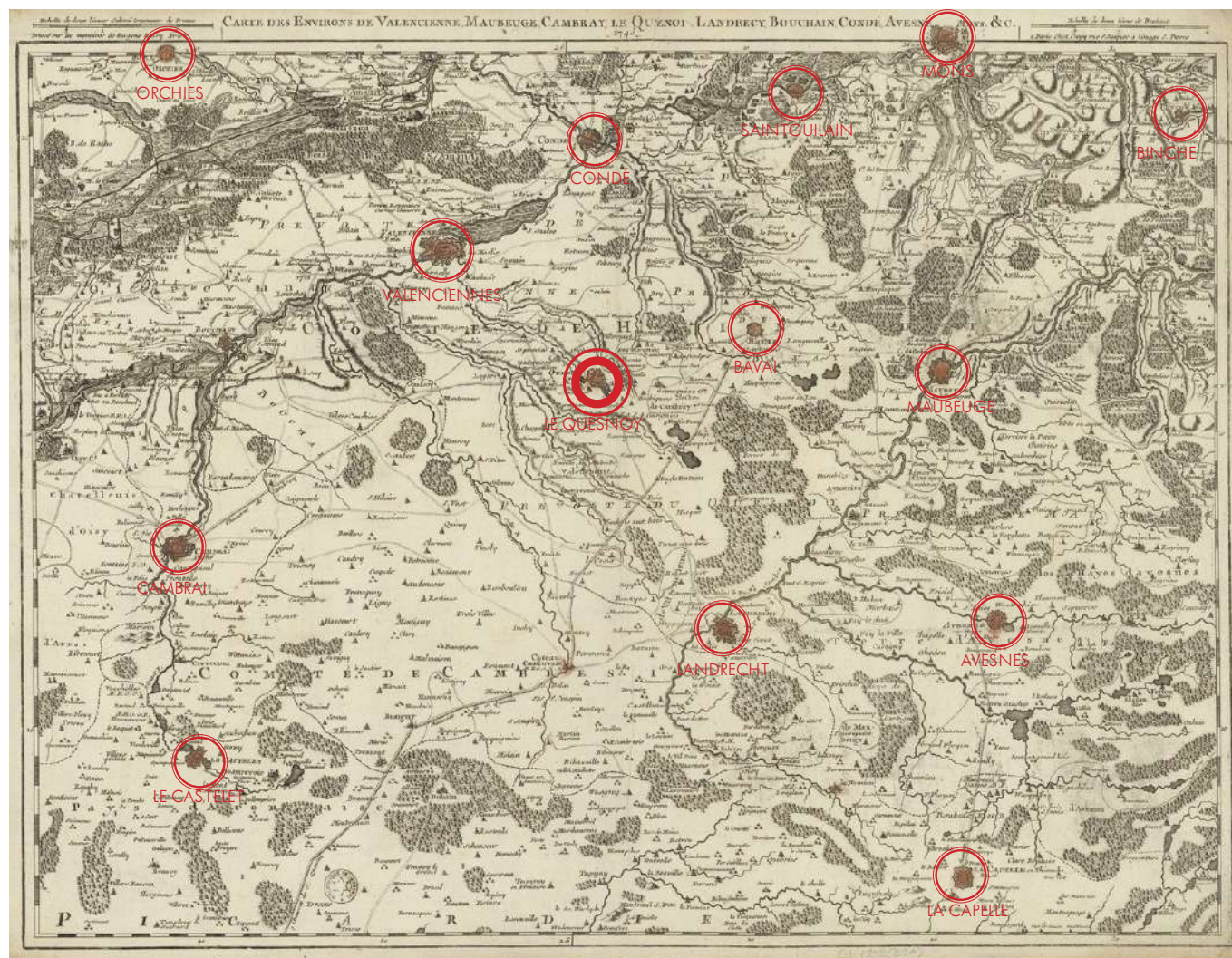
Le « Pré Carré » désigne une double ligne de villes fortifiées qui protège les nouvelles frontières du Royaume de France, au nord-nord-est du pays dans la plaine des Flandres, des invasions venues des Pays-Bas espagnols. Cette « barrière de fer » vient protéger un territoire où aucun élément naturel ne permettait d'appuyer les ouvrages. Dans sa cohérence autant que dans sa variété, ce projet et sa réalisation sont inédits dans l'Histoire militaire.

C'est à Vauban que revient le terme « Pré Carré », mais aussi celle de la mise en œuvre concrète sur le terrain. Il s'agit de réduire le nombre des places existantes (dont l'entretien et le fonctionnement sont coûteux tant en deniers qu'en hommes) pour n'en conserver que les plus fortes.

Le Pré Carré de Vauban est aujourd'hui encore bien lisible sur le territoire national.



La frontière après le traité de Nimègue - Le Pré Carré, extrait de Ouvrage de M. Bernard Brabant, Vauban et la fortification du Quesnoy au XVIIe siècle, 2007. page 116



XVIIIe siècle - carte des environs de Valenciennes, Maubeuge, Cambray, le Quesnoy, Landrecy, Bouchain, Condé, Avesne, Mons, Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, EST-1508 (280)

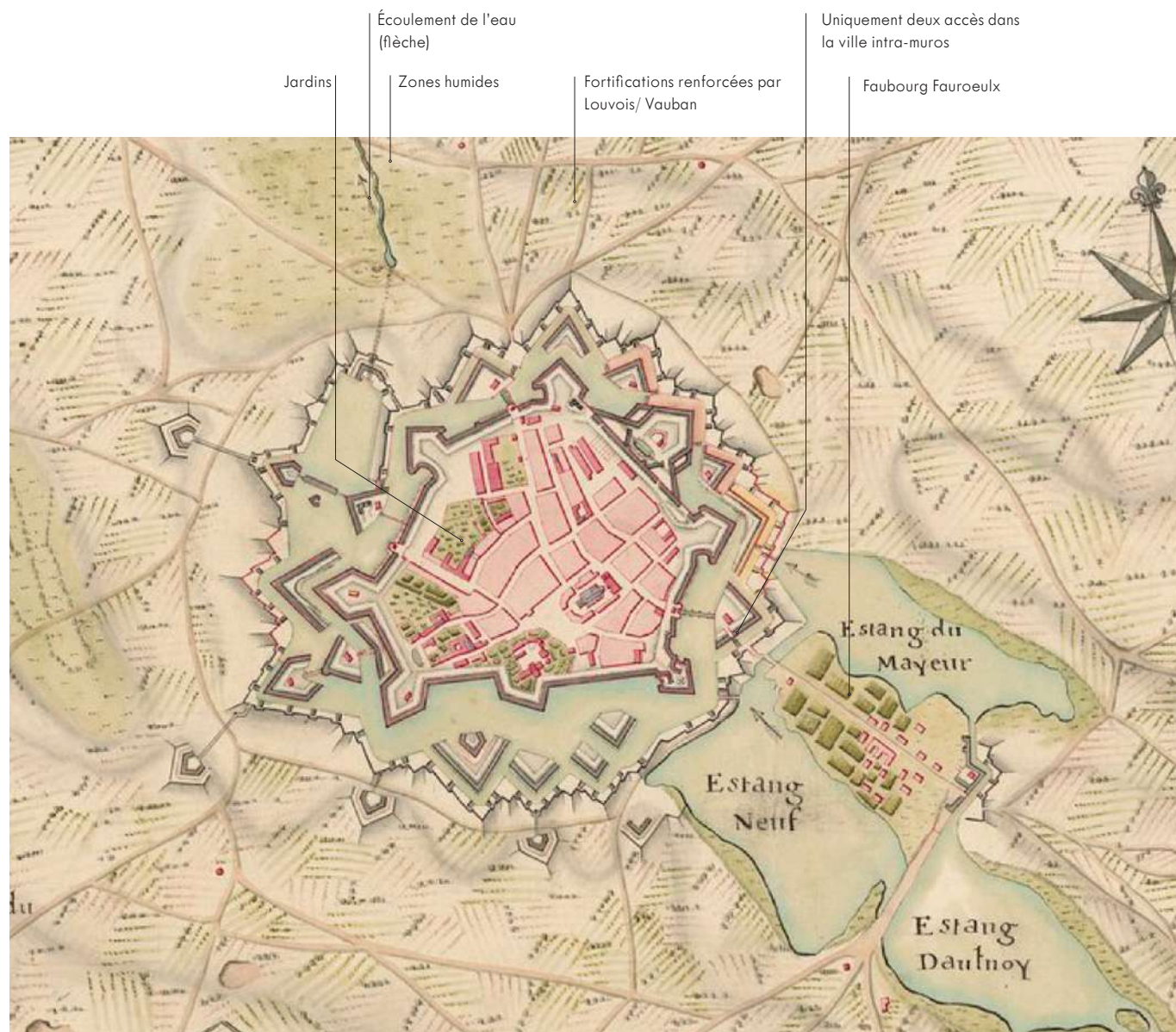




1654 - LLOYD Godefroy, Plan du Quesnoy, recueil de plans de place frontières de Picardie, Frandre, Hainault, Vincennes recueil 15 f72



1666 - Plan du Quesnoy, recueil de plans de place frontières de Picardie, Frandre, Hainault, Vincennes HS 167 f42 état 1654



1721 - «Places du Haynault François», par Lajoue, Paris. Bibliothèque de l'Arsenal Ms-5158

## VII GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE ET RENFORCEMENT DES FORTIFICATIONS AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

### 1. La ville assiégée en 1712

Si le règne de Louis XI était glorieux de 1643 à 1678, il décline de 1678 à 1715. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle (et jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup>), l'Administration de la Guerre poursuit ses aménagements communaux.

Le Quesnoy subit deux sièges en l'espace de quelques mois pendant la guerre de succession d'Espagne (1701-1714) à la suite de la mort de Charles II, sans descendance.

- Premier siège du Quesnoy en 1712

Les opérations commencent le 8 juin 1712. Au cours de la lutte, les Français, attaqués dans la place, tentent plusieurs sorties, mais chaque fois, ils sont repoussés. Le siège de la ville dure presque un mois. Après une héroïque résistance, Le Quesnoy, le 2 juillet, demande à capituler.

La riposte ne se fait pas longtemps attendre. Le 24 juillet de la même année, Villars, après une marche de nuit coupe vers Denain, les lignes de ravitaillement des Alliés, dont les vivres et les munitions débarquent sur la Scarpe, à Marchiennes, pour être dirigés ensuite par voie de terre, sur l'armée, qui assiège cette fois Landrecies. La victoire de Denain, permet d'assiéger Douai, le 9 septembre. De là, il descend en toute hâte vers Valenciennes et s'avance vers Le Quesnoy. Un deuxième siège commence.

- Second siège du Quesnoy en 1712

La garnison ennemie, commandée par M. d'Ivoy, comprend environ deux mille hommes. Elle dispose de 104 canons et de beaucoup de mortiers. Villars, de son côté, fait venir de Douai l'artillerie et les munitions nécessaires pour attaquer la ville. Les Français possèdent en totalité 72 canons, 30 mortiers et 12 pierriers. Le général en chef vient lui-même reconnaître les abords de la place et confie la conduite des opérations à M. de Valory, élève de Vauban, qui s'était distingué à Lille en 1708, à Douai en 1710 et à sa reprise en 1712.

Le 17 septembre, l'armée française est campée à Villereau. Elle commence les premières opérations de l'attaque le lendemain. M. de Valory connaît la place, dont il possède un plan, mais comme il ignore les travaux d'amélioration apportés par les Alliés depuis leur conquête, il décide d'attaquer à l'ouest, entre le bastion César et la porte Saint-Martin.

Pendant huit jours, les assiégés tiennent avec acharnement sur les tranchées et les batteries françaises. Leur feu de canons et de mortiers est très vif, mais sans grands résultats. De son

côté, l'artillerie quercitaine entre en action le 25 septembre au matin, la défense peine beaucoup l'artillerie adverse, qui riposte sans efficacité. Le 4 octobre des brèches sont ouvertes par les canons dans les remparts, l'assaut est donné et la cité est libérée.

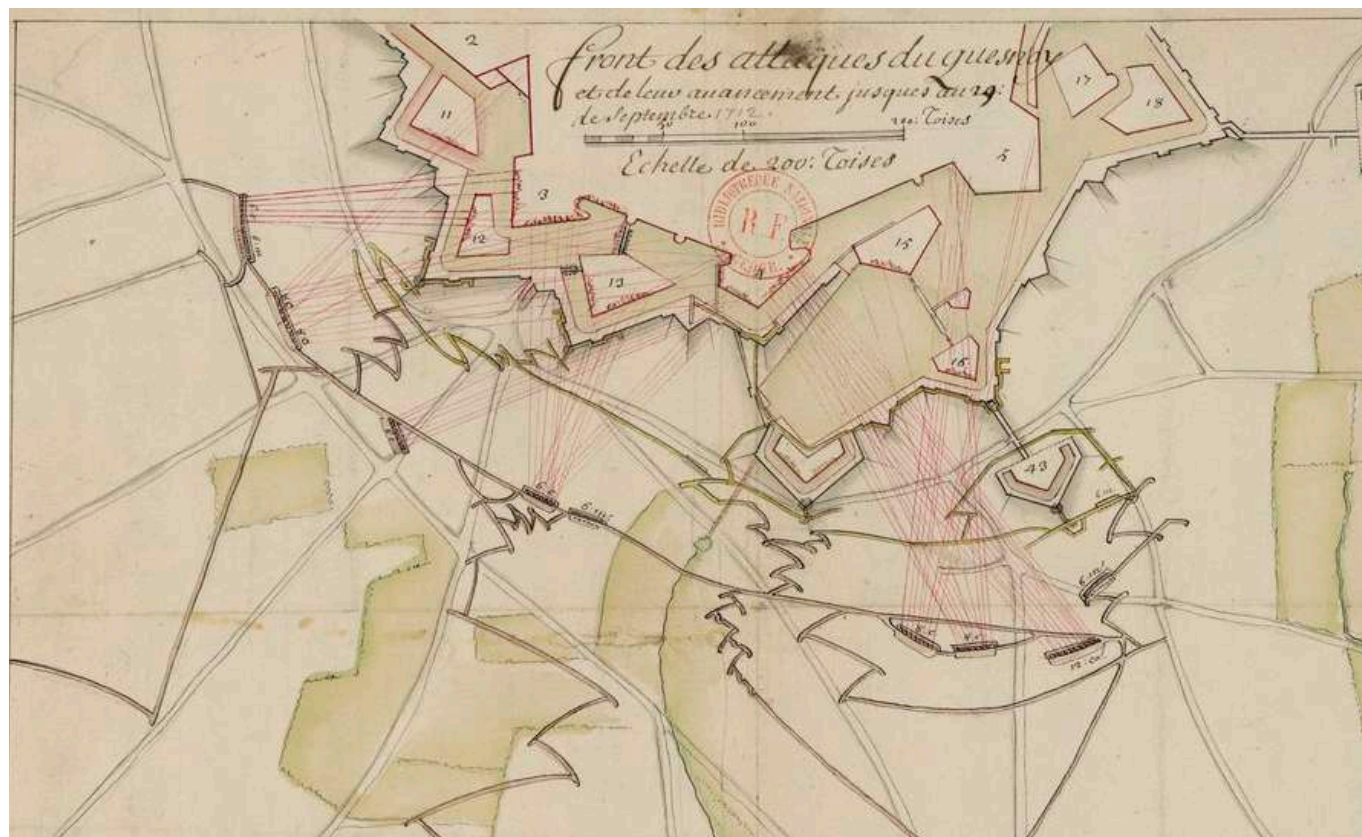
Le roi Louis XIV, pour récompenser l'activité et l'habileté déployées par M. de Valory, pendant la reprise du Quesnoy, le nomme alors gouverneur de la place. La guerre de Succession d'Espagne s'achève, laissant Louis XIV épuisé, mais invaincu.<sup>1</sup>

Après ces deux événements très destructeurs pour les fortifications et la place forte, Le Quesnoy doit se rebâtir.





1701 - Bombardement et prise de la forteresse du Quesnoy (estampe), Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE QB-201 (84)-FOL



1712 - Front des attaques du Quesnoy et de leur avancement jusqu'au 29 de septembre 1712, Bibliothèque nationale de France, GED-1253



## 2. Les renforcements des fortifications au XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'ouvrage à cornes

La refonte de la place forte du Quesnoy au XVIII<sup>e</sup> siècle s'illustre par la construction de l'ouvrage à cornes au niveau du faubourg Fauroeulx. Valory (Charles Guy de Valory, ingénieur, directeur des fortifications de Lille et de Menin, lieutenant général en 1710 et nommé gouverneur du Quesnoy en 1712), gouverneur de la ville, rédige un mémoire qui insiste sur la nécessité de créer la contre-garde du bastion du Gard, réalisée en 1732-1735 sous la direction de l'ingénieur Le Virloys, et l'ouvrage à corne du faubourg Fauroeulx, réalisé à partir de 1738 au milieu des étangs au sud-ouest de la ville. Cet ouvrage, unique en son genre, enferme le faubourg préexistant et permet ainsi de l'intégrer dans la ville « intra-muros ».

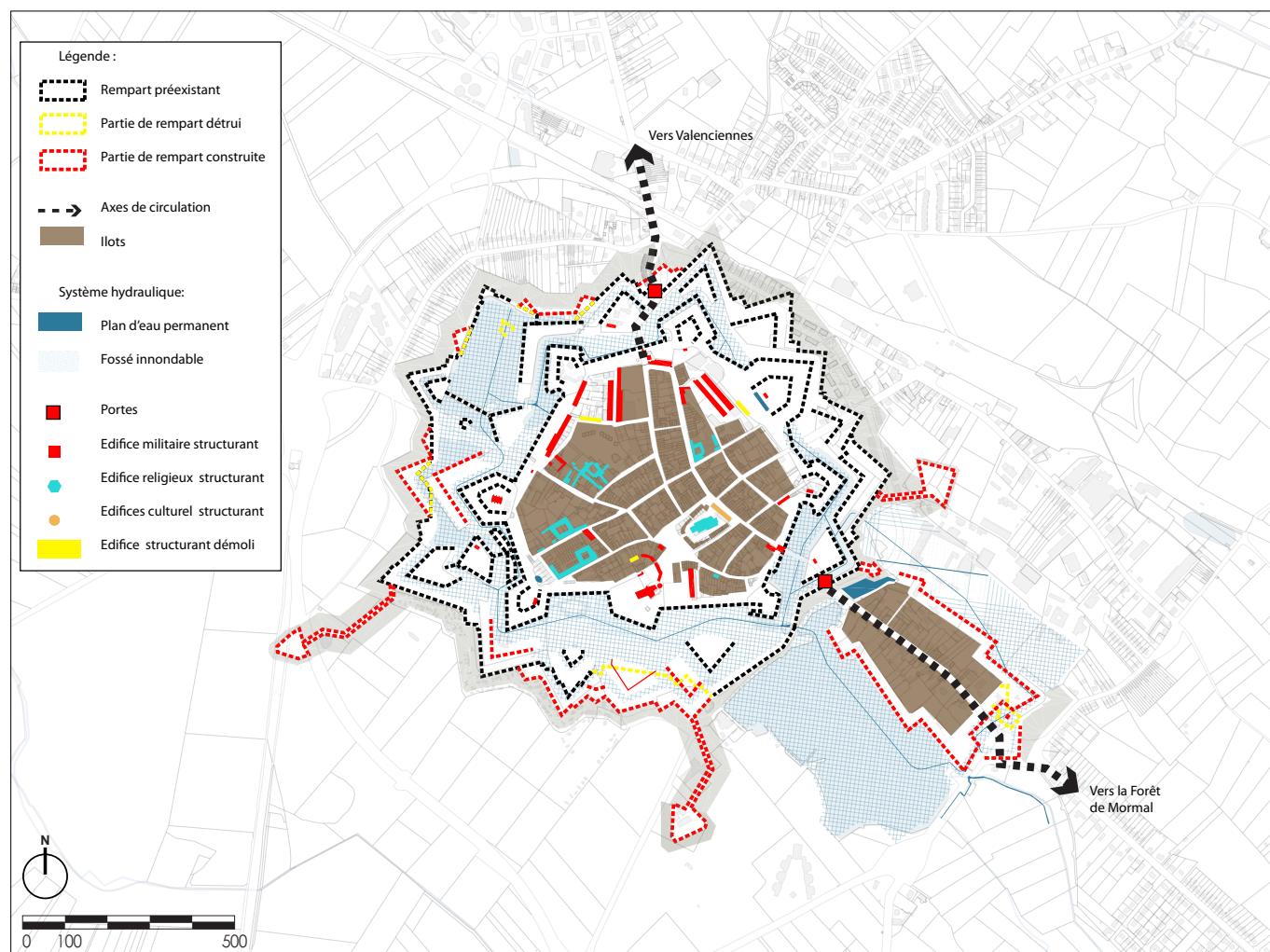
## 3. Les destructions de la Révolution française – 1789-1799

La ville ayant été assiégée à deux reprises, de nombreux bâtiments ont été bombardés et deviennent des ruines, telles que l'arsenal, l'hôpital, les écuries et les plus grandes casernes. Les habitations des civils ont également largement souffert des bombardements.

La ville perd à la suite son état-major en 1790-1791. Elle perd également la subdélégation, ses tribunaux, sa maîtrise des eaux et forêts. Son activité économique s'effondre et la ville a du mal à se reconstruire.

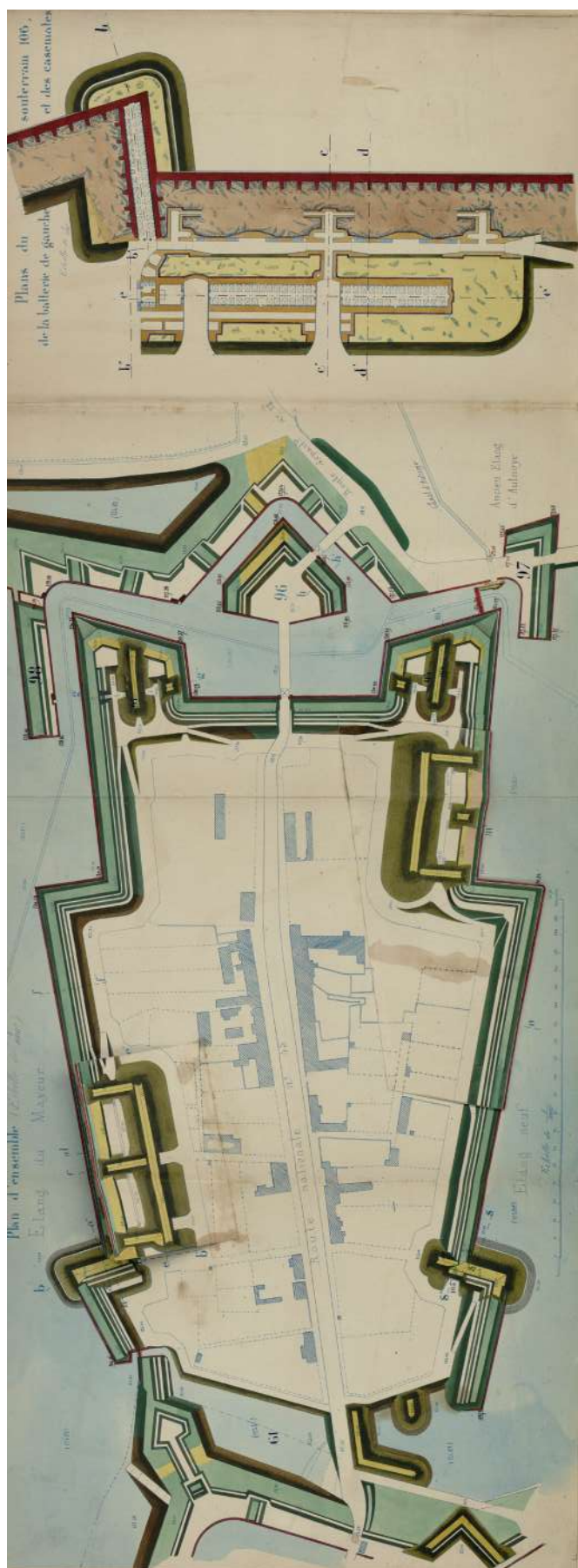
L'urbanisme évolue au Quesnoy. Pour des raisons de sécurité, la construction des pignons en « pas de moineau » est interdite. Il en résulte des pignons simples ou remplacés par des croupes encore visibles de nos jours. La brique remplace la pierre de taille dans les encadrements de baies. On note également l'utilisation de la pierre bleue.

Assiégé à nouveau par l'armée autrichienne en 1793, Le Quesnoy est libéré en 1794. L'église est incendiée et la plupart des maisons sont détruites.



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XIII<sup>e</sup> siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.





1880 - Plan du souterrain 106 de la batterie de gauche et des casemates, FRAD059\_66J\_180504A

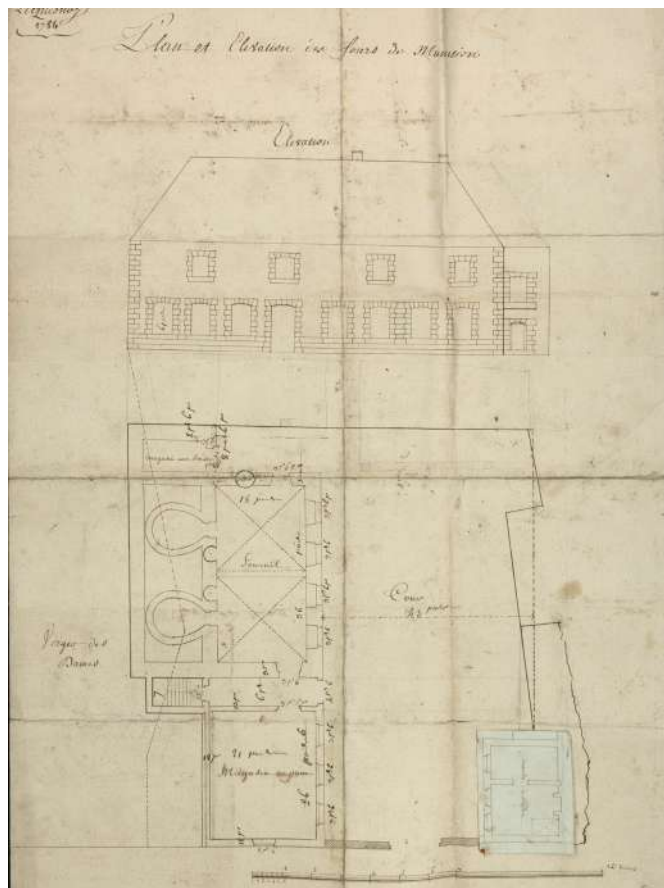
Un ouvrage à cornes est un ouvrage détaché formé de deux demi-bastions reliés par une courtine, constituant un front bastionné projeté en avant d'une enceinte sur un front dominé et relié par deux ailes plus ou moins longues au fossé du corps de place.

L'ouvrage à cornes du Quesnoy est le premier exemple réalisé directement sur le terrain. Ce système est également mis en place ultérieurement à Tournai, Longwy, Soissons, Lille, Brest, La Rochelle, Bitche, Charlemont, Sedan et Belfort. Sa particularité réside en la protection d'un quartier existant. L'ouvrage à corne vient donc à la fois protéger les habitants de la paroisse Fauroeux (devenu faubourg) et constituer une avancée dans les défenses.

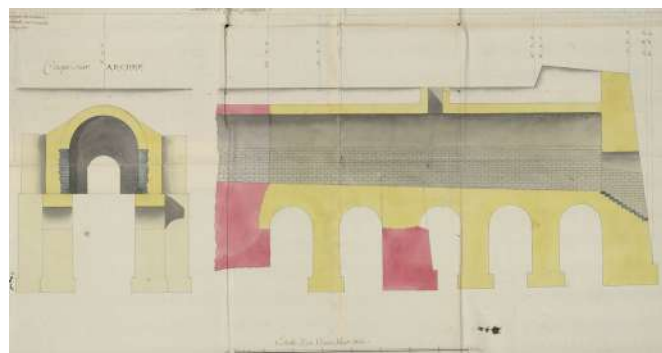
Cette infrastructure permet également de composer une entrée de ville en deux temps et ainsi accroître l'un des deux accès à la ville enclose.

Entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle, différents projets de renforcement des remparts de la ville sont proposés avec le souci majeur d'améliorer les défenses de manière à répondre aux progrès de l'artillerie. Au-delà de l'ouvrage à cornes avec son organisation à part entière, trois ouvrages avancés (au sud) couvrant le demi-bastion du Château sont supprimés et remplacés à partir de 1845 par un ouvrage unique beaucoup plus grand. Il s'agit du dernier ouvrage fortifié réalisé au Quesnoy, car, deux ans plus tard, en juin 1867, la place est déclassée une première fois et ne sera pas utilisée pendant la guerre de 1870-1871.

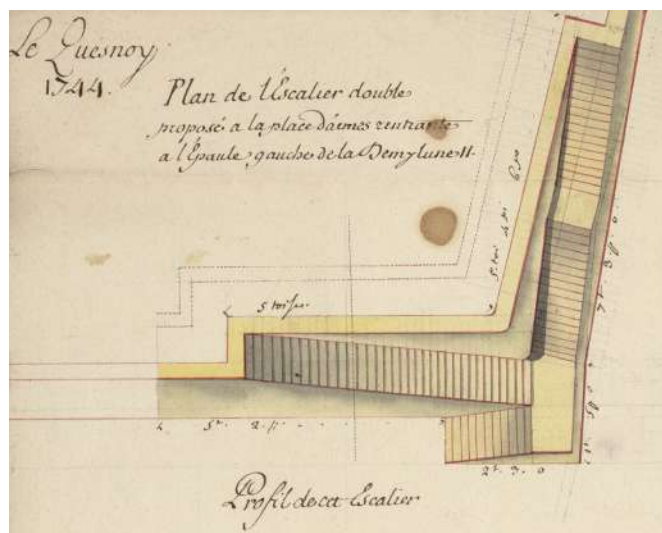
Sur la planche suivante, une sélection d'archives militaires permet d'illustrer les travaux réalisés au Quesnoy.



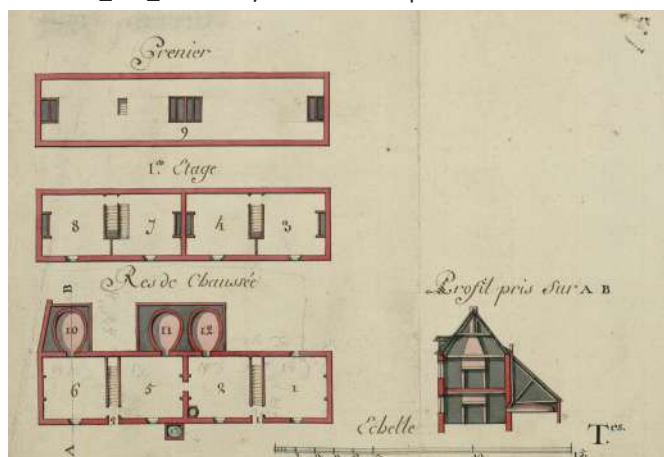
1784 - Plan et élévation du four de Monsion  
FRAD059\_66J\_183502A, Service Historique de la Défense



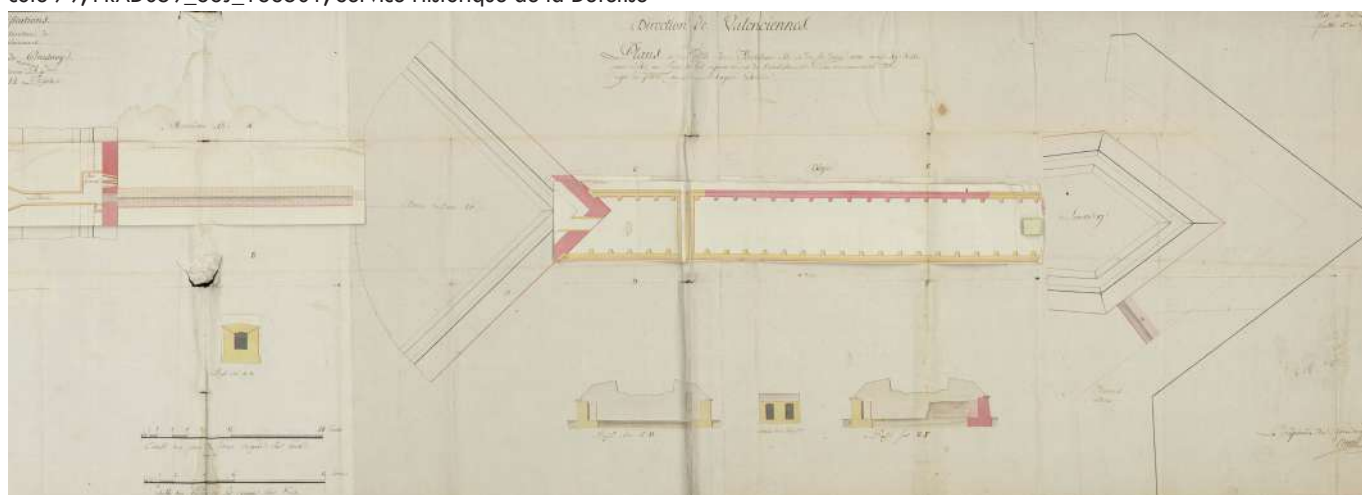
1763 - FRAD059\_66J\_174503B, Service Historique de la Défense



1744 - Plans des escaliers doubles, FRAD059\_66J\_173901, Service Historique de la Défense



1754 - Le Quesnoy feuille 16, Casernes et fours de Saint-Martin  
côté 79, FRAD059\_66J\_183501, Service Historique de la Défense



1794 - FRAD059\_66J\_175901A, Service Historique de la Défense



Les deux grands événements qui font basculer Le Quesnoy dans l'époque moderne sont le déclassement de la place forte et l'arrivée du chemin de fer.

### 1. Déclassement de la place

Lorsque la ville est rendue à la France, les achats et expropriations de terrains sont récurrents jusque dans les années 1850 afin d'étendre le domaine militaire du Quesnoy. Si la majeure partie des acquisitions et transactions concerne des terrains des fortifications de la place, l'Armée souhaite aussi s'implanter au-delà de celles-ci, notamment avec un projet d'installation de champ de manœuvre au nord-est de la ville en 1849. La collaboration entre la municipalité du Quesnoy et l'administration militaire permet la mise en œuvre de travaux sur les terrains domaniaux, la reconstruction d'un puits pour l'alimentation en eau de la ville en 1856.

La place forte du Quesnoy est déclassée le 26 juin 1867 et ne sert pas pendant la guerre de 1870-1871. Après cette dernière, le Général Serré de Rivière réorganise la défense des frontières qui prend en compte Le Quesnoy. La suppression des servitudes militaires favorise la construction à proximité des fortifications, ancienne zone «*non aedificandi*». Il permet également à la commune d'acquérir du terrain et ainsi permettre l'arrivée du chemin de fer. La ville va pouvoir s'ouvrir vers l'extérieur.

### 2. L'arrivée du chemin de fer

La commune paiera 30 000 francs à la compagnie du Nord pour obtenir l'implantation de la gare en pied de rempart. La première ligne de Valenciennes à Avesnes est inaugurée le 1er septembre 1872. Deux autres lignes, moins importantes, la suivront ; l'une venant de Cambrai, l'autre allant vers Bavay et Dour (Belgique)

L'arrivée du chemin de fer en 1872 et la déviation et création de nouvelles voies de circulation routière modifient considérablement le fonctionnement de la commune; une nouvelle ère commence.

Le nouveau quartier de la gare se développe avec hôtel, café, restaurant et habitations en dehors des fortifications.

L'aiguillage, permettant aux trains de faire demi-tour, n'est plus en fonctionnement, mais reste encore lisible dans le paysage.



Aiguillage triangulaire permettant le demi-tour encore visible dans le paysage

### 3. Une industrialisation progressive

L'arrivée du chemin de fer permet l'installation d'usines, d'exploitations et ainsi relance l'économie de la ville. Le Quesnoy se dote de l'éclairage public au gaz à partir de 1874, grâce à l'implantation d'une usine à gaz dans l'un des bastions.

Après l'installation de la ligne de chemin de fer en 1872, la commune souhaite établir une communication entre la ville fortifiée son étalement progressif «hors la ville». L'ancienne porte de Mons est percée à nouveau depuis la porte de la Flamengrie.

Ce nouvel accès a la particularité d'être rectiligne, assez large. Les autres accès et portes de la ville sont sinueux, à vocation défensive. Il s'agit d'une véritable rupture. La ville forte n'a plus vocation à l'être et va s'ouvrir sur la ville nouvelle. La porte de la Flamengrie était fermée par une simple grille, aujourd'hui disparue.

Les accès évoluent. La porte située à l'ouest de Cambrai s'ouvre peu à peu. Peu avant la Seconde Guerre mondiale, une brèche est percée afin d'en faire une déchèterie (ordures et débris de bâtiments), les fossés sont remblayés et une voie est créée une vingtaine d'années après la Seconde Guerre mondiale.

Au-delà des fortifications, les voies ferrées sectionnent des axes de circulations antérieurs. Ces derniers sont creusés et enjambent la ligne de chemin de fer par des tunnels. D'autres voies sont déviées ou créées.

### 4. Le reclassement de la place

Pour des raisons sociales, politiques et militaires, le Général Serré de Rivière réorganise la défense des frontières. Les gardes mobiles et l'armée se réinstallent au Quesnoy en 1878. Des travaux sont entrepris afin de répondre aux progrès de l'artillerie. Cela entraîne la construction d'un quartier militaire sur des terrains appartenant à l'Armée, notamment le long du boulevard de la Comète. Les logements sont répartis sur les glacis, en dehors du corps de place.

En 1839 sont construites la Caserne Lowendal et la caserne Montplaisir. En 1842, des Frères des Écoles Chrétiennes fondent au Quesnoy une maison d'éducation pour garçons, près de la porte Saint-Martin.

Le réservoir d'eau est installé en 1919.

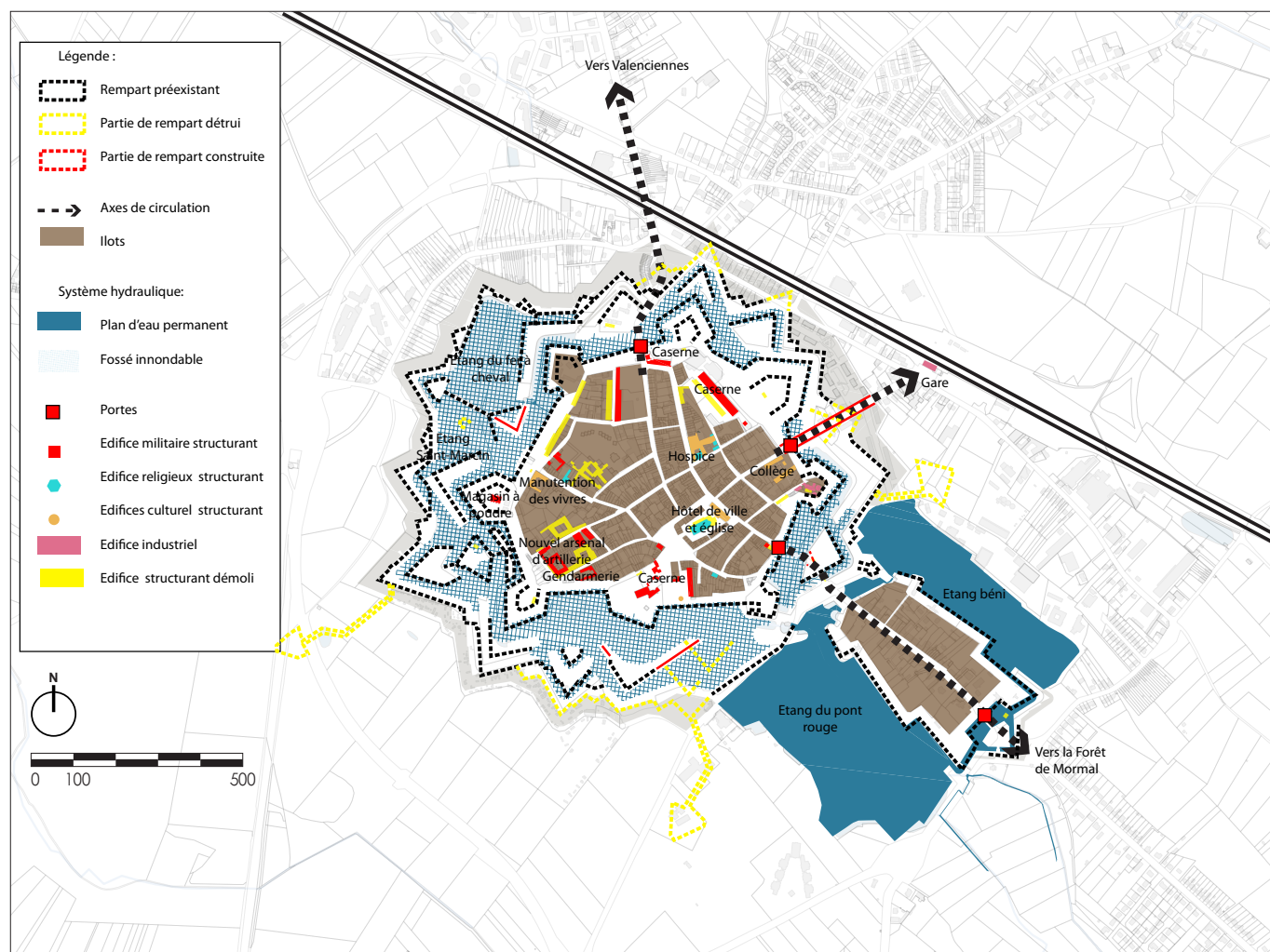
L'essor du développement industriel s'accompagne de la construction de logements ouvriers, avec les corons et les cités ouvrières le long des axes de circulation.



1872 - Croquis annexé au rapport du Commandant du génie en date du 3 mai 1872, FRAD059\_66J\_172707



Cartes postales anciennes - La gare, delcampe.nef



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XIXe siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.



## IX D'UNE VILLE MILITAIRE À UNE CITÉ INDUSTRIELLE ET DE VILLÉGIATURE

### 1. Le déclassement définitif de la place forte

Le déclassement de la place le juillet 1901 n'a pas entraîné la destruction des remparts, faute de moyens. Alors que Valenciennes, Dunkerque, Douai ou Landrecies ont rasé leurs remparts pour s'étendre, Le Quesnoy en tronque seulement une partie (nord) pour l'arrivée du chemin de fer. La porte de Mons (Flamengrie) et la porte de Saint-Martin sont toutefois réouvertes en 1884 et en 1940.

Ce changement de statut de ville militaire qui a influencé plus de neuf siècles d'histoire va bouleverser peu à peu la physionomie de la ville et sa relation à la notion de mémoire et patrimoine. Les usages changent, sa perception également.

### 2. Les destructions des deux guerres mondiales

Le 25 août 1914, les Allemands sont arrivés au Quesnoy sans rencontrer de résistance. Le Quesnoy passa alors près de quatre ans sous la domination allemande.

La ville lutte et subit de nombreuses destructions. La cité quercitaine est libérée par des troupes venues de Nouvelle-Zélande. En effet, ce pays, devenu depuis peu indépendant, livre ici son premier engagement militaire en tant que Nation. Les troupes néo-zélandaises ont bombardé la ville pendant 18 jours, avant de pouvoir pénétrer et libérer la ville le 4 novembre 1918 en escaladant les remparts.

La ville retrouve sa liberté. On décerne la Croix de Guerre à la ville le 13 août 1921, en raison de la vaillance de ses

habitants. Un mémorial est édifié trois ans plus tard afin de remercier les soldats néo-zélandais. Le monument se trouve sur les remparts, à l'endroit même où les soldats étaient parvenus à pénétrer dans la ville et portent encore une vive émotion à la ville.

La Seconde Guerre mondiale a également été assez destructrice pour la ville. Le beffroi, l'Hôtel de ville, casernes, et maisons de civils sont incendiés et détruits. Les remparts ont tenu leur rôle défensif contre les troupes ennemies. Toutefois, la ville, à feu et à sang, capitule et Le Quesnoy est ainsi occupé. L'occupation permet toutefois à la ville de se reconstruire en parallèle d'une résistance qui se met en place.

La ville est désertée par les Allemands en août 1944. Une seconde Croix de guerre est accordée à la ville pour sa bravoure.

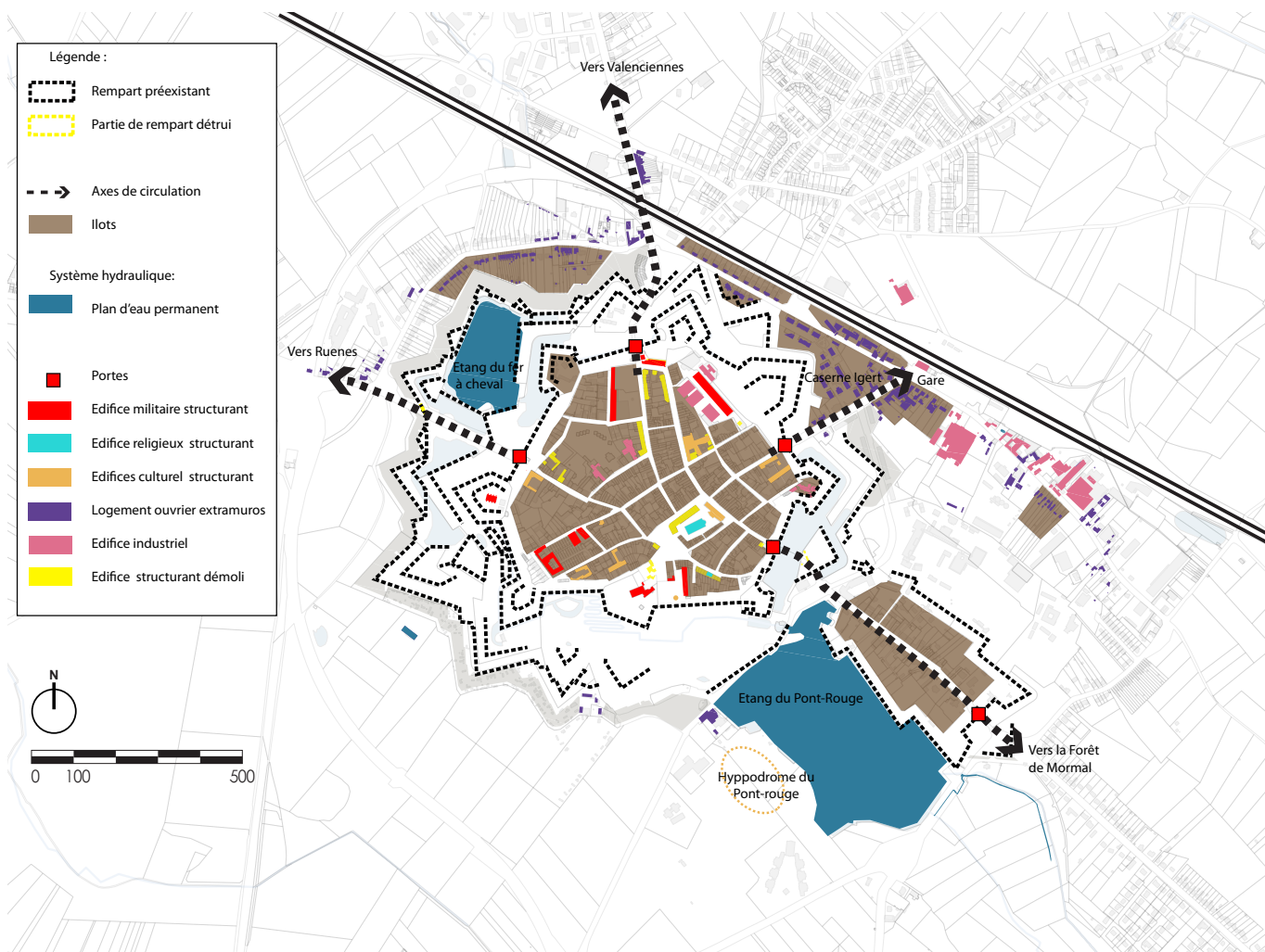
La seconde moitié du XXe siècle est le témoin de la reconstruction postguerre, du développement de nouveaux quartiers et zones industrielles.



Cartes postales anciennes du beffroi avant, pendant et après la guerre, delcampe.net



1934 - Prise de vue à vol d'oiseau du Quesnoy, remonterletemps.fr



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XXe siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.



### 3. La reconstruction et le renouveau post-Guerre

- Les années folles

Dans l'Entre-deux-guerres, la ville acquiert de nombreuses parcelles dépendantes des anciennes fortifications.

Les années folles s'illustrent au Quesnoy par la présence de nombreux divertissements, marchés, foires. Des zones de loisirs autour de l'étang du pont rouge profitent du point d'eau, l'hippodrome et le champ de courses se situent à proximité.

La ville est attractive avec le développement du chemin de fer, des équipements et toutes formes de loisirs. Cette croissance est également due à l'enrichissement de la population par l'implantation de nombreuses industries, manufactures et usines.

Aujourd'hui, ce patrimoine industriel est assez rare sur le territoire communal et constitue un axe important dans la sauvegarde du patrimoine. L'ancienne briqueterie dont la cheminée à proximité de la gare, les cuves et quelques bâtiments d'exploitation en sont un exemple représentatif.

- La reconstruction massive

Après la Seconde Guerre mondiale, la demande de logements est grande, car la guerre a provoqué beaucoup de dégâts. À partir des années 1953, la reconstruction débute (il y avait alors des constructions temporaires de type baraquements). 146 appartements repartis dans des barres (avenue Victor Hugo et Léo Lagrange) voient le jour dans les années 1960, dans un ancien terrain militaire à proximité des remparts.

En novembre 1956, à l'emplacement de l'ancien arsenal, dans la cité enclose, la commune inaugure la cité Eugène Thomas (50 maisons) et 16 logements à Bellevue.

Le nouveau lycée est ouvert en septembre 1959, hors les murs dans l'ancien étang asséché. La totalité de l'établissement est réalisée en 10 ans, le stade est contemporain à l'ensemble.

Les espaces publics sont également repensés comme celui de l'Église en 1957.

En 1956, la ville acquiert 100 hectares des remparts puis le reste en 1970. Quelques parcelles sont encore des parcelles privées.

Par ailleurs, les travaux réalisés par le génie civil notamment dans le contrôle des flux liés aux déviations et nouvelles voies ont permis de requalifier le pourtour des remparts et libérer la ville enclose.



Cartes postales anciennes autour de la thématique des loisirs, fêtes locales, foires et marchés, Delcampe





Carte postale ancienne, Le Quesnoy - Le collège de Garçons



Édifices reconstruits

Portail disparu

Collège conservé

Prise de vue actuelle d'après la carte postale ci-dessus



Carte postale ancienne, Le Quesnoy - Place de l'Église



Édifices reconstruits

Prise de vue actuelle d'après la carte postale ci-dessus



Carte postale ancienne, Le Quesnoy - Avenue de la gare



Perte d'un alignement

Devanture Hôtel

Prise de vue actuelle d'après la carte postale ci-dessus

La comparaison entre des cartes postales anciennes de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle avec des prises de vue similaires actuelles permet une compréhension des éléments pérennes ou disparus.

Les deux cartes postales ci-dessus mettent en lumière des édifices disparus durant les guerres mondiales et reconstruits) à partir des années 1940-1950. Le Collège des Garçons reste inchangé tandis qu'en face, de nouveaux bâtiments prennent place en conservant le gabarit initial. La rue est pavée et la perspective lointaine était alors plus monumentale au siècle dernier qu'aujourd'hui.

La forme urbaine de la place de l'Église est conservée malgré une reconstruction post-guerre. L'église est restaurée à l'identique. Le traitement paysager de ses abords (initialement aménagé en 1956) est soigné et récent.

Enfin les deux prises de vue de l'avenue de la gare présentent un mitage progressif du paysage. L'alignement autrefois très structurant a été amputé, les pavés recouverts d'enrobé noir, la signalétique et le mobilier urbain sont aujourd'hui très présents. L'hôtel n'a pas changé d'usage malgré une transformation importante au niveau de son rez-de-chaussée.





En 1940, le bilan des destructions dues aux bombardements est lourd. Presque toute la partie nord de la ville est touchée, les bâtiments communaux sont endommagés et environ une centaine de maisons sont détruites. Suite à l'incendie du beffroi, le feu se propage aux habitations limitrophes, autour de l'église, entraînant la destruction d'une partie de cet îlot.

Dès l'armistice, le gouvernement de Vichy s'empare de la situation, créant en 1940 le Commissariat de la Reconstruction immobilière et en 1941, la Délégation générale à l'équipement National (DGEN). Beaucoup de théoriciens et d'urbanistes voient en la reconstruction l'occasion brutale, mais nécessaire d'adapter la ville française au mode de vie moderne. Dans les années 1940, on assiste à la naissance de la profession d'urbanisme.

Au Quesnoy, un architecte-urbaniste est nommé par le Gouvernement de Vichy en 1941. Il élabore un Plan de Reconstruction prévoyant aussi la modernisation de la ville. Le tissu urbain intra-muros conserve sa trame ancestrale, avec un langage architectural moderne.<sup>1</sup>

Photographies des nouveaux immeubles et aménagements de la Reconstruction quercitaine, fonds privé (Freddy Dolphin) >

<sup>1</sup> Extrait du rapport de la ZPPAUP

#### 4. Les remparts comme une richesse patrimoniale

La commune prend conscience dès les années 1940 de la richesse patrimoniale et exceptionnelle du site et décide de classer au titre des monuments historiques les fortifications.

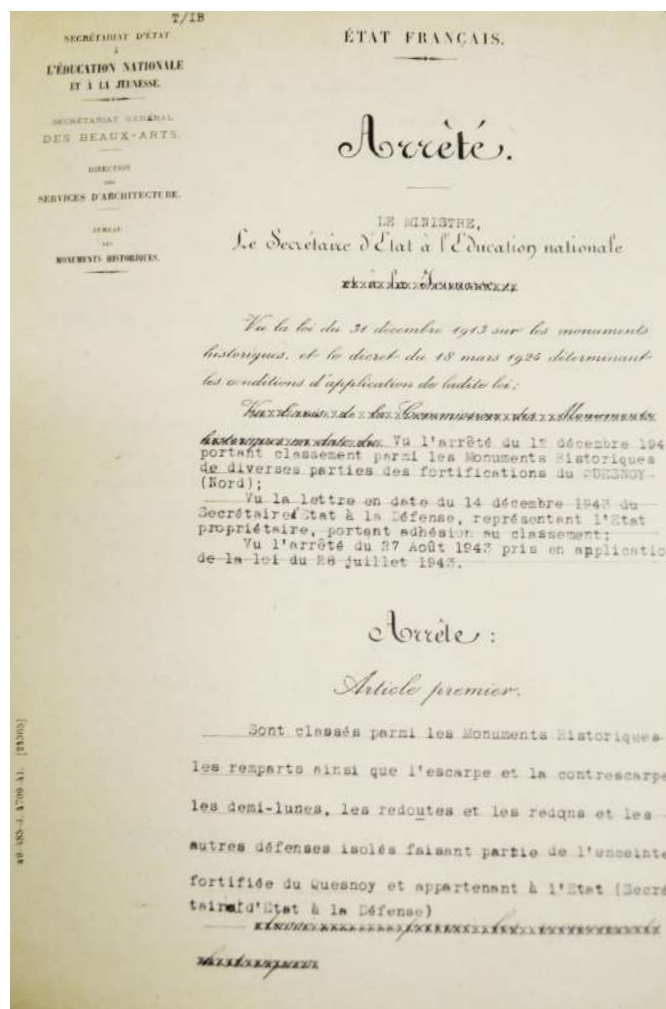
En 1942, lorsque le Conseil municipal demande par délibération le classement au titre des Monuments historiques des fortifications : « le conseil municipal de la ville du Quesnoy, désireux de conserver un passé si cruellement éprouvé, un ensemble architectural de grande allure, noble témoin de sa grandeur, demande, instamment à l'unanimité de ses membres, le classement au nombre des Monuments historiques de toute l'enceinte fortifiée ». Le Maire évoque comme motif la bonne conservation de l'enceinte, le caractère ancien, le témoin de la grandeur de la région, et l'un des plus beaux spécimens de fortifications restaurés par Vauban.

Sont classés par arrêté du 14 mars 1944, les remparts, ainsi que l'escarpe et la contrescarpe, les demi-lunes, les redoutes et les redans et les autres défenses isolées faisant partie de l'enceinte fortifiée. L'Hôtel de Ville est inscrit au titre des Monuments historiques deux ans auparavant, le 11/07/1942, tandis que la protection de l'ancien château comtal et de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption ont des protections beaucoup plus récentes, de 2016 et 2021.

La motivation principale du classement des remparts dans les années 1940 est la sauvegarde de ce patrimoine militaire intègre (sans avoir d'étude précise sur les fortifications Vauban) et son aspect pittoresque. Les fortifications médiévales étaient à l'époque plus appréciées.

Ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'une médiation se met en place, en premier lieu avec une entente intercommunale, puis une association avec l'aide de l'État. Les friches militaires se transforment en équipements, en logements. Les fossés sont défraîchis pour mettre en valeur les fortifications.

Ce patrimoine est en constante évolution encore aujourd'hui et candidate auprès de la convention du patrimoine mondial UNESCO afin d'intégrer le groupe des douze fortifications protégées de Vauban.



Extrait de l'arrêté de classement au titre des Monuments historiques, Archives de l'inspection des Monuments historiques C/2003/19/44-910,



Photographies issues du cahier archéologique de 1957, faites par E.Bonnel, MAP D/1996/25/737-14



# X L'ÉTALEMENT URBAIN PAR LE LOTISSEMENT - VIEILLE VILLE ET VILLE NOUVELLE

## 1. Un étalement urbain lié aux nouveaux lotissements et secteurs industriels

Afin de répondre à la croissance de la ville, Le Quesnoy du XXI<sup>e</sup> siècle poursuit la ligne de conduite du XX<sup>e</sup> siècle. La commune construit et implante ses bâtiments au nord et à l'est des fortifications, au-delà de la gare. La route de Valenciennes est un axe de développement de la zone industrielle.

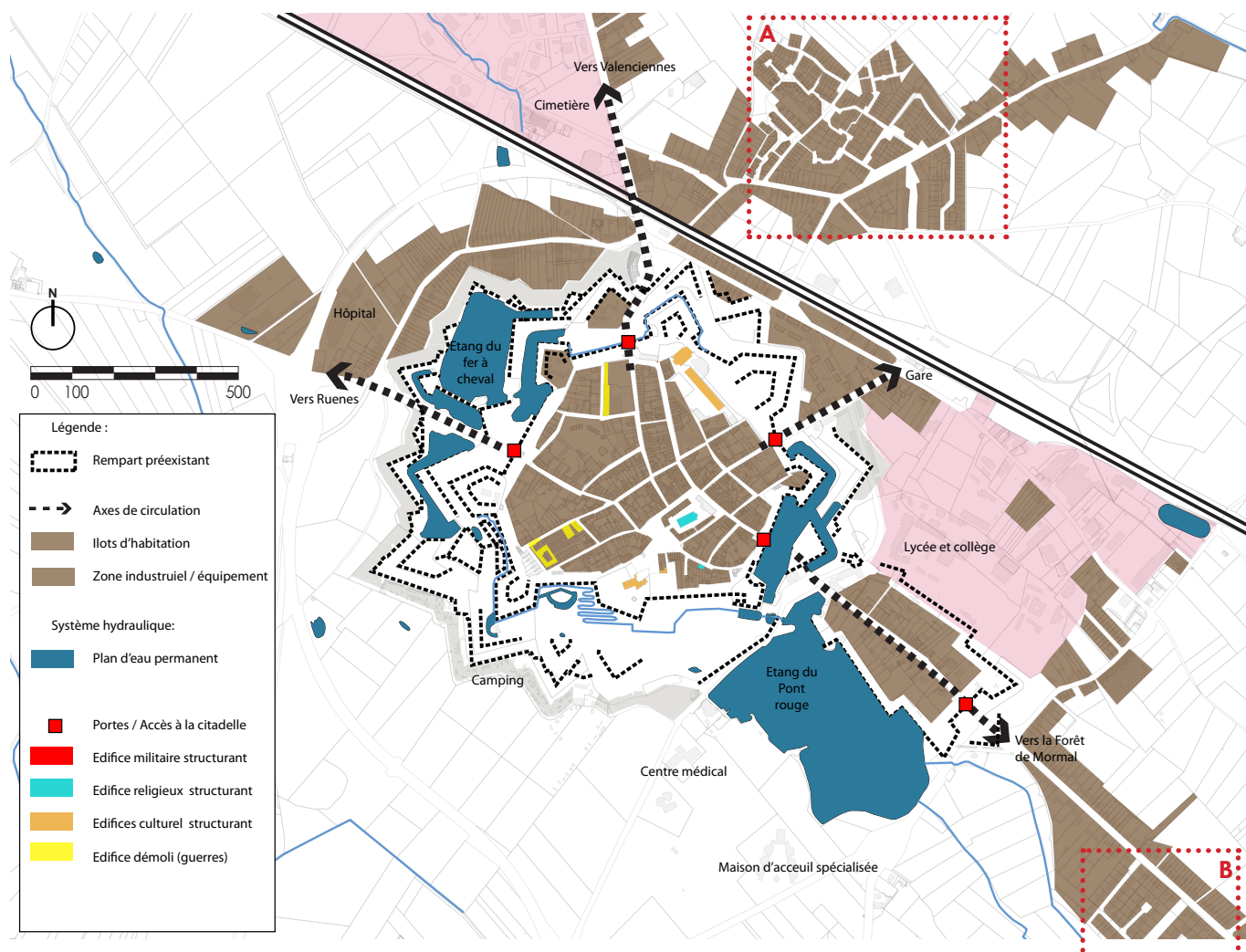
De vastes équipements s'implantent à proximité de la ville fortifiée, telle que l'hôpital, lycée, collège, centre médical, commissariat. Dans la ville intra-muros, d'anciens bâtiments militaires mutent en équipement, tels que l'exemple de la caserne Lowendal devenue un centre d'activité et d'entreprises.

Enfin, l'étalement urbain lié au développement économique au niveau des entrées de ville accélère le « mitage » de ces entrées paysagères par l'implantation progressive de bâtiments d'activités ou commerciaux.

## 2. Des remparts pour le développement touristique

À partir de 1970, une politique de mise en valeur des espaces fortifiés est menée et permet la déambulation sécurisée au public des vestiges des fortifications. Une quinzaine de kilomètres de sentiers sillonnent les cent hectares de fortifications et permettent de découvrir ce patrimoine fortifié exceptionnel. La base de loisirs et les abords de l'étang du pont rouge sont réaménagés.

Cette dynamique se poursuit aujourd'hui. Les fortifications, bâties dans un but dissuasif, sont aujourd'hui un atout touristique.



Synthèse de l'évolution urbaine de la commune - XXI<sup>e</sup> siècle sur fond de plan actuel, AEI, 2023.



Cette comparaison des photographies aériennes de 1950 et de 2021 permet de constater l'ampleur du développement urbain du quartier de Bellevue. Implanté sur un réseau viaire préexistant, cet ancien secteur agricole s'est vu progressivement loti. Les constructions sont cohérentes et forment un ensemble urbain et paysager homogène.

La parcelle de l'ancienne briqueterie est une friche industrielle à forte valeur patrimoniale avec d'importants enjeux de mutation.

Au-delà du quartier de Bellevue, quelques maisons poursuivent l'étalement urbain le long des voies, mais restent à la marge. Les vergers et terres agricoles sont omniprésents.



Lotissement de maisons en bande

Quelques édifices anciens

Réseau viaire préexistant

Nouvelles voies de desserte

Photographies comparatives entre 1950 et 2021, remonterletemps.fr



Ce nouveau lotissement « s'agrippe » à l'entrée de ville Est, le long de l'avenue de Verdun.

Il s'implante au sud, à proximité du canal de l'Ecaillon dans un écrin paysager remarquable. Son tracé viaire est autonome et forme un U. L'importance des jardins et la cohérence des constructions contemporaines et leurs implantations en retrait, en fait un lotissement à part entière. Par ailleurs, le lotissement est uniquement à usage d'habitation.



Urbanisation faubourienne du XIX et XXe siècle

Nouveau quartier greffé, cohérence architecturale des maisons

Voie de desserte en boucle

Conservation de l'écrin paysager

Photographies comparatives entre 2005 et 2021, remonterletemps.fr



## XI SYNTHÈSE HISTORIQUE ET CONCLUSION

Fondé par le Comte du Hainaut en 1150, Le Quesnoy est resté pendant plus de trois siècles, une ville de résidence princière. Le départ en 1501 de la dernière princesse, tante et marraine du futur Charles Quint, marque la fin de cette période prestigieuse. Une autre fonction apparaît alors pour la ville : la vocation militaire. Sa position stratégique, à la fois proche de la frontière, sur un passage facile entre le bassin parisien et les plaines du nord fait de Le Quesnoy une place forte de première importance.

Les premiers bastions du XVI<sup>e</sup> siècle de Charles Quint ont été modernisés un siècle plus tard sous Louis XIV. Durant le règne de Louis XIV, le 6 septembre 1654, Turenne reprend la ville aux Espagnols : Le Quesnoy, qui n'avait jamais été français, le devient et ne cessera plus de l'être désormais. Elle fera partie de la première ligne des places du Pré Carré. Entre 1668 et 1673, Vauban fait du Quesnoy une place forte régulière à 8 bastions posés au milieu de vastes plans d'eau, l'ouvrage à cornes est construit au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1901, la place est déclassée. Peu peuplée et appauvrie, la ville du Quesnoy n'a pas les moyens, comme les grandes agglomérations de Cambrai ou de Valenciennes de démanteler ses remparts. L'arrivée du chemin de fer en 1872 et le déclassement définitif de la place permettent au Quesnoy d'entrer dans une nouvelle ère. Le développement des industries, des logements ouvriers, puis ceux de la reconstruction et des grands équipements ont formé une «nouvelle» façon d'habiter. Les fortifications subissent l'épreuve du feu durant la première Guerre mondiale, avec un épisode héroïque lors de la libération de la Ville par les Néo-Zélandais le 4 novembre 1918. Ces mutations d'après-guerre sont également visibles dans la ville intra-muros où les espaces défensifs se sont transformés en espaces de déambulation et promenade. Les édifices militaires mutent en équipement ou logements.

Pour conclure, la ville du Quesnoy porte aujourd'hui le témoignage fort de l'histoire militaire et civile et du savoir-faire des ingénieurs des fortifications. Les enceintes successives constituent une sorte de « palimpseste » avec de réels enjeux mémoriels, dont la plus visible est celle de la période Vauban. Son histoire industrielle a permis le développement d'une nouvelle forme d'urbanisation, dans la ville extra-muros, qui s'écrit encore aujourd'hui par l'implantation de nouveaux lotissements.

### Étapes de fortification :

#### XII-XIV<sup>e</sup> siècle

Période Hainuyère  
Saint Empire romain germanique

#### 1434-1649

Période espagnole

#### XVIII<sup>e</sup> siècle

Renforcement des fortifications  
Contregarde et ouvrage à cornes

#### XX<sup>e</sup> siècle

Les deux Guerres mondiales  
Classement au titre des monuments historiques

#### XVI-XV<sup>e</sup> siècle

Période bourguignonne

#### 1667-1686

Période française  
Vauban / Louvois

#### XIX<sup>e</sup> siècle

Ouverture de la ville intra-muros  
et arrivée de la gare  
Villégiature et industrie

#### XXI<sup>e</sup> siècle

Poursuite de la mise en valeur du  
patrimoine architectural militaire et civil

21: LE QUESNOY  
L'Étang du Pont rouge



Édit,  
OUTURE  
UTMONT



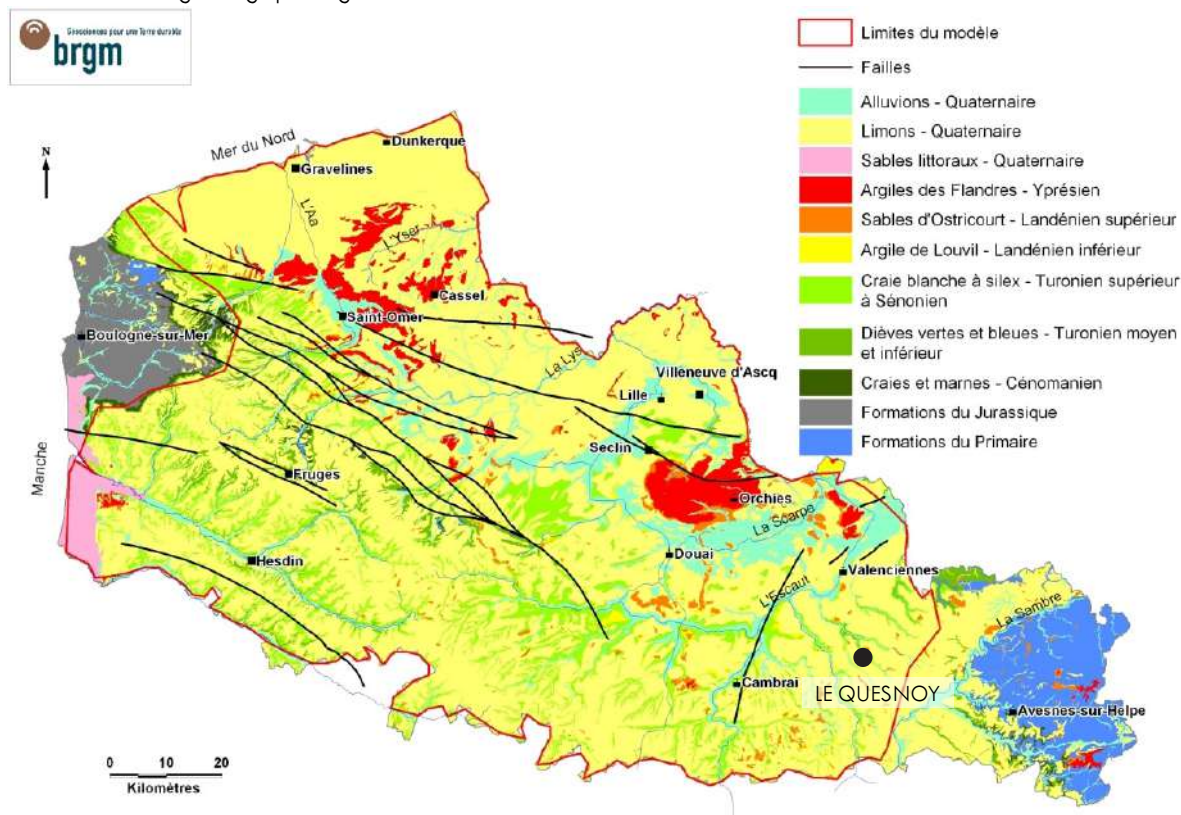
# 4

## ANALYSE DU CONTEXTE PAYSAGER

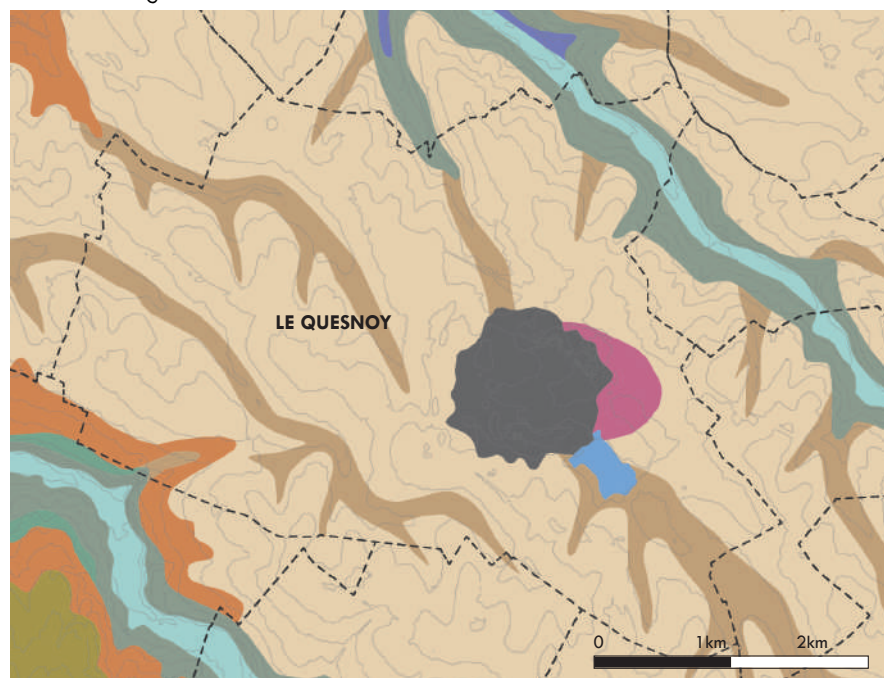
< Carte postale ancienne, Le Quesnoy, l'étang du Pont-Rouge, Delcampe.net

## 1. FORMATIONS GÉOLOGIQUES

- Contexte géologique régional



- Géologie communale

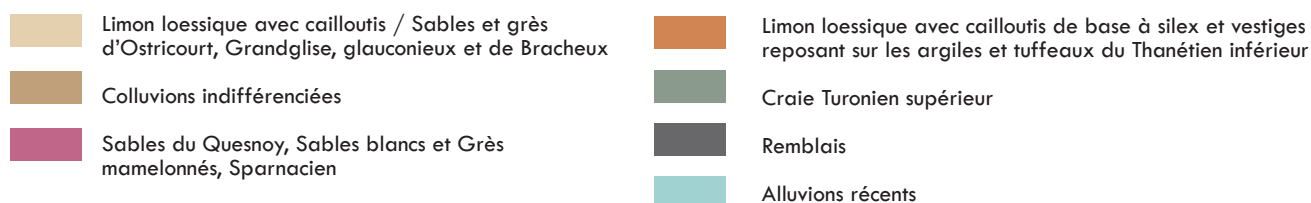


La structure géologique communale est majoritairement composée de limons du Quaternaire auquel s'ajoutent quelques marnes et craies autour de certains cours d'eau.

Une spécificité géologique locale est les sables du Quesnoy au pied de la forteresse à l'est.

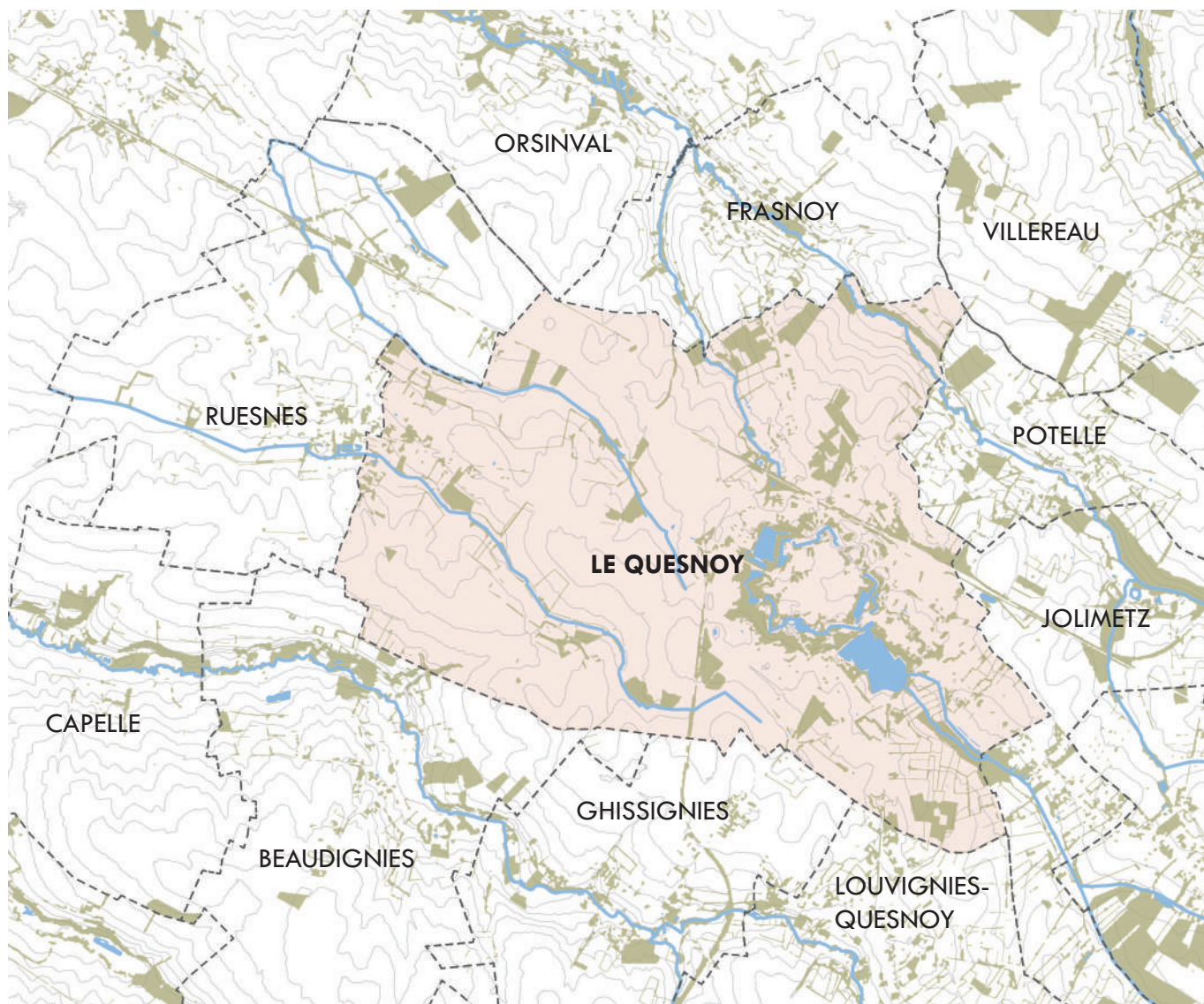
Ce sous-sol riche est particulièrement propice à la culture qui prédomine largement sur le territoire communal.

Carte géologie (source : BRGM)





## 2. TOPOGRAPHIE



- Contexte topographique régional

La commune du Quesnoy s'inscrit dans le grand paysage du Hainaut et particulièrement de la sous-identité paysagère des Ondulations hennuyères.

Les paysages hennuyers peuvent être regardés comme un vaste ensemble de transition entre l'est bocager et l'ouest céréalier, entre le Sud rural et le Nord industrialo-minier.

Le taux de boisement de cette région est plutôt faible (2.5%) par rapport au reste de la région avesnoise.

Les ondulations hennuyères se caractérisent donc par une rugosité du relief faiblement prononcée et des valons doux encadrant des vallées faiblement encaissées.

- Topographie communale

Le relief communal des plateaux se situe à des altitudes voisines de 110-140 m.

La ville fortifiée impose sa propre topographie et égalise les altitudes les plus hautes de la commune. Les fortifications créent donc un événement topographique singulier dans le paysage.



### 3. L'ICONOGRAPHIE ANCIENNE

L'iconographie ancienne du Quesnoy est importante. Cet ensemble de cartes, gravures et miniatures permet de comprendre l'évolution du paysage.

Y sont représenté non seulement la topographie et le relief environnant, mais également paysages anthropisés: haies bocagères, vergers, cultures céréalières, prairies, boisements, fortifications et urbanisation.

Autre élément important que révèlent les cartes, la présence de végétation associée aux remparts. Cette présence est évolutive au fil des conflits, des modifications des fortifications. Pour exemple, les glacis forestiers sont en période de paix une ressource en bois pour les habitants.

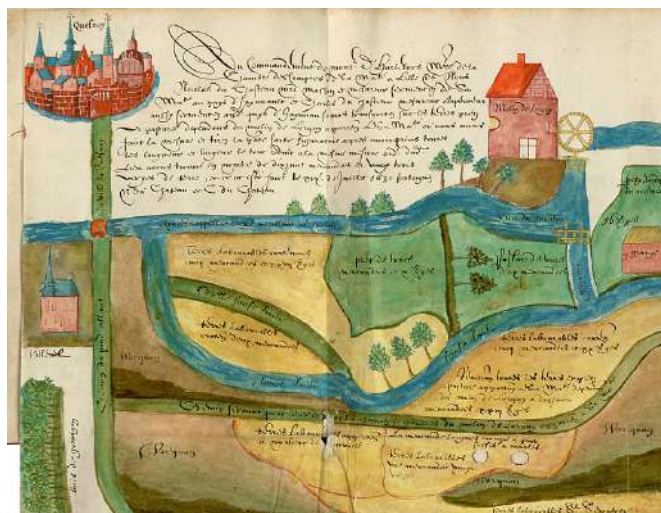
L'iconographie illustre également l'évolution du système défensif par l'eau. Il ne s'appuie pas sur un cours d'eau qui traverserait la commune aux abords des fortifications, mais grâce à un ingénieux système hydraulique qui s'alimente par le biais du canal de l'Écaillon. Des étangs sont créés permettant de stocker l'eau en période de pluie (de novembre à avril). Deux étangs permettaient le stockage de l'eau dont seul l'étang Neuf subsiste. Les fossés peuvent être donc successivement inondés à l'aide d'un système d'ouvrage hydraulique.

Ce système est toujours visible et porte donc une histoire technique, militaire et hydraulique forte. La richesse de ce dernier est son intégrité et l'un des plus bels exemples du système Vauban.

Les archives militaires ont l'avantage d'illustrer des données précises et les cartes sont très renseignées, et de surcroît nombreuses.



Le Quesnoy, Albums de Croÿ, Tome V, Comté du Hainaut II, Édition du Crédit communal de Belgique, le-quesnoy-albums-de-croy-p230-gf



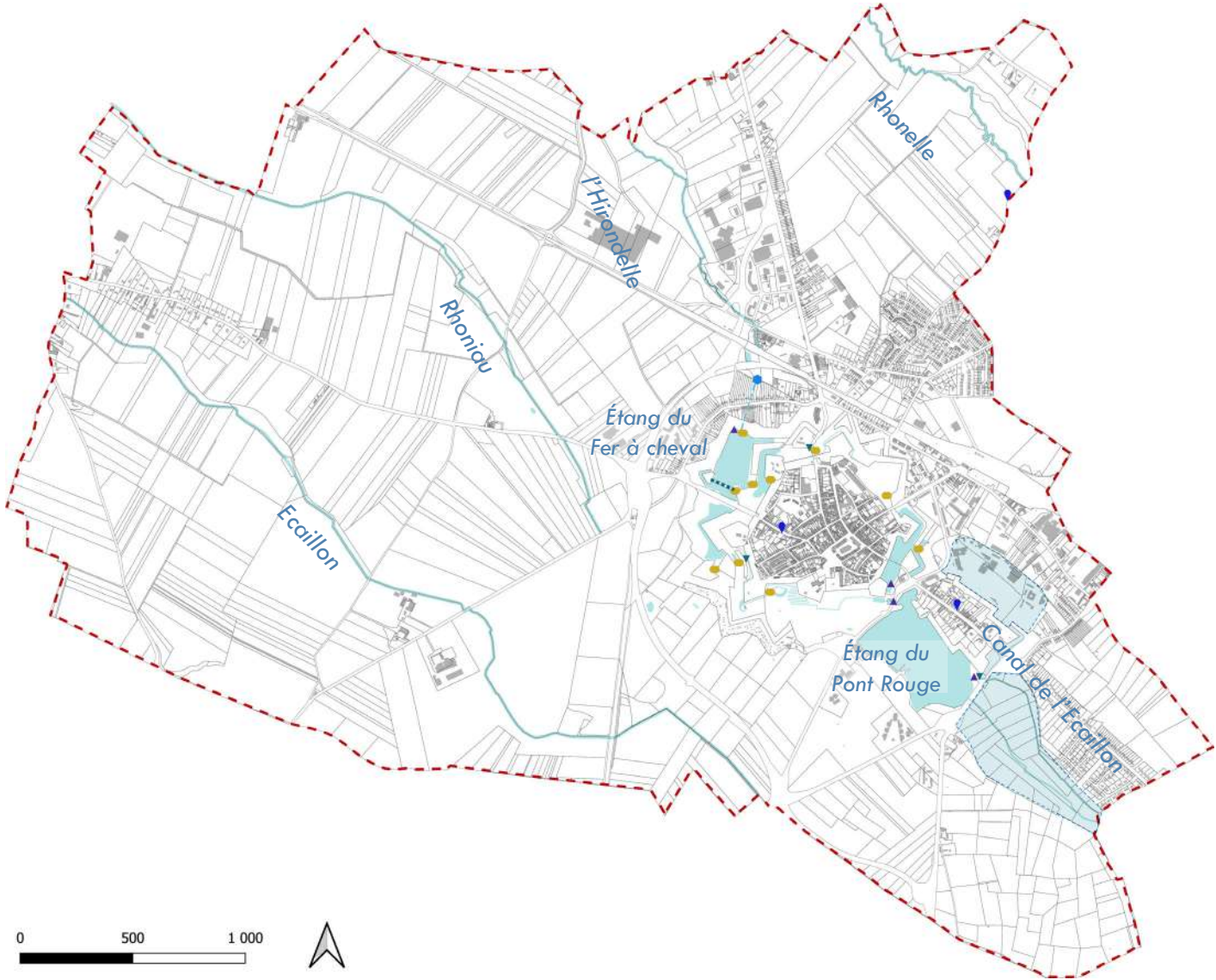
1631 - Plan de la place du Quesnoy 1631 FRAD059\_B8984\_P1\_C2, archives privées (Freddy Dolphin)



1872 - Projet pour 1872-187 - Fortification Organiser le bastion 2, plan d'ensemble, Génie Direction de Lille, Place du Quesnoy, FRAD059\_66J\_180401



# 4. HYDROGRAPHIE



0 500 1 000



## LÉGENDE

### RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau en "plein air"
- Cours d'eau busé/enterré

### PETIT PATRIMOINE DE L'EAU

- Puits
- Fontaine

### SYSTÈME HYDRAULIQUE DES REMPARTS

- Plan d'eau actuel
- Anciens étangs asséchés
- Écluses
- Dispositifs de captage/chasse de l'eau
- Retenue d'eau par batardeau et dame
- Retenue d'eau par barrage

Plusieurs cours d'eau traversent la commune : l'Ecaillon, le Rhoniau, l'Hirondelle, la Rhonelle. Ces petits cours d'eau façonnent les vallons et marquent le paysage, car ils favorisent les prairies à proximité immédiates.

#### FONTAINE ET PUIS

L'eau s'inscrit dans la vie quotidienne comme en témoignent certains éléments de petit patrimoine observables au sein de la ville forte comme dans d'autre hameau ou quartier : fontaine, puits. Dans la ville fortifiée, ces accès à l'eau font partie de la stratégie défensive, car vitale pour la résistance de la ville à un siège.



Fontaine rue de la Nouvelle-Zélande

#### ÉTANGS

La spécificité de l'eau au sein de la commune est son rôle clé dans le système défensif.

Deux étangs sont encore en eau et portent en plus de leur caractère patrimonial, des grandes qualités environnementales et paysagères.



Étang du fer à cheval



Étang du Pont Rouge

#### OUVRAGES HYDRAULIQUES

L'eau est plus ou moins présente autour des remparts : fossé en eau, fossé inondable, canaux. Ce réseau hydraulique complexe fonctionne à l'aide de nombreux ouvrages hydrauliques : écluses, déversoirs, prises d'eau, digues, batardeaux ...



Remparts sud et ses canaux



Déversoir de l'étang du Pont Rouge

Ces dispositifs hydrauliques anciens sont les témoins d'un savoir-faire technique et tactique. Cette valeur patrimoniale s'accompagne d'une valeur écologique. En effet, dans ces fortifications se sont développés certains types d'habitats humides qui donnent une valeur environnementale forte.

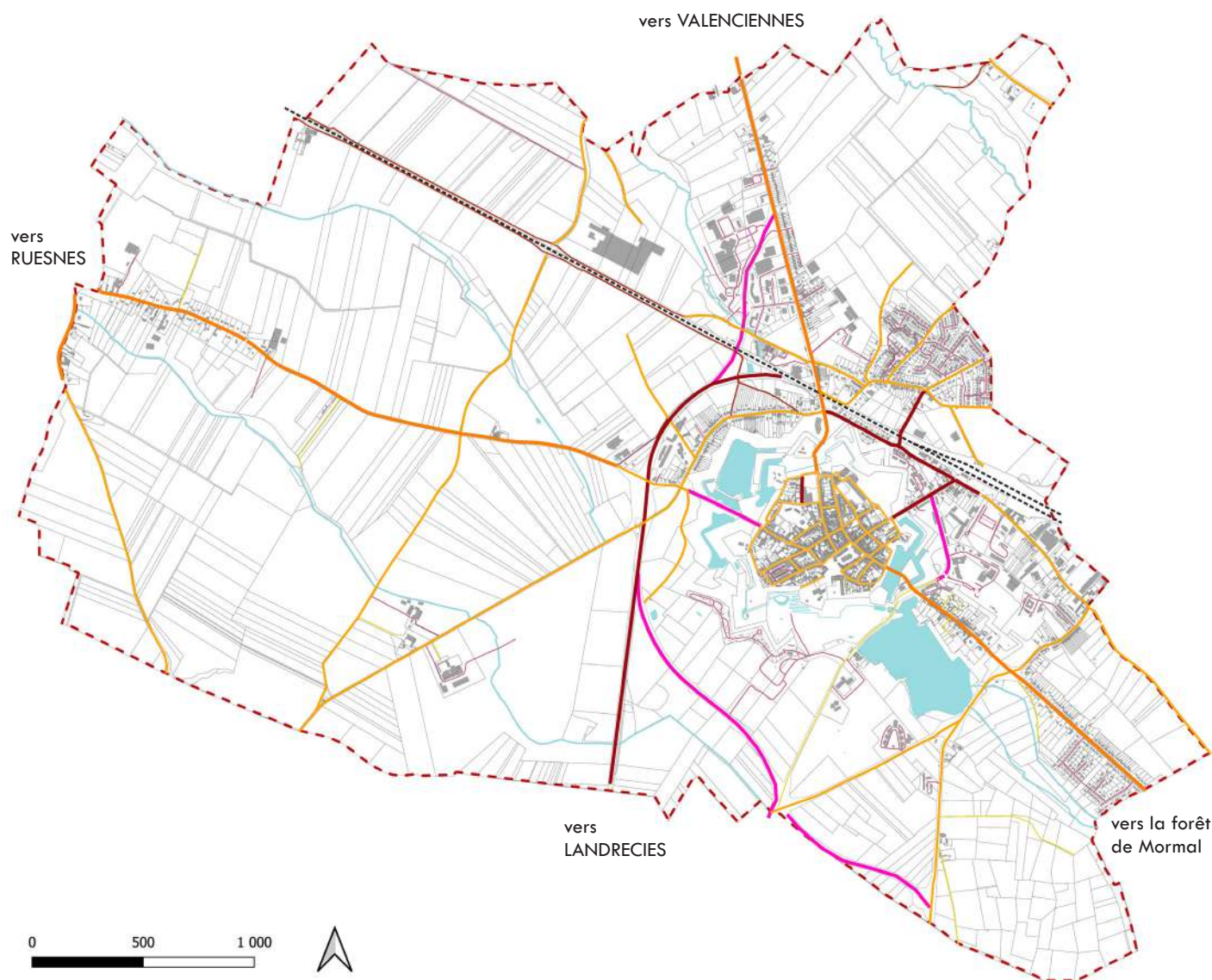
Mais l'entièreté de ce système dépend d'une seule alimentation : le canal de l'Ecaillon qui semble s'épuiser de plus en plus souvent face aux sécheresses répétées et l'exploitation des nappes phréatiques.

#### ENJEUX

- Valoriser les dispositifs hydrauliques
- S'interroger sur le devenir de l'eau



# 5. L'ÉVOLUTION DE LA TRAME VIAIRE



| LÉGENDE                                                         |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Cœur historique (Cité Vauban)</b>                            | <b>Révolution industrielle (XIXe siècle)</b>                      |
| <span style="color: #f0e68c;">—</span> Rue du centre historique | <span style="color: black;">—</span> Chemin de fer                |
| <span style="color: #8b4513;">—</span> Ruelles et venelles      | <span style="color: #8b0000;">—</span> Boulevard et percée        |
| <b>Faubourg</b>                                                 | <span style="color: #8b0000;">—</span> Voies nouvelles (desserte) |
| <span style="color: #ff4500;">—</span> Axe d'entrée de ville    | <b>XXe siècle</b>                                                 |
| <span style="color: #ffa500;">—</span> Chemins                  | <span style="color: #ff00ff;">—</span> Voies de liaison           |
| <span style="color: #90ee90;">—</span> Desserte                 | <span style="color: #800080;">—</span> Desserte                   |

La commune possède une structure viaire ancienne et notamment un réseau de chemin qui desservait les parcelles agricoles.

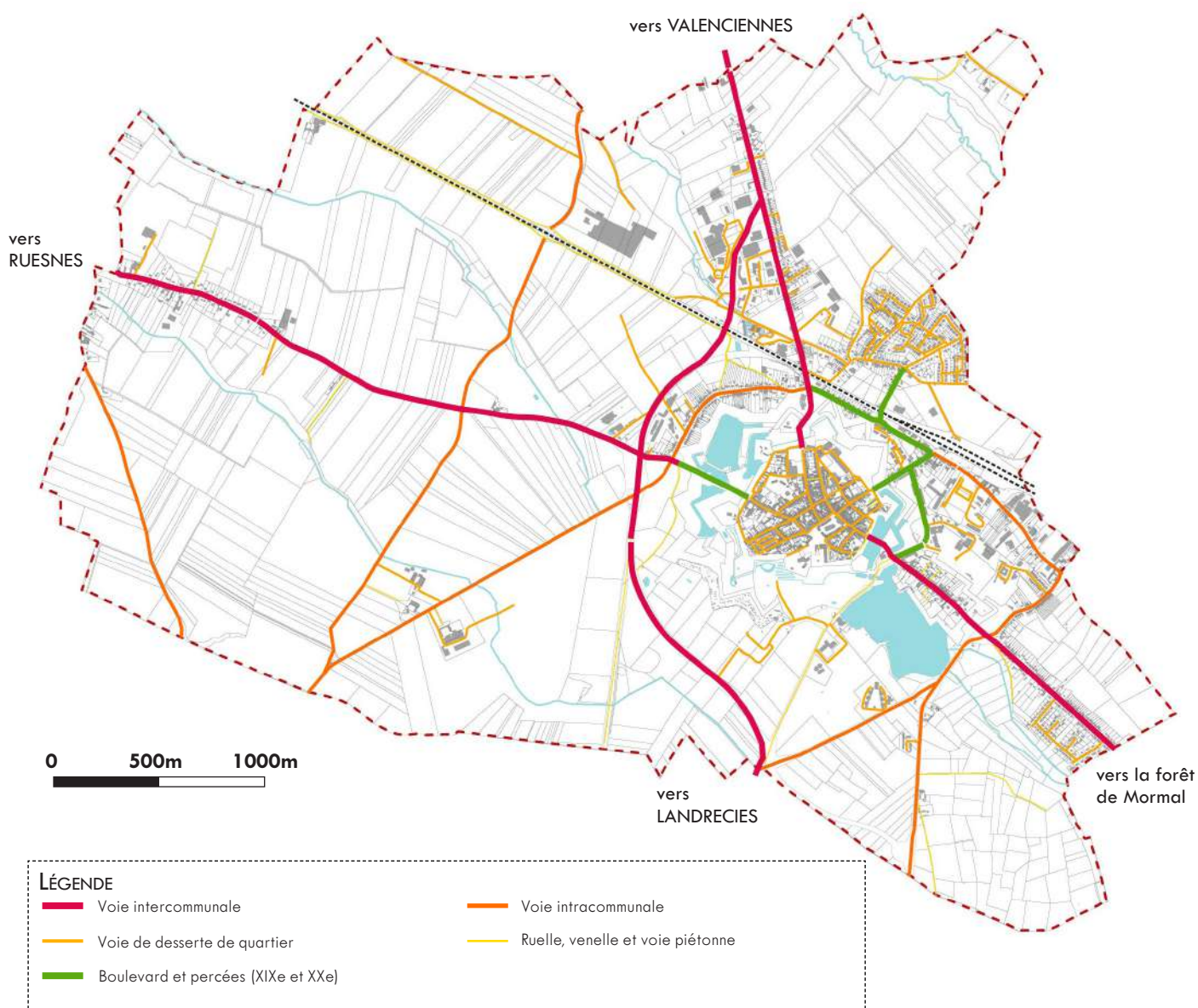
Au cours des XIXe et XXe siècles, le réseau a connu quelques évolutions, liées notamment lors de l'ouverture de la cité fortifiée et de l'implantation du chemin de fer :

- Voies nouvelles desservant le quartier de la gare (rue Victor Hugo) ;
- Ouverture de la porte ouest (avenue de la libération).

Au cœur de la cité Vauban, le réseau est ancien et stable.

Le XXe siècle voit également l'extension des voies de liaisons et de desserte des nouveaux quartiers.

## 6. LA TRAME VIAIRE



Le diagnostic prend en compte la lecture en plan de la trame viaire, mais également l'identification réalisée sur le terrain des différentes voies. Il s'agit de rendre compte de l'organisation de la trame viaire et de la structure des espaces libres.

Ainsi, l'analyse présente les caractéristiques physiques et historiques, l'organisation, les usages, le paysage et le cadre urbain.

L'étude de la structure viaire est réalisée par type de voies.

### a. Les voies intercommunales

Le Quesnoy présente plusieurs routes départementales qui mènent au centre historique et relient la cité aux communes voisines.

Ces grands axes sont anciens et structurent déjà le paysage urbain sur les plans du XIXe siècle.

La D934 permet également de contourner le centre historique.

Ces grands tracés témoignent de l'extension urbaine progressive du territoire. La qualité paysagère de ces grands tracés a fortement été altérée dans la seconde moitié du XXe siècle par la vocation routière qui leur est dédiée. Les voies d'accès à la ville présentent en effet un gabarit large, au caractère routier, elles sont bordées par des espaces de stationnement.

*Voies concernées : la Banlieue vers Ruesnes (D114), la départementale D934, la route de Valenciennes (D2934 - Nord), le faubourg Fauroeux (D2934 - Sud) et l'avenue de Verdun (D33) .*

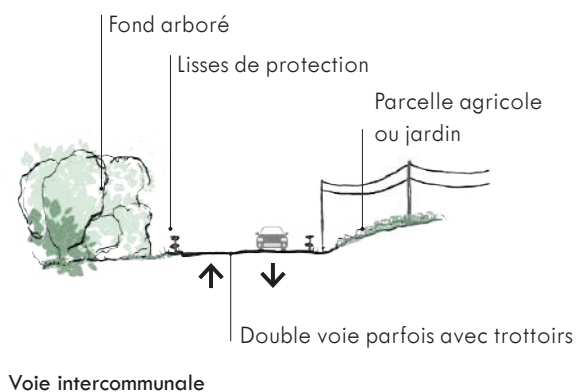




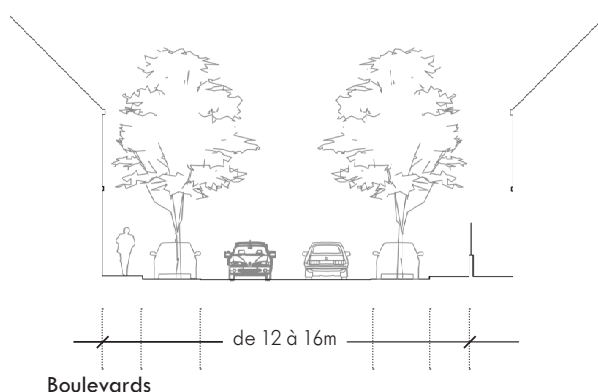
Axe (D934) reliant l'entrée nord de la ville à Valenciennes



Axe(D33) reliant l'entrée de ville Sud-Est à Aulnoye



Voie intercommunale



## b. Les boulevards et percées

Le déclassement de la place forte en 1867 et l'arrivée du chemin de fer au Quesnoy en 1872 va favoriser le développement, notamment industriel de la commune.

Pour relier les nouveaux équipements et quartiers dont se dote la ville, de larges voies sont ouvertes et sont tracées. Ces sections sont rectilignes et laissent une large place aux véhicules. Des arbres d'alignement sont plantés sur certaines séquences des boulevards.

*Voies concernées : Avenue de la Libération, Rue Victor Hugo, avenue Léo Lagrange, Avenue de la gare, Route de Bavay*



Avenue de la Libération - Ouverture de l'axe nord-ouest de la ville



Rue Victor Hugo - Axe reliant la gare à l'entrée nord-est de la cité

### c. Les voies intracommunales

Ces rues structurent les différents secteurs et assurent les liaisons au sein de la ville. Les rues les plus importantes trouvent leur naissance aux portes de la ville et suivent les directions des pôles d'activité à proximité. Elles sont généralement plus larges que les voies de desserte.

Elles ne présentent pas de places de stationnement aménagées.

Issues des anciens chemins vicinaux, les extensions du XIXe et XXe siècle s'appuient sur ces axes.

*Voies concernées : Route de Beaudignies, chemin des Sauchelets, route du 8 mai 1945, chemin des Croix, rue Léon Blum, route de Ghissignies, Route de Louvignies*



Rue du 8 mai 1945 - ancien chemin sur lequel s'appuient les extensions du XIXe et XXe siècle

### d. Les voies du cœur historique

Le centre historique, ancienne cité enclose, est desservi par un réseau complexe de voies.

Les rues du centre historique présentent un tracé légèrement arqué, sur lequel vient s'appuyer le bâti à l'alignement.

Cette courbure permet de dynamiser le paysage urbain en guidant le regard et le parcours. Ces rues s'adaptent également au relief.

Elles permettent la desserte de chaque quartier de la ville et mènent aux quatre portes de la fortification.

Les édifices sont de type R+1+C et présentent une hauteur maximale de 9 mètres au faîtiage.

*Voies concernées :*

*Les rues du centre historique : rue Baillon, rue Jean Jaurès, rue de l'Aulette, rue Chevray, rue Thiers, rue Désiré Tanis, rue Juhel, rue Georges V, rue Achille Carlier...*



Rue du centre historique - Voie étroite et courbe - rue Saint-François



Rue du centre historique - Voie étroite et courbe - rue Thiers



### e. Les ruelles, venelles et voies piétonnes

En complément de cette première structure viaire vient s'ajouter un réseau secondaire. Ainsi, le centre historique présente quelques exemples de petites venelles et passages piétonniers permettant de traverser un îlot ou donnant accès à des immeubles construits dans la profondeur des parcelles. Leur gabarit très étroit (1 à 3 mètres) offre des raccourcis discrets entre les différentes places et rues du centre ancien.

Le rapport d'échelle entre le gabarit de voie et les façades continues des maisons et immeubles attenants (R+1+C) confère à ces espaces un aspect particulier aux perspectives relativement courtes. Elles sont très largement minérales.

Ces voies souffrent aujourd'hui d'une grande diversité de matériaux de revêtements de qualité variable.

Le Quesnoy présente également un très fort réseau de cheminement piéton, tout le long des fortifications.

*Voies concernées : Ruelle Barzille*



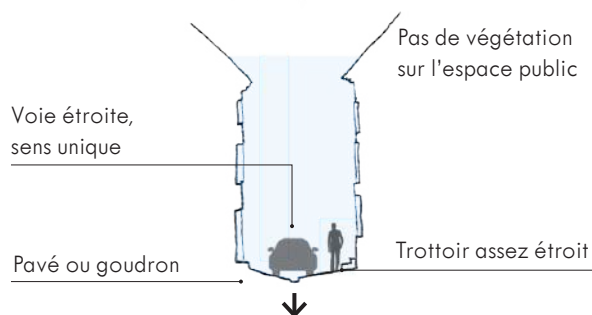
Ruelle Barzille



Cheminement piéton le long des remparts



Ruelle Barzille



Ruelle

#### ENJEUX

- Structure des voies à préserver, géométrie, alignement et rupture d'alignement
- Rapport d'échelle voie/hauteur des constructions bordant ces voies à maintenir et préserver (notamment pour les nouvelles constructions)
- Amélioration du traitement de l'espace public, privilégiant sobriété, simplicité et homogénéité dans l'utilisation des matériaux et des équipements (poursuivre la philosophie des projets d'aménagement déjà engagés)
- Mise en valeur des venelles et ruelles

### 1. LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

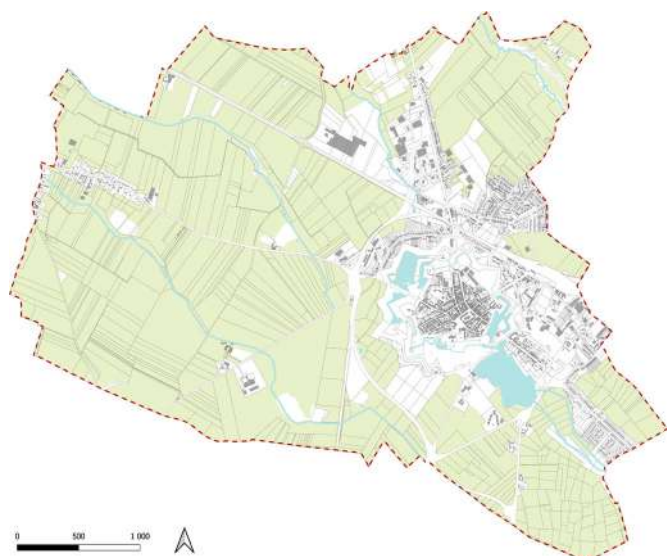


#### LÉGENDE

|                                                                                                    |                                                                                                      |                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Tissu agricole |  Boisement        |  Remparts |
|  Vergers        |  Jardins ouvriers |                                                                                              |



## a. Unité paysagère 1/ Le tissu agricole



- **Caractéristiques identitaires :**

> Le tissu agricole est majoritaire sur la commune du Quesnoy. La part des labours y est prédominante et l'agriculture moderne industrielle a fait reculer le bocage autour de petites parcelles au profit d'openfield.

> Quelques prairies en pâture subsistent également.

- **Relation aux autres unités :**

> Le paysage rural reste peu visible depuis les remparts.

> Le tissu urbain résidentiel est poreux avec le tissu agricole et permet une transition progressive qualitative entre les secteurs urbanisés et le parcellaire rural.

### ENJEUX

- Préserver les parcelles agricoles au sein du tissu urbain
- Identifier et préserver les ouvertures visuelles sur le grand paysage



1959, vers Ruesnes



2021, vers Ruesnes, , Géoportail

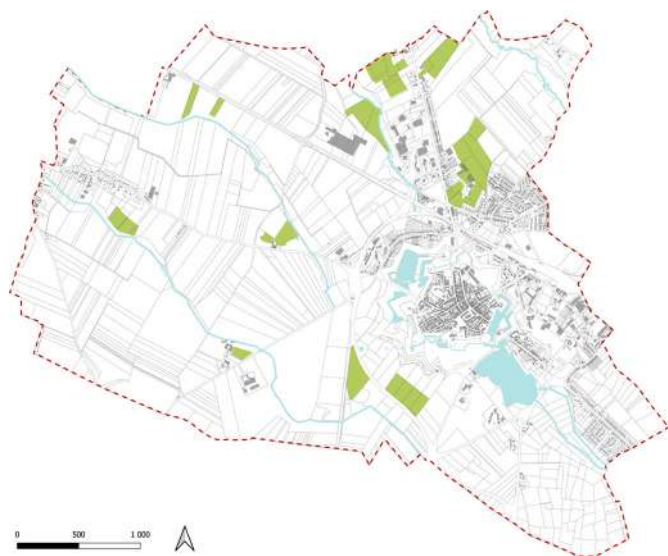


Tissu agricole, AEI, octobre 22



Résidu agricole au sein du tissu urbain, AEI, octobre 22

## b. Unité paysagère 2/ Vergers



- **Caractéristiques identitaires :**

Quelques vergers subsistent dans le tissu agricole qui font partie de l'identité agricole de la commune.

- **Relation aux autres unités :**

Accolés aux limites urbaines ou pris dans le reste du tissu agricole, ces vergers offrent des variations appréciables dans le paysage.



Nombreux vergers de part et d'autre de la route de Valenciennes, 1950



Recul des vergers au profit de l'urbanisation et des champs de labour, 2021



Vergers, AEI, octobre 22



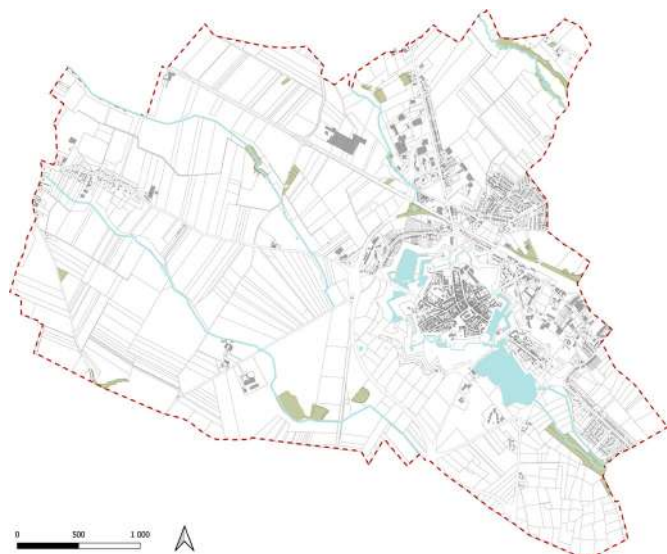
Vergers, AEI, octobre 22

### ENJEUX

- Sauvegarder ces vergers et la singularité paysagère qu'ils apportent



### c. Unité paysagère 3/ Boisement



- **Caractéristiques identitaires sensibles :**

> La trame boisée est en faible proportion sur le territoire. Les creux de vallon sont souvent plus arborés.

> Le bocage subsistant s'étire généralement depuis ces ripisylves. Il est également plus dense à l'est de la commune, frange de la forêt de Mormal.

- **Relation aux autres unités :**

Les bois et haies bocagères animent le paysage agricole très ouvert et permettent des transitions plus progressives vers les tissus urbains.

#### ENJEUX

- Préserver les espaces boisés
- Bocage à renforcer



Bois et verger vers le quartier du Pavé 1950, Géoportail



Bois classé vers le quartier du Pavé 2021 , Géoportail

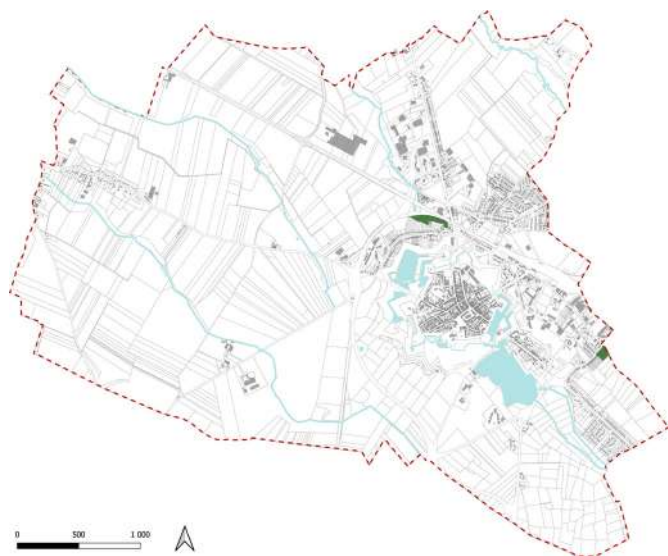


Photographie du bois près du Canal de l'Ecaillon, AEI, octobre 22



Photographie du bocage, AEI, octobre 22

#### d. Unité paysagère 4/ Jardins ouvriers



- **Caractéristiques identitaires sensibles :**

Les jardins ouvriers présents le long de la voie de chemin de fer sont les résidus d'un tissu autrefois plus dense.

- **Relation aux autres unités :**

Ils permettent une transition progressive vers le tissu agricole



Jardins ouvriers derrière l'ouvrage à cornes 1950



Équipements derrière l'ouvrage à cornes 2021, , Géoportail



Photographie de jardins ouvriers, AEI, octobre 22



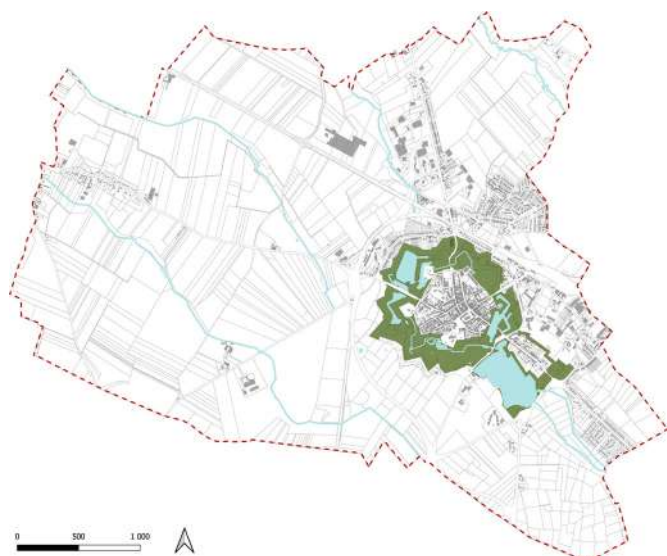
Photographie de jardins ouvriers, AEI, octobre 22

#### ENJEUX

- Sauvegarder ces jardins



## e. Unité paysagère 5/ Fortifications



### • Caractéristiques identitaires sensibles :

> Les diverses fortifications en étoile qui créent une succession de petits vallons aux atmosphères paysagères diverses. Le patrimoine végétal y est riche et varié: glacis forestier sur les talus, arbres d'ornement en haut des remparts, quelques jardins d'agrément, zone humide : ripisylve, marais, prairie humide...

> Plusieurs résidus du système défensif par inondation qui donne une belle part à l'eau : l'étang du fer à cheval au nord-ouest et l'étang du pont rouge au sud-est de l'enceinte fortifiée, fossé inondable au sud, zone humide

> Les fortifications sont un espace de promenade privilégié: GR, jardins d'agrément, mémorial néo-zélandais ou encore les passages souterrains

### • Relation aux autres unités :

> Crée une ceinture verte très singulière autour du cœur de ville très minérale

> Les remparts boisés de la ville fortifiée forment une masse boisée singulière dans le paysage agricole très ouvert

### ENJEUX

- Valoriser les dispositifs de fortification
- Questionner la place du végétal et la qualité paysagère et environnementale de cette ceinture verte
- Valoriser les divers itinéraires de promenade comme lieu de vie et lieu d'apprentissage : promenade haute, promenades basses, passages souterrains



Vue aérienne 1934



rempart nord, vue aérienne 2021, Géoportail

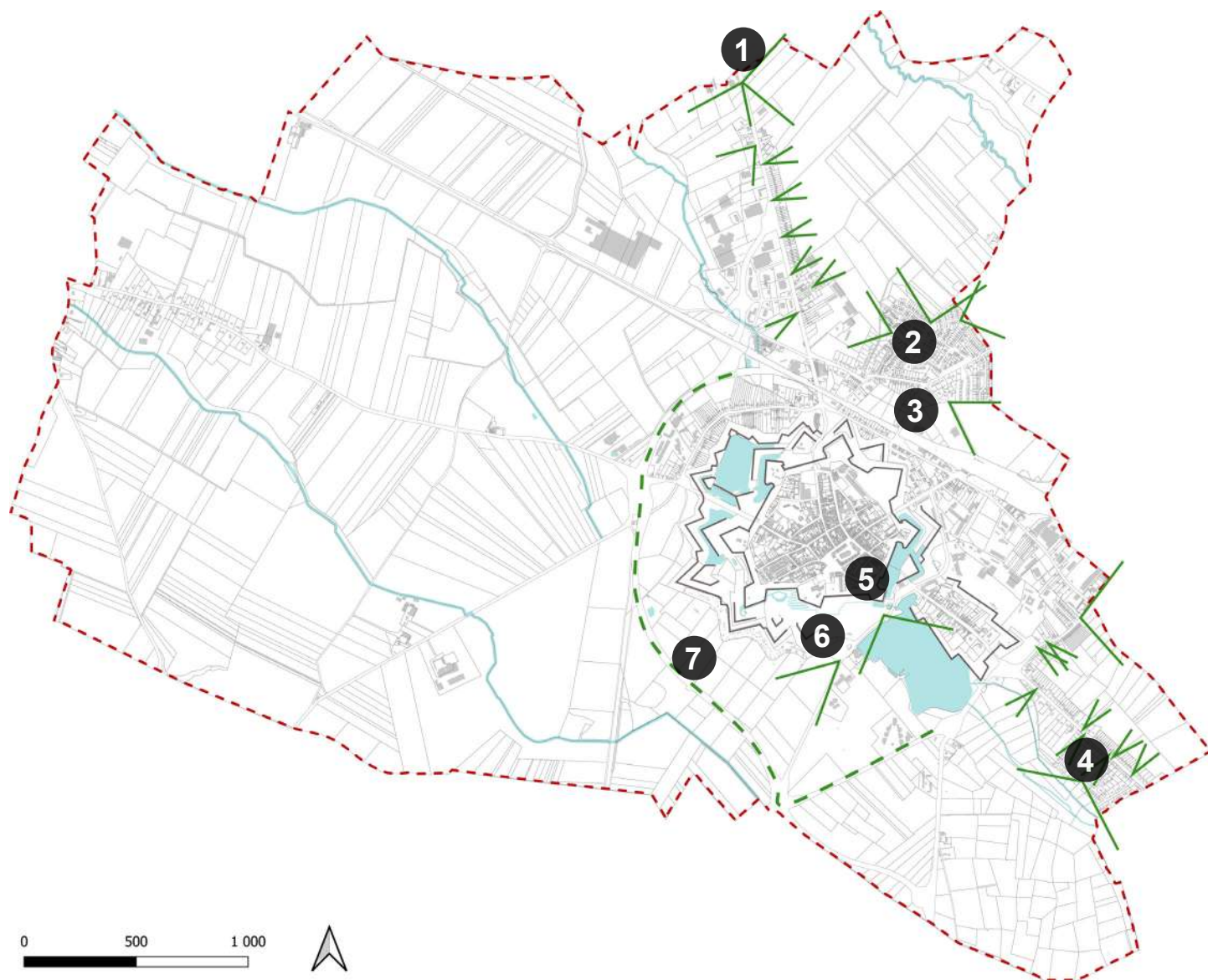


Bas des remparts sud, AEI, octobre 2023



haut des remparts sud vers la ville fortifiée, AEI, octobre 2023

## 2. UNE VILLE OUVERTE VERS SON GRAND PAYSAGE AGRICOLE



### LÉGENDE



Perspective sur le grand paysage



**1 Nord - Route de Valenciennes**

Vergers

Peuplerais



**2 Nord-Est - Coron de la Varrerie**

Vergers

Peuplerais



**3 Nord-Est - Bellevue**

Haies bocagères

Pâturage



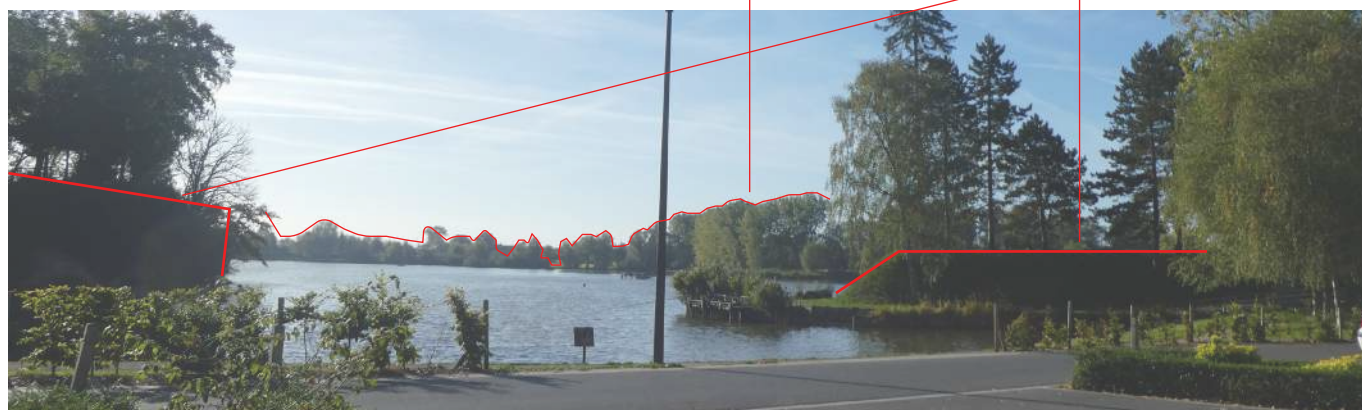
**4 Sud - Le Pavé**

Bois

Canal de l'Ecaillon



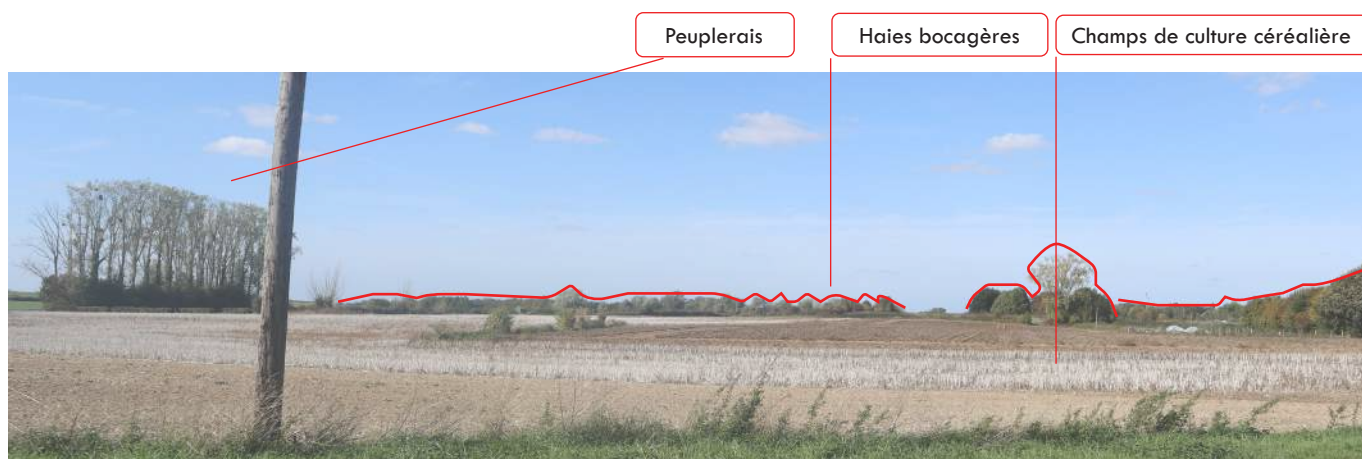
## 5 Sud - étang du Pont Rouge



## 6 Sud-ouest - depuis la route de Ghissignes



## 7 Ouest - Plaine agricole depuis la D934

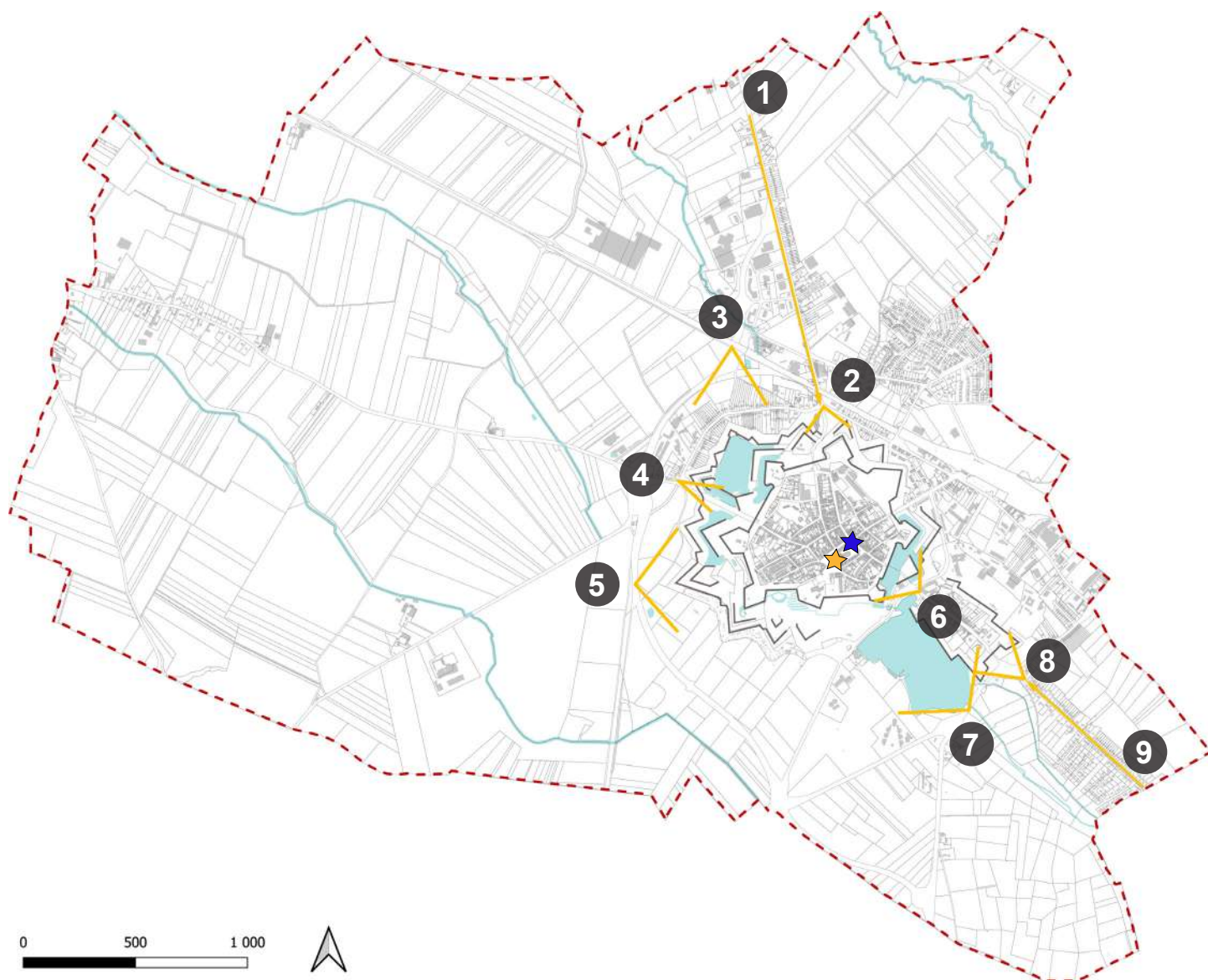


### ENJEUX

- Préserver ces vues vers les espaces agricoles
- Favoriser la diversité agricole et particulièrement les vergers
- Limiter les peupleraies et restaurer la trame bocagère



### 3. VUES PERSPECTIVES VERS LA CITADELLE



#### LÉGENDE



Perspectives longues sur les monuments repères



Perspectives sur les fortifications



Beffroi



Clocher

#### ENJEUX

- Préserver la diversité d'échelles du bâti qui constituent une richesse visuelle
- Maintenir les alignements plantés accompagnant et soulignant les perspectives sur les points de repère
- Favoriser l'enfouissement des réseaux ou leur passage en façade afin de limiter l'impact du réseau aérien

- PERSPECTIVES LONGUES SUR LE BEFFROI ET LES FORTIFICATIONS

### 1 Route de Valenciennes

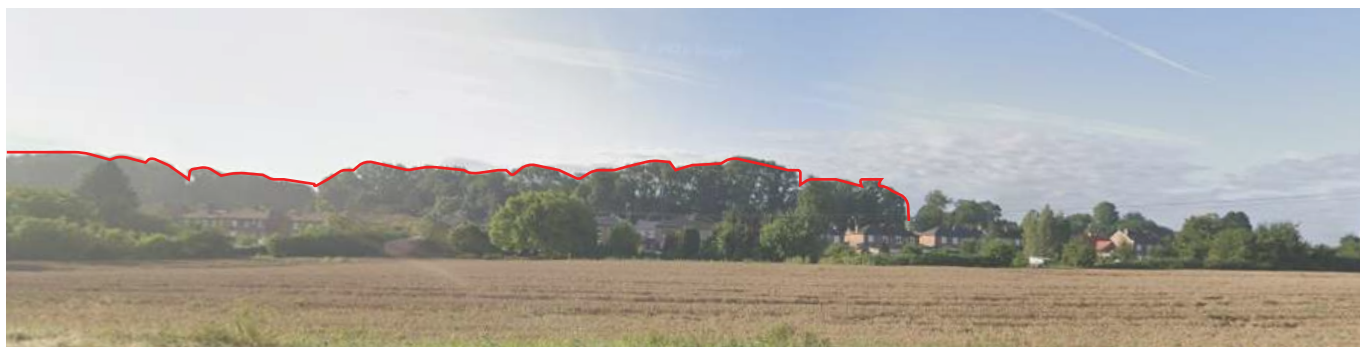


### 9 Avenue de Verdun



- PERSPECTIVES SUR CEINTURE VÉGÉTALE DES FORTIFICATIONS

### 3 Les près du Roy



### 5 La D934



### 7 L'étang du Pont Rouge





- PERSPECTIVES COURTES AUX ENTRÉES DE LA VILLE FORTE

## 2 Porte de Valenciennes



## 6 Entrée



## 6 Entrée du Faubourg Fauroeux

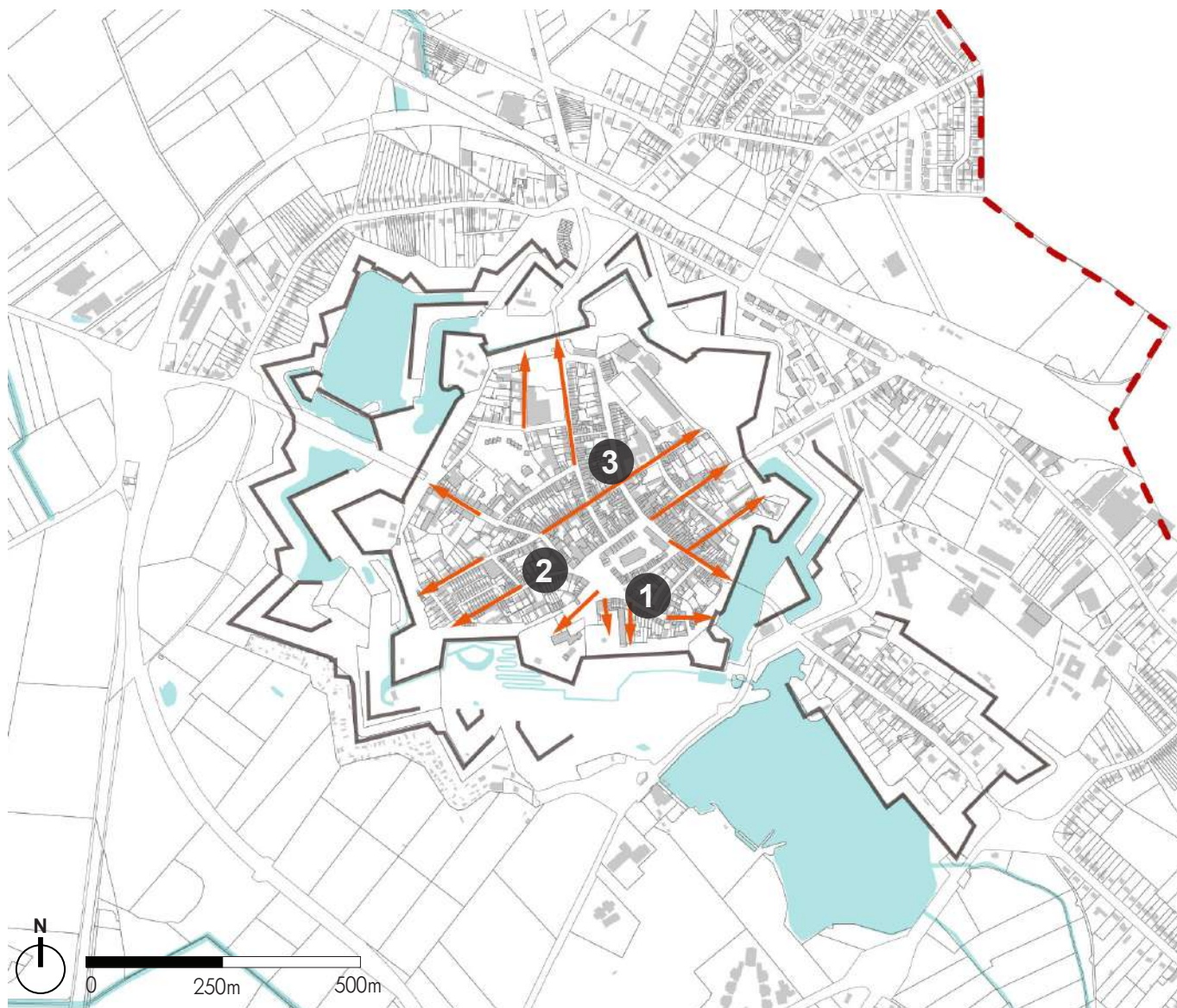


## 8 Porte Fauroeux





#### 4. CADRAGES VERS LES REMPARTS



##### LÉGENDE

➔ Perspectives vers les fortifications

Bon nombre de rues du centre historique débouchent sur les fortifications. Elles génèrent des vues cadrées et introduisent le paysage dans la ville ancienne. Ce contraste entre une ville minérale et le paysage des fortifications de Vauban est renforcé par la hauteur de la végétation implantée en haut des remparts.

##### ENJEUX

- Maintenir la continuité bâtie des rues
- Préserver l'homogénéité de ces fronts bâtis
- Mettre en valeur ces cadrages / perspectives
- Maintenir les arbres de hautes tiges sur les hauts de remparts



**1** Rue des Lombards



**2** Rue Saint-François

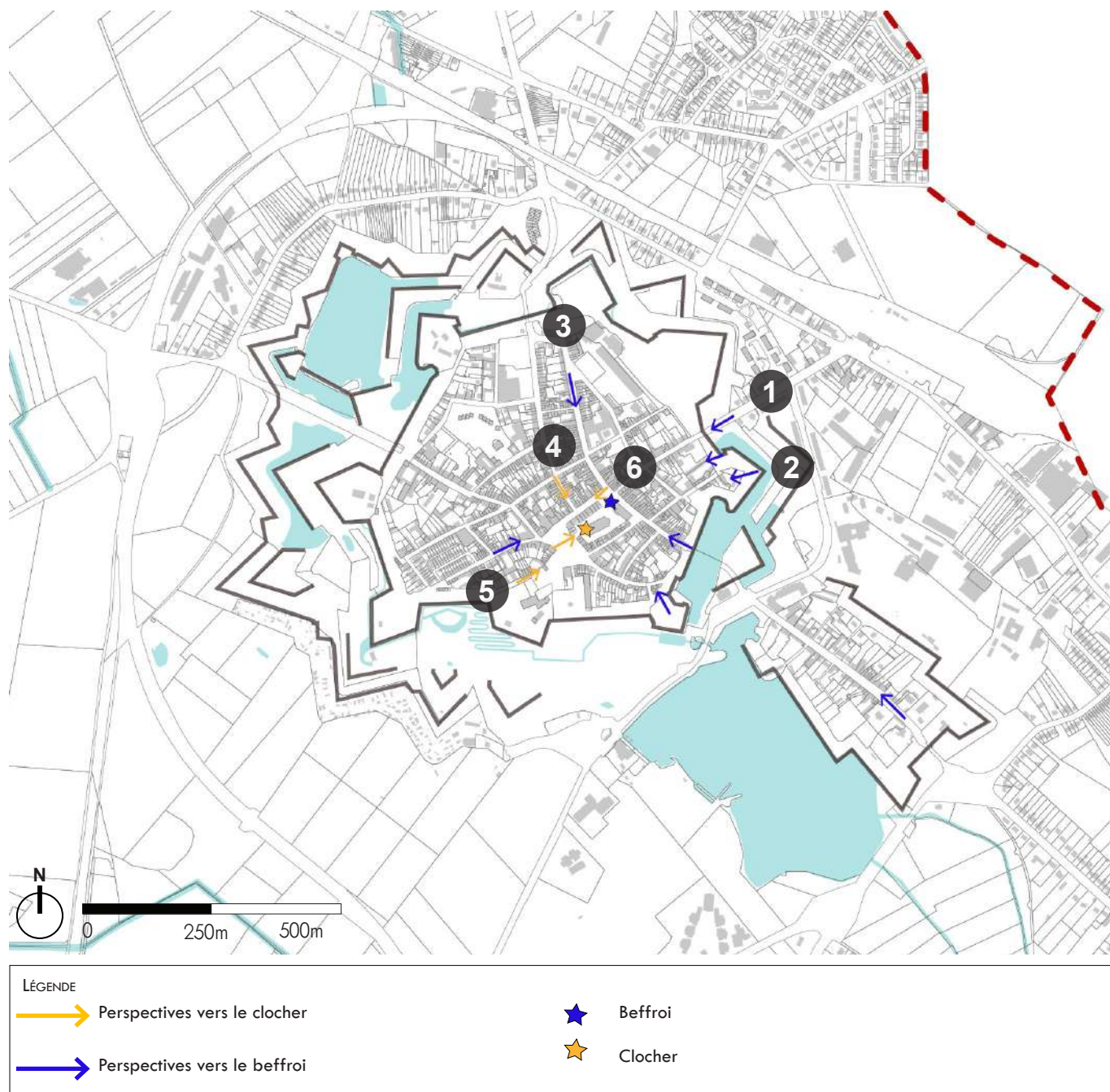


**3** Rue Jean-Jaurès





## 5. VUES COURTES VERS LES ÉLÉMENTS REPÈRES



Au-delà de la géographie et de son paysage naturel, la ville organise son propre paysage, notamment via sa silhouette urbaine définie par le tracé des lignes de toits et la hauteur des constructions. Le Quesnoy dispose de certains éléments urbains remarquables au sens qu'ils se repèrent visuellement de loin et contribue à l'identité visuelle de la commune. Le clocher du beffroi et, dans une moindre mesure, le clocher de l'église apparaissent comme des points de repère dans le paysage urbain lointain, mais aussi de proximité.

### ENJEUX

- Préserver l'effet repère des édifices par une réflexion sur les hauteurs et le choix d'implantation des nouvelles constructions.
- Préserver les perspectives construites (cohérence du paysage urbain, alignements sur rue, gabarits, teintes, etc.).



**1** Rue Victor Hugo



**2** Vue depuis les fortifications



**3** Rue Thiers





- PERSPECTIVES COURTES ET LONGUES VERS UN ÉLÉMENT REPÈRE ET PATRIMONIAL : LE CLOCHER

#### 4 Rue Victor Hugo



#### 5 Rue Gambetta



#### 6 Cadrage depuis la place du Général Leclerc











# 5

## ANALYSE DE LA STRUCTURE URBAINE

< Carte postale ancienne, Le Quesnoy, vue aérienne de l'Hôtel de Ville, Delcampe.net

## 1. ESPACES LIBRES À DOMINANTE MINÉRALE



Le Quesnoy est ponctué de quelques espaces libres et publics, de dimensions variables qui participent à l'identité quercitaine et à la mise en valeur de l'espace urbain.

Ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- les places et les placettes qui participent à la mise en valeur du paysage urbain et constituent des lieux de rencontres pour les Quercitains ;
- les aires de stationnement ;
- les carrefours et intersections résultant de la rencontre de plusieurs voies.

L'ensemble de ces espaces sont présentés selon leur importance.

Les places et placettes peuvent être rassemblées en plusieurs catégories :

- les places de première importance correspondent à des espaces publics de grandes dimensions ;
- les places et placettes, de petites dimensions, assurant un usage à l'échelle du quartier.

## LÉGENDE

- Place de première importance
- Place et placette
- Ceinture de transition
- Aire de stationnement
- Carrefour
- Bâti structurant
- S** Présence de stationnement



## a. Les places de première importance

- La place Leclerc

### Identité :

La place Leclerc est au cœur de la vie quercitaine. Elle anime la ville intra-muros. Il s'agit de l'espace de représentation majeur et d'un pôle de vie de la commune.

Elle se présente comme un espace de géométrie irrégulière et de grande surface.

La place Leclerc est bordée par les équipements majeurs de la cité (l'église, la porte, la poste). Elle permet également d'accéder à la place du jeu de balle.

La place est dotée d'un aménagement minéral. Le sol est pavé et met en valeur son cadre bâti remarquable.

Elle offre des échappées vers le paysage à travers la rue des Lombards et le parc des Remparts.

### Fréquentation/ Usages :

La place Leclerc accueille les commerces, les foires, les fêtes et le marché hebdomadaire.

Le stationnement reste prédominant.

### Histoire du site :

La place Leclerc est un héritage de la place du marché. Cette dernière était située à proximité du château comtal, lors de la période médiévale. Elle se situe entre le pouvoir comtal, religieux et civil. Lors de la Renaissance, elle devient la place d'armes, en raison des bâtiments militaires installés à proximité.

Après la Seconde Guerre mondiale, le front bâti donnant sur la rue Casimir Fournier est reconstruit. La place conserve toutefois sa morphologie.



Photographie actuelle de la place Leclerc - AEI - 2023



Place Leclerc - extrait cadastre napoléonien 1817 - Extrait des archives départementales



Place Leclerc- Photoaérienne actuelle - Géoportail



- La place royale

### Identité :

La place royale est une place fermée, qui accueille l'église en son centre. Elle est bordée par l'arrière des bâtiments des rue Casimir Fournier et rue Théau, ainsi que l'arrière de l'hôtel de ville.

L'espace offre une mise en scène des principaux édifices de la commune.

Au fil des époques, et au regard des plans de 1817 et 1896, cette place a connu une permanence de la forme et de la surface des espaces non bâtis avec un renouvellement du bâti, notamment lors de la période de la Reconstruction.

L'aménagement paysager récent, l'arbre remarquable, et la mise en place de pavés au sol en font un espace de qualité.

### Fréquentation/ Usages :

Il s'agit de l'unique espace public végétalisé présent intra-muros.

Il est dédié à la déambulation piétonne et au repos.

### b. Histoire du site

Le site correspond à l'emplacement de l'église paroissiale sur les plans les plus anciens. Elle était alors inscrite dans son îlot bâti.

Deux églises se sont succédées au XIII<sup>e</sup> siècle puis en 1523, à la suite d'un incendie. La seconde église est entourée de son cimetière paroissial, qui correspond à l'actuel jardin.

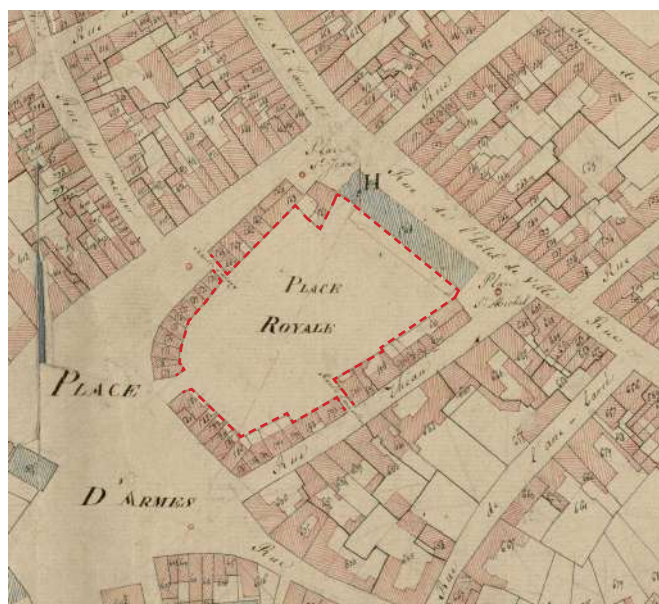
Durant la Restauration la place prend le nom de place Royale.

L'église est détruite en 1793. L'édifice cultuel actuel est inauguré en 1828.

L'îlot nord-est réaménagé lors de la Reconstruction. La place s'ouvre vers la rue Casimir Fournier.



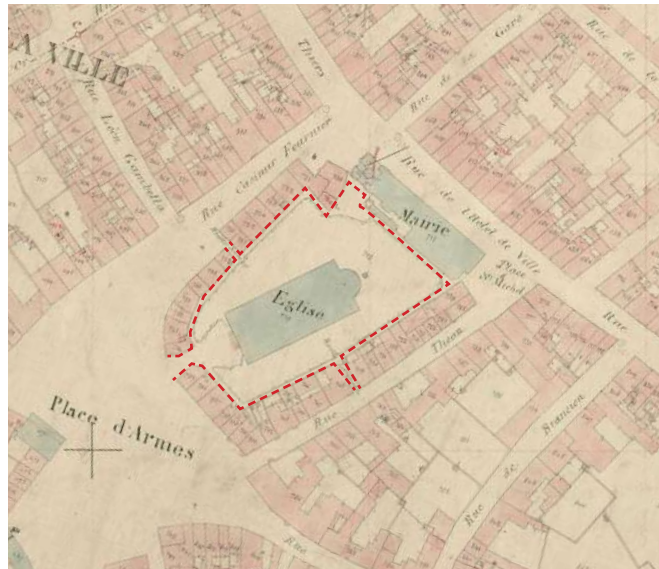
Photographie actuelle - AEI - 2023



Place Royale - extrait cadastre napoléonien 1817 - extrait des archives départementales 59



Square de l'église - Photoaérienne 2023 - Géoportail



Place Royale - extrait cadastre napoléonien 1896 - extrait des archives départementales 59



### c. Les places et placettes

Ces petites places, localisées essentiellement dans la ville enclose, correspondent à des espaces résiduels dans le tissu bâti. Elles résultent de l'intersection de rues, mais aussi parfois d'une dilatation du gabarit des voies.

Les placettes constituent des espaces de respiration dans le tissu bâti dense du centre et accueillent principalement du stationnement.

La place Saint-Michel présente un cadre bâti cohérent et qualitatif. Elle est marquée par la présence d'une des façades de la mairie.

La place aux Trois Régiments s'inscrit en tête d'un îlot formé par les deux rues qui la borde.

Le traitement très minéral de ces placettes s'accompagne toutefois de quelques aménagements paysagers.

#### Le square des Trois Régiments



#### La place de la gare



#### La place Saint-Michel



#### La place Saint-Jean (rue Casimir Fourier)



#### d. Les aires de stationnement

De nombreux grands espaces sont consacrés au stationnement.

Situés en entrée de ville et abords de la cité Vauban, comme l'aire de stationnement Porte Fauroeux, ils permettent de désengorger le centre historique.

Les espaces de stationnement situés intra-muros, comme l'aire Lowendal, sont issus de la réappropriation des espaces militaires.



Aire de stationnement Lowendal



Aire de stationnement (rue du maréchal Joffre - porte Fauroeux)



Aire de stationnement (D114) -

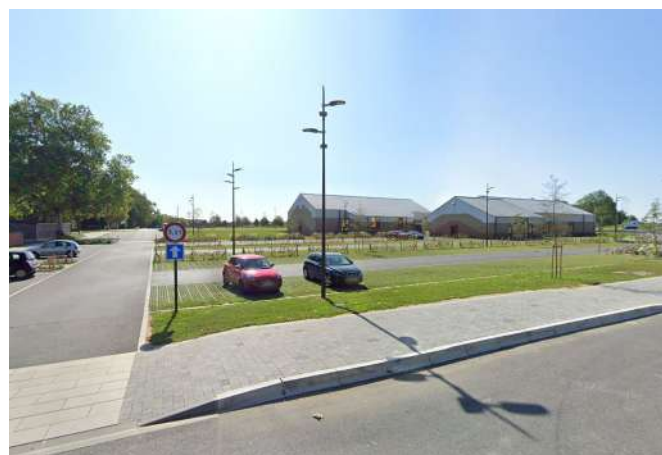


Aire de stationnement - Base de loisirs (photo Google)

#### e. Les carrefours

Les carrefours surdimensionnent la voirie au croisement des voies les plus importantes.

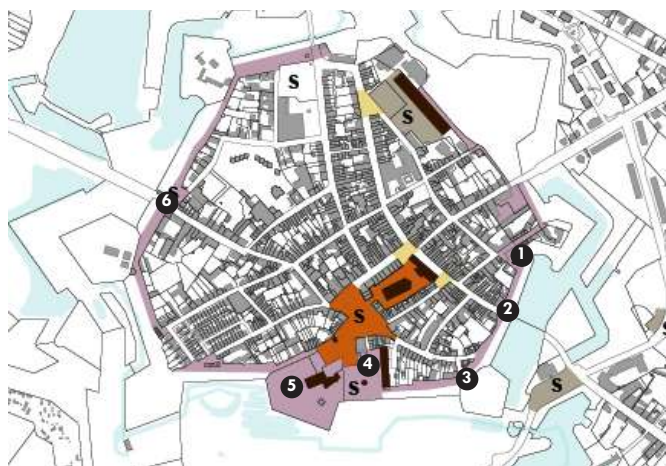
Ces carrefours sont bien souvent des espaces morcelés, aux usages peu définis, alliant espaces piétons peu sécurisés, aménagement paysager et espaces routiers (voies de circulation et poches de stationnement).



Carrefour - entrée de ville (avenue Léo Lagrange)



## f. La ceinture de transition / interface ville-fortifications



La cité Vauban est pourvue d'un espace de transition entre la ville intra-muros et sa fortification, qui ceinture la ville.

Ce lieu d'interface offre une mise en scène de la ville, entre le système fortifié et les fronts bâtis (ou leurs arrières).

Ces interstices sont constitués des portes, de ruelles piétonnes, de rues, de placettes ou d'espaces ouverts aménagés en espaces de stationnement.

Ces lieux sont un support essentiel dans la découverte touristique du Quesnoy. Leur singularité doit être préservée.



1 - La place du Casse-tête



2 - Ruelle Fauroeulx



3 - Rue des Lombards



4 -Arrière du château comtal



5-Place du jeu de balle



6- Rue de Turennes / Rue de la Nouvelle-Zélande



## 2. LE TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

### a. Mobilier de sécurité



### b. Mobilier d'éclairage



### c. Mobilier de propreté et d'assise



### d. Revêtements de sol





### 3. ESPACES LIBRES A DOMINANTE VÉGÉTALE

#### a. Espaces libres à dominante végétale



##### LÉGENDE

■ Rempart

■ Loisirs

..... Alignement arboré

■ Jardin d'agrément

■ Scolaire

● Arbre repéré au PLUi

##### LES REMPARTS

**Identité :** Les remparts sont un large espace vert vallonné par les diverses ceintures de fortification et ouvrages. Cela crée divers sous-espaces : glacis forestiers, prairie de fauche, pelouse, plan d'eau, ripisylve ... Cette variété de milieux donne une forte valeur environnementale aux remparts favorisant une biodiversité particulièrement riche (cf. fiche ZNIEFF).

**Fréquentation/ Usages :** Les remparts constituent une ceinture verte à plusieurs couronnes tout autour de la vieille ville et à proximité des quartiers extérieurs. Cette proximité avec les habitations en fait un lieu favorable à la promenade sur des chemins plus ou moins abordables. L'inaccessibilité de certains espaces crée des sanctuaires de biodiversité à préserver.



Remparts sud, AEI, octobre 2021



## LES JARDINS D'AGRÉMENT

**Identité :** Ce sont des espaces verts plus entretenus de dimensions modestes insérés dans les remparts. Ils présentent des massifs ornementaux fleuris, des arbres plus ornementaux et du mobilier d'assise. Les typologies de massifs et de mobilier varient d'un jardin à l'autre.

**Fréquentation/Usages :** Ils offrent des espaces d'agrément de proximité importants de par leur accessibilité plus aisée par rapport au reste des remparts.

Leurs qualités végétales dans le cadre des remparts en font des lieux de promenade et de vie appréciés par les habitants et donc propres, à créer du lien social.

**Lieux identifiés :** Le jardin de la Paix néo-zélandais, le jardin des Hortensias, le square de la porte Fauroeux, le square du château, pourtour de l'église



Jardin de la paix néo-zélandaise

## LOISIRS

- Campings

**Identité :** Le camping est adossé au sud des remparts, camouflés par les glacis forestiers. Il est surtout perceptible depuis le tissu agricole ouvert au sud.

**Fréquentation/Usages :** Proche des autres équipements de loisirs, mais aussi des remparts qui font la réputation du Quesnoy, il est un équipement clé dans la vie touristique communale.

- Bords de l'étang du Pont-Rouge

**Identité :** Une base de loisirs est installée au nord-ouest de l'étang composé d'une base nautique et de pontons, de restaurants, d'aire de jeux, terrain de tennis ... Une promenade sur platelage permet de longer les rives.

**Fréquentation/Usages :** Cette base de loisirs centralise de nombreuses activités et permet un lien plus récréatif au patrimoine que représentent les remparts et particulièrement l'étang du Pont-Rouge.

- Ferme pédagogique



Jardin des Hortensias, AEI, octobre 2023



Square porte Fauroeux, AEI, octobre 2023

## SCOLAIRE

**Identité :** Ces espaces verts à usages récréatifs sont essentiellement composés de terrain sportif et d'espaces verts lacunaires en pelouse avec quelques haies arborées

**Fréquentation/Usages :** Ils sont ouverts uniquement aux scolaires

**Lieux identifiés :** Lycée Eugène Thomas, Lycée des 3 Chênes, Stade Jouhanisson

## ENJEUX

- Maintenir l'entretien et la structuration des espaces publics à dominante végétale participant à la mise en valeur des remparts
- Pérenniser ces espaces libres favorisant le développement de la biodiversité et qui participe à la trame verte communale



Promenade Étangs du Pont-Rouge, AEI, octobre 2023



## b. Espaces libres privés



### LÉGENDE

Jardin ouvrant sur rue  
Cœur d'îlot végétalisé

Tissus agricoles  
Vergers

Bois

### CŒURS D'ÎLOTS JARDINÉS

**Localisation :** Concentrés au sein de la ville forte, souvent invisible depuis l'espace public ou aperçu au gré de l'ouverture d'un portail, ils se répartissent ponctuellement ou en ensemble continu séparé de murs en cœur d'îlot constituant les jardins d'agrément sur l'arrière du bâti.

**Identité :** Généralement de dimension modeste, les jardins de cœur d'îlot constituent un élément important de l'occupation du parcellaire du centre-ville.

**Fréquentation/ Usages :** Ces jardins ont un usage d'agrément privatif, mais ont également un rôle environnemental important tant d'un point de vue écologique que climatique (îlot de fraîcheur en période estivale).



AEI, octobre 2023

## JARDIN OUVRANT SUR LA RUE

**Localisation :** Associés au tissu pavillonnaire et des quelques pieds de résidence, ces jardins bordant l'espace public donnent une belle cohésion végétale au tissu urbain et permettent des transitions douces avec le tissu agricole.

**Identité :** L'identité de ses jardins varie d'un lotissement à l'autre avec une entité paysagère cohérente. Ils sont majoritairement bordés de haies monospécifiques. Quelques pavillons de ville sont séparés de l'espace public par un muret supplanté de grille ouvragée. Les espaces verts de pieds d'immeubles restent ouverts et très poreux avec la rue et les remparts.

**Fréquentation/ Usages :** Ces jardins ont un usage privatif.

**Traitement des limites espaces libres publics/espaces libres privés :** Ces limites permettent d'assurer un front continu sur rue. Elles forment avec le jardin et les constructions qui occupent la parcelle un ensemble cohérent. Les murs, piles, pilastres, les portails, portillons et grilles sont autant d'éléments qui apportent une grande qualité à l'espace urbain quand ils accompagnent l'architecture.

Le tissu agricole et les vergers en limite urbaine participent de la cohérence et de la singularité du paysage urbain du Quesnoy.



Avenue de Verdun - Photo actuelle - AEI, octobre 2023



150 Route de Valenciennes - AEI, octobre 2023



Rue Victor Hugo, AEI, octobre 2023



Rue du Dr Averill, AEI, octobre 2023

### ENJEUX

- Pérenniser les cœurs d'îlots végétalisés accompagnant les immeubles et constituant de véritables îlots de fraîcheur en ville

### ENJEUX

- Préserver l'intégrité des jardins visibles depuis la rue et participant à la mise en valeur du bâti
- Maintenir les clôtures et les éléments menuisés des limites privé/public participant à la mise en valeur de l'architecture et du paysage des voies



c. Les remparts

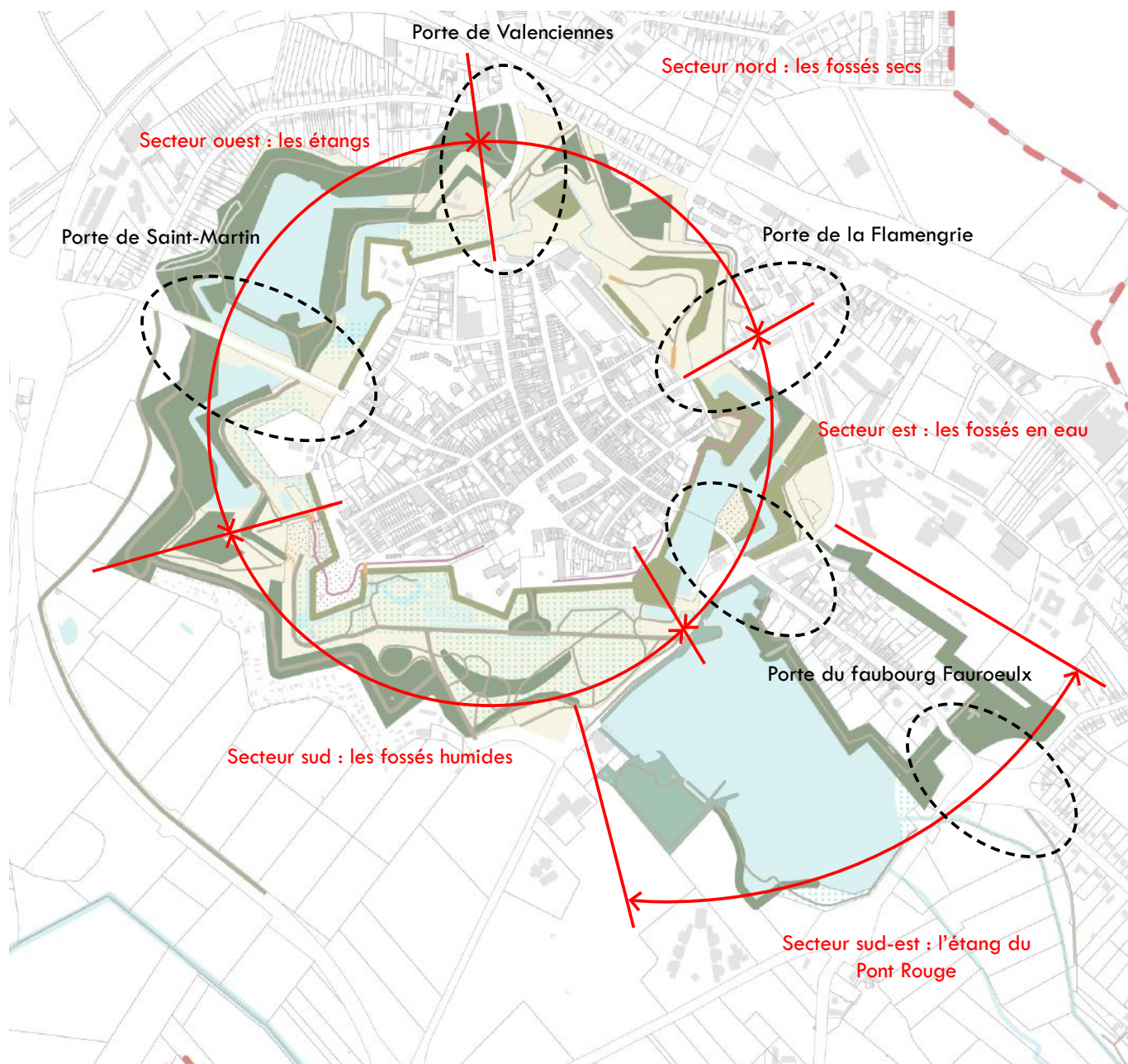


LÉGENDE

- Espace enherbé
- Massif boisé ornemental
- Glacis forestiers

- Plan d'eau
- Zone humide
- Jardin ornemental
- Espace de loisirs

- Chemins rempart
- Promenade haute
- Passage souterrain
- Escaliers



#### 5 sous - secteurs au sein des remparts :

- Secteur nord, les fossés secs
- Secteur est, les fossés en eau
- Secteur sud-est, l'étang du Pont-Rouge
- Secteur sud, les fossés humides
- Secteur nord , les étangs

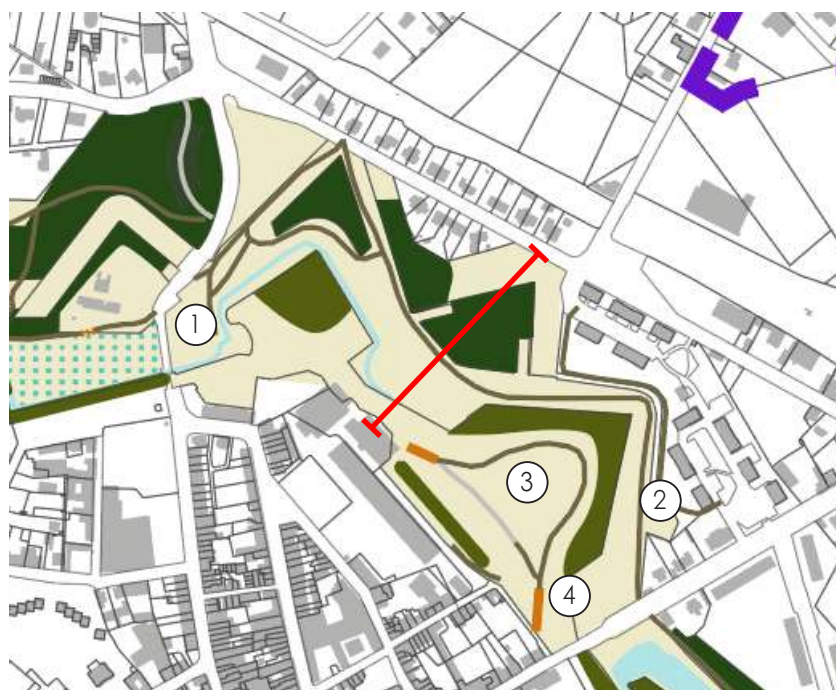
#### 4 entrées de ville :

- Porte de Valenciennes
- Porte de la Flamengrie
- Porte du faubourg Fauroeux ( 2 séquences)
- Porte de Saint-Martin



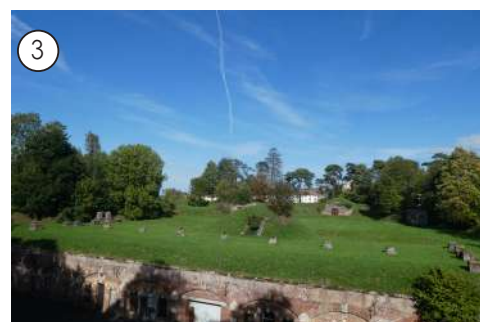
## 1. Sous-secteurs des remparts

### • Secteur nord : Les fossés secs



#### LÉGENDE

|                         |                   |                    |
|-------------------------|-------------------|--------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Chemins rempart    |
| Massif boisé ornemental | Zone humide       | Promenade haute    |
| Glacis forestiers       | Jardin ornemental | Passage souterrain |
| Espace de loisirs       | Escaliers         |                    |



#### Caractéristiques du secteur:

- Fossé enherbé prédominant (zone en fauche)
- Cours d'eau avec une ripisylve mince
- Promenade balisée dans le fossé bas
- Ouvrages et rempart haut peu accessibles
- Tissu urbain résidentiel accolé au rempart => Remparts peu visible depuis le tissu urbain extérieur

#### Enjeux du secteur :

- Rendre accessibles les ouvrages et remparts depuis la vieille ville
- Soigner l'accompagnement végétal de la promenade

## • Secteur Est : Les fossés en eau



LÉGENDE

 Espace enherbé

 Massif boisé ornemental

 Glacis forestiers

 Plan d'eau

 Zone humide

 Jardin ornemental

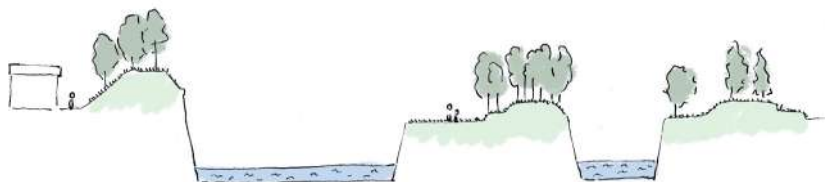
 Espace de loisirs

 Chemins rempart

 Promenade haute

 Passage souterrain

 Escaliers



### Caractéristiques du secteur:

- Fossé en eau entouré par de hauts murs des ouvrages très lisibles et couronnés de glacis forestiers => Aspect de falaises artificielles
- Quelques chemins d'accès piéton au bord de l'eau
- Promenade sur les remparts hauts et jardin aménagé sur un des ouvrages
- Ensemble résidentiel accolé aux remparts
- Franchissement en pierre avec série d'arches
- Ensemble cohérent dans les matériaux (briques)

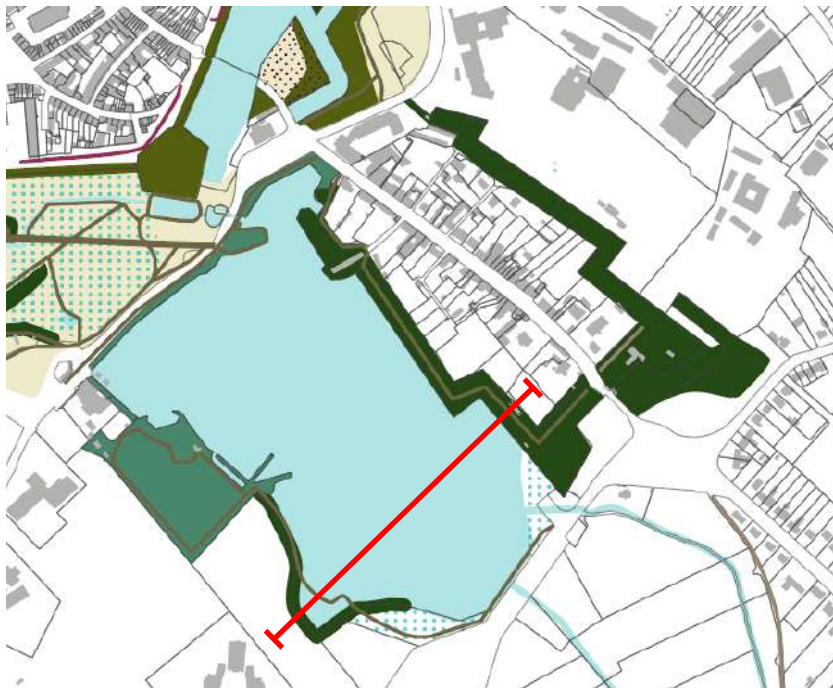
### Enjeux du secteur :

- Préserver la visibilité des ouvrages et la mise en eau
- Soigner la lisière entre les remparts et les jardins résidentiels





## • Secteur Sud- Est : L'étang du Pont-Rouge



### LÉGENDE

|                         |                   |                    |
|-------------------------|-------------------|--------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Chemins rempart    |
| Massif boisé ornemental | Zone humide       | Promenade haute    |
| Glacis forestiers       | Jardin ornemental | Passage souterrain |
|                         | Espace de loisirs | Escaliers          |



### Caractéristiques du secteur:

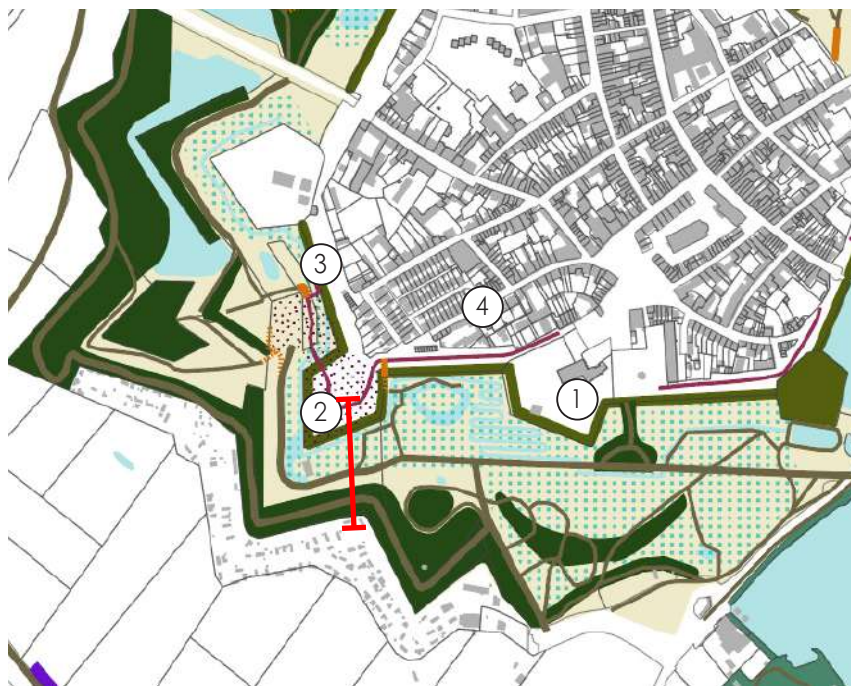
- Grand plan d'eau ouvert, ripisylve boisée et zone humide (roselière)
- Promenade au bord du lac sur platelage en bois (au sud)
- Cheminement sur le haut de l'ouvrage à cornes; partie nord de l'ouvrage peu accessible
- Équipement de la base de loisirs à l'ouest de l'étang
- Tissu urbain résidentiel accolé au rempart => Remparts peu visible depuis le tissu urbain extérieur

### Enjeux du secteur :

- Concilier les usages récréatifs et la préservation des divers milieux aquatiques
- Rendre accessible la partie nord de l'ouvrage à cornes



## • Secteur sud : Fossés humides



### LÉGENDE

|                         |                   |                    |
|-------------------------|-------------------|--------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Chemins rempart    |
| Massif boisé ornemental | Zone humide       | Promenade haute    |
| Glacis forestiers       | Jardin ornemental | Passage souterrain |
|                         | Espace de loisirs | Escaliers          |



### Caractéristiques du secteur:

- Haut d'ouvrage et de de talus couvert de glacis forestiers denses, fossés fauchés en couronne extérieure => Atmosphère surprenante de vallon boisé
- Fossés parcourus par le système hydraulique de défense favorisant la présence de zone humide
- Nombreux chemins de promenade à travers les diverses couronnes défensives (passages souterrains, escaliers) => Accessibilité inégales
- Promenade haute desservant divers jardins d'agrément : jardin du souvenir néo-zélandais, petit parc floral, jardin des Hortensias

### Enjeux du secteur :

- Préserver la diversité de milieu (forestier, prairie humide, jardins d'agrément ...)
- Rendre les cheminements piétons plus lisibles
- Entretien de la végétation, du système hydraulique et des maçonneries afin de garantir la conservation des ouvrages défensifs.



## • Secteur Ouest : Étangs



### LÉGENDE

|                         |                   |                    |
|-------------------------|-------------------|--------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Chemins rempart    |
| Massif boisé ornemental | Zone humide       | Promenade haute    |
| Glacis forestiers       | Jardin ornemental | Passage souterrain |
|                         | Espace de loisirs | Escaliers          |



### Caractéristiques du secteur:

- Étang du Fer à cheval très ouvert, nombreuses zones humides (ripisylve, roselière) => qualité environnementales fortes
- Ouvrages couverts d'un glacis forestier dense => Atmosphère forestière
- Divers chemins balisés dans les remparts
- Ouvrages et remparts hauts peu accessibles (bastions privatisés)

### Enjeux du secteur :

- Préserver la diversité des milieux naturels présents tout en conciliant les usages anthropiques
- Entretien de la végétation, du système hydraulique et des maçonneries afin de garantir la conservation des ouvrages défensifs.

## 2. Les entrées de la ville fortifiée

### • Porte de Valenciennes



| LÉGENDE                 |                   |                           |
|-------------------------|-------------------|---------------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Vue lointaine sur Beffroi |
| Glacis forestiers       | Zone humide       | Perspective rempart       |
| Massif boisé ornemental | Jardin ornemental | Beffroi                   |
|                         | Espace de loisirs | Clocher                   |

#### Caractéristiques de l'entrée de ville :

- Perspective lointaine depuis la route de Valenciennes sur le beffroi
- Désaxement de l'entrée de ville ouvrant un beau panorama sur les remparts
- Secteur peu boisé permettant une grande lisibilité du système défensif
- Franchissement en pierre avec série d'arches
- Ensemble cohérent dans les matériaux (briques)

#### Enjeux de l'entrée de ville :

- Préserver le dégagement visuel sur les remparts





## • Porte de la Flamengrie



### LÉGENDE

|                         |                   |                           |
|-------------------------|-------------------|---------------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Vue lointaine sur Beffroi |
| Glacis forestiers       | Zone humide       | Perspective rempart       |
| Massif boisé ornemental | Jardin ornemental | Beffroi                   |
|                         | Espace de loisirs | Clocher                   |

### Caractéristiques de l'entrée de ville :

- Alignement arboré structurant depuis la gare
- Remparts peu visibles en amont, car occultés par le tissu urbain dense
- Perception réduite du franchissement (alignement d'arbres et garde-corps similaires aux clôtures avoisinantes).



### Enjeux de l'entrée de ville :

- Conforter l'alignement arboré en amont du pont
- Dégager le pont pour permettre une meilleure lisibilité des remparts
- Proposer des matériaux plus qualitatifs

## • Porte du faubourg Fauroeux



| LÉGENDE                 |                   |                           |
|-------------------------|-------------------|---------------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Vue lointaine sur Beffroi |
| Glacis forestiers       | Zone humide       | Perspective rempart       |
| Massif boisé ornemental | Jardin ornemental | Beffroi                   |
|                         | Espace de loisirs | Clocher                   |

### Caractéristiques de l'entrée de ville :

- Deux séquences de part et d'autre du faubourg
- Entrées structurées par deux giratoires fleuris
- Remparts peu lisibles de l'extérieur, mais forte prégnance visuelle de la frondaison des glacis forestiers
- Pont de pierre qui offre un beau point de vue sur les fossés en eau

### Enjeux de l'entrée de ville :

- Préserver cette entrée en plusieurs temps qui permet d'appréhender progressivement les remparts
- Conserver la qualité végétale de cette porte





## • Porte Saint-Martin



### LÉGENDE

|                         |                   |                           |
|-------------------------|-------------------|---------------------------|
| Espace enherbé          | Plan d'eau        | Vue lointaine sur Belfroi |
| Glacis forestiers       | Zone humide       | Perspective rempart       |
| Massif boisé ornemental | Jardin ornemental | Belfroi                   |
|                         | Espace de loisirs | Clocher                   |

### Caractéristiques de l'entrée de ville :

- Entrée marquée par la largeur des fortifications à traverser
- Route bordée de part et d'autre par les étangs
- Vue ample sur les remparts une fois passées les premières fortifications boisées

### Enjeux de l'entrée de ville :

- Préserver l'ouverture visuelle sur les étangs et les remparts



## 4. LES LIMITES PARCELLAIRES : MURS ET CLÔTURES

La place des clôtures dans l'appréhension d'une ville importe. Pour les formes les plus anciennes de ces frontières privées/publiques, la cohérence est requise avec l'architecture et forme un ensemble cohérent. Dans la ville enclose, le bâti est principalement situé sur la rue. Les jardins et jardinets à l'arrière des édifices principaux sont enclos par des murs en brique assez hauts, ne donnant pas de visibilité sur les espaces verts privés, sauf pour les arbres de hauts jets. Dans les quartiers «hors rempart», les clôtures entre parcelles sont souvent des haies végétales entretenues. Dans les lotissements les plus récents, les parcelles ne sont pas fermées sur l'avant et offrent une «bande verte» continue.

Toutefois, ils restent des éléments assez fragiles. Les clôtures anciennes, en brique, fer forgé, ciment moulé, etc., sont facilement remplacés et altèrent ainsi la lecture de la ville. Lorsqu'il s'agit d'un ensemble urbain cohérent (comme l'exemple de l'ensemble situé au niveau du boulevard de la Comète), ces remplacements sont néfastes à la préservation d'un petit patrimoine.



Murs de clôture en brique avec porte en bois pleine



Portails vers le faubourg Fauroeux, en cohérence avec la bâtisse



Ensembles bâtis cohérents, mais variété des clôtures et portails, le plus souvent par un remplacement inopportun



Haies végétales



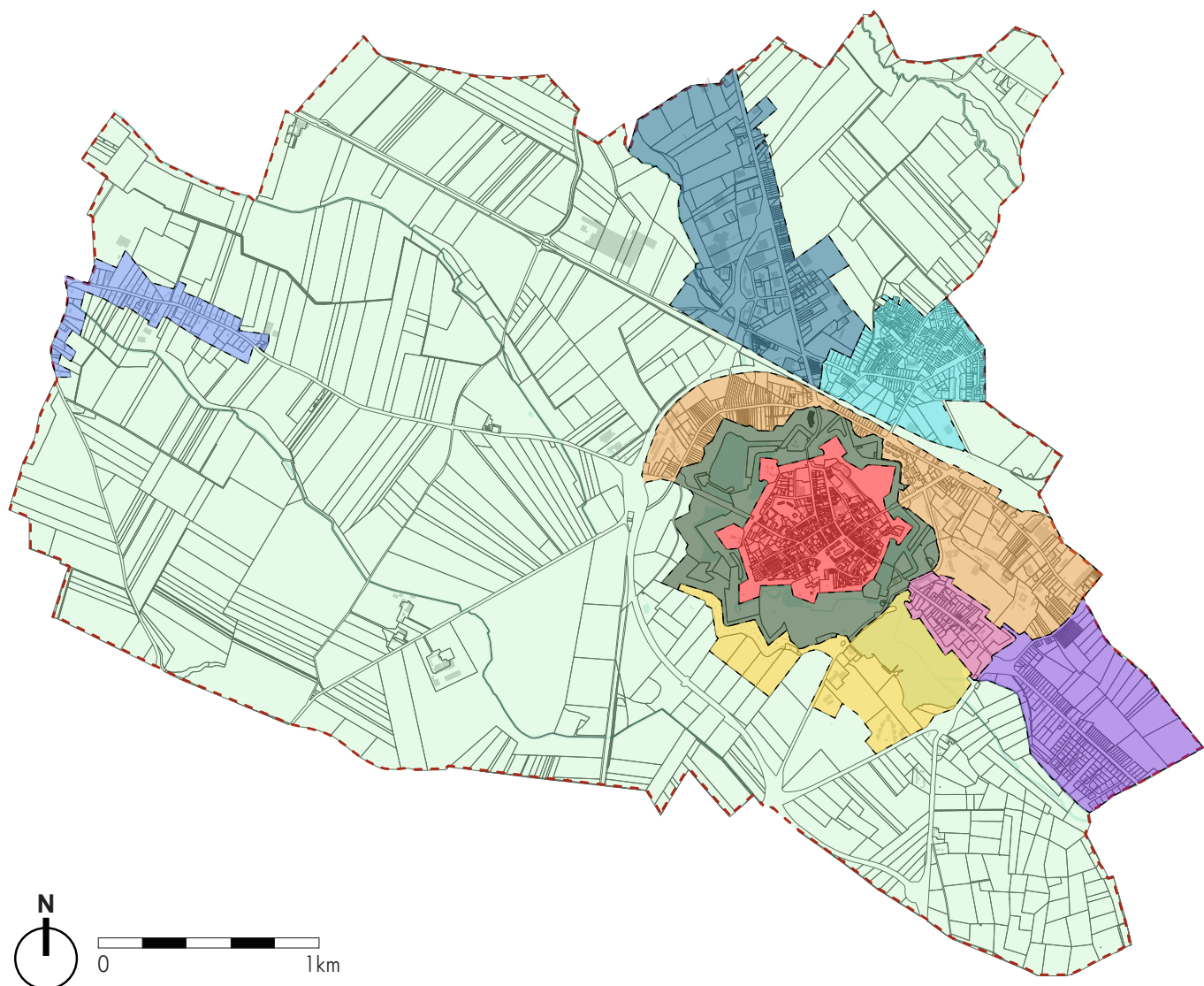
Cohérence des clôtures au sein d'une même section de rue

### Enjeux des clôtures :

- Préserver les clôtures les plus remarquables
- Homogénéiser les clôtures des ensembles bâtis cohérents
- Entretien des haies végétales entre parcelles et parfois sur la rue



## II ANALYSE TYPOMORPHOLOGIQUE DES SECTEURS



### LÉGENDE

|                                                                                     |                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|  | Remparts                               |
|  | Ville enclose                          |
|  | Faubourg Fauroeux                      |
|  | Première extension XIX-XX et gare      |
|  | Bellevue                               |
|  | Entrée de ville Nord                   |
|  | Entrée de ville Est                    |
|  | Le faubourg (Ruesnes)                  |
|  | Zone de loisirs et étang du pont Rouge |
|  | Zone naturelle et fermes               |

Afin de faciliter l'analyse et la compréhension du territoire, le diagnostic a été réalisé sur dix secteurs.

Si leur surface est variable, la délimitation de chacun de ces différents secteurs s'est appuyée sur:

- L'histoire de la construction de la ville et ses limites;
- Les caractéristiques des tissus rencontrés (parcellaire, densité bâtie, type de voies);
- Des limites naturelles ou bâties, par exemple avec une rupture d'urbanisation ou les remparts.

L'analyse a été réalisée depuis l'espace public et grâce à la photographie aérienne.

Les données ne pouvant être relevées qu'à l'intérieur des immeubles ou dans les parcelles privées (caractéristiques des façades arrière, organisation de l'intérieur des immeubles, décors, petit patrimoine type puis, etc.) n'ont ainsi pas été collectées dans le cadre de ce diagnostic.

## 1. LA VILLE ENCLOSE

- **Histoire**

Il s'agit du secteur le plus ancien du Quesnoy, contenu dans l'enceinte fortifiée (voir chapitre sur la synthèse de l'histoire urbaine).

- **Perception du grand paysage**

Deux édifices repères sont présents dans ce secteur ; le beffroi et l'église. Le beffroi est visible depuis les autres secteurs d'étude ou depuis des sites plus lointains. Le secteur ne se distingue pas du grand paysage, étant inscrit au cœur des fortifications.

- **Paysage urbain**

La sinuosité des voies, l'alignement du bâti sur la rue et la prédominance du minéral sur les voies caractérisent le centre historique.

Malgré la forte densité du bâti, deux espaces publics majeurs ont été recensés : la place du général Leclerc et la place Tournefort, qui offre un accès aux remparts (offices de jardins)

Des vues sur l'enceinte arborées et sur les éléments repérés ont été identifiées.

Le couvert arboré est très limité dans ce secteur, les cœurs d'îlots végétalisés sont peu visibles depuis l'espace public.

- **Patrimoine bâti**

Le secteur témoigne des différentes époques de la construction de la ville, avec des exemples d'architecture militaire, religieuse et domestique de grande qualité (rural, bourg et reconstruction).

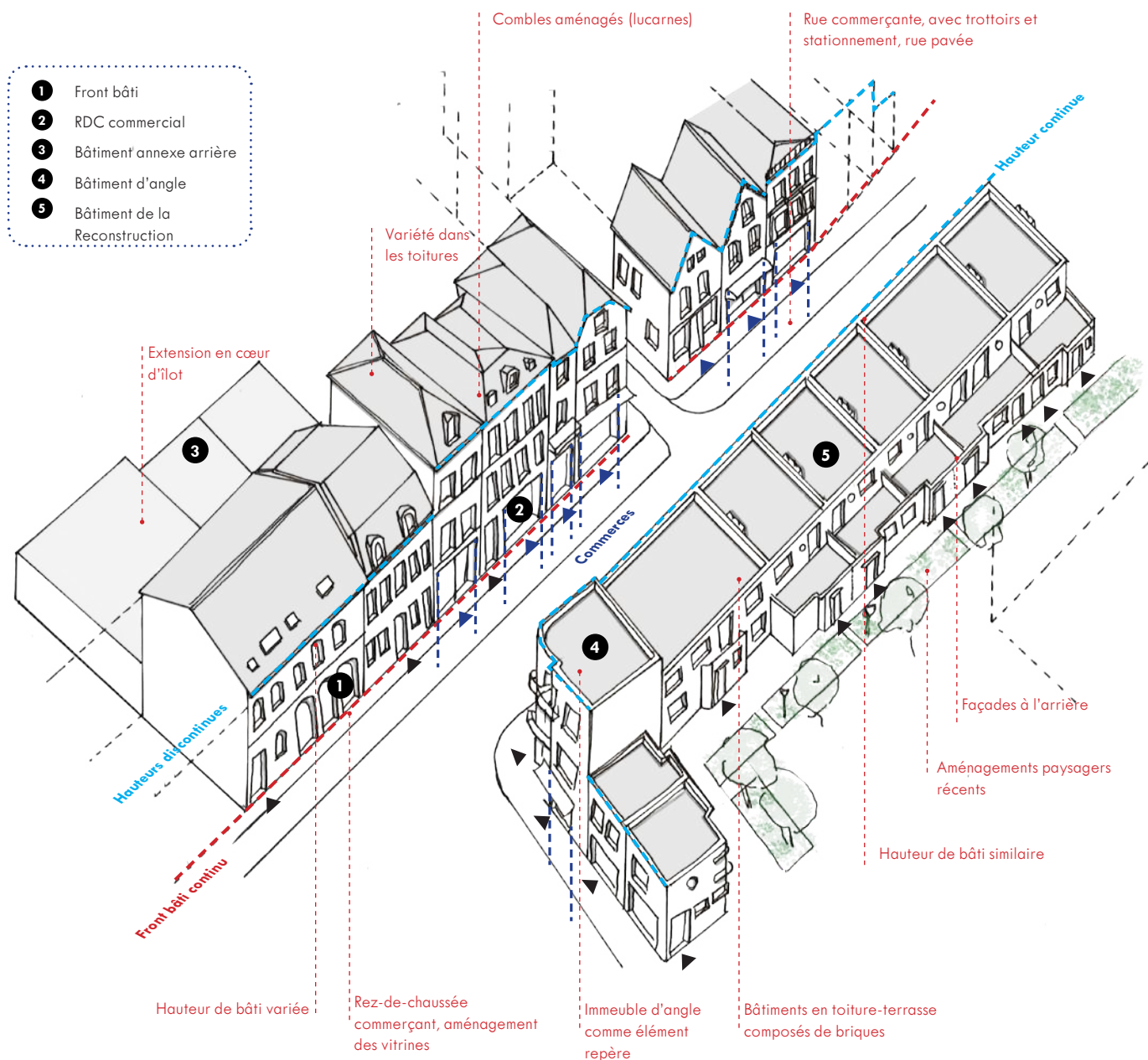
- **Protection existante**

- Monuments historiques + protection des abords



Photographies du secteur, 2023

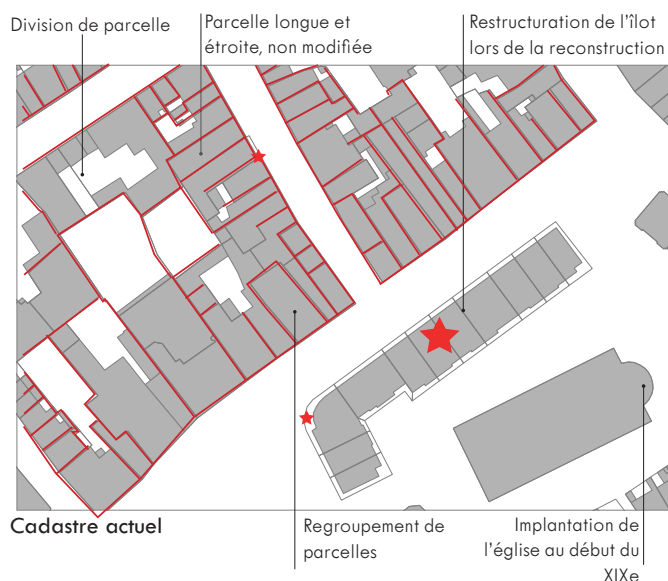




Axonométrie, rue Casimir Fournier, AEI 2023



Cadastre dit napoléonien, 1817, AD du Nord



— Persistance parcellaire entre 1817 et le cadastre actuel  
★ Rupture de l'alignement sur rue

## 2. FAUBOURG FAUROEULX

- **Histoire**

Il s'agit du premier faubourg de la ville, avec l'implantation de la paroisse Fauroeulx dès le Moyen-Age. Il est fortifié à partir 1738 par un ouvrage à cornes. Premier et unique en son genre, l'ouvrage est intégré aux fortifications de la ville enclose.

- **Perception du grand paysage**

Des vues perspectives dégagées sur l'axe N-E / N-O ont été identifiées

Un cheminement accessible sur l'ouvrage à cornes, domine le faubourg et offre des vues sur les jardins privés.

- **Paysage urbain**

Le secteur présente une large rue principale (rue du faubourg Fauroeulx) sur laquelle se greffent des voies de desserte perpendiculaires et en impasse sur les fortifications.

Le traitement du faubourg est très minéral, mais avec la perception et la présence des jardins privatifs

Deux giratoires sont présents de part et d'autre de l'ouvrage à cornes.

- **Patrimoine bâti**

Présence d'architecture militaire, à travers les deux portes présentes de part et d'autre de l'ouvrage à corne.

Maison bourgeoise en retrait par rapport à la rue, petits immeubles de faubourg et bâti rural sont présents dans ce secteur

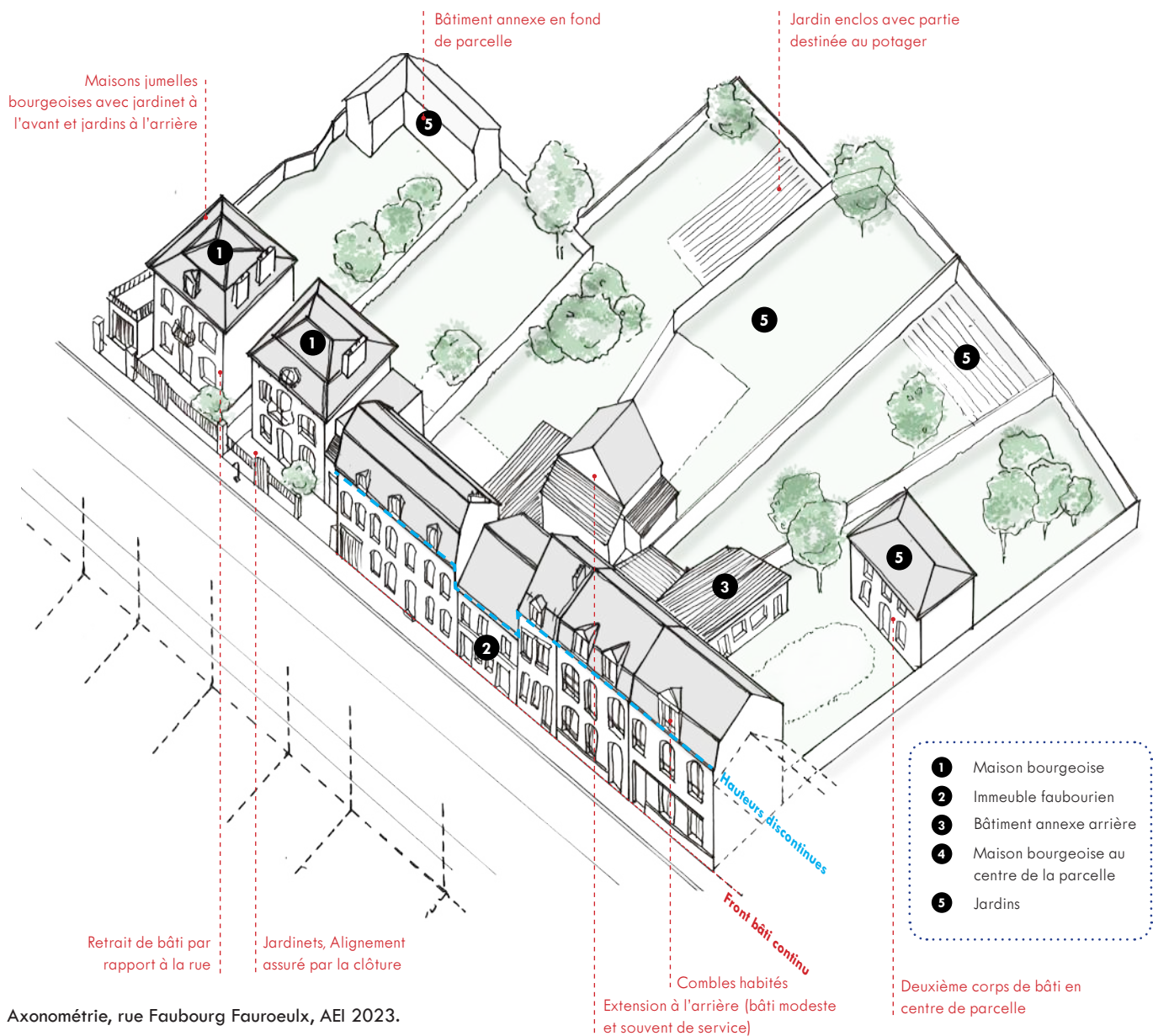
- **Protection existante**

Secteur protégé par les abords de monuments historiques



Photographies du secteur, 2023

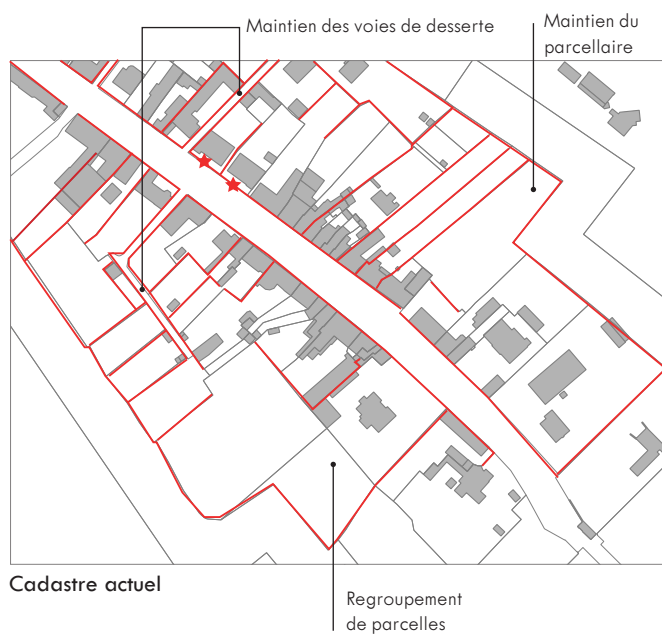




Axonométrie, rue Faubourg Fauroeux, AEI 2023.



Cadastre dit napoléonien, 1896, AD du Nord



Cadastre actuel

### 3. EXTENSION DE LA VILLE XIX - XXE SIÈCLE, GARE

- **Histoire**

Développement au-delà des remparts au nord, par l'implantation de casernes militaires

Arrivée de la voie du chemin de fer et de sa gare en 1872 et déclassement définitif de la place forte en 1901

Développement du secteur industriel et de l'habitat ouvrier.

Logement collectif, individuel et des équipements (collège, hôpital...)

- **Grand paysage**

Vues courtes sur les remparts / entrée de ville

Couvert arboré important en frange du secteur (longe les remparts) et importance des jardins privés, perceptibles depuis l'espace public

- **Paysage urbain**

Quartier principalement résidentiel avec quelques équipements structurants (gare, hôpital, collège et lycée)

Zone Est industrielle avec quelques habitations et anciens ateliers.

Grandes emprises liées aux équipements scolaires

- **Patrimoine bâti**

Les remparts extra-muros

Bâtiments en brique du XIXe -XXe siècle remarquable

Typologie de logements ouvriers (corons et cité ouvrière) présentant des ensembles homogènes

Ensemble collectif de la Reconstruction

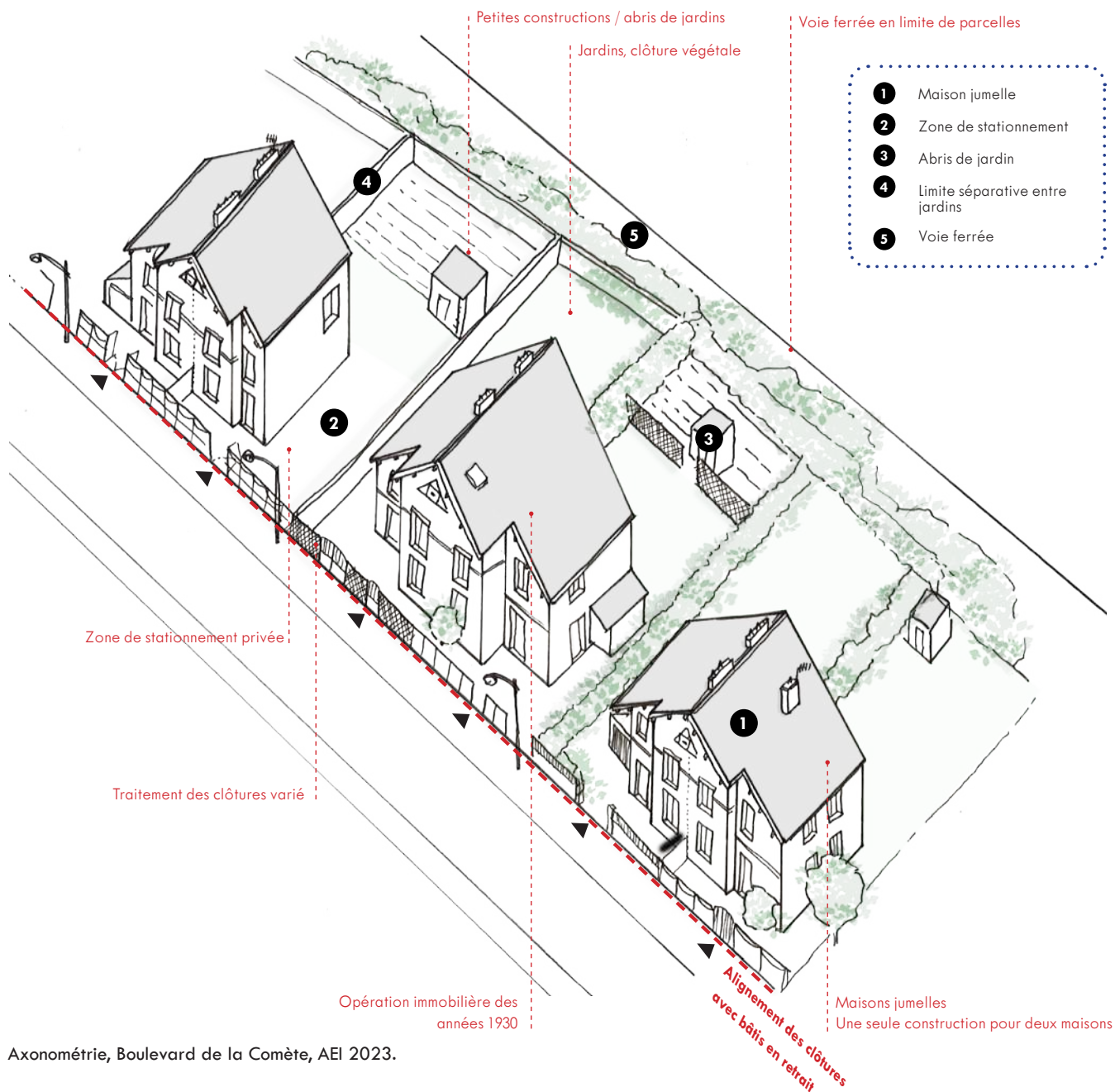
- **Protection existante**

Secteur protégé par les abords de monuments historiques

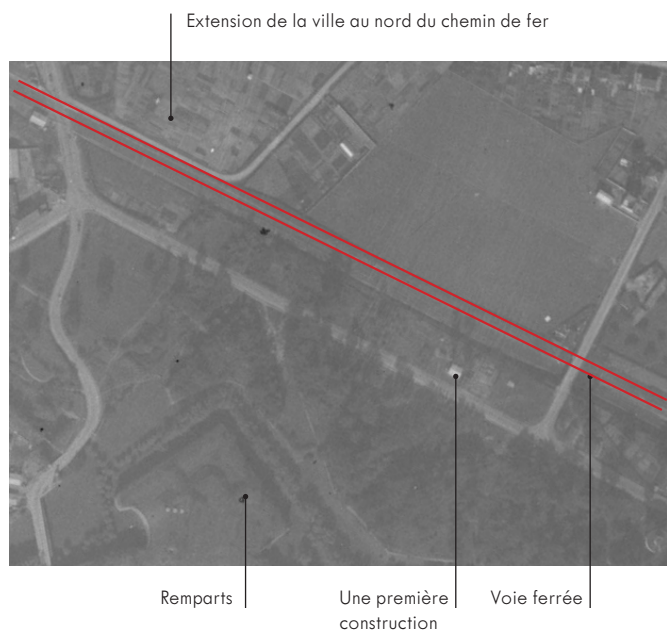


Photographies du secteur, 2023

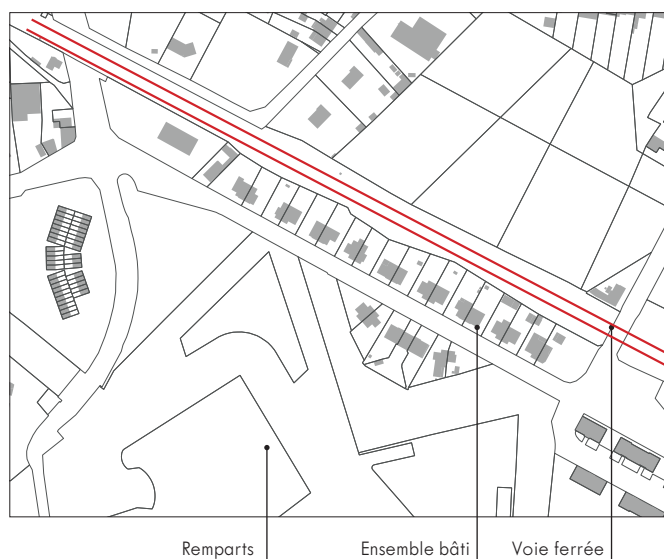




Axonométrie, Boulevard de la Comète, AEI 2023.



Photographie aérienne de 1929, remonterletemps.gov



Cadastre actuel

## 4. QUARTIER DE BELLEVUE

- **Histoire**

Quartier résidentiel bâti sur d'anciennes parcelles agricoles le long d'axes anciens.

Urbanisation progressive, mais par succession d'opérations immobilières (lotissements) ?

Quartier encore en mutation

- **Grand paysage**

Quelques vues dégagées sur les espaces naturels au nord, quartier enclavé sur lui-même

- **Paysage urbain**

Tracé viaire planifié sur un réseau de chemin préexistant, développement par étalement, plan masse dessiné

Voies hiérarchisées (principales et de desserte) bordées par des maisons en bande et petits collectifs R+C à R+1+C

Nombreuses petites placettes issues du croisement des voies utilisées comme des aires de stationnement, prédominance de la voiture

- **Patrimoine bâti**

Friche industrielle de la briqueterie

Quartier récent, sans vocation patrimoniale

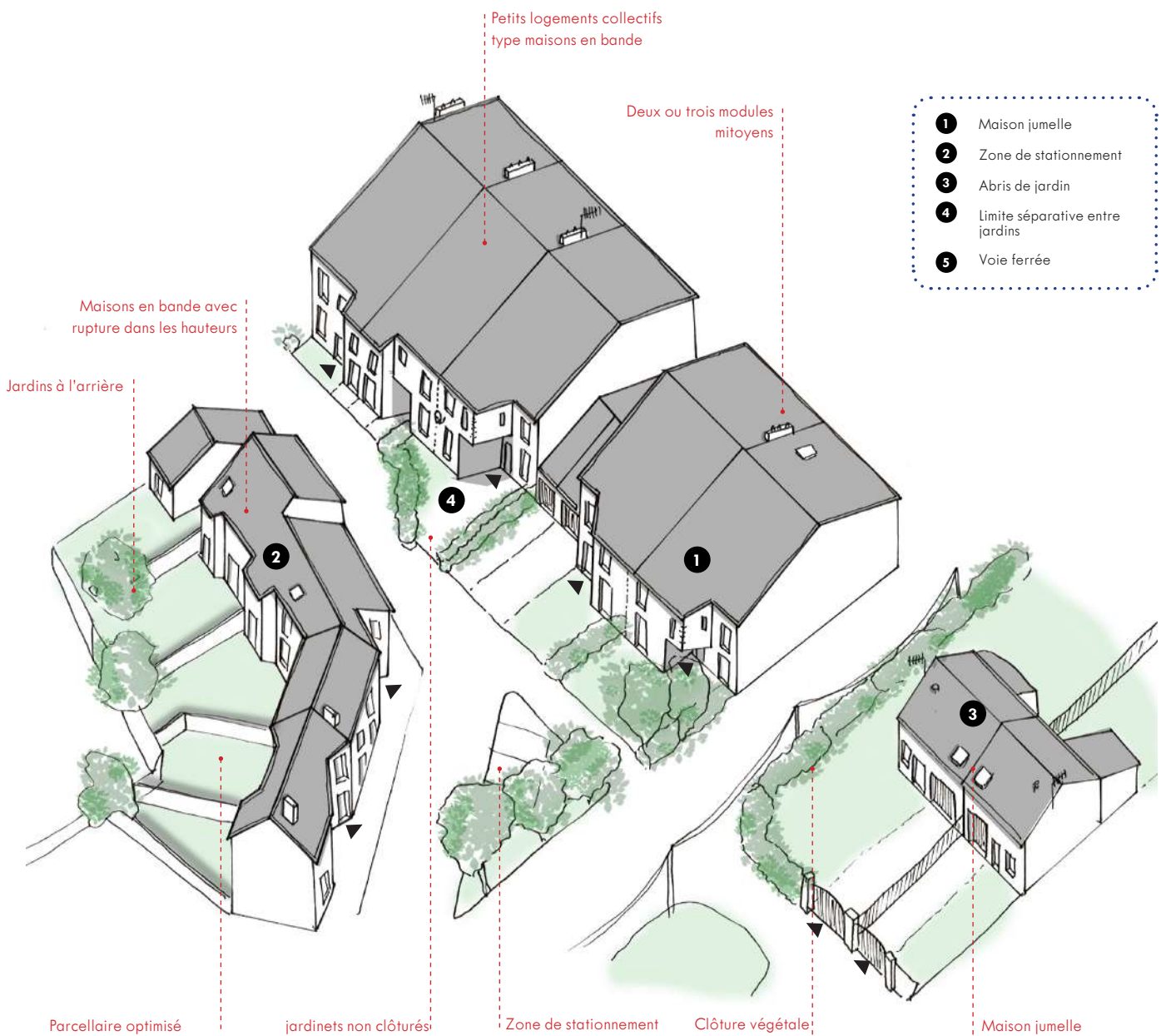
- **Protection existante**

Secteur protégé par les abords de monuments historiques



Photographies du secteur, 2023





Axonométrie, Quartier de Bellevue, AEI 2023.



Quelques constructions proches de la gare  
Tissu agricole  
Constructions au croisement  
Photographie aérienne de 1929, remonterletemps.gov



Cadastre actuel

## 5. ENTRÉE DE VILLE NORD

- **Histoire**

Entrée de ville sur une voie historique vers Valenciennes

Développement de logements ouvriers le long de la route

"Grignotage" progressif des vergers pour des zones commerciales et industrielles à l'Ouest, essentiel au développement et à la santé économique de la ville

- **Grand paysage**

Vues perspectives sur les remparts / entrée de ville

Couvert arboré très limité sur le secteur, malgré des jardins privés et la proximité des parcelles agricoles et vergers

- **Paysage urbain**

Voies planifiées larges, intercommunales (avenues et boulevards)

Développement qui s'étire le long de l'axe principal

Voie principale bordée par des maisons de ville et maisons en bande allant du R+C à R+1+C, puis industries et hangars en retrait de la voie

Pas d'espace public, seulement des aménagements routiers (giratoires, aires de stationnement)

- **Patrimoine bâti**

Quelques édifices agricoles isolés au nord de la route de Valenciennes

Ensembles de logements ouvriers avec jardins lanierés à l'arrière

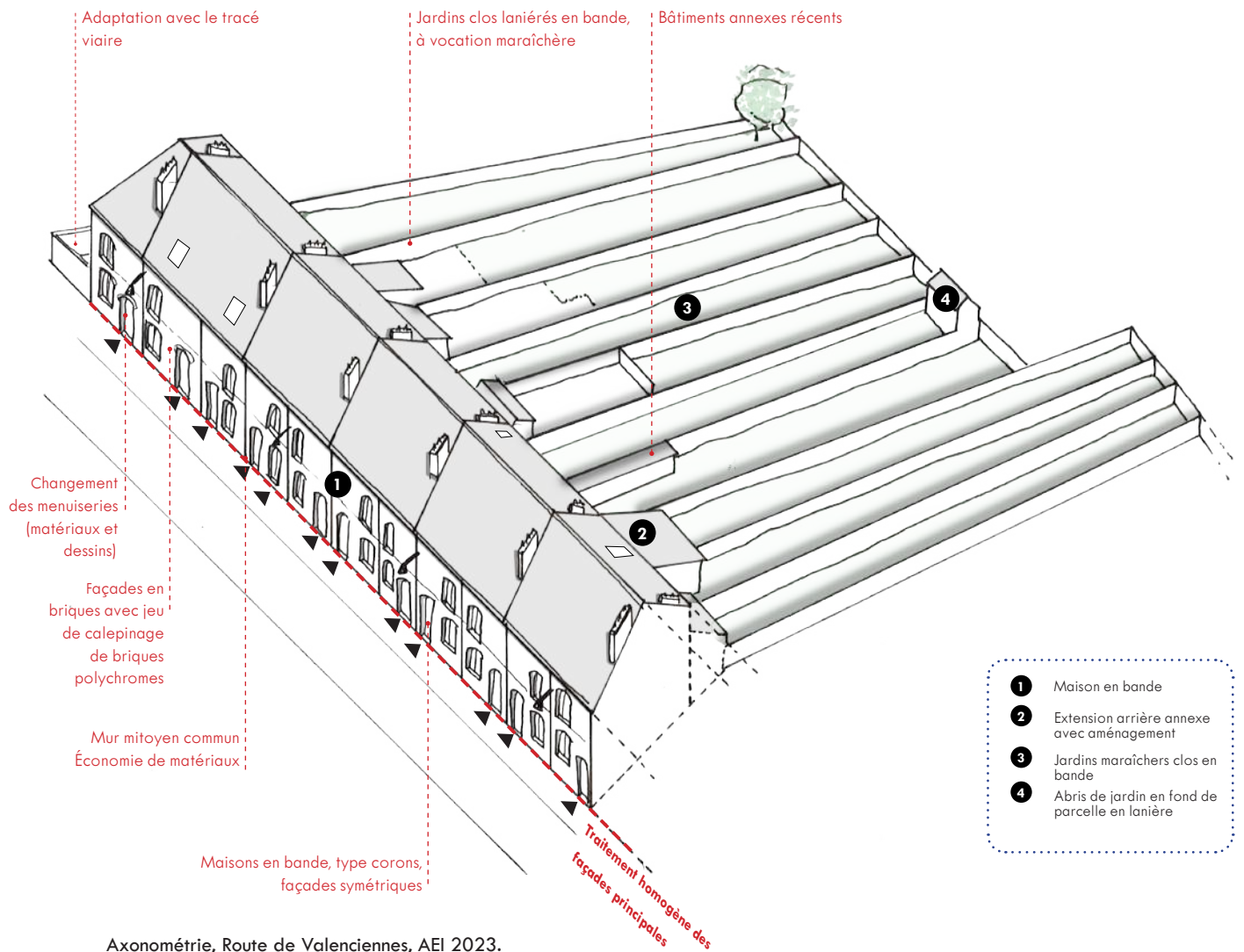
- **Protection existante**

Secteur protégé par les abords de monuments historiques seulement dans la partie Sud.



Photographies du secteur, 2023





Axonométrie, Route de Valenciennes, AEI 2023.



Photographie aérienne de 1967, remonterletemps.gov



Cadastre actuel

## 6. ENTRÉE DE VILLE EST

- **Histoire**

Étalement urbain de pavillons avec jardins récent, le long de la route du Pavé, en continuité avec Potelle

Quartier pavillonnaire entre la voie principale et l'Ecaillon

- **Grand paysage**

Vues perspectives sur les remparts / entrée de ville

Couvert arboré très limité sur le secteur, malgré des jardins privés et la proximité des parcelles agricoles

- **Paysage urbain**

Voies planifiées larges (avenues et boulevards), intercommunales

Développement qui s'étire le long de l'axe principal

Pas d'espace public, seulement des aménagements routiers (giratoires, aires de stationnement)

- **Patrimoine bâti**

Tracé viaire sinueux, entrées de ville

- **Protection existante**

Secteur protégé par les abords de monuments historiques seulement dans la partie ouest



Photographies du secteur, 2023





Axonométrie, Allée du Canal de l'Ecaillon, AEI 2023.



Photographie 2005, remonterletemps.fr



Cadastre actuel

## 7. ZONE DE LOISIRS ET ÉTANG DU PONT ROUGE

- **Histoire**

La zone de loisirs s'est développée au début du XIXe siècle, autour de l'étang du Pont-Rouge, avec une base de loisirs liée à l'eau (plongeon, guinguette, etc.) et un hippodrome aujourd'hui disparu.

Héritage des loisirs de villégiature encore de nos jours.  
Réaménagement récent

Implantation d'une aire de camping

- **Grand paysage**

Au sein d'un territoire largement arboré et autour du plan d'eau de l'étang du Pont Rouge, ce secteur, mitoyen des remparts, est tourné vers le loisir et le tourisme. Une base de loisirs, avec des infrastructures et un camping s'installent dans un environnement naturel, mais aménagé, et s'ouvrant sur la campagne avoisinante.

- **Paysage urbain**

Voies larges de desserte, stationnement en bataille, axes très routiers

Sentes piétonnes ponctuées de mobiliers urbains

Aménagement de loisirs et mobilier urbain d'agrément

- **Patrimoine bâti**

Les remparts et son système hydraulique Vauban

- **Protection existante**

Les fortifications sont classées monuments historiques

Secteur protégé par les abords de monuments historiques



Photographies du secteur, 2023



## 8. ZONE NATURELLE ET FERMES

- **Histoire**

Les terres agricoles ont été façonnées par une activité humaine, où les boisements ont progressivement été remplacés par des champs de culture

Quelques fermes isolées sont présentes sur le cadastre Napoléonien

- **Grand paysage**

Tracé viaire ancien

Large ouverture sur la campagne

Poches de vergers entretenus de grande qualité paysagère

- **Paysage urbain**

Secteur principalement à vocation paysagère

- **Patrimoine bâti**

Constructions agricoles isolées dans la campagne quercitaine

- **Protection existante**

- Secteur réglementé de sa constructibilité par le PLUi



Photographies du secteur, 2023

## 9. LE FAUBOURG (RUESNES)

- **Histoire**

Secteur en lien avec Ruennes

Faubourg de campagne, se développement le long de la voie de la Banlieue vers Ruennes

- **Grand paysage**

Un axe intercommunal, la D114, qui forme rue principale de cet ancien faubourg de Ruennes, commune voisine du Quesnoy

Vues dégagées sur la campagne avoisinante

Importance des jardins privés ouverts

- **Paysage urbain**

Voie large avec des pavillons isolés en retrait de la voie,

Pas d'espace public (fonctionne comme un lieu de passage avec la D114)

- **Patrimoine bâti**

quelques vestiges de constructions agricoles XIX-XXe siècle

Protection existante

- **Aucune protection**

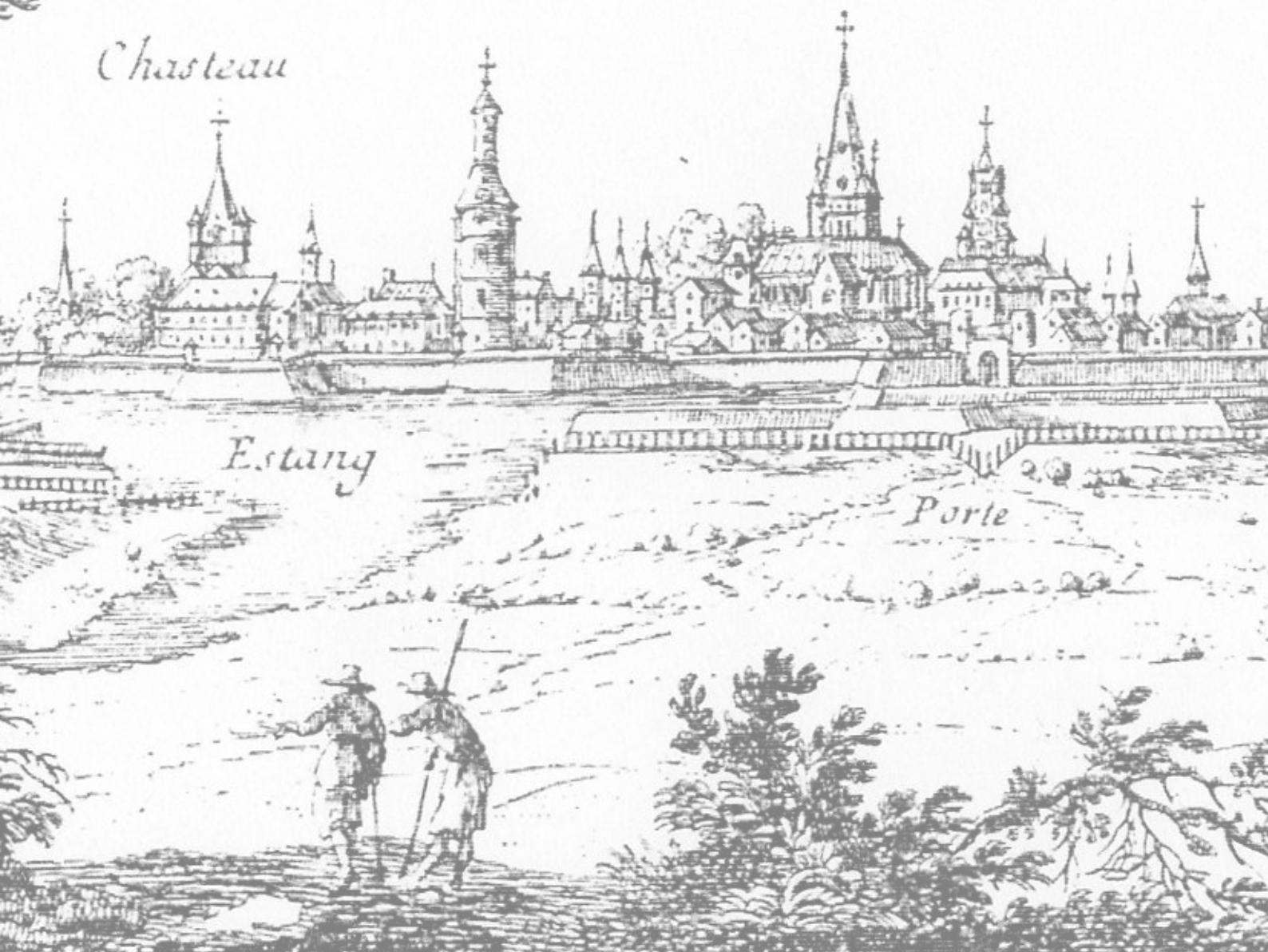


Photographies du secteur, 2023





# QVESNOY.



*Chateau*

*Estang*

*Porte*



6

## PAYSAGE ARCHITECTURAL

< 1667 - gravure, CAUE du Nord CD 92C Cartes et plans cartes villes fortes

Les usages historiques, les caractéristiques morphologiques de la trame bâtie, le parcellaire, la trame viaire, la densité bâtie sont autant d'éléments qui ont participé à l'évolution de la ville.

L'identification des typologies bâties spécifiques au Quesnoy prend appui sur l'étude des tissus et des styles architecturaux.

L'aménagement et le développement urbain de chaque époque ont largement dessiné la ville. La ville enclose est encore marquée par des architectures des XVIIe et XVIIIe siècles. Ces architectures ont toutefois connu des modifications au cours du XIXe siècle. Au XXe siècle, la Reconstruction des îlots détruits lors de la Seconde Guerre mondiale marque également la cité Vauban. Le périmètre d'étude comprend également des quartiers d'extension de la ville au XIXe et au XXe siècle (faubourgs et quartier de la gare). Aussi, l'architecture dans ces secteurs est fortement influencée par les courants architecturaux qui vont traverser ces deux siècles.

## 1. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION / DÉTAILS CONSTRUCTIFS

### a. Les toitures et couvertures

Les maisons quercitaines présentent principalement des maisons à 2 pentes, avec ou sans brisis. Les maisons les plus anciennes font état d'une forte pente (entre 45° et 50°). Les faîtages des maisons de bourg sont perpendiculaires à la rue. La volumétrie des toitures a connu une évolution au cours des siècles passant de pignon sur rue à toiture à 2 versants, puis toiture à croupe, toitures à brisis, et aux XIXe à des façades cachant le pignon (visible rue Casimir Fournier). Enfin les édifices issus de la Reconstruction sont souvent pourvus de toitures-terrasses.

La plupart des édifices quercitains sont couverts d'ardoises naturelles. Les brisis diffèrent des terrassons par une pose en diagonale. Au cours du XXe siècle, bon nombre de couvertures en ardoises ont été remplacées, après-guerre par des tuiles mécaniques ou des ardoises fibrociments.

À l'origine les combles étaient éclairés par des lucarnes. Elles ont progressivement disparu. Elles présentent des profils variés: croupe, casquette cintrée, fronton triangulaire ou profil courbe. Elles sont à l'aplomb du mur ou pendantes. Elles sont axées sur les ouvertures de la façade. Elles sont recouvertes d'ardoises ou de zinc.



Toiture à brisis - Ardoises diagonales



Toiture à brisis - Ardoises diagonales



Toiture à 2 versants - Ardoises



Toiture à 2 versants - divers matériaux



Lucarne - type œil de bœuf



Toiture à 2 versants — Lucarne à croupe



Façade cachant la toiture à croupe



Toiture-terrasse - Reconstruction



## b. Les façades

### **Composition**

Les maisons issues du bâti rural présentent une composition de façade irrégulière. Les maisons bourgeoises ou remaniées au XIXe siècle sont ordonnancées. Les ouvertures sont alignées verticalement, les bandeaux et les appuis soulignent l'horizontalité.

### **Matériaux des façades**

La majeure partie des édifices quercitains sont bâtis en briques. La présence d'argile sur le territoire a en effet permis le développement de nombreuses briqueteries. La brique est également très présente dans le paysage architectural à travers les fortifications et édifices militaires. Elle est à base d'argile cuite et sa forme est obtenue par moulage ou étirage. Leurs dimensions, teinte et cuisson sont différentes d'une manufacture à l'autre, ce qui entraîne des problèmes lorsqu'il faut les remplacer. Les teintes varient en fonction de la couleur de l'argile utilisée (rouge, rose, brun...). Les briques silicocalcaires de couleur jaune ou grise sont souvent utilisées pour le décor. L'évolution de la fabrication de la brique au cours des siècles est visible à travers sa couleur.

- XVIIe /XVIIIe : couleur de l'orange au rouge foncée, voir marron: beaucoup de nuance due aux cuissons aléatoires.
- XIXe : du rouge foncé au rouge brun, signe de l'industrialisation
- XXe: uniformité, large palette de couleur (rouge brun à sable)

Les mortiers de jointoiement sont réalisés à la chaux, mélangée à du sable local de différentes natures. Les joints sont de teinte naturelle: ton pierre pour les joints à la chaux ou ton gris pour les joints-ciments à partir de la fin du XIXe siècle.

D'autres matériaux sont utilisés en façade tels que le grès qui souligne le soubassement. Des pierres blanches ou bleues sont également employées sur certaines maisons bourgeoises pour souligner les modénatures : encadrement de baies, chaînage, appuis, linteau, bandeaux.

Un traitement de finition est parfois mis en œuvre sur la façade avec :

- Un badigeon à la chaux (XVIIe à début XIXe) sur les briques et les pierres blanches
- Des peintures sur enduit-ciment traditionnel dans 2e moitié du XIXe et la 1re moitié du XXe

Les maisons du Quesnoy affichent une variété dans le traitement de leurs façades. Les maisons de bourg et les maisons bourgeoises se déclinent ainsi:

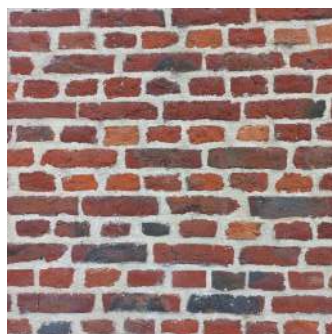
- En briques et joints rouges repassés au blanc,
- En briques et pierres. Les pierres soulignent les encadrements de baies, les corniches ou le soubassement. Les joints clairs apparentent à la teinte de la pierre (pierre calcaire ou pierre bleue),
- en briques peintes par un badigeon à la chaux,
- en enduit mouluré ou enduit-ciment traditionnel avec un dessin d'appareillage façon pierre. La modénature de la façade est alors portée par l'enduit.



Briques



Briques peintes



Brique



Briques peintes



Briques et pierre bleue.  
Polychromie.



Briques et pierres calcaires



Seuil en grès



Enduit - Dessin d'appareillage  
façon pierre



### c. La modénature

La modénature et les décors des façades animent l'architecture du Quesnoy. Elle se traduit par de nombreux décors qui s'expriment par le biais d'encadrements de baie ouvragés à clé saillante, de corbeaux moulurés, de mascarons, corniches et bandeaux moulurés, frises.

Ces détails précieux témoignent de l'histoire de l'art de bâtir dans la ville.



Encadrement de baie et mascarons



Encadrement de baie mouluré



Frises en céramiques



Dessins polychromes



Bandeau mouluré et mascarons



Briques vernissées



Bandeaux, corniches, frises



Encadrements de baies

### d. Les menuiseries et la ferronnerie,

les menuiseries concernent : les châssis de fenêtre, les portes et les contrevents. Traditionnellement, les fenêtres présentent deux vantaux à la française, en bois. Les portes sont pleines, et travaillées par des décors. Les volets sont en bois et à battants.

La présence de ferronnerie anime également les façades. Les dispositifs de protections, comme les garde-corps, les grilles et les soupiraux sont travaillés comme des décors. La présence de fers d'ancrages dont les têtes visibles en façade constituent également un élément de décors.



Porte cochère en bois



Fenêtre à petits bois



Porte avec panneaux moulurés



Porte cochère en bois - décors sculptés



Fer d'ancrage



Porte cochère en bois



Volets battants en bois



Porte cochère en bois



## II ANALYSE DES TYPOLOGIES

### 1. ARCHITECTURE DOMESTIQUE

#### a. Le bâti rural

##### **Le bâti d'origine rural élémentaire**

LOCALISATION / SECTEURS : Cœur de ville, faubourg

##### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : petites parcelles irrégulières, étroites et peu profondes.

Implantation du bâti dans la parcelle : Alignement à la rue

Lien avec l'espace public : accès direct depuis la rue

##### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Composition de la façade sur rue : 3 travées non ordonnancées. Parfois terminée par une lucarne. Parfois présence d'une porte charretière

Gabarit et hauteur : R ou R+1

Toiture : Couverture à 2 pans, héberge débordante.

Matériaux de toiture : Tuiles plates ou pannes flamandes, remplacées par des tuiles mécaniques.

Principe constructif et matériaux : Façade en brique. Badigeon coloré.

Menuiseries : Ouvrant à la française

Éléments particuliers : Soubassement souligné en grès. Absence de modénature.



Couverture tuiles

Baie de taille et formes différentes  
Non ordonnancées

Brique peinte

Porte charretière

Soubassement en grès



## **Le bâti d'origine rural organisé autour d'une cour**

LOCALISATION / SECTEURS : Cœur de ville, faubourg

### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : petites parcelles irrégulières, plus larges

Implantation du bâti dans la parcelle : Alignement à la rue, organisé en L ou en U autour d'une cour

Lien avec l'espace public : accès depuis la rue à travers un porche

### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Perçement et composition de la façade sur rue: Travées non ordonnancées. Présence d'un large porche. Présence de lucarnes pendantes.

Gabarit et hauteur : R+C à R+1+C. Composition présentant différents volumes

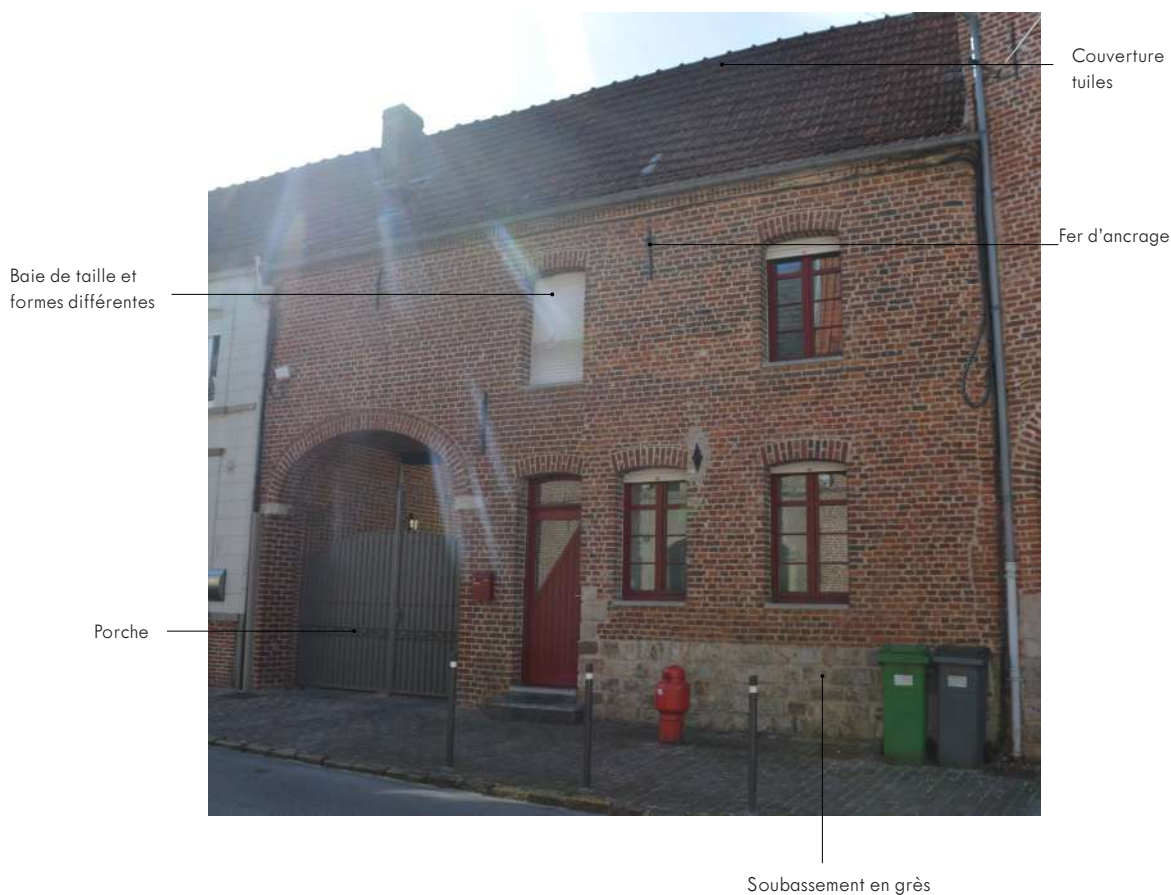
Toiture : Couverture à 2 pans.

Matériaux de toiture: Ardoises, tuiles mécaniques

Principe constructif et matériaux : Façade en brique peinte.

Menuiseries : Ouvrants à la française, avec petits bois pour les plus anciens. Portail en bois à vantaux.

Éléments particuliers : Soubassement souligné en grès. Présence de modénature qui souligne le porche, corniche travaillée, lambrequin, fer d'ancrage...





## b. Les maisons de bourg

LOCALISATION / SECTEURS : Cœur de ville

PÉRIODE : XVIIe et XVIIIe siècle, amélioration au XIXe avec l'apport de décors

### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : parcellaire laniéré, étroit et qui se développe en profondeur.

Implantation du bâti dans la parcelle : Alignement à la rue.

Lien avec l'espace public : accès direct depuis la rue

### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Percement et composition de la façade sur rue : 2 à 3 travées ordonnancées. Ouverture plus haute que large. Ouvertures à arc surbaissé.

Gabarit et hauteur : R+1+C, R+2+C

Toiture : Toiture à croupe ou à deux pans, faîtage parallèle à la rue ou à deux pans et brisis. Combles éclairés par des lucarnes, ordonnancées, ou des tabatières.

Matériaux de toiture : Ardoises naturelles, tuiles, ardoises en Fibrociment. Détails de couverture en zinc.

Principe constructif et matériaux : Façade en brique parfois peinte ou enduite. Joints soulignés en blanc.

Menuiseries : Ouvrants à la française, avec petits bois pour les plus anciennes. Imposte en rez-de-chaussée.

Éléments particuliers : Modénature simple (bandeaux, encadrement de baie) ayant parfois disparu. Le soubassement est souligné en grès ou dessin de brique. Les façades peuvent être enduites ou les briques laissées apparentes avec des jeux de volumes, de matières (briques et pierre) et des décors : Frise sous corniche par assises de briques denticulées, linteaux surbaissés à alternance de briques vernissées, bandeaux de briques formant archivolt et cordons filants, la modénature est parfois en pierre de taille : Corniche moulurée en pierre, encadrement et bandeaux. Des fers d'ancrage visibles en façade, posés en applique à modèle étoilé.

Commerces en rez-de-chaussée : vitrine, vestiges de jambage en grès, devanture en bois.

Éléments particuliers : Soubassement souligné en grès. Présence de modénature qui souligne le porche, corniche travaillée, lambrequin, fer d'ancrage...



### c. Les maisons de notables, bourgeoises (villas urbaines et hôtels particuliers)

LOCALISATION / SECTEURS : Cœur de ville et faubourgs

PÉRIODE : Style néo-classique. XVIIe et XVIIIe avec remaniement au XIXe.

#### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : parcellaire large et rectangulaire

Implantation du bâti dans la parcelle : Alignement à la rue.

Lien avec l'espace public : accès direct depuis la rue

#### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Perçement et composition de la façade sur rue : 4 à 7 travées ordonnancées. Ouverture plus haute que large. Ouvertures à arc surbaissé.

Gabarit et hauteur : R+1+C

Toiture : Toiture à deux pans, faitage parallèle à la rue. Héberges débordantes. Combles éclairés par des lucarnes à frontons triangulaires, ordonnancées, ou des tabatières.

Matériaux de toiture : Ardoises naturelles, pose en diagonale

Principe constructif et matériaux : Façade, brique et pierre calcaire, apparente ou enduite.

Menuiseries : Ouvrant à la française, avec petit bois pour les plus anciens. Imposte en rez-de-chaussée. Lambrequin ajouré. Chambranle mouluré. Volets battants en bois à clairevoie.

Éléments particuliers : Modénature apportée par l'enduit ou par le jeu de matériaux. Le soubassement est souligné, en grès. Corniche, encadrement de baie et bandeaux moulurés. Décors (mascarons), faux appareillage en pierre. Fer d'ancrage en applique.



Façade en  
brique peinte

Soubassement  
en pierre





## d. La ville fin XIXe / Début XXe

### **Les villas de la fin XIXe et début XXe**

#### LOCALISATION / SECTEURS

Périphérie du centre ancien

#### PÉRIODE

Fin XIXe / Début XXe

#### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : Parcelles de tailles moyennes à larges

Implantation du bâti dans la parcelle : Implanté au centre de la parcelle. Une clôture assure l'alignement avec la rue.

Lien avec l'espace public : accès direct depuis la rue ou après quelques marches d'escalier

#### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Composition de la façade sur rue: 3 travées

Gabarit et hauteur: R+1+combles.

Toiture : variées : deux-pans, demi-croupe, toit brisé, tuile autant qu'ardoise

Principe constructif: Variés

Percement et composition de la façade: Façades ordonnancées.

Écriture architecturale : styles éclectiques. Décors et modénatures présents et selon le style.



## Les maisons ouvrières et cités-jardins

LOCALISATION / SECTEURS : Dans les quartiers d'extensions de la fin du XIXe début du XXe

PÉRIODE : Fin XIXe et début XXe siècle

### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : parcelle rectangulaire, régulière.

Implantation du bâti dans la parcelle : En retrait par rapport à la rue, généralement mitoyen ou jumelé, avec un jardin sur l'arrière.

### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Percement et composition de la façade sur rue: Façades ordonnancées et symétriques si jumelées.

Gabarit et hauteur : R+1

Toiture : Toiture à 2 pans

Matériaux de toiture: Tuiles ou ardoises

Principe constructif et matériaux : Briques, cimentage ponctuel

Menuiseries: Ouvrants à la française à 2 vantaux. Volets roulants modernes.

Éléments particuliers : Modénature simple, polychromie, brique colorée





## Les maisons et immeubles de la reconstruction

LOCALISATION / SECTEURS : Cœur de ville

### PÉRIODE

Reconstruction après 1945 - architecture d'inspiration arts déco

### CARACTÉRISTIQUES URBAINES

Disposition parcellaire : petites parcelles

Implantation du bâti dans la parcelle : léger retrait - parcelle totalement bâtie.

Lien avec l'espace public : accès direct depuis la rue

### CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Perçement et composition de la façade sur rue: Encadrements de baies et balcons saillants. Bandeaux soulignant les horizontales. Ouvertures carrées ou plus larges que hautes

Gabarit et hauteur : R+1 à R+2.

Toiture : Toiture-terrasse à acrotère saillante

Matériaux de toiture: étanchéité

Principe constructif et matériaux : Briques et béton armé. Encadrement de baie en béton peint.

Menuiseries: Ouvrants coulissants en aluminium ou PVC

Éléments particuliers : Dominance des horizontales. Travail de l'angle arrondi et travail de la volumétrie (balcons et loggias). Garde-corps en ferronnerie.

Vitrines commerciales en rez-de-chaussée.





## 1. ARCHITECTURE MILITAIRE

L'architecture militaire imprègne encore la ville enclose. L'utilisation de la brique pour ces équipements est largement prédominante. Tous ces édifices ne possèdent plus de fonction militaire, mais sont encore utilisés avec un changement d'usage.

Les anciennes portes de la cité marquent encore les entrées de ville.



Château comtal (à partir du XIIe), devenu équipement militaire au XVIIe puis caserne des pompiers au XXe. Projet de logement en cours de réflexion



Cité Tournefort - 1835 - Ancienne caserne



La caserne Lowendal - 1835, située rue Juhel



Ancien corps de garde de la place (1740). Actuel hôtel des impôts. Édifice rehaussé vers 1960



Office de tourisme - ancien corps de garde.



Stand de tir, théâtre de verdure



Porte du faubourg Fauroeulx



Rue de la Nouvelle-Zélande





Porte de Valenciennes (photo Google)



Ancienne porte d'entrée de la ville - XIIIe siècle



Porte Fauroeulx



Porte Fauroeulx

## 2. ARCHITECTURE RELIGIEUSE

L'architecture religieuse est peu représentée. Deux édifices ont été repérés au cœur de la cité Vauban.



L'église Notre-Dame de l'Assomption

Avant sa construction s'élevait à son emplacement l'église Sainte-Marguerite de style gothique, construite vers 1416. En 1794, lors de l'affrontement des forces révolutionnaires avec celles de la Coalition, l'église fut incendiée. À partir de 1803, la population demanda qu'une nouvelle église soit érigée. L'architecte Vallez proposa une église néoclassique de plan basilical, à la composition soignée, mais avec un décor très sobre illustrant le goût de la Restauration, monarchie bourgeoise rejetant l'ostentation. La construction a eu lieu de 1826 à 1829. L'édifice, en brique et pierre, se développe sur un plan basilical se caractérisant par une nef à sept travées encadrées de deux bas-côtés étant séparés par deux portiques de colonnes isolées et d'un chœur formé d'une travée droite précédant une abside en hémicycle saillante qui prolonge la nef en se détachant des bas-côtés. La partie antérieure du chœur est encadrée



La chapelle de l'Hôpital (vers 1850) d'inspiration gothique rayonnant du XIIIe siècle.

de deux salles latérales dont une abrite la sacristie qui se trouve dans le prolongement des bas-côtés. Cependant le décor intérieur ne fut achevé qu'en 1849 par l'entrepreneur Cambreleng et l'architecte Alexandre Grimault. Outre l'habillage du chœur par des boiseries, ils réalisèrent dans la nef un très beau décor de stuc néo-Renaissance illustrant le dogme de l'Immaculée Conception proclamé par le pape Pie IX en 1854. Touchée lors des combats de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, qui nécessitèrent la restauration des vitraux et du clocher, l'édifice conserve cependant une remarquable cohérence stylistique illustrant l'évolution de l'architecture religieuse sous la Restauration, du néoclassicisme à l'historicisme éclectique.

Texte issu de la base Mérimée



### 3. LES ÉQUIPEMENTS

Au XIXe siècle, la ville construit divers équipements, dans la ville intra-muros et dans les faubourgs (gare, écoles...). La réhabilitation d'anciens édifices militaires permet également la mise en place de nouveaux équipements.



Le beffroi et l'hôtel de ville - 1700



La gare



Ancienne poste



Résidence Vauban



École (1880)



Musée Nouvelle-Zélande



Théâtre des 3 chênes (photo Google)



École maternelle (photo Google)



## 4. LES DEVANTURES COMMERCIALES

Le Quesnoy conserve des maisons de commerçants dans la ville enclose. Elles se situent essentiellement le long de l'axe Est-Ouest et Nord-Sud : place du Général Leclerc, rue Casimir Fournier, rue du maréchal Joffre, rue Thiers, rue Henri Weibel.

Leurs rez-de-chaussée témoignent de l'évolution du commerce.

À partir du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, les boutiques s'ouvrent plus largement sur la rue. Une enseigne est disposée au-dessus du linteau ou de l'arcade. Rapidement l'ensemble de la façade du rez-de-chaussée est consacrée à la devanture commerciale, elle participe ainsi pleinement à l'architecture. Au XIX<sup>e</sup> siècle les commerces présentent des devantures réalisées en bois. L'enseigne est incorporée à ces boiseries..

D'autres matériaux que le bois sont employés à partir du XX<sup>e</sup> siècle. Les devantures ont été en majorité modernisées et souvent entièrement refaites dans la seconde moitié du

XX<sup>e</sup> siècle, avec un fort usage de matériaux métalliques et minéraux (granitiques, en particulier vers 1960-1970).

Les façades commerciales des immeubles de la Reconstruction, rue Casimir Fournier, intègrent des vitrines en feuillure.

Le Quesnoy ne conserve plus de devantures commerciales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>, la plupart ne datent pas de l'époque de construction des bâtiments, mais ont été réalisées ultérieurement.

Elles restent néanmoins la plupart du temps intégrées à l'architecture et constituent des éléments fragiles qui méritent d'être conservés.



Linéaire commercial - rue Casimir Fournier



Linéaire commercial - Place du Général Leclerc



← — — — →  
AXE COMMERCIAL

La carte ci-dessus répertorie les principales devantures relevées sur le terrain.





1  
Devanture en feuillure bien intégrée dans la volumétrie et ordonnancée.



2  
Devantures en applique en bois - Détail 'Art Nouveau'. Respect du parcellaire - Dénaturation par l'utilisation de volets roulants.



3  
Devanture en applique en bois - intégrée dans la volumétrie et ordonnancée.



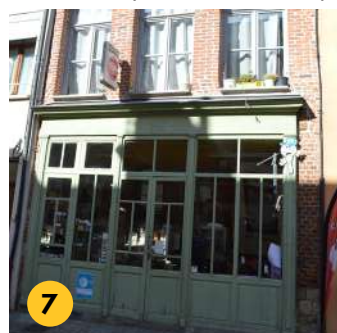
4  
Devanture en feuillure bien intégrée dans la volumétrie. Immeuble de la Reconstruction. Store trop présent



5  
Place Saint-Michel, maison du XVIIIe présentant une devanture en bois posée en applique, vitrine rapportée du XIXe. Association de deux maisons. Le rythme vertical n'est pas repris.



6  
Devanture en feuillure bien intégrée dans la volumétrie.



7  
Devanture en applique en bois. Intégrée dans la volumétrie et ordonnancée



8  
Devanture en feuillure bien intégrée dans la volumétrie.



"rue de l'hôtel de ville"- Carte postale début XXe - Delcampe.fr



Église - Carte postale début XXe - Delcampe.fr



### **Enjeux paysage architectural**

- Promouvoir les qualités intrinsèques du bâti
- Identifier et protéger les éléments caractéristiques de chacune des typologies (mode constructif, teinte, matériaux, décors, menuiseries, ferronnerie, gabarit, etc.)
- Valoriser les architectures quercitaines
  - > Repérer et protéger les architectures remarquables, d'intérêt et d'accompagnement
  - > Transmettre les savoir-faire liés à l'architecture quercitaine
- Veiller à l'intégration des devantures
  - > Respecter les éléments de compositions et de décor des immeubles
  - > Respecter la rythmique des parcelles et des immeubles
  - > Rechercher l'harmonie et l'intégration des formes, dessin des devantures, enseignes, teinte, matériaux, etc.
- Protéger et valoriser les devantures anciennes, même les plus modestes. Protéger et valoriser les architectures commerciales remarquables.



Retour de PIERROT BIMBERLOT  
(Géant Quercetain) dans sa Patrie



7

## PROPOSITION D'UN PÉRIMÈTRE POUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

< Carte postale ancienne, Retour de Pierrot Bimberlot (géant quercitain) dans sa Patrie, Delcampe.net

## 1. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS POUR LE PROJET DE SPR

### • Valeur historique et culturelle (Vauban)

Le Quesnoy est une ville militaire qui porte dans son tissu et son bâti le témoignage de toutes les époques de son développement. La lecture du tissu urbain est assez claire.

### • Perception des remparts

La ville doit son développement en lien avec les fortifications de Vauban intègres et monumentales. Ce vaste monument repère est visible depuis le lointain et forme une véritable ceinture verte de la ville enclose. Ils constituent des points d'appels visuels à valoriser et préserver, notamment depuis les entrées de ville, que ce soit l'intrados et l'extrados des remparts.

Par ailleurs, la perception des remparts est également possible depuis la ville enclose. Il est important de préserver les vues cadrées depuis les voies intra-muros.

### • Patrimoine végétal/ hydraulique

Le lien entre la végétation avec les anciennes zones défensives fortes une véritable ceinture verte à la ville enclose, présentant une qualité paysagère remarquable. Il est important de favoriser la mise en place d'une cohérence de projet à l'échelle de l'ensemble des fortifications (plan directeur?)

Les ouvrages hydrauliques font partie intégrante des dispositifs défensifs imaginés par Vauban, qu'il convient de mettre en valeur en révélant la présence de l'eau.

### • Qualité et identité du paysage urbain

Le système viaire témoigne des époques d'aménagement. Les espaces publics participent également à la mise en valeur de la ville et des édifices.

La présence des espaces de transition entre la ville enclose et les remparts doit être préservée, et nécessite une qualification et un traitement particulier.

Il convient également de préserver les vues sur les monuments historiques (beffroi, église..) et autres éléments repères.

### • Qualité et identité du patrimoine bâti

La ville présente une diversité typologique du bâti et des modes constructifs.

La transformation du bâti est parfois maladroite ou en inadéquation avec le mode constructif. L'entretien et la mise en valeur du patrimoine remarquable, mais également du patrimoine dit «banal» doivent participer à la mise en valeur touristique du Quesnoy.

Son identité passe également par la protection et mise en valeur de l'architecture en brique, car cette dernière est à la fois caractéristique du territoire et représentative de l'architecture militaire

Il convient donc de promouvoir les qualités intrinsèques du bâti en brique, d'encadrer la rénovation du bâti ancien.

Enfin, l'une des particularités du Quesnoy est son architecture de la Reconstruction, qu'il est important de valoriser, tant pour ses qualités urbaines et architecturales que pour sa valeur patrimoniale de mémoire.

### • Veiller à la qualité des secteurs d'extensions en proximité directe avec les fortifications

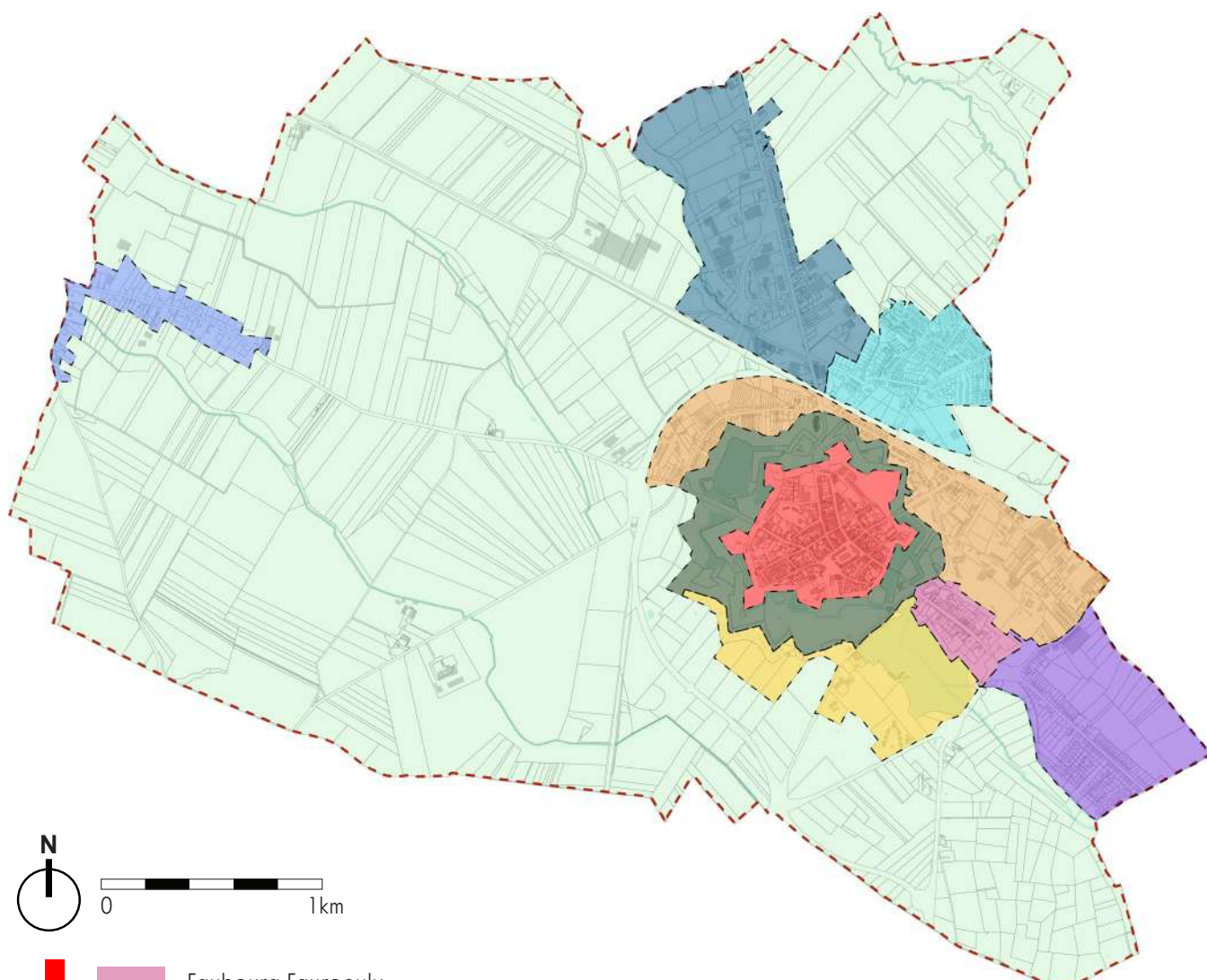
Les extensions de la ville des XIXe et XXe siècles liée au développement de la gare au nord du centre-ville sont une étape clé de l'histoire quercitaine. Il convient de veiller à la mise en valeur de ces architectures liées au développement industriel, aux logements ouvriers témoins de cette période et à l'intégration de ce secteur, situé entre la voie ferrée et l'extrados des fortifications. Cette urbanisation, dont les jardins sont limitrophes avec le monument historique militaire, doit être encadré et mise en valeur, car ils participent à la préservation des remparts de la cité Vauban et font partie de l'identité du Quesnoy.

#### ENJEUX

- Préserver le patrimoine des différentes époques
- Permettre la compréhension des époques de construction de la ville par la mise en valeur des témoignages bâtis
- Préserver les vues et perspectives sur les édifices repères depuis et vers la ville enclose
- Préserver la structure des voies, leur géométrie, les alignements et ruptures d'alignement
- Valoriser le paysage urbain par des aménagements qualitatifs ( ex.: l'enfouissement des réseaux, circulations douces, matériaux nobles, etc.)



## 2. DES ENJEUX SPÉCIFIQUES PAR SECTEUR



Certains enjeux sont spécifiques aux secteurs. La sectorisation découle de l'analyse urbaine. Pour chaque secteur sont présentés une cartographie d'enjeux (paysager, urbain et architectural), les enjeux relatifs au secteur et son degré d'importance quant à la délimitation du périmètre du futur site patrimonial remarquable.

Ce dernier est présenté selon 4 catégories :

- Secteur incontournable
- Secteur présentant une densité patrimoniale importante
- Secteur d'accompagnement
- Secteur à écarter du périmètre du SPR

**Secteurs incontournables**

**Secteurs d'accompagnement**

**Secteurs à écarter du SPR**

## a. Ville Enclose



### LÉGENDE

|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Place de première importance | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Jardin ouvrant sur rue | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Vue lointaine           |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Place de seconde importance  | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:green; border:1px solid black;"></span> Cœur d'îlot végétalisé      | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Perspective rempart |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightyellow; border:1px solid black;"></span> Place et placette       | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkgreen; border:1px solid black;"></span> Bois                    | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span> Beffroi                   |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:gray; border:1px solid black;"></span> Aire de stationnement          | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightyellow; border:1px solid black;"></span> Tissus agricoles      | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span> Vue sur le Beffroi        |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgray; border:1px solid black;"></span> Carrefour                 | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Verger                 | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Clocher                 |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkgray; border:1px solid black;"></span> Bâti structurant           | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Alignement des arbres  | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Vue sur le Clocher      |

### ENJEUX

- Permettre la **compréhension des époques de construction** de la ville par la mise en valeur des témoignages bâtis et des caractéristiques architecturales
- Préserver les **vues** et perspectives sur les édifices repères et vers les **fortifications**
- Maintenir et préserver le **gabarit** des constructions bordant les voies et participant à la mise en scène des édifices repères et des vues
- Préserver la **structure des voies**, leur géométrie, les alignements et les ruptures d'alignement caractéristique de certains tronçons ou voies
- Améliorer le **traitement de l'espace public**, en privilégiant sobriété, simplicité et homogénéité dans l'utilisation des matériaux et des aménagements
- Conserver l'**identité** du secteur historique à travers le choix des revêtements de sol, privilégier le pavé
- Identifier plus précisément les **éléments à protéger** et définir et hiérarchiser les règles de protection
- Identifier les caractéristiques de chacune des **typologies** architecturales et définir des règles spécifiques pour chacune d'elles

### QUALITÉS POUR LE SPR

- **Fort intérêt patrimonial** qui porte sur le bâti et le paysage urbain
- Témoigne de la **richesse** historique de la ville
- Monuments historiques
- Rapport au **paysage** important: perception sur la ceinture verte des fortifications

### >> SECTEUR INCONTOURNABLE



## b. Faubourg Fauroeux



### LÉGENDE

|  |                              |  |                        |  |                     |
|--|------------------------------|--|------------------------|--|---------------------|
|  | Place de première importance |  | Jardin ouvrant sur rue |  | Vue lointaine       |
|  | Place de seconde importance  |  | Cœur d'îlot végétalisé |  | Perspective rempart |
|  | Place et placette            |  | Bois                   |  | Beffroi             |
|  | Aire de stationnement        |  | Tissus agricoles       |  | Vue sur le Beffroi  |
|  | Carrefour                    |  | Verger                 |  | Clocher             |
|  | Bâti structurant             |  | Alignement des arbres  |  | Vue sur le Clocher  |

### ENJEUX

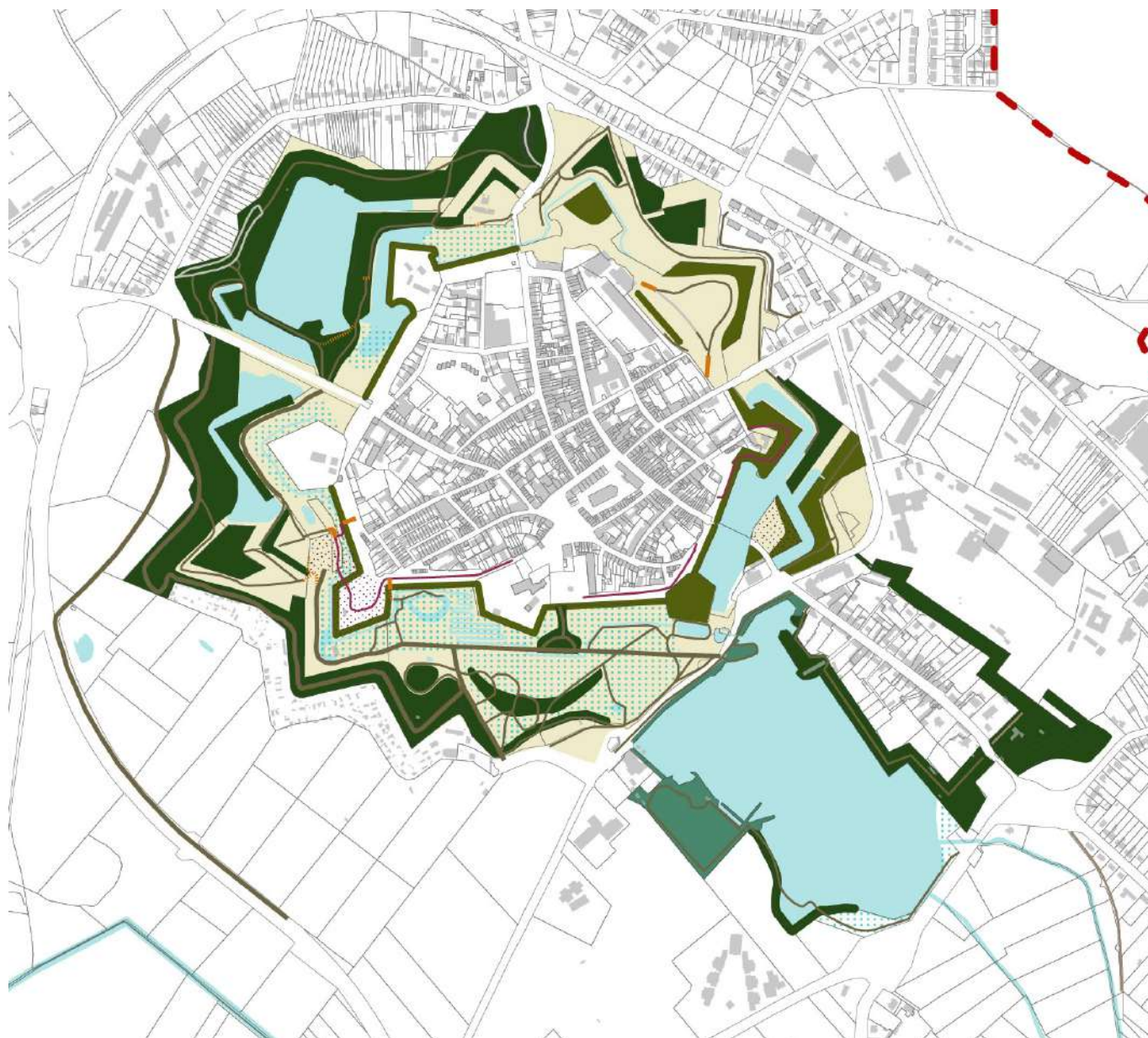
- Préserver la **cohérence** du secteur
- Préserver les **vues** et perspectives sur le beffroi, édifice repère, et vers les fortifications
- Maintenir et préserver le **gabarit** des constructions bordant la rue du faubourg Fauroeux et participant à la mise en scène des édifices repères et des vues
- Améliorer le **traitement de la rue** du faubourg Fauroeux, entrée sud de la ville, en privilégiant sobriété, simplicité et homogénéité dans l'utilisation des matériaux et des aménagements
- Valoriser le lien entre **jardin privé** et **espace public**
- Identifier le **patrimoine bâti** pour adapter au mieux les outils réglementaires

### QUALITÉS POUR LE SPR

- **Intérêt patrimonial** qui porte sur le bâti et qui témoigne de l'histoire de la commune
- **Forme urbaine** du faubourg (voie principale et impasses)
- Rapport au **paysage** important: ceinture verte des fortifications (ouvrage à cornes)
- Perspective sur l'**axe** principale / entrée de ville

### >> SECTEUR INCONTOURNABLE

### c. Les remparts



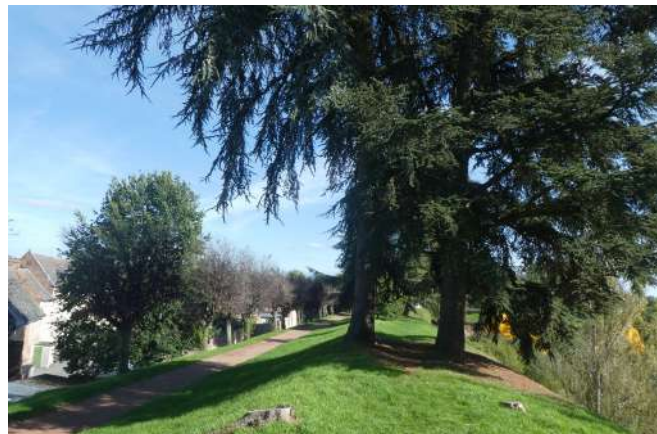
#### LÉGENDE

- |                                                                                                             |                                                                                                       |                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Espace enherbé          |  Plan d'eau        |  Chemins rempart    |
|  Massif boisé ornemental |  Zone humide       |  Promenade haute    |
|  Glacis forestiers       |  Jardin ornemental |  Passage souterrain |
|                                                                                                             |  Espace de loisirs |  Escaliers          |



## ENJEUX

- Mettre en valeur les **remparts par séquence**.
- Entretenir la végétation, le **système hydraulique** et les maçonneries afin de garantir la conservation des ouvrages défensifs.
- Conserver le patrimoine hydraulique et améliorer sa gestion face aux **changements climatiques et d'usage**
- Rendre **accessibles** les ouvrages et les fortifications depuis la vieille ville.
- Rendre accessible la partie nord de l'ouvrage à cornes.
- Rendre les **cheminements piétons** plus lisibles
- Valoriser les divers itinéraires de **promenade** comme lieu de vie et lieu d'apprentissage: promenade haute, promenades basses, passages souterrains
- Soigner l'accompagnement végétal de la promenade
- Soigner la **lisière** entre les remparts et les jardins résidentiels
- Préserver la **diversité** des milieux naturels présents tout en conciliant les usages anthropiques



## QUALITÉS POUR LE SPR

- **Intérêt patrimonial** qui porte sur les ouvrages de fortifications, témoins de l'histoire de la commune,
- Intérêt **paysager** fort,
- Constitue un lien fort entre le centre ancien et les **franges de la ville** qui lui sont accolées.

>> **SECTEUR INCONTOURNABLE**

#### d. Première extension XIXe siècle - Gare



##### LÉGENDE

|  |                              |  |                        |  |                     |
|--|------------------------------|--|------------------------|--|---------------------|
|  | Place de première importance |  | Jardin ouvrant sur rue |  | Vue lointaine       |
|  | Place de seconde importance  |  | Cœur d'îlot végétalisé |  | Perspective rempart |
|  | Place et placette            |  | Bois                   |  | Beffroi             |
|  | Aire de stationnement        |  | Tissus agricoles       |  | Vue sur le Beffroi  |
|  | Carrefour                    |  | Verger                 |  | Clocher             |
|  | Bâti structurant             |  | Alignement des arbres  |  | Vue sur le Clocher  |

##### ENJEUX

- Dynamisme du quartier à requalifier ainsi que la **gestion des transports** sur des axes très routiers.
- Importance des **jardins privés**
- Identifier le **patrimoine bâti** pour adapter au mieux les outils réglementaires
- Lien / proximité directe avec les **remparts** (MH)  
Intérêt patrimonial qui porte sur le bâti et qui témoigne de l'histoire de la commune
- Perspective sur l'axe principale / **entrée de ville**

##### QUALITÉS POUR LE SPR

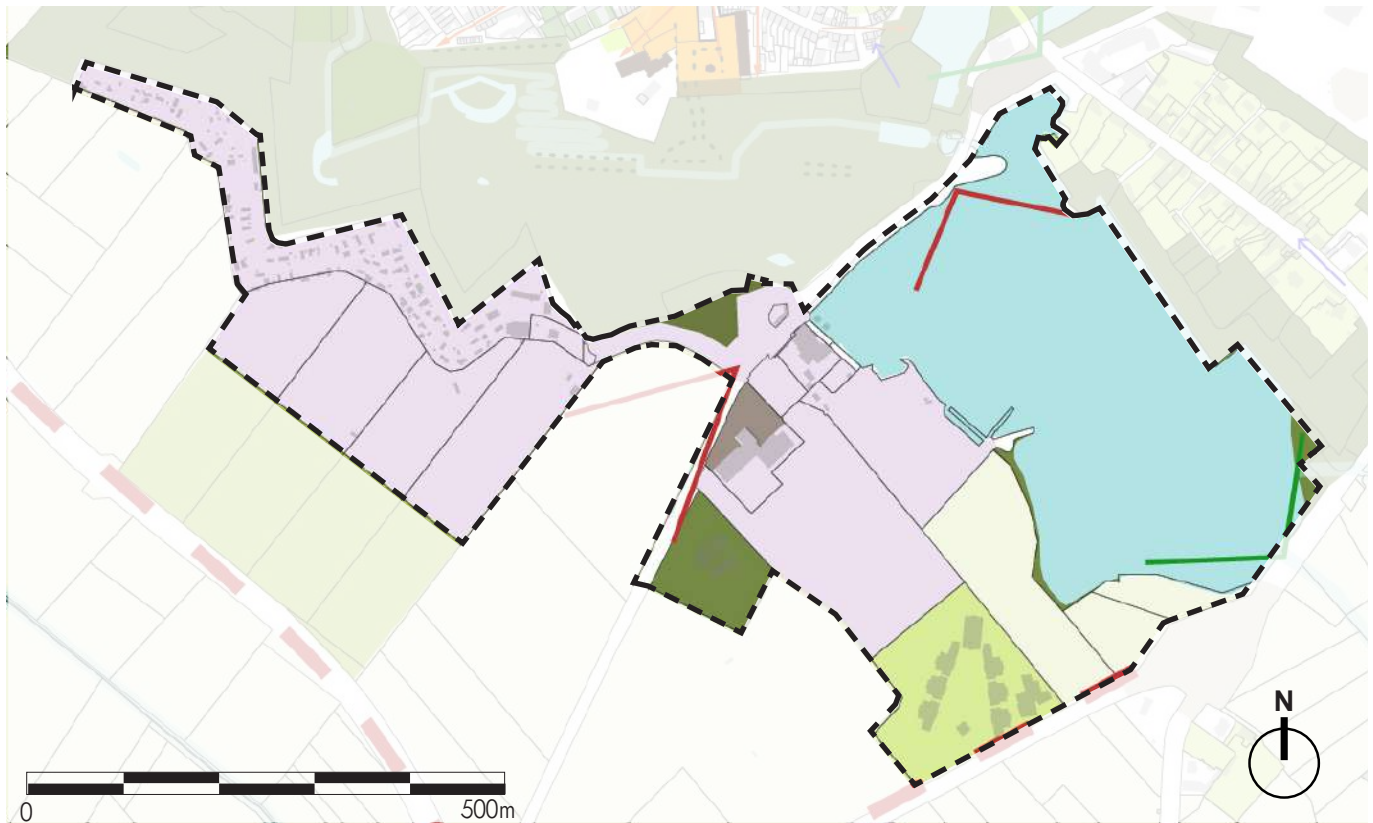
- **Intérêt patrimonial** qui porte sur le bâti et qui témoigne de l'histoire de l'époque **Moderne** de la commune
- Rapport au paysage important: lien entre **jardins privés** et espaces publics des **remparts**
- **Perspective** sur l'axe principale / entrée de ville
- Protection du **patrimoine militaire, industriel** et des logements ouvriers associés

**>> SECTEUR PRÉSENTANT UNE DENSITÉ PATRIMONIALE IMPORTANTE**

**>> SECTEUR D'ACCOMPAGNEMENT**



e. Zone de loisirs et étang du Pont Rouge



LÉGENDE

- |                              |                        |                     |
|------------------------------|------------------------|---------------------|
| Place de première importance | Jardin ouvrant sur rue | Vue lointaine       |
| Place de seconde importance  | Cœur d'îlot végétalisé | Perspective rempart |
| Place et placette            | Bois                   | Beffroi             |
| Aire de stationnement        | Tissus agricoles       | Vue sur le Beffroi  |
| Carrefour                    | Verger                 | Clocher             |
| Bâti structurant             | Alignement des arbres  | Vue sur le Clocher  |

ENJEUX

- > Intérêt **paysager** important
- > Secteur en développement (tourisme et nouveaux équipements - maison de la santé)

QUALITÉS POUR LE SPR

- **Zone tampon** pour les fortifications, secteur peu bâti à **fort intérêt paysager**
- Système hydraulique **Vauban**

>> SECTEUR D'ACCOMPAGNEMENT

## f. Entrée de ville Nord



### LÉGENDE

|                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Place de première importance     | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Jardin ouvrant sur rue                   |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightorange; border:1px solid black;"></span> Place de seconde importance | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:mediumgreen; border:1px solid black;"></span> Cœur d'îlot végétalisé                  |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Place et placette                | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkgreen; border:1px solid black;"></span> Bois                                      |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:brown; border:1px solid black;"></span> Aire de stationnement             | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightyellow; border:1px solid black;"></span> Tissus agricoles                        |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightbrown; border:1px solid black;"></span> Carrefour                    | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:olive; border:1px solid black;"></span> Verger                                        |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkbrown; border:1px solid black;"></span> Bâti structurant              | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black; border-radius:50%;"></span> Alignement des arbres |

|                                                                                                                                                                        |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <span style="display:inline-block; width:20px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black; transform:translateX(50%);"></span>                       | Vue lointaine       |
| <span style="display:inline-block; width:20px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black; transform:translateX(50%);"></span>                   | Perspective rempart |
| <span style="display:inline-block; width:0; height:0; border-left:5px solid transparent; border-right:5px solid transparent; border-bottom:10px solid blue;"></span>   | Beffroi             |
| <span style="display:inline-block; width:20px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black; transform:translateX(50%);"></span>                         | Vue sur le Beffroi  |
| <span style="display:inline-block; width:0; height:0; border-left:5px solid transparent; border-right:5px solid transparent; border-bottom:10px solid orange;"></span> | Clocher             |
| <span style="display:inline-block; width:20px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black; transform:translateX(50%);"></span>                       | Vue sur le Clocher  |

### ENJEUX

- Dynamisme du quartier à requalifier ainsi que la **gestion des transports** sur des axes très routiers.
- **Requalification de l'entrée de ville** par la route de Valenciennes
- La gestion de la **zone commerciale** et son accompagnement **paysager**
- Importance de la typologie de la **maison en bande ouvrière**
- **Vestige** d'éléments patrimoniaux (fermes agricoles, industries)

### QUALITÉS POUR LE SPR

- Intérêt patrimonial qui porte sur quelques zones bâties et qui témoigne de l'histoire de l'**époque moderne** de la commune
- Perspective sur l'axe principale / **entrée de ville**

**>> SECTEUR D'ACCOMPAGNEMENT /  
SECTEUR À ÉCARTER DU PÉRIMÈTRE DU SPR**



g. Entrée de ville Est



LÉGENDE

|                              |                        |                     |
|------------------------------|------------------------|---------------------|
| Place de première importance | Jardin ouvrant sur rue | Vue lointaine       |
| Place de seconde importance  | Cœur d'îlot végétalisé | Perspective rempart |
| Place et placette            | Bois                   | Beffroi             |
| Aire de stationnement        | Tissus agricoles       | Vue sur le Beffroi  |
| Carrefour                    | Verger                 | Clocher             |
| Bâti structurant             | Alignement des arbres  | Vue sur le Clocher  |

ENJEUX

- > Dynamisme du quartier à requalifier ainsi que la **gestion des transports** sur des axes très routiers.
- > Requalification de l'**entrée de ville** par l'avenue de Verdun
- > Identifier le **patrimoine bâti** pour adapter au mieux les outils réglementaires
- > **Lotissements récents** le long de l'axe principal et quartier au Sud totalement résidentiel
- > Lien / proximité directe avec les **remparts** (MH)

QUALITÉS POUR LE SPR

- Intérêt patrimonial qui porte sur quelques zones bâties et qui témoigne de l'**époque moderne** de la commune
- Perspective sur l'axe principale / **entrée de ville**

>> SECTEUR À ÉCARTER DU PÉRIMÈTRE DU SPR

## h. Bellevue



### LÉGENDE

|  |                              |  |                        |  |                     |
|--|------------------------------|--|------------------------|--|---------------------|
|  | Place de première importance |  | Jardin ouvrant sur rue |  | Vue lointaine       |
|  | Place de seconde importance  |  | Cœur d'îlot végétalisé |  | Perspective rempart |
|  | Place et placette            |  | Bois                   |  | Beffroi             |
|  | Aire de stationnement        |  | Tissus agricoles       |  | Vue sur le Beffroi  |
|  | Carrefour                    |  | Verger                 |  | Clocher             |
|  | Bâti structurant             |  | Alignement des arbres  |  | Vue sur le Clocher  |

### ENJEUX

- > Dynamisme du quartier à requalifier
- > Importance des **jardins privés**
- > Identifier la **cohérence urbaine** pour adapter au mieux les outils réglementaires
- > Relation de ce quartier avec le reste de la commune (enclave)
- > Perspective sur le grand paysage
- > Devenir de la friche industrielle de la **briqueterie** (et sa cheminée)

### QUALITÉS POUR LE SPR

- **Ensemble bâti cohérent**
- Rapport au **paysage** important: lien entre jardins privés et vastes ouvertures paysagères
- Friche industrielle de la **briqueterie**

### >> SECTEUR À ÉCARTER DU PÉRIMÈTRE DU SPR



i. Zones naturelles et fermes



| LÉGENDE                                                                             |                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|  | Aire de stationnement            |
|  | Carrefour                        |
|  | Bâti structurant                 |
|  | Jardin ouvrant sur rue           |
|  | Cœur d'îlot végétalisé           |
|  | Bois                             |
|  | Tissus agricoles                 |
|  | Verger                           |
|  | Alignement des arbres            |
|  | Perspective rempart              |
|  | Perspective large sur le paysage |

- ENJEUX
- Intérêt **paysager** important
  - Identifier le **patrimoine bâti** pour adapter au mieux les outils réglementaires

- QUALITÉS POUR LE SPR
- Secteur peu bâti à fort intérêt paysager
  - Quelques bâtisses à vocation agricole remarquables, mais **isolées**

>> SECTEUR À ÉCARTER DU PÉRIMÈTRE DU SPR

## j. Le Faubourg (Ruenes)



Carte du secteur, AEI, 2023.

### LÉGENDE

|                                                                                                            |                                                                                                           |                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Aire de stationnement  |  Bois                  |  Perspective rempart              |
|  Carrefour              |  Tissus agricoles      |  Perspective large sur le paysage |
|  Bâti structurant       |  Verger                |                                                                                                                        |
|  Jardin ouvrant sur rue |  Alignement des arbres |                                                                                                                        |
|  Cœur d'îlot végétalisé |                                                                                                           |                                                                                                                        |

### ENJEUX

- > **Peu d'intérêt patrimonial** (quelques vestiges de fermes)
- > Fonctionne plus avec Ruenes qu'avec Le Quesnoy
- > Identifier le patrimoine bâti pour adapter au mieux les outils réglementaires

### QUALITÉS POUR LE SPR

- Quelques bâtisses à vocation agricoles d'intérêt, mais sans réelle connexion avec Le Quesnoy ( Ruenes)

**>> SECTEUR À ÉCARTER DU PÉRIMÈTRE DU SPR**



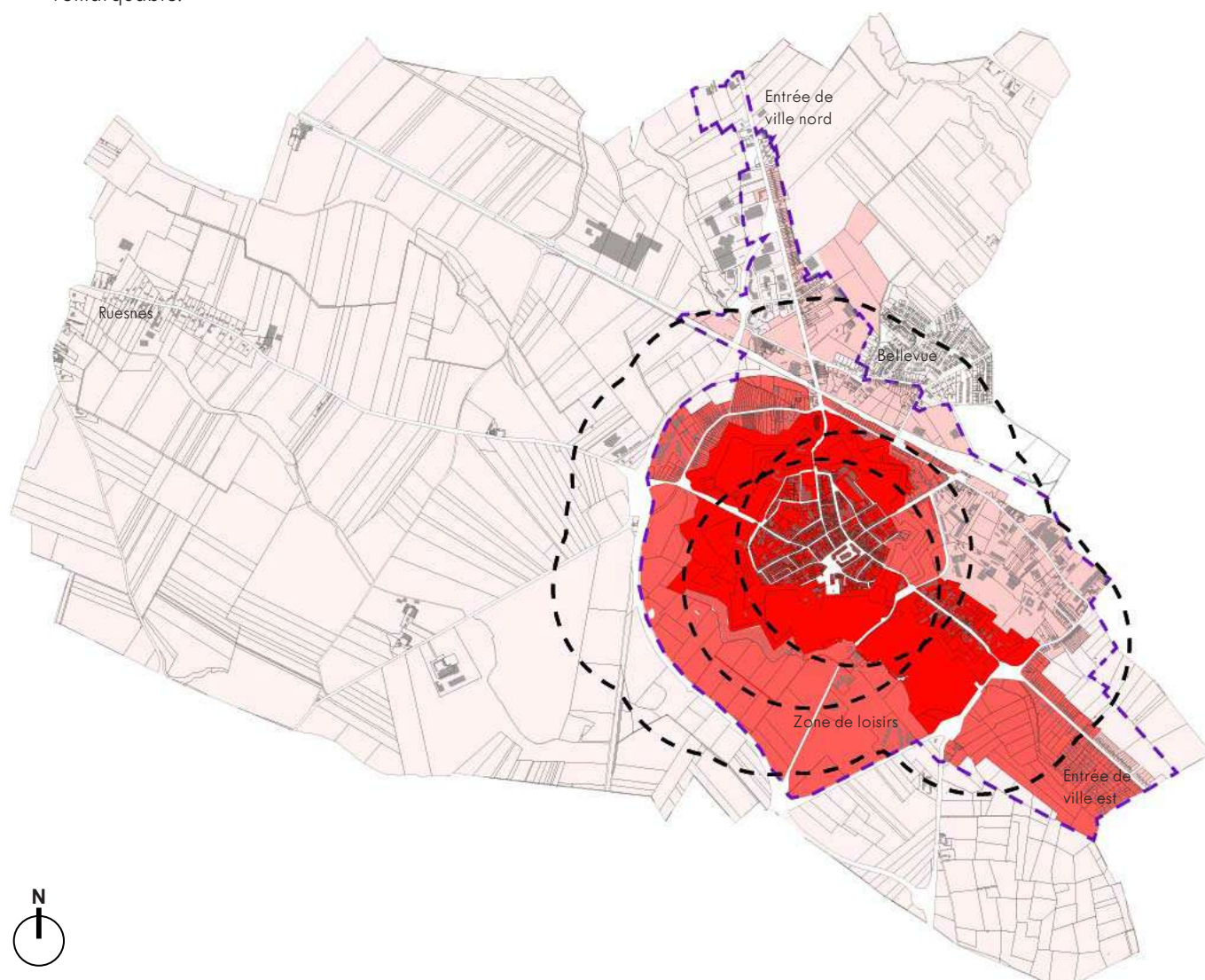
## II DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

### 1. LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic mené pour la création du site patrimonial remarquable du Quesnoy a concerné la totalité de la commune en ce concentrant toutefois sur le secteur possédant le plus d'enjeux, sur la base des études préexistantes de création de la ZPPAUP. Le périmètre d'étude approfondie survole et/ou exclut les secteurs suivant :

- Le faubourg de Ruenes, trop isolé de la partie urbanisée du Quesnoy
- Le quartier de Bellevue, où les règles du PLUi encadrent suffisamment la cohérence architecturale et urbaine du secteur
- Les zones naturelles et fermes, ayant davantage un enjeu écologique et paysager que ceux du site patrimonial remarquable.

En revanche, le périmètre tient compte du rapport entre la ville bâtie et ses fortifications (intra et extra-muros), de l'urbanisation liée au développement historique de la commune (gare, infrastructures, etc.), aux abords immédiats du monument historique militaire, qui constitue un patrimoine naturel arboré et hydraulique remarquable. Le périmètre prend également en compte les entrées de ville nord et est du Quesnoy.



Carte du Quesnoy avec hiérarchisation de l'intérêt patrimonial par secteur, et périmètre d'étude approfondi, AEI 2023.

| LÉGENDE                                                                             |                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|  | Abords de monuments historiques (R500)                   |
|  | Périmètre d'étude approfondie                            |
|  | Zone avec forts enjeux patrimoniaux et paysagers         |
|  | Zone avec enjeux patrimoniaux et paysagers à qualifier   |
|  | Zone avec enjeux patrimoniaux et paysagers à questionner |
|  | Zone avec peu d'enjeux patrimoniaux et paysagers         |

## 2. LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

La création du périmètre du site patrimonial remarquable est proposée sur la base de réflexions et d'analyses présentées ci-dessus, issue des études préexistantes, mais également des différentes sessions de terrain de la commune. Il a également été l'objet d'échanges et de discussion avec la visite de l'inspecteur des patrimoines et de l'architecture, des services de la DRAC et UDAP, mais également du collège de sachant et d'élus regroupant habitants, historiens, et passionnés de la ville.

Cette proposition s'appuie également sur une mise en cohérence des outils réglementaires déjà mis en place et ceux encore disponibles en fonction des secteurs et de leurs enjeux.

Ainsi, les limites du périmètre du SPR sont fondées sur les principes suivants :

- L'histoire de la formation de la ville

Il s'agit de prendre en compte la formation du tissu urbain quercitain dans le périmètre de ses fortifications et du développement urbain des XIXe et XXe siècles.

- La densité patrimoniale, les limites géographiques et visuelles

La partie urbanisée du Quesnoy est hétérogène en matière de densité patrimoniale où le centre-ville, grâce à ses fortifications, qui ont permis un étalement urbain plutôt d'une mutation des tissus anciens. Ainsi, la lecture urbaine de la ville est claire. Les limites géographiques présentes au Quesnoy forment des ruptures, telles que la voie de chemin de fer, les remparts, les plans d'eau....La ville s'est également développée le long des axes de circulation principaux et forme ainsi des entrées de ville.

La densité patrimoniale observée sur le terrain, croisée avec l'analyse du contexte historique et paysager, en particulier le rapport avec les fortifications, permet de proposer aujourd'hui un tracé s'appuyant sur :

- La ville enclose et le faubourg Fauroeux et ses glacis enherbés limitrophes ;
- La voie de chemin de fer au nord, véritable rupture dans la lecture de la ville ;
- L'extension urbaine du XIXe et XXe siècle entre les fortifications et la voie ferrée, témoin de l'urbanisme populaire et bourgeois de la commune, mais également de quelques équipements (lycée, hôpital...) en abords immédiats du monument historique ;
- La zone paysagère des abords du monument historique au sud, dégagant quelques vues et ayant des enjeux futurs d'urbanisation ;
- La zone de loisirs autour de l'étang du Pont Rouge (système défensif Vauban).

À partir de ces grands principes de délimitation, un travail de terrain a ensuite permis de délimiter plus finement le périmètre protégé et de proposer les outils réglementaires à adosser.

Pour le périmètre de **Site Patrimonial Remarquable du Quesnoy**, les analyses et études effectuées conduisent à identifier plusieurs motivations :

- Considérant les **monuments historiques** remarquables à savoir les fortifications (l'ensemble des remparts, dont l'ouvrage à cornes), l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, l'Hôtel de Ville ainsi que le château de Marguerite de Bourgogne ;
- Considérant l'**urbanisation séculaire** de sa place forte, et ses nombreux édifices présentant une **densité patrimoniale** remarquable et la formation urbaine de la ville enclose et du faubourg Fauroeux, et formant un **ensemble cohérent** ;
- Considérant l'**urbanisme lié au développement industriel**, situé entre l'extrados des fortifications (fonds de parcelles privées) et la voie ferrée avec sa gare ; le secteur présente des tissus plus hétérogènes que la ville enclose, mais révèle une richesse patrimoniale importante. Des typologiques fragiles (maisons ouvrières, corons, ateliers et manufactures, cité ouvrière, anciennes casernes...) doivent être mise en valeur et permettent le développement qualitatif de la commune (équipements, aménagements, espaces publics, etc.) ;
- Considérant la **voie de chemin de fer** comme une véritable rupture dans le tissu urbain et dans le développement urbain du Quesnoy ;
- Considérant les entrées de ville comme des secteurs d'accompagnement des abords de site patrimonial remarquable pouvant être mise en valeur par d'autres outils de protection en complémentarité ;
- Considérant la **zone paysagère et les abords immédiats non bâtis** des fortifications Vauban à l'est et au sud, fonctionnant comme un **écrin paysager** à la ceinture de briques et végétale du monument historique



Au-delà de la voie de chemin de fer, site UNESCO et entrée de ville nord, complémentarité des autres outils de protection  
Extrados des fortifications, rue du 8 mai 1945

Limite de la voie de chemin de fer - Rupture des tissus urbains

Prise en compte du secteur gare

N

Protection du patrimoine le plus représentatif, en prenant en compte les fortifications extra-muros et abords immédiats

Zone paysagère à protéger

Abords de l'étang du pont rouge - écrin paysager du patrimoine militaire

Ouvrage à cornes, et abords immédiats (y compris glacis et zone non aedificandi)

Prise en compte du secteur de la gare et de l'emprise du lycée et collège Eugène Thomas, limitrophe aux fortifications

 Périmètre du SPR proposé : 223,54 ha  
 Monument historique  
 Limite communale



## 3. UNE ARTICULATION DES OUTILS DE MISE EN VALEUR PATRIMONIALE

### a. Périmètre délimité des abords

Une fois le Site Patrimonial Remarquable (SPR) défini, les périmètres des abords des monuments historiques vont continuer à s'appliquer en dehors du périmètre du SPR.

En parallèle de la définition du SPR, il existe la possibilité de créer des Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour adapter et restreindre leur champ d'action.

#### Différence entre PA et PDA

- Le Périmètre des Abords (PA)

Chaque monument historique génère un cercle automatique de 500 mètres autour de l'édifice classé ou inscrit.

Tout travaux ayant lieu dans ce périmètre des abords est alors soumis à avis conforme de l'ABF, s'il montre des covisibilités avec le MH, ou soumis à un avis simple en cas d'absence de covisibilités.

- Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Ce périmètre est dit 'intelligent'. La délimitation du périmètre doit permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager.

Tout travaux ayant lieu dans ce périmètre est soumis à avis conforme de l'ABF.

### b. Site Patrimonial Remarquable

Le SPR se substitue au PA et au PDA. Il est géré par un document, un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Les travaux sont soumis à autorisation préalable et à avis conforme de l'ABF pour les travaux. Les projets doivent répondre au règlement du SPR.

Une commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) s'assure du suivi du document de gestion.

### c. PLUi du Pays du Mormal

L'ensemble du territoire est encadré par un PLUi (cf. 2.II.2 du présent document).

En complément des prescriptions générales, un PLUi peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration. (article L 151-19 du code de l'urbanisme).

Il peut également s'accompagner d'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP). Ces dernières peuvent être soit sectorielles (définies sur des secteurs précis) et/ou thématiques (par exemple sur le patrimoine).

Le PLUi du Pays de Mormal intègre déjà des dispositions pour la préservation du patrimoine de son territoire :

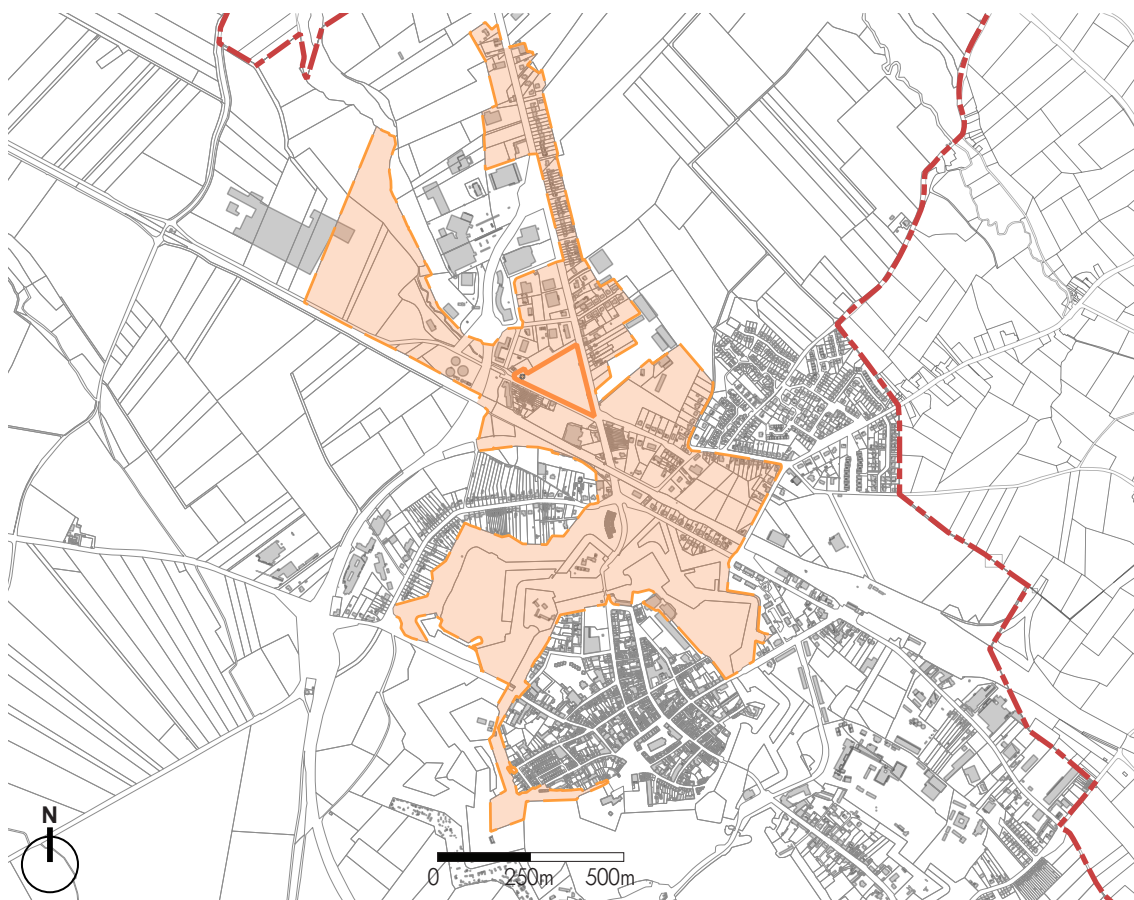
- le repérage d'éléments de patrimoine architectural ou naturel à protéger (petit patrimoine, patrimoine bâti remarquable, éléments paysagers, espaces boisés classés...)

Le règlement est également complété d'une OAP thématique pour la valorisation des axes paysagers structurants.

### d. Le site UNESCO et sa zone tampon

Le cimetière communal et militaire est devenu en 2023 un site protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, parmi l'un des 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest). Il en dégage une zone tampon au site protégé. Il s'agit d'une aire extérieure au bien du patrimoine mondial et adjacente à ses limites qui contribue à la protection, à la conservation, à la gestion, à l'intégrité, à l'authenticité et au caractère durable de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Cette aire couvre 79,33 hectares à proximité des remparts, entrée de ville nord, site industriel et d'activité ouest, ainsi que le font bâti sud de la rue du 11 novembre 1918, située à l'est du cimetière.





*D'après Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest), Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, présentée par la Belgique et la France, Atlas, 2017.*

#### LÉGENDE

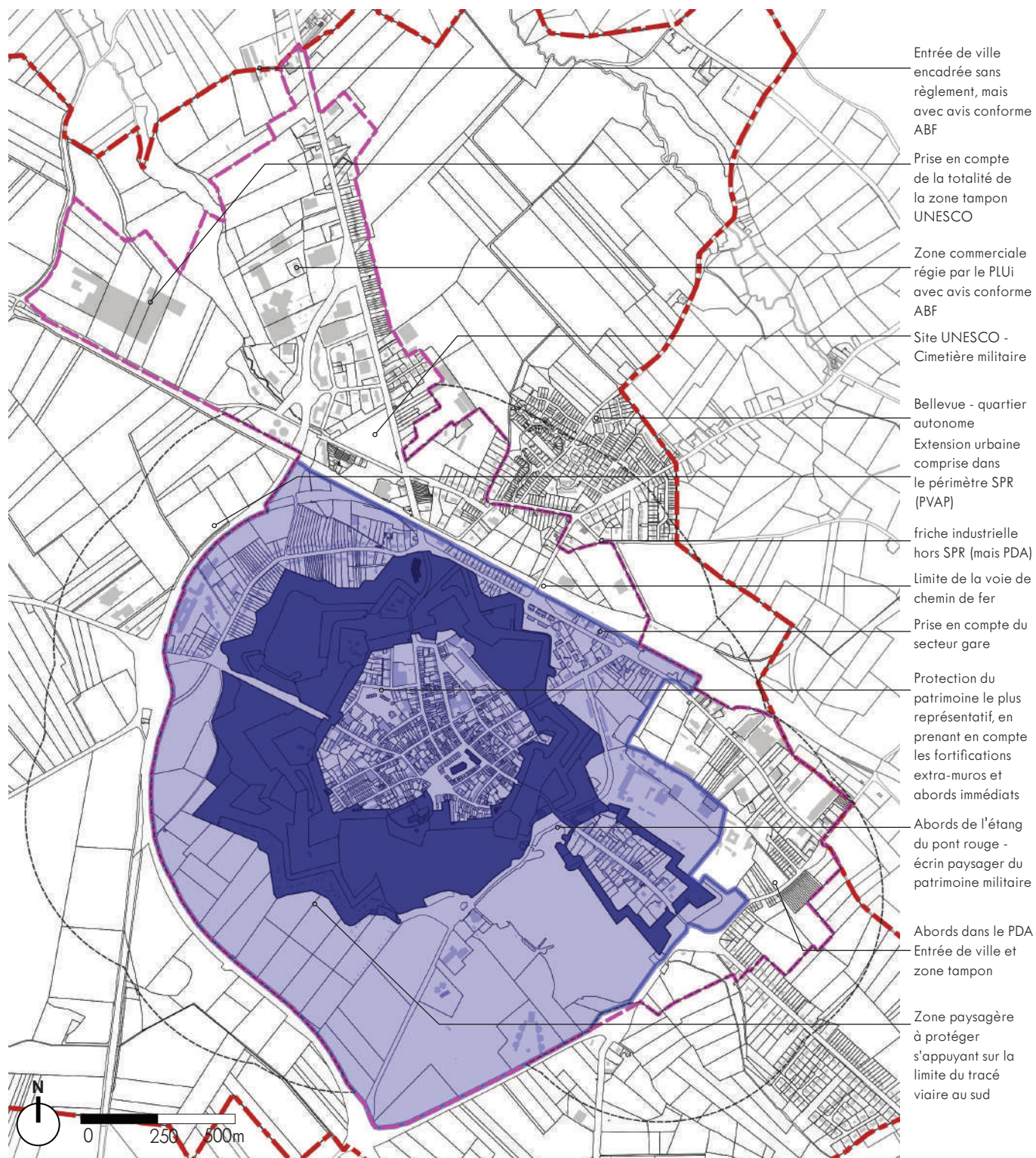
- Limite proposée pour inscription (1.85 ha)
- Zone tampon UNESCO (79,33 ha)
- Limite communale

### e. Autres aides et labels de valorisation du patrimoine

Comme évoqué dans les chapitres précédents, Le Quesnoy s'est doté de différents outils et labels de protection et mise en valeur du patrimoine quercitain qui démontre sa volonté et motivation.

Le travail effectué concernant la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO concernant les fortifications Vauban est pour le moment gelé, mais pas avorté dans sa totalité. Le label Petites Cités de Caractère, la motivation pour porter en partie la candidature au Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Mormal, les aides financières pour les ravalements de façades, les permanences de l'architecte de Bâtiments de France au Quesnoy complètent la volonté de création du site patrimonial remarquable par la commune et la communauté de communes; le Quesnoy ayant un réel rayonnement régional, voir national (et international avec la Nouvelle-Zélande).

## f. Synthèse cartographique



### LÉGENDE

Périmètre du SPR proposé : 223,54 ha

Périmètre du PDA proposé : 350,12 ha

Limite communale

Monument historique

Abords de MH - Rayon 500m : 419.54 ha



## 1. VERS UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Deux monuments historiques ont des intérieurs protégés; l'église Notre-Dame-de-l'Assomption et les caves du château de Marguerite de Bourgogne. C'est d'ailleurs ses caves qui ont motivées la démarche de protection au titre des monuments historiques.

Par ailleurs, les intérieurs des architectures dites domestiques sont assez hétérogènes. Composés majoritairement de maison de ville ou maison ouvrière, les intérieurs ne possèdent pas réellement d'intérêt patrimonial remarquable. Les annonces immobilières ou notariales disponibles en ligne témoignent de cette «banalité» où les intérieurs ont été remaniés. Quelques exceptions de maisons de maître sont toutefois visibles au Quesnoy. La vaste demeure sur la page suivante illustre des intérieurs préservés où l'ensemble des boiseries, sols, escaliers, cheminées participent à la valeur patrimoniale de l'ensemble.

Toutefois, les intérieurs ou éléments situés au cœur des parcelles ne constituent pas l'enjeu principal du site patrimonial remarquable. Les façades et épidermes des édifices sont une priorité. L'emploi d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) au Quesnoy, ne semble pas adapté pour la création du Site Patrimonial Remarquable. Le projet tendrait davantage vers Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), sectorisé et adapté aux volontés de la commune et de la mise en valeur du patrimoine quercitain et de ses fortifications.



Intérieurs des caves du Château de Marguerite de Bourgogne, magazine le Soir, Monument historique



Église Notre-Dame-de-l'Assomption au Quesnoy, Monument historique



© casiez-meesseman.notaires.fr



©www.seloger.com







©www.seloger.com



© www.seloger.com



©www.seloger.com





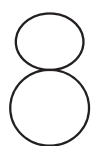


Guerre Mondiale 1914-18

15. LE QUESNOY — Rue de l'Hôtel-de-Ville

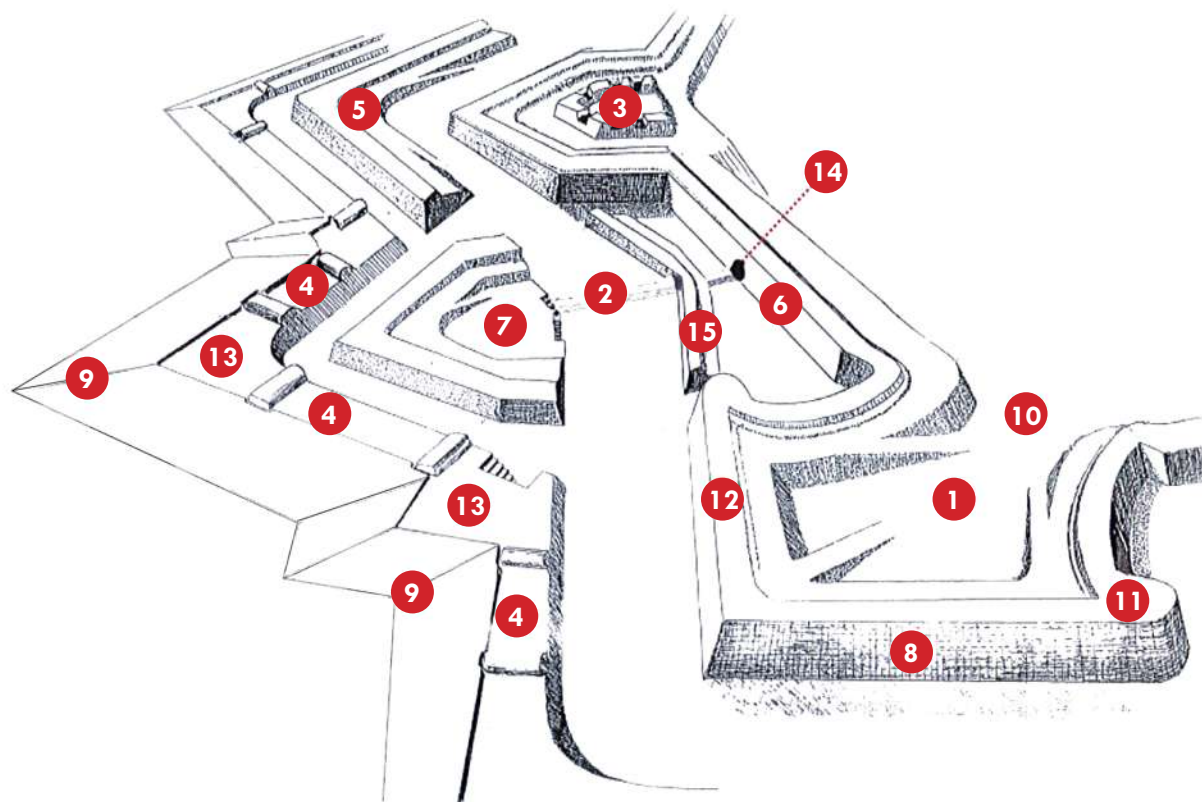




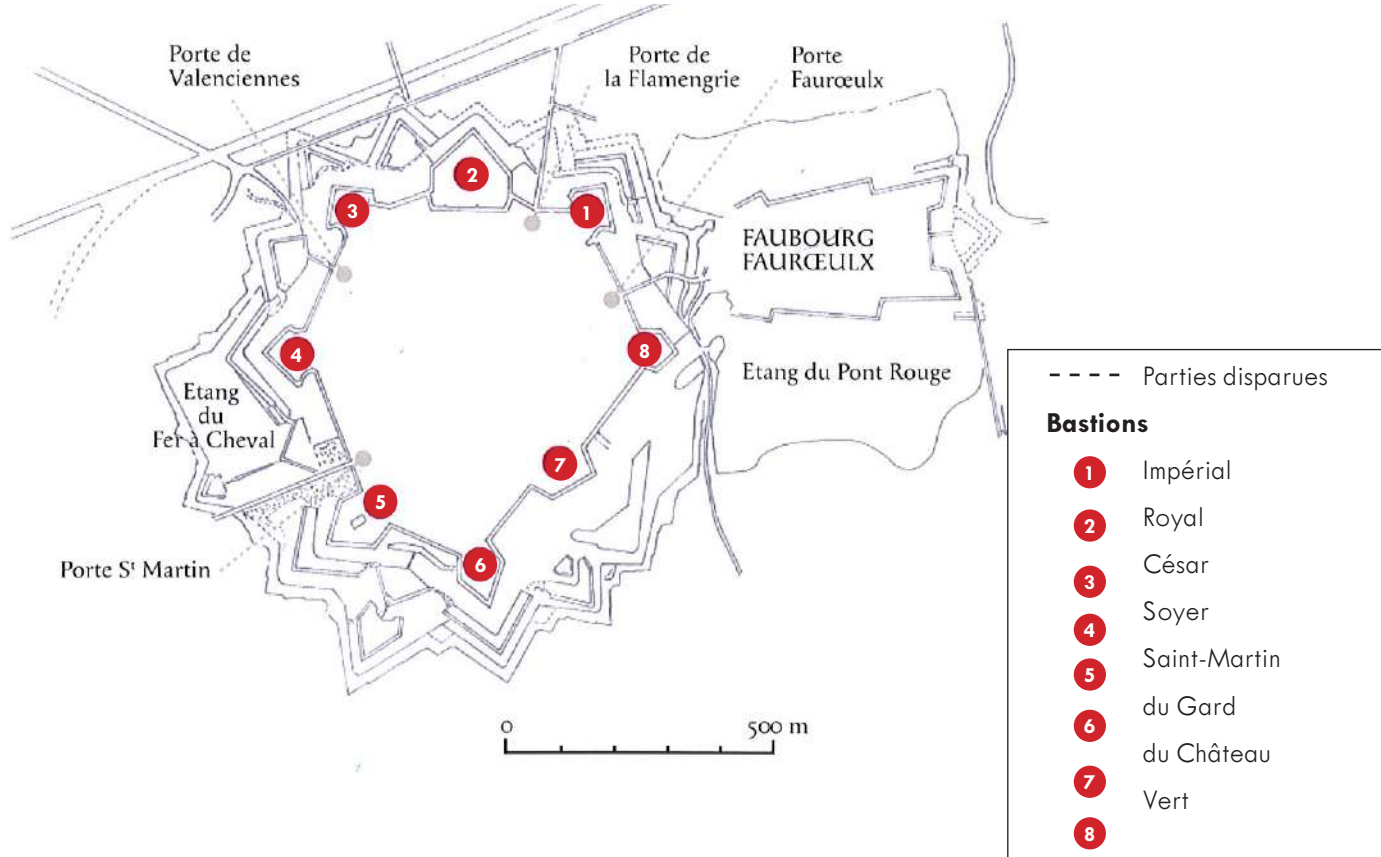


## ANNEXES

# I GLOSSAIRE - ARCHITECTURE MILITAIRE



Extrait de l'ouvrage « Vauban et la fortification du Quesnoy au XVIIe siècle », Bernard Debrabant, édition Invenit, page 144





- 1 **Bastion** : ouvrage saillant constitué par deux faces, qui en se rejoignant forment l'angle flanqué, et deux flancs. La partie arrière de l'ouvrage est la gorge
- 2 **Batardeau** : digue en maçonnerie pour retenir les eaux d'un fossé. Une tourelle pleine, appelée dame, à cheval, sur l'arête du batardeau, empêche celui-ci d'être utilisé pour franchir le fossé.  
**Casebate** : ouvrage maçonné servant l'abri pour les hommes, le matériel, les canons, etc.
- 3 **Cavalier** : ouvrage disposé sur le rempart, plus haut que les autres éléments de la fortification, prévu pour porter le canon
- 4 **Chemin couvert** : Espace étroit de circulation aménagé sur le bord extérieur du fossé et protégé des coups et des vues de l'assiégeant par la crête du glacis
- 5 **Contregarde** : Ouvrage situé en avant d'un bastion ou d'une demi-lune  
**Contremine** : Galerie faite pour contrecarrer les travaux souterrains de l'assiégeant. Les galeries peuvent être d'escarpe, de contrescarpe ou installée sous le glacis.  
**Corps de place** : Ensemble des ouvrages, bastions et courtines, entourant la ville  
**Courtine** : mur de défense entre deux tours ou deux bastions.
- 6 **Demi-lune** : ouvrage de défense installé devant une courtine en plus bas qu'elle
- 7 **Enceinte** : défense en pierre, brique, terre ou bois entourant une place forte  
**Escarpe** : Talus du fossé du côté de la place
- 8 **Flanquement** : Principe de défense d'un ouvrage par les tirs des ouvrages voisins  
**Front bastionné** : partie de l'enceinte composée d'une courtine et des deux bastions voisins  
**Glacis** : surface inclinée montant de la campagne vers la place
- 9 **Gorge** : Parie ou face arrière d'un ouvrage
- 10 **Lunette** : Petit ouvrage détaché  
**Orillon** : Massif de maçonnerie prolongeant la face d'un bastion de façon à couvrir le flanc
- 11 **Parapet** : Élévation de terre ou de maçonnerie destinée à protéger le tireur posté
- 12 **Place d'armes** : lieu de rassemblement de la troupe
- 13 **Poterne** : Porte secondaire qui permet de sortir discrètement de la place
- 14 **Rempart** : mur de maçonnerie renforcé par un terrassement
- 15 **Tenaille** : Ouvrage bas couvrant une courtine  
**Travers** : Amas de terre destinée à protéger les personnels et les armes contre les tirs d'enfilade

## II VOCABULAIRE - FORTIFICATION VAUBAN

### Glossaire du pré dossier de candidature FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO EN 2008 PROJETS D'EXTENSION DU BIEN

#### « FORTIFICATIONS DE VAUBAN » PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE INDICATIVE DES BIENS FRANÇAIS

**Affouillement** : creusement des eaux dû à la butée des courants sur une rive, aux remous et tourbillons sur les piles du pont.

**Arsenal** : Atelier de fabrication et de réparation ou simple dépôt pour les armes et les munitions.

**Banquette d'infanterie** : Sorte de gradin accolé au parapet d'un rempart ou d'un chemin couvert pour permettre au soldat de tirer au-dessus de ce parapet dont la hauteur a été calculée pour assurer le défilement d'un homme debout.

**Bastion** : Ouvrage pentagonal bas faisant saillie sur l'enceinte. Le bastion comprend cinq lignes : deux faces, deux flancs et la gorge. Il est souvent ouvert à la gorge, plus rarement retranché. Il est dit « plein » lorsque toute sa capacité intérieure est remplie par le terre-plein du rempart et « vide » lorsque le terre-plein borde ses parapets sur une certaine largeur seulement. Un front bastionné est un tracé particulier dont toutes les parties se flanquent réciproquement.

**Batardeau** : Digue en maçonnerie limitant la partie en eau d'un fossé. Le batardeau est souvent coiffé d'une dame. Construction formant une retenue d'eau, afin d'assécher un terrain où l'on doit effectuer des travaux.

**Batterie** : Emplacement réservé pour recevoir quelques pièces d'artillerie (canons qui tirent souvent dans une direction commune). La batterie constitue parfois un petit ouvrage distinct.

**Boulevard** : Terme générique désignant un ouvrage porteur d'artillerie ajouté en avant d'une fortification plus ancienne. (Source : N. Faucherre, 2011)

**Camp retranché** : Extension d'une enceinte urbaine enveloppant du vide, pour obliger l'assaillant à étendre sa contrevallation, et donc le nombre d'hommes, sans affaiblir pour autant la défense.

**Capitale** : Axe principal d'un ouvrage. La capitale d'un bastion ou d'une demi-lune est la bissectrice de son angle saillant. La capitale d'une tour est perpendiculaire à sa gorge.

**Caponnière** : Ouvrage bas, entièrement défilé dans le fossé, adossé à l'escarpe. Sa fonction est de flanquer le fond de ce fossé.

**Casemate** : Chambre voûtée à l'épreuve de l'artillerie. La casemate destinée à servir d'emplacement de tir (dite « casemate active ») contient un système de ventilation pour l'évacuation des fumées de tir.

**Caserne** : Construction destinée au logement des troupes. La caserne est un édifice isolé ou un bâtiment compris dans un ouvrage de fortification. Dans ce dernier cas, elle est souvent casematée.

**Cavalier** : Ouvrage en terre-plein destiné à recevoir de l'artillerie, élevé au-dessus d'un autre ouvrage ou au-dessous des courtines du corps de place pour doubler les feux de ces ouvrages ou de ces mêmes courtines.

**Chemin couvert** : Chemin à ciel ouvert, établi sur la contrescarpe, défilé par un parapet.

**Chemin de ronde** : Coursière régnant intérieurement au sommet d'une enceinte, défilée par un parapet.

**Citadelle** : Fort ou forteresse commandant une ville, souvent placée à cheval sur son enceinte, plus rarement à l'intérieur de celle-ci. La citadelle sert habituellement d'arsenal et de caserne, éventuellement de réduit. Elle a quelquefois pour fonction de surveiller la ville et même d'y réprimer les subversions internes.

**Collecteur** : réservoir qui reçoit les eaux collectées.

**Contre-garde** : Ouvrage extérieur bas protégeant à distance les faces d'un bastion ou d'une tour bastionnée tout en doublant la ligne de feux.

**Contre-mine** : Travail identique à la mine, mais conduit par l'assiégé pour déjouer celle-ci.

**Contrescarpe** : Talus du fossé regardant la place et faisant face au rempart. L'organisation de la contrescarpe donna naissance au chemin couvert et au glacis. (Source : LE HALLE G., 2002, Précis de la fortification. Louviers : Ysec éditions, 192 pages.)

**Cordon** : Moulure en demi-rond soulignant le raccord de l'escarpe talutée et du parapet. Le cordon matérialise la magistrale, ligne théorique suivie par le sommet de l'escarpe. Ce qui est en dessous du cordon est défilé aux vues de l'assaillant.



**Corps de garde** : Dans un édifice civil ou militaire, le logement des soldats de garde.

**Corps de place** : Enceinte principale d'une place.

**Courtine** : Pan de muraille compris entre deux tours ou bastions.

**Cunette** : Canal établi au fond d'un fossé sec pour drainer les eaux pluviales, pouvant ménager un obstacle supplémentaire.

**Dame** : Obstacle massif en forme de tourelle pleine, posé sur le faite d'un batardeau ou d'une traverse pour empêcher que ceux-ci ne servent de cheminement à l'assaillant.

**Demi-lune** : Dehors retranché, placé devant la courtine d'un front bastionné et entièrement cerné de fossés. Elle est généralement formée de deux faces en angle aigu (demi-lune triangulaire), mais peut également comporter deux flancs. Elle sert souvent à protéger une porte d'entrée de la place.

**Échauguette** : Petit ouvrage en surplomb, de pan massé, contenant une petite pièce. L'échauguette est généralement située sur les angles des ouvrages d'une place (bastions, enceinte, demi-lunes...).

**Embrasure** : Synonyme de créneau. Ouverture dans le parapet ou dans une casemate pour permettre le tir.

**Enceinte** : Clôture continue enveloppant une place ou une partie de place pour sa défense. Une même place peut avoir plusieurs enceintes qui se commandent les unes les autres ; elles se comptent de l'extérieur vers l'intérieur (enceinte de combat, enceinte de sûretés).

**Escarpe** : Paroi d'un fossé du côté de la place.

**Face** : Côté d'un ouvrage opposé à l'ennemi.

**Flanc** : Côté d'un ouvrage en retour sur une face, une courtine. L'angle formé par une face et un flanc est l'angle d'épaule. L'angle de flanc est l'angle formé par un flanc et une courtine. Les flancs peuvent être couverts, c'est-à-dire protégés par des orillons.

**Fort** : Place forte contenant une garnison et servant d'appui dans le système de défense d'une frontière ou d'une ville.

**Forteresse** : Place forte dont la fonction est strictement militaire.

**Fossé** : Obstacle constitué par une tranchée. Son profil est donc sous le niveau du terrain.

**Glacis** : Plan faiblement incliné qui raccorde la crête du chemin couvert avec le niveau naturel qui s'étend devant la place.

**Gorge** : Partie d'un ouvrage placée du côté le moins exposé, vers l'intérieur de la place.

**Guérite** : Abri pour une sentinelle, souvent placée à l'entrée qu'elle garde.

**Herse** : Grille de fermeture d'une porte, glissant dans des rainures verticales, manœuvrée au moyen d'un treuil ou d'un contrepoids. L'espace dans lequel manœuvre la herse est la chambre de herse.

**Lunette** : Ouvrage avancé de même forme que la demi-lune, mais non intégré dans un front bastionné.

**Mine** : Cheminement souterrain creusé par l'assiégeant pour parvenir sous la muraille et y ménager une chambre de mine, dont l'explosion provoquera une brèche.

**Orillon** : Prolongement d'une face au-delà de l'alignement d'un flanc ou d'une autre face, servant à couvrir les pièces de ce flanc ou de cette face.

**Ouvrage à couronne** : Ouvrage avancé à deux fronts bastionnés (avec un bastion de tête et deux demi-bastions), permettant d'envelopper un faubourg de ville et relier par des ailes convergentes au fossé du corps de place.

**Ouvrage à cornes** : Front bastionné projeté en avant d'une enceinte sur un front dominé, et relié par deux ailes plus ou moins longues au fossé du corps de place.

**Parapet** : Le parapet défile les emplacements de tir à ciel ouvert au sommet d'une enceinte, d'une tour, d'un rempart, sur un chemin couvert. C'est un simple mur, souvent crénelé ou massif de terre.

**Place forte\*** : Tout espace entouré par des fortifications et formant un ensemble indépendant. Les fortifications sont l'ensemble des ouvrages qui concourent à la défense de la place.

**Poterne** : Petite porte dérobée ouverte dans les endroits les moins apparents et les moins exposés, notamment dans les fossés. La poterne est généralement fermée en temps de paix.

**Radier** : plate-forme en bois ou en maçonnerie, qui sert de fondation à une construction érigée dans l'eau. Dans une écluse, le radier désigne la partie sur laquelle reposent les eaux de la chambre.

**Redan** : Ouvrage en forme de V dont l'angle saillant est tourné vers la campagne. À la différence de la lunette, le redan n'est pas retranché, c'est-à-dire qu'il n'est pas fermé du côté de la place.

**Redoute** : Ouvrage extérieur spécialement construit pour servir de réduit local et généralement pour porter de l'artillerie. Sa forme est souvent carrée. C'est un ouvrage d'attaque comme de défense.

**Réduit** : Ouvrage construit à l'intérieur d'un autre, où l'on peut se retrancher pour prolonger la résistance, par exemple.

**Rempart** : Enceinte formée par une levée de terre dont la poussée est souvent retenue par des bois ou un mur de soutènement (rempart revêtu). Le terre-plein est la plate-forme supérieure du rempart servant d'emplacement de tir.

**Sapeur** : soldat en charge du creusement des sapes, ces galeries souterraines qui permettent de déposer des mines au pied des remparts assiégés sans être vus par l'ennemi. Par extension « Sapeur » désigne les soldats du génie à qui revenait cette tâche.

**Tenaille** : Tracé bas comprenant deux faces dont l'intersection est un angle rentrant. La tenaille est placée devant la courtine.

**Tour d'artillerie** : Grosse tour à plusieurs étages casematés, conçue pour recevoir de l'artillerie, individuelle ou de gros calibre.

**Tour bastionnée** : Tour pentagonale ayant la fonction d'un bastion. Vauban l'a conçue pour le site de Besançon afin de s'adapter aux contraintes du terrain. Les tours bastionnées sont souvent précédées d'une contre-garde (optimisation de ce qu'on appelle aujourd'hui le « deuxième système Vauban »).

**Traverse** : Sorte de mur épais ou de massif de terre construit en épi dans la largeur d'un chemin couvert, d'un chemin de ronde, qui se trouve ainsi barré dans presque toute sa largeur à l'exception d'un petit passage en chicane. La traverse permet d'éviter que le chemin ne soit pris en enfilade. Une traverse en capitale est construite sur la capitale d'un bastion, d'une demi-lune, etc.

### III. ATLAS DE CARTES - ANNEXES

Le présent dossier s'accompagne d'un atlas cartographique en annexes, en format A3. Il présente :

1. Proposition de périmètre pour le **site patrimonial remarquable** - SPR Le Quesnoy
2. Protection **UNESCO** des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) », et sa **zone tampon**
3. Proposition de périmètres pour le **site patrimonial remarquable** - SPR Le Quesnoy et le projet de **périmètre délimité des abords** de monuments historiques
4. **Synthèse** cartographie (SPR - PDA - UNESCO)